



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ETUDE SITUATIONNELLE DE REFERENCE DES INEGALITES DE

Draft rapport

Juin 2024



Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	5
1. Introduction	10
2. Analyse des inégalités de genre dans l'espace CEDEAO	13
2.1. Domaine « Education »	15
2.1.1. Accès à l'éducation.....	18
2.1.1.1. Taux brut de scolarisation (TBS)	18
- Enseignement préscolaire	18
- Enseignement primaire.....	21
- Enseignement secondaire	23
- Enseignement tertiaire.....	25
2.3.1.1. Enfants non scolarisés du primaire	28
2.3.2. Qualité de l'éducation	32
2.3.2.1. Taux d'achèvement.....	32
2.3.2.2. Redoublement dans l'enseignement primaire.....	36
2.3.3. Qualification professionnelle	39
2.1.3.1. Proportion de femmes parmi les diplômées des programmes d'études de l'enseignement tertiaire.....	39
2.1.3.2. Proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation	42
2.1.4. Représentation dans le corps enseignant	44
2.1.4.1. Proportion d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire (1 ^{er} cycle et 2 nd cycle).....	45
2.1.4.2. Pourcentage des enseignantes dans l'enseignement supérieur	48
2.1.5. Alphabétisme chez les adultes	50
2.2. Domaine « Leadership et prise de décision ».....	53
2.2.3. Leadership managérial.....	55
2.2.4. Leadership politique	58
2.2.4.1. Proportion de femmes à des postes ministériels.....	58
2.2.4.2. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux.....	60
2.3. Domaine « Violences basées sur le genre (VBG) »	63
2.3.1. Prévalence	66
2.3.1.1. Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime.....	66
2.3.1.2. Prévalence des mutilations génitales féminines	67
2.3.1.3. Age au premier mariage	70



2.3.1.4.	Premier mariage avant l'âge de 18 ans	72
2.3.2.	Gravité.....	75
2.3.2.1.	Proportion de femmes ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale.....	75
2.3.3.	Dénonciation	76
2.3.3.1.	Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles.....	76
2.4.	Domaine « Santé »	81
2.4.1.	Santé et VIH.....	84
2.4.1.1.	Cause de décès, par maladie non transmissible (MNT).....	84
2.4.1.2.	Incidence du VIH/SIDA	87
2.4.2.	Santé sexuelle et reproductive	90
2.4.2.1.	Connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA	90
2.4.2.2.	Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque.....	92
2.4.2.3.	Connaissance de méthodes modernes de contraception	94
2.4.3.	Santé de l'enfant.....	96
2.4.3.1.	Proportion des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas d'un retard de croissance.....	96
2.4.3.2.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	98
2.4.4.	Mortalité chez les adultes.....	101
2.4.4.1.	Taux de mortalité chez les adultes (pour 1000 adultes).....	101
2.4.4.2.	Espérance de vie à la naissance	103
2.5.	Domaine « Emploi et revenu »	107
2.5.1.	Entreprenariat	111
2.5.1.1.	Part des femmes propriétaires d'entreprises.....	111
2.5.1.2.	Part des femmes entrepreneures individuelles.....	113
2.5.1.3.	Proportions de personnes ayant épargné, emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise	115
2.5.2.	Participation au marché du travail	120
2.5.2.1.	Taux de participation à la population active.....	120
2.5.2.2.	Ratio emploi-population.....	122
2.5.2.3.	Incidence de l'emploi à temps partiel.....	124
2.5.2.4.	Activités économiques (Proportion d'emploi dans l'agriculture, l'industrie et les services).....	127
2.5.2.5.	Proportion d'emplois informels dans l'emploi total et dans l'emploi non-agricole.....	133
2.5.2.6.	Taux de chômage	136
2.5.2.7.	Emploi des jeunes de 15-29 ans	138



2.5.3.	<i>Qualité des emplois</i>	140
2.5.3.1.	<i>Proportion d'emplois vulnérables</i>	140
2.5.3.2.	<i>Proportion de travailleurs indépendants</i>	142
2.5.3.3.	<i>Proportion de travailleurs salariés</i>	145
2.5.4.	<i>Ségrégation salariale</i>	146
2.6.	<i>Domaine « Accès aux ressources et actifs »</i>	149
2.6.1.	<i>Accès à la terre et autres ressources productives</i>	151
2.6.1.1.	<i>Possession de terres</i>	152
2.6.1.2.	<i>Possession de logements</i>	153
2.6.2.	<i>Accès aux services financiers</i>	155
2.6.2.1.	<i>Possession d'un compte</i>	156
2.6.2.2.	<i>Emprunt auprès d'une institution financière formelle</i>	158
2.7.	<i>Domaine « Technologie »</i>	160
2.7.1.	<i>Pourcentage de personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique</i>	163
2.7.2.	<i>Utilisation d'un téléphone mobile ou internet (pour payer des factures, effectuer des achats en ligne, accéder à un compte)</i>	166
2.8.	<i>Domaine « Pauvreté »</i>	171
2.8.1.	<i>Pauvreté monétaire (incidence de la pauvreté monétaire)</i>	173
2.8.2.	<i>Pauvreté multidimensionnelle (incidence de la pauvreté multidimensionnelle)</i>	174
	<i>Conclusion</i>	176
	<i>Références</i>	178



Liste des tableaux

- Tableau 1 : Cadre d'analyse du domaine "Education"
- Tableau 2 : Cadre d'analyse du domaine "Leadership et prise de décision"
- Tableau 3 : Cadre d'analyse du domaine "Violence basées sur le genre"
- Tableau 4 : Cadre d'analyse du domaine "Santé"
- Tableau 5 : Cadre d'analyse du domaine "Emploi et revenu"

Liste des graphiques

- Graphique 1. 1 : Taux brut de préscolarisation par sexe, 2021
- Graphique 1. 2 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire, 2021
- Graphique 1. 3 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire entre 2017 et 2021
- Graphique 1. 4 : Taux brut de scolarisation par sexe dans l'enseignement primaire, 2021
- Graphique 1. 5 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire, 2021
- Graphique 1. 6 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire entre 2017 et 2021
- Graphique 1. 7 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire par sexe, 2021
- Graphique 1. 8 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire, 2021
- Graphique 1. 9 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire entre 2017 et 2021
- Graphique 1. 10 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire par sexe, 2021
- Graphique 1. 11 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire, 2021
- Graphique 1. 12 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire entre 2017 et 2021
- Graphique 1. 13 : Enfants d'âge primaire non-scolarisés (milliers), 2021
- Graphique 1. 14 : Ecart entre les sexes, Enfants d'âge primaire non-scolarisés, 2021
- Graphique 1. 15 : Evolution des écarts, enfants d'âge primaire non scolarisés, 2017 à 2021
- Graphique 1. 16 : Taux d'achèvement des études primaires selon le sexe, 2021
- Graphique 1. 17 : Ecart entre les sexes dans l'achèvement des études primaires, 2021
- Graphique 1. 18 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du primaire, 2017 à 2021
- Graphique 1. 19 : Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire selon le sexe, 2021
- Graphique 1. 20 : Ecarts entre les sexes dans l'achèvement du premier cycle du secondaire, 2021
- Graphique 1. 21 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du 1er cycle du secondaire, 2017 à 2021
- Graphique 1. 22 : Redoublement dans l'enseignement primaire selon le sexe (en milliers), 2021
- Graphique 1. 23 : Ecart entre les sexes, redoublement dans l'enseignement primaire, 2021
- Graphique 1. 24 : Evolution des écarts entre les sexes, redoublement au primaire, 2017 à 2021
- Graphique 1. 25 : Proportion de femmes dans les diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études, 2021
- Graphique 1. 26 : Proportion de jeunes sans emploi, ni en éducation, ni en formation, 2021
- Graphique 1. 27 : Ecart entre les sexes, taux de NEET, 2021
- Graphique 1. 28 : Evolution des écarts entre les sexes, taux de NEET, 2017 à 2021
- Graphique 1. 29 : Proportion d'enseignant(e)s qualifiés au 1er cycle de l'enseignement secondaire, 2021
- Graphique 1. 30 : Proportion d'enseignant(e)s qualifiés au 2nd cycle de l'enseignement secondaire, 2021
- Graphique 1. 31 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignant(e)s du 1er cycle du secondaire
- Graphique 1. 32 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignant(e)s du 2nd cycle du secondaire



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 1. 33 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignant(e)s qualifié(e)s au 1er cycle du secondaire, 2017 à 2021

Graphique 1. 34 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignant(e)s qualifié(e)s au 2nd cycle du secondaire, 2017 à 2021

Graphique 1. 35 : Proportion d'enseignantes dans l'enseignement tertiaire, 2021

Graphique 1. 36 : Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus), 2021

Graphique 1. 37 : Ecart entre les sexes en matière d'alphabétisation, 2021

Graphique 1. 38 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'alphabétisme chez les adultes, 2017 à 2021

Graphique 2. 1 : Proportion de femmes et d'hommes occupants des postes de direction, 2021

Graphique 2. 2 : Proportion de femmes à des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur, 2021

Graphique 2. 3 : Proportion de femmes et d'hommes à des postes ministériels, 2021

Graphique 2. 4 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux 2021

Graphique 3. 1 : Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime (femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été en couple), 2021

Graphique 3. 2 : Proportion de femmes adultes (15 -49 ans) ayant subi une mutilation génitale féminine

Graphique 3. 3 : Proportion de femmes qui pensent que les MGF devraient cesser (% de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des MGF)

Graphique 3. 4 : Proportion de femmes qui pensent que les MGF devraient cesser (% de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des MGF)

Graphique 3. 5 : Proportion de femmes et d'hommes qui croient que la religion exige les MGF devraient cesser (% de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des MGF)

Graphique 3. 6 : Age moyen au premier mariage selon le sexe, 2021

Graphique 3. 7 : Ecart entre les sexes, âge moyen au premier mariage, 2021

Graphique 3. 8 : Evolution des écarts entre les sexes, âge moyen au premier mariage, 2017-2021

Graphique 3. 9 : Proportion de femmes et d'hommes mariés avant l'âge de 18 ans (% des personnes âgées de 15 à 49 ans), 2021

Graphique 3. 10 : Ecart entre les sexes, premier mariage avant l'âge de 18 ans, 2021

Graphique 3. 11 : Evolution des écarts entre les sexes, âge moyen au premier mariage, 2017-2021

Graphique 3. 12 : Proportion de femmes (15 à 49 ans) ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale

Graphique 3. 13 : Proportion de femmes ayant été en couple et ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles (% 15 à 49 ans ayant été mariées)

Graphique 3. 14 : proportion de femmes ayant été en couple et n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui en ont parlé à quelqu'un (% 15 à 49 ans ayant été mariées)

Graphique 3. 15 : Proportion de femmes n'ayant jamais été en couple et n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui n'en ont jamais parlé à quelqu'un (% 15 à 49 ans ayant été mariées)

Graphique 4. 1 : Causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans selon le sexe, 2021

Graphique 4. 2 : Ecart entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans, 2021

Graphique 4. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans, 2017-2021

Graphique 4. 4 : Incidence du VIH/SIDA chez la population de 15 à 49 ans selon le sexe (pour 1000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans, 2021)

Graphique 4. 5 : Part des femmes dans la population âgée de 15 ans à 49 ans vivant avec le VIH/SIDA, 2021

Graphique 4. 6 : Ecart entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2021



- Graphique 4. 7 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017 à 2021
- Graphique 4. 8 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 9 : Ecart entre les sexes, connaissances correctes et complètes du VIH, 2021
- Graphique 4. 10 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017-2021
- Graphique 4. 11 : Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque dans la population de personnes âgées de 15 à 49 ans selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 12 : Ecart entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, 2021
- Graphique 4. 13 : Evolution des écarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, 2017-2021
- Graphique 4. 14 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances sur les méthodes de contraception moderne selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 15 : Ecart entre les sexes, connaissance de méthodes modernes de contraception moderne, 2021
- Graphique 4. 16 : Evolution des écarts entre les sexes, connaissance de méthodes de contraception, 2017-2021
- Graphique 4. 17 : Proportion des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas de retard de croissance selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 18 : Ecart entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2021
- Graphique 4. 19 : Evolution des écarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2017-2021
- Graphique 4. 20 : Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 21 : Ecart entre les sexes, mortalité chez les moins de 5 ans, 2021
- Graphique 4. 22 : Evolution des écarts entre les sexes, mortalité chez les moins de 5 ans, 2017-2021
- Graphique 4. 23 : Taux de mortalité chez les adultes (15 à 49 ans) selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 24 : Ecart entre les sexes, mortalité chez les adultes, 2021
- Graphique 4. 25 : Evolution des écarts entre les sexes, mortalité chez les adultes, 2017-2021
- Graphique 4. 26 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, 2021
- Graphique 4. 27 : Ecart entre les sexes, espérance de vie à la naissance, 2021
- Graphique 4. 28 : Evolution des écarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, 2017-2021
-
- Graphique 5. 1 : Proportion de propriétaires d'entreprises selon le sexe, 2021
- Graphique 5. 2 : Ecart entre les sexes, propriétaires d'entreprises, en 2021
- Graphique 5. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, propriétaires d'entreprises, 2017 à 2021
- Graphique 5. 4 : Proportion de propriétaires d'entreprises individuelles selon le sexe, 2021
- Graphique 5. 5 : Ecart entre les sexes, propriétaires d'entreprise individuelle, 2021
- Graphique 5. 6 : Evolution des écarts entre les sexes, propriétaires d'entreprise individuelle, 2017 à 2021
- Graphique 5. 7 : Proportion des personnes ayant épargné pour créer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise selon le sexe, 2021
- Graphique 5. 8 : Proportion de personnes ayant emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise selon le sexe, 2021
- Graphique 5. 9 : Ecart entre les sexes, épargne pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise, 2021
- Graphique 5. 10 : Ecart entre les sexes, emprunt d'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise, 2021
- Graphique 5. 11 : Taux de participation à la population active selon le sexe, 2021
- Graphique 5. 12 : Ecart entre les sexes, taux de participation à la population active, 2021
- Graphique 5. 13 : Evolution des écarts entre les sexes, taux participation à la population active, 2017 à 2021



- Graphique 5. 14 : Taux d'emploi selon le sexe, 2021
Graphique 5. 15 : Écarts entre les sexes, taux d'emploi, 2021
Graphique 5. 16 : Évolution des écarts entre les sexes, taux d'emploi, 2021 à 2021
Graphique 5. 17 : Incidence de l'emploi partiel selon le sexe, 2021
Graphique 5. 18 : Écarts entre les sexes, incidence de l'emploi partiel, 2021
Graphique 5. 19 : Évolution des écarts entre les sexes, incidence de l'emploi à temps partiel, 2017 à 2021
Graphique 5. 20 : Proportion d'emploi dans les services selon le sexe, 2021
Graphique 5. 21 : Proportion d'emploi dans l'agriculture selon le sexe, 2021
Graphique 5. 22 : Proportion d'emploi dans l'industrie selon le sexe, 2021
Graphique 5. 23 : Écarts entre les sexes, emploi dans les services, 2021
Graphique 5. 24 : Écarts entre les sexes, emploi dans le secteur agricole, 2021
Graphique 5. 25 : Écarts entre les sexes, emploi dans le secteur de l'industrie, 2021
Graphique 5. 26 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi dans les services, 2017 à 2021
Graphique 5. 27 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi dans le secteur agricole, 2017 à 2021
Graphique 5. 28 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi dans le secteur de l'industrie, 2017 à 2021
Graphique 5. 29 : Proportion d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe, 2021
Graphique 5. 30 : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total non-agricole, 2021
Graphique 5. 31 : Ecarts entre les sexes, emploi informel dans l'emploi total, 2021
Graphique 5. 32 : Ecarts entre les sexes, emploi informel dans l'emploi non-agricole, 2021
Graphique 5. 33 : Evolution des écarts entre les sexes, proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, 2017 à 2021
Graphique 5. 34 : Evolution des écarts entre les sexes, proportion de l'emploi informel dans l'emploi non-agricole, 2017 à 2021
Graphique 5. 35 : Taux de chômage selon le sexe, 2021
Graphique 5. 36 : Ecarts entre les sexes, taux de chômage, 2021
Graphique 5. 37 : Evolution des écarts entre les sexes, taux de chômage, 2017 à 2021
Graphique 5. 38 : Emploi des jeunes selon le sexe (milliers), 2021
Graphique 5. 39 : Ecarts entre les sexes, emploi des jeunes, 2021
Graphique 5. 40 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi des jeunes, 2017 à 2021
Graphique 5. 41 : Emploi vulnérable selon le sexe, 2021
Graphique 5. 42 : Ecarts entre les sexes, emploi vulnérable, 2021
Graphique 5. 43 : Evolution des écarts entre les sexes, emploi vulnérable, 2017 à 2021
Graphique 5. 44 : Proportion de travailleurs indépendants selon le sexe, 2021
Graphique 5. 45 : Écarts entre les sexes, proportion de travailleurs indépendants, 2021
Graphique 5. 46 : Evolution des écarts entre les sexes, proportion de travailleurs indépendants, 2017 à 2021
Graphique 5. 47 : Proportion d'emplois salariés selon le sexe, 2021
Graphique 5. 48 : Ecarts entre les sexes, proportion d'emplois salariés, 2021
Graphique 5. 49 : Evolution des écarts entre les sexes, emplois salariés, 2017 à 2021
Graphique 5. 50 : Revenu mensuel moyen selon le sexe, 2021
Graphique 5. 51 : Ecart entre les sexes, Revenu mensuel moyen selon le sexe, 2021
Graphique 5. 52 : Evolution des écarts entre les sexes, emploi vulnérable, 2017 à 2021
- Graphique 6. 1 : Personnes possédant seules d'une terre selon le sexe (% 15 à 49 ans), 2021
Graphique 6. 2 : Ecart entre les sexes, personnes possédant seules une terre, 2021
Graphique 6. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, personnes possédant seules une terre, 2021
Graphique 6. 1 : Personnes possédant seules d'une terre selon le sexe (% 15 à 49 ans), 2021
Graphique 6. 2 : Ecart entre les sexes, personnes possédant seules une terre, 2021
Graphique 6. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, personnes possédant seules une terre, 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

- Graphique 6. 4 : Personnes possédant conjointement un logement selon le sexe (% 15 à 49 ans), 2021
- Graphique 6. 5 : Ecart entre les sexes, personnes possédant conjointement un logement, 2021
- Graphique 6. 6 : Evolution des écarts entre les sexes, personnes conjointement un logement, 2021
- Graphique 6. 7 : Titulaires d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile (%15 ans et plus) selon le sexe, 2021
- Graphique 6. 8 : Ecart entre les sexes, titulaires d'un compte dans une institution financière, 2021
- Graphique 6. 9 : Evolution des écarts entre les sexes, titulaire d'un compte dans une institution financière, 2017 à 2021
- Graphique 6. 10 : Pourcentage de femmes ayant emprunté de l'argent auprès d'une institution financière, 2021
- Graphique 6. 11 : Pourcentage de femmes ayant emprunté de l'argent auprès d'une institution financière, 2017
- Graphique 7. 1 : Pourcentage de personnes (%15 ans et plus) ayant effectué ou reçu un paiement numérique selon le sexe, 2021
- Graphique 7. 2 : Ecart entre les sexes, personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique, 2021
- Graphique 7. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique, 2017 à 2021
- Graphique 7. 4 : Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour payer des factures, 2021
- Graphique 7. 5 : Ecart entre les sexes, utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour payer des factures, 2021
- Graphique 7. 6 : Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour effectuer des achats en ligne 2021
- Graphique 7. 7 : Ecart entre les sexes, utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour effectuer des achats en ligne, 2021
- Graphique 7. 8 : Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour accéder à un compte, 2021
- Graphique 7. 9 : Ecart entre les sexes, utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour accéder à un compte, CEDEAO 2021
- Graphique 8. 1 : Incidence de la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage, seuil international de pauvreté (1,90 \$, en parité du pouvoir d'achat de 2011), 2021
- Graphique 8. 2 : Ecart entre les sexes, Incidence de la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage, 2021
- Graphique 8. 3 : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon le sexe, 2021
- Graphique 8. 4 : Ecart entre les sexes, Incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon le sexe, 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

1. Introduction

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît l'égalité de genre comme un droit humain fondamental. Ce droit est réitéré dans divers traités et conventions internationaux. Entre autres, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, et qui considère la discrimination à l'égard des femmes comme une violation des droits fondamentaux. S'y rajoutent, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée en 1989, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) adopté au Caire en 1994 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995, le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sa composante genre et le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté en 2003. Plus récemment, l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable a suscité l'engagement des dirigeants du monde entier à œuvrer pour parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD3). Cette ambition s'est traduite par le biais de diverses actions significatives en faveur de l'égalité des sexes et pour l'élimination des discriminations dont sont victimes les femmes et les filles. Certes, on constate une évolution des rapports entre les sexes sur divers plans, mais les avis sont tout de même unanimes quant au fait que l'objectif d'égalité de genre est loin d'être atteint. Des preuves indiquent que les progrès dans tous les indicateurs de l'égalité des sexes sont lents et beaucoup plus d'effort doit être engagé si l'on veut parvenir à une égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes (Equal Measure 2030, 2022).

L'Afrique, à l'instar des autres régions, ne fait pas exception à la situation de l'égalité de genre. En Afrique de l'Ouest particulièrement, les inégalités entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes ont atteint des niveaux critiques. **Comme en témoigne le classement de l'indice d'égalité de genre en Afrique de 2019, la plupart des pays de la région CEDEAO se positionnent au bas de l'échelle en matière d'égalité de genre comparativement aux autres régions (BAD et CEA, 2020).** Ces inégalités se font ressentir dans quasiment tous les secteurs y compris l'accès aux services de base tels que l'eau, la santé, l'éducation, l'assainissement, l'énergie, etc., les droits de propriété, l'emploi et la sphère publique. Les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles sont également dues à des normes et institutions sociales discriminatoires qui sont la cause de la persistance d'abus à l'égard des femmes et des filles tels que le mariage d'enfants et autres formes de violence basées sur le genre. De plus, les



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

discriminations à l'égard des femmes ont été aggravées par les conséquences socio-économiques des récentes crises, notamment celle de la COVID-19 (OECD, 2023).

En plus d'être un droit fondamental, l'égalité entre les sexes représente un objectif instrumental. Elle est un prérequis pour parvenir à une croissance inclusive, à la construction de sociétés pacifiques et résilientes et au développement durable. A l'opposé, la discrimination à l'égard des femmes et les entorses à leurs droits sont sources de préjudices socioéconomiques importants pour elles et leurs familles, mais aussi pour leurs communautés et leurs pays (OCDE, 2023). En Afrique, on estime que l'élimination des inégalités entre les sexes pourraient accroître la productivité d'un milliard de personnes (BAD, 2015). En Afrique de l'Ouest, la réduction des écarts entre les sexes, en matière de participation au marché du travail par exemple, permettrait des augmentations significatives de revenus allant de 1% à 30% du PIB selon les pays (OCDE, 2018). De même, l'adoption de lois, de pratiques et attitudes égalitaires éviterait à la région de l'Afrique de l'Ouest des pertes annuelles d'environ 120 milliards de dollars (Bouchama, 2018). Outre les impacts économiques, éliminer les inégalités entre les sexes favoriserait un meilleur accès des filles à l'éducation et des revenus futurs plus élevés pour elles et peut contribuer à améliorer la santé, la nutrition et le bien-être de manière générale.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) reconnaît l'égalité des genres comme un élément indispensable à la représentation et la pleine participation des femmes et des hommes sur les plans économique, social et politique et dans toutes les autres sphères de la vie comme le reconnaît. Dans le traité révisé de la communauté (article 3), les Etats membres se sont engagés en faveur de l'élaboration, l'harmonisation, la coordination et la définition de politiques et mécanismes appropriés pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des femmes de la région. Cette volonté de faire avancer les questions de genre dans la région est renouvelé dans la Vision 2050 de la CEDEAO à travers son cinquième pilier qui vise à bâtir une communauté de peuple totalement inclusive. Dans ce cadre, une politique régionale assortie d'une stratégie genre (2010-2020) a été formulée, qui vise à créer un cadre énergisant de perception des questions de genre et leur considération dans la coopération régionale et les processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. Des mesures institutionnelles en amont de cette stratégie ont porté sur la création en 2003 d'une Agence Spécialisée de la Commission de la CEDEAO consacrée aux questions de genre. Cette mesure a été spécifiquement actée par la Décision A/DEC.16/01.3 portant sur la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAOWAWA) en Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) (Parlement de la CEDEAO, 2011). Pour ce qui est



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

audit Centre, il a été créé dans le but de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans l'espace CEDEAO et d'appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre de programmes opérationnels à l'échelle nationale et régionale.

Entre autres objectifs du CCDG figurent, la conduite de programmes sur diverses questions de genre et la collaboration avec les Etats membres pour collecter, rassembler et analyser des données ventilées par sexe. En effet, la disponibilité de données de qualité et d'indicateurs fiables et comparables sur le genre à l'échelle de la CEDEAO sont nécessaires pour faire un état des lieux de l'égalité de genre, définir des orientations pour l'atteinte des objectifs et faire le suivi des avancées réalisées. Quelques données existent au niveau des Etats membres mais qui, pour la plupart, ne sont pas harmonisées et comparables à l'échelle de la région.

Les bénéfices qu'impliquent l'égalité des sexes justifient la volonté de la CEDEAO et les engagements pris par les Etats à l'échelle mondiale et régionale pour la réduction des écarts entre les femmes et les hommes. La matérialisation de ces engagements implique la nécessité de disposer de données sur le genre et d'outils d'analyses de qualité et fiables pour faire un point de la situation de l'égalité de genre, identifier les domaines dans lesquels les inégalités sont persistantes et qui nécessitent l'intervention de politiques, et pour orienter la prise de décisions et la formulation de politiques adaptées et fondées sur des preuves qui améliorent le bien-être des populations, leur accès aux opportunités économiques et les résultats en matière de développement. Pourtant la production de ces données reste encore un défi en Afrique de façon générale et en Afrique de l'Ouest plus particulièrement. Le manque de données et de preuves de qualité sur le genre rend difficile voire impossible le suivi des actions mises en œuvre et contrarie la prise de décisions sensibles au genre. De plus, bien qu'il existe un consensus au niveau des acteurs de pratique-politique sur la nécessité de concevoir un indice qui englobe les mesures de l'égalité entre les sexes, le calcul d'un tel outil reste limité du fait du manque d'harmonisation des données disponibles (BAD et CEA, 2020 ; EIGE, 2013).

Pour pallier ce problème de manque de données, le CCDG a entrepris le développement du ECOWAS Gender Barometer, qui constituera un outil d'évaluation de l'égalité entre femmes et hommes et de suivi des progrès en la matière dans les Etats membres de la CEDEAO. Le développement de cet outil s'inscrit dans la réalisation de l'un des objectifs de la stratégie genre de la CEDEAO qui concerne notamment la mise en place de systèmes de collecte de données permettant de surveiller les inégalités entre les femmes et les hommes et d'appuyer la planification et le suivi d'interventions nationales et régionales sur l'égalité de genre basées sur des évidences. Le ECOWAS Gender Barometer repose sur une conceptualisation de l'égalité



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

de genre en tant qu'un processus multidimensionnel. Il se base sur une combinaison d'indicateurs de genre et tient compte de la complexité de la notion d'égalité entre les sexes. Sa conception implique la collecte de données sur les indicateurs permettant d'alimenter les différentes dimensions prises en compte, la création d'une base de données harmonisées sur ces indicateurs, l'analyse des disparités de genre et l'élaboration d'un indice d'égalité de genre dans la CEDEAO.

2. Analyse des inégalités de genre dans l'espace CEDEAO

L'égalité des genres est une priorité au cœur des politiques et programmes de développement au niveau de la CEDEAO. Elle est reconnue comme un facteur indispensable à l'épanouissement des populations des Etats membres. En témoignent les diverses initiatives mises en œuvre à cet effet au niveau régional et qui ont favorisé d'importantes avancées en matière de réduction des écarts entre les femmes et les hommes dans plusieurs sphères socio-économiques. Ce rapport présente une analyse de la situation des égalités de genre dans la CEDEAO. Il présente en un premier temps le cadre d'analyse (structure) du ECOWAS Gender Barometer. Ce cadre offre un aperçu des domaines d'égalité de genre qui composent l'outil. Une description des indicateurs de genre pour chaque domaine est présentée ainsi que les niveaux de réalisation en 2021. Les niveaux de réalisation en 2017 ont été également examinés en vue d'apprécier les progrès réalisés entre ces deux années. L'évolution des écarts entre les sexes est déterminée comme étant la différence entre le niveau de 2017 et celui de 2021. Quelques ajustements ont été effectués pour contourner le problème de données manquantes. Notamment, pour les pays ne disposant pas de statistiques pour 2021, les informations ont été imputées en les remplaçant par les données de l'année la plus récente disponible.



Tableau 3 : Cadre conceptuel du ECOWAS Gender Barometer

Domaines	1. Education	2. Santé	3. Emploi et Revenu	7. Autres domaines *
Sous-domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'éducation • Qualité de l'enseignement • Qualification professionnelle • Représentation dans le corps enseignant • Alphabétisation des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et VIH / Sida • Santé sexuelle et reproductive • Santé de l'enfant • Mortalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprenariat • Participation au marché du travail • Qualité des emplois • Ségrégation salariale 	<ul style="list-style-type: none"> • Violences Basées sur le genre <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévalence ○ Gravité ○ Dénonciation des actes de VBG • Pauvreté <ul style="list-style-type: none"> ○ Monétaire ○ Multidimensionnelle • Allocation du temps <ul style="list-style-type: none"> ○ Temps dans le travail non rémunéré ○ Temps dans le travail rémunéré
Domaines	4. Accès aux ressources et actifs	5. Leadership et prise de décisions	6. Technologie	
Sous-domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la terre et autres ressources productives • Accès aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership managérial • Leadership politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Finance digitale 	

* Domaines non inclus dans le calcul de l'indice d'égalité de genre



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.1. Domaine « Education »

En tant que droit humain fondamental, l'éducation constitue un important facteur de changement et de développement et l'un des principaux canaux pour réduire la pauvreté, améliorer la santé et les moyens de subsistance, assurer la stabilité sociale et bâtir une croissance économique durable (Bentaouet Kattan et al., 2023). L'éducation est en soi primordiale dans la réduction des inégalités et la réalisation de l'égalité entre les sexes, mais aussi, la réalisation de l'égalité des sexes dans l'éducation constitue un canal vers la justice sociale et la réalisation des objectifs de développement (Global Partnership for Education, 2019). L'éducation des filles en particulier occupe une place importante dans les politiques de développement et la nécessité d'y investir est globalement reconnue. Au niveau de la CEDEAO, l'égalité des sexes dans l'éducation reste une préoccupation pour les décideurs de la région. L'importance de l'éducation et l'égalité des sexes dans l'éducation, pour le développement humain, social et économique de la région, a d'ailleurs été déclinée dans divers plans et stratégies de la Communauté.

La Politique et le Plan d'Action Stratégique de la CEDEAO pour la jeunesse, élaboré en 2010, à travers son objectif 1 vise à « assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité, aux institutions et aux programmes de formation pour tous les jeunes hommes et femmes de la région ». Les axes stratégiques définies à cet effet portent sur (1) la priorisation de la réalisation de l'objectif d'une éducation de base pour tous ; (2) la réforme des contenus éducatifs et les programmes d'études, en particulier les programmes qui renforcent les rôles féminins traditionnels et qui restreignent la pleine participation des femmes à tous les niveaux ; (3) la création d'un environnement propice à la promotion de l'éducation des filles à travers des réformes législatives et politiques, la redistribution des ressources pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques des filles, ainsi que d'autres actions susceptibles de favoriser l'égalité des sexes dans le système éducatif.

De même, à travers la Cible 2 de la Politique de la CEDEAO pour l'Enfance (2019-2030), les Etats membres de la Communauté s'engagent d'ici 2030 à assurer l'inclusion et l'accès équitable pour les filles et les garçons à des programmes d'éducation de qualité au niveau préscolaire, primaire, secondaire, d'enseignement et de formation technique et professionnelle (objectifs 2, 3, 5, 6,) ; réduire les disparités entre les filles et les garçons en matière d'éducation et la promotion de l'égalité des sexes à travers les programmes d'enseignement (objectif 7), et garantir un environnement d'apprentissage sûr, inclusif et protecteur pour les filles et les



garçons (objectif 8). L'adoption et la mise en œuvre de ces instruments régionaux ainsi que des engagements contractés aux niveaux continental et international ont permis d'importantes avancées dans la région sur le plan éducatif de façon générale et particulièrement en termes d'égalité entre les sexes dans l'éducation. Cependant, en dépit des progrès réalisés, les disparités sur divers plans persistent dans la région. De nombreux défis, dont certains sont abordés ci-dessous, restent à relever pour parvenir à l'égalité des sexes dans l'éducation.

En tant que composante de l'indice d'égalité des genres de la CEDEAO, le domaine de l'éducation examine les probabilités d'accéder à différents niveaux d'éducation, d'y poursuivre l'apprentissage et de réussir, ainsi que les parcours de formation suivis. Les indicateurs de genre qui composent le domaine sont regroupés en cinq (05) sous-domaines (tableau 1) et permettent d'examiner si les filles et les garçons/les femmes et les hommes ont les mêmes possibilités en termes d'entrée, de maintien, de sortie et d'opportunités éducatives.

Tableau 4 : Cadre d'analyse du domaine "Education"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Accès à l'éducation	Scolarisation par niveau d'enseignement	Taux brut de scolarisation dans le préscolaire	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2022
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2022
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2022
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2022
		Nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés	UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2023
Qualité de l'enseignement	Achèvement d'un cycle d'enseignement	Taux d'achèvement des études primaires	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2023
		Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2023
	Redoublement	Nombre de redoublants dans l'enseignement primaire (toute classes confondues)	UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2023
Qualification professionnelle	Profil des diplômés du tertiaire	Proportion de femmes dans les diplômés de l'enseignement tertiaire par domaine d'études	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2022
	Inactivité chez les jeunes	Proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2021



Représentation dans le corps enseignant	Qualification des enseignants	Pourcentage d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire	UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, 2023
	Parité dans le corps enseignant	Proportion d'enseignantes dans l'enseignement supérieur	UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, 2023
Alphabétisation	Alphabétisme chez les adultes	Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS), 2023

Résultats clés :

Des progrès indéniables ont été accomplis en matière d'égalité des sexes dans l'éducation, mais des efforts continus sont nécessaires pour atteindre la parité dans les possibilités d'éducation.

Les disparités en termes d'accès à l'éducation, d'achèvement et de redoublement se sont considérablement réduites mais d'une ampleur et d'une importance variables entre les Etats et selon les niveaux d'enseignement.

- 1. L'accès au préscolaire a généralement très peu évolué dans l'ensemble de la région, mais les filles manifestent un avantage sur les garçons en matière de préscolarisation.*
- 2. L'écart entre les sexes dans l'accès à l'éducation s'est aussi considérablement réduit dans l'ensemble de la région, tant au niveau primaire que secondaire, mais les disparités persistent toutefois et sont plus prononcées au niveau du secondaire.*
- 3. Par ailleurs, plusieurs Etats membres ont réussi à combler l'écart à la parité dans l'accès à l'éducation primaire et secondaire, mieux, ses écarts se sont creusés au profit des filles dans les Etats concernés.*
- 4. En revanche, dans l'enseignement tertiaire, l'accès reste à des niveaux très faibles et beaucoup reste à faire pour combler les écarts et atteindre la parité.*
- 5. Les écarts se sont comblés ou inversés en matière d'achèvement et de redoublement dans l'enseignement primaire mais pas dans l'enseignement secondaire*
- 6. Les normes et institutions sociales discriminatoires constituent des obstacles à l'accès des filles et leur évolution dans l'éducation mais sont aussi préjudiciables aux progrès en faveur des femmes et des filles.*

Le choix des domaines d'études est également sexospécifique, ce qui affecte les possibilités d'apprentissage, limite les perspectives de carrière des femmes et l'égalité des chances sur le marché du travail.

- 7. Les femmes sont sous-représentées dans les filières relatives aux Sciences, technologies, ingénieries et mathématiques (STEM)*
- 8. Les jeunes NEET sont plus nombreux parmi les femmes que parmi les hommes. Environ 1 jeune femme sur 3 (31,30% contre 20,03% d'hommes) âgée de 15 à 24 ans n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation.*

Les femmes sont sous-représentées dans le corps enseignant au niveau de l'enseignement tertiaire.

Les progrès en termes d'alphabétisation sont remarquables mais la majorité des adultes analphabètes demeure des femmes.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.1.1. Accès à l'éducation

En raison des retombées bénéfiques de l'éducation, il est admis que tous les individus doivent avoir accès à l'éducation formelle. L'accès à l'éducation est en effet au cœur du développement et est essentielle à l'amélioration à long terme de la productivité, à la réduction de la pauvreté intergénérationnelle, à la transition démographique, aux soins de santé préventifs, à l'autonomisation des femmes et à la réduction des inégalités (Lewin, 2015). La promotion, à l'échelle globale, d'une éducation inclusive et équitable pour tous a favorisé d'importants progrès dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et des taux de scolarisation à tous les niveaux d'éducation, du préscolaire à l'enseignement tertiaire, pour les filles en particulier. Ces niveaux d'accès sont évalués à partir du taux brut de scolarisation aux différents niveaux d'enseignement et du taux de non-scolarisation.

2.1.1.1. Taux brut de scolarisation (TBS)

Définition de l'indicateur : Le TBS représente l'effectif total d'élèves (ou d'étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement spécifique, quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle éligible correspondant au même niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire donnée. Il est calculé en divisant le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation puis en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

- Enseignement préscolaire

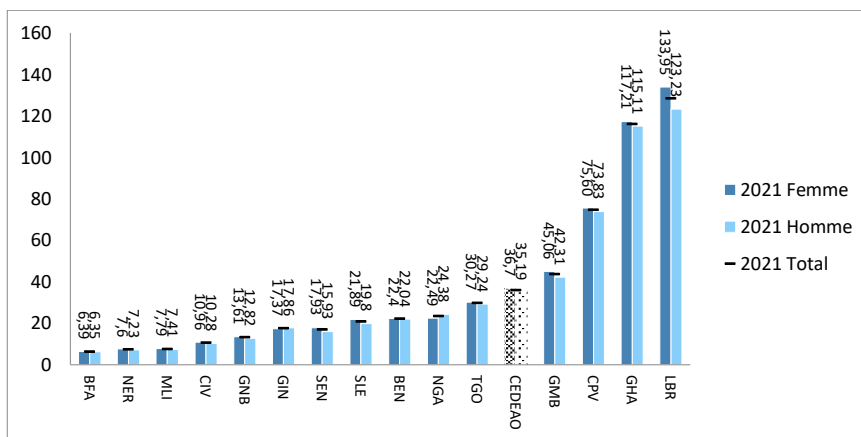
L'élargissement de l'accès à l'éducation pour la petite enfance constitue un moyen de réaliser le droit à l'éducation en vue de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie (UNESCO, 2022). L'éducation préscolaire est déterminant dans la formation d'une base solide pour le bien-être social, émotionnel et général de l'enfant et améliore la préparation des enfants à l'école primaire et leur réussite scolaire globale (UNICEF, 2023). Parlant d'égalité entre les sexes, l'enseignement préscolaire a la capacité d'égaliser le point de départ pour les filles et les garçons (Gordon, 1994). Les effets bénéfiques de l'éducation préscolaire ne se limitent cependant pas uniquement aux enfants. Hormis ses impacts sur l'apprentissage et le développement de l'enfant, les services préscolaires procurent des avantages importants aux parents, en particulier les mères de jeunes enfants. En effet, l'offre de services préscolaires a le potentiel de réduire les inégalités sur le marché du travail en favorisant la participation des



femmes au marché du travail et l'augmentation de leur revenus (UN WOMEN, 2021 ; Halim et al., 2018).

Au niveau de la CEDEAO, l'éducation de la petite enfance s'est très peu développée en dépit des progrès réalisés en la matière. Le taux brut de préscolarisation a connu une légère augmentation entre 2017 et 2021, passant de 33,42% à 35,93% en moyenne, soit une augmentation de 2,51 points de pourcentage sur la période. Toutefois, des disparités entre les Etats membres et entre les sexes sont observés. En 2021, onze (11) des quinze (15) Etats membres avaient des taux bruts de préscolarisation inférieurs à la moyenne régionale (graphique 1.1.). Les taux varient entre 6,37% au Burkina-Faso et 128,48% au Libéria, avec une fréquentation relativement plus forte chez les filles comparativement aux garçons (36,7% chez les filles contre 35,19% chez les garçons en moyenne), à l'exception du Nigéria et de la Guinée (graphique 1.2).

Graphique 1. 1 : Taux brut de préscolarisation par sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

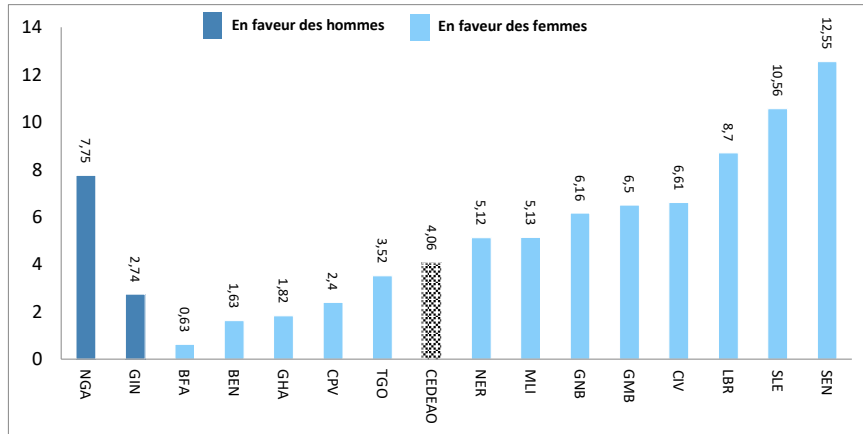
Dans la majorité des Etats membres, l'écart à la parité dans la préscolarisation s'est creusé à l'avantage des filles. Seuls le Nigéria et la Guinée présentent des écarts à la parité au profit des garçons avec des écarts de respectivement de 7,75% et 2,74% (graphique 1.2). L'écart à la parité pour les autres Etats membres est au profit des filles et varie de 0,63% au Burkina-Faso à 12,55% au Sénégal. L'évolution de ces progrès entre 2017 et 2021 est cependant nuancée entre les pays comme le montre le graphique 1.3. Dans l'ensemble de la région l'écart à la parité dans la préscolarisation s'est réduit de 0,51 point de pourcentage. Cependant six (06) des quinze (15) Etats membres, dont le Ghana, le Bénin, le Mali, la Sierra Leone et le Nigéria, ont connu



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

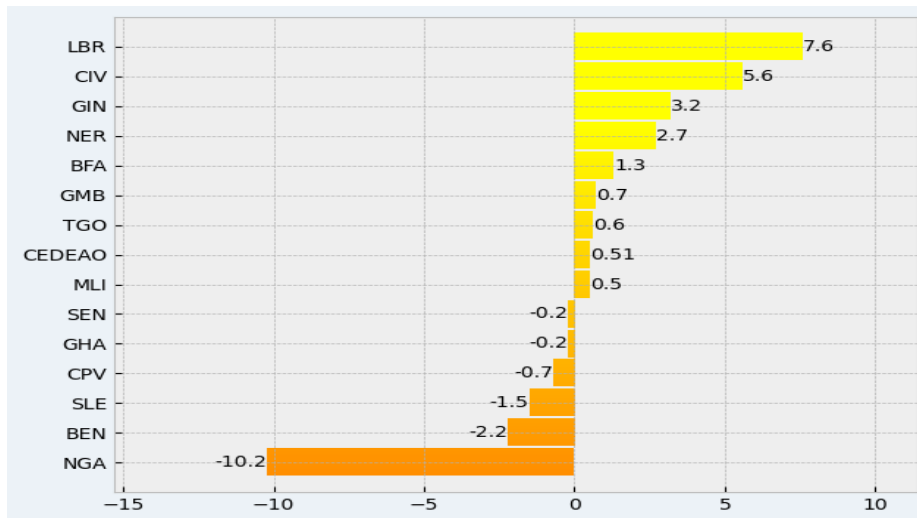
une augmentation de l'écart entre les sexes sur la période allant 0,2 à 10,2 points de pourcentage, tandis qu'il s'est réduit dans les autres Etats entre 0,5 point de pourcentage au Mali et 7,6 points de pourcentage au Libéria.

Graphique 1. 2 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022.

Graphique 1. 3 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire entre 2017 et 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Le développement observé dans la sous-région quant à l'accès au préscolaire, bien que modeste, a été possible grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes de



développement de la petite enfance dans plusieurs des Etats de la région suite notamment aux engagements liés à l'objectif d'éducation pour tous ; comme c'est le cas par exemple du Burkina-Faso, de la Gambie, du Ghana et du Sénégal. Ces interventions couplées à l'accroissement de l'investissement privé dans le secteur, ont favorisé une expansion dans la région de l'offre de services d'éducation et de soins à l'enfance. Le développement de l'éducation à la petite enfance est cependant confronté à plusieurs défis géographiques, économiques, socioculturels et politiques. De façon spécifique, les inégalités en termes de couverture des services de soins et d'éducation à l'enfance, surtout en milieu rural, les coûts d'accès aux services, privés en particulier, élevés pour les plus pauvres, l'ignorance chez les parents des bénéfices de l'éducation préscolaire (UNESCO, 2010). D'autres facteurs limitant l'accès à l'enseignement préscolaire sont liés à la qualité de l'offre et des services notamment la qualité des infrastructures et du matériel didactique, le manque d'éducateurs qualifiés et la qualité des programmes éducatifs (Mahdjoub et al., 2022 ; Agbenyega, 2013).

- *Enseignement primaire*

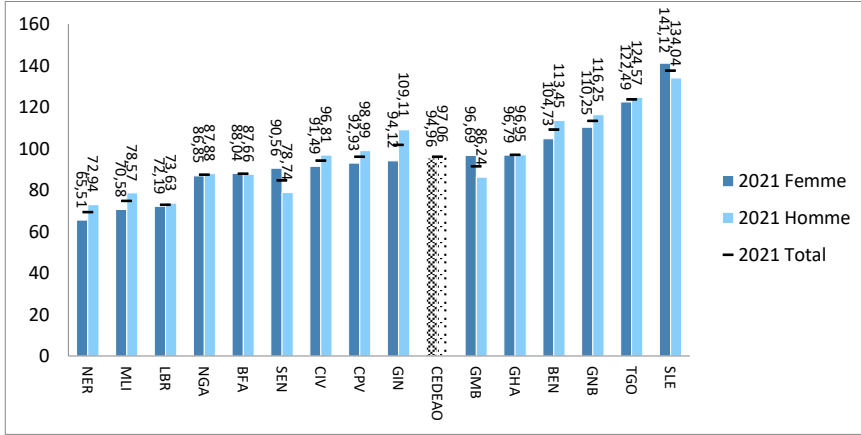
Des avancées significatives ont été également réalisées en matière d'éducation primaire universelle. A l'échelle régionale, le taux brut de scolarisation au primaire était de 96,02% en 2021 contre 88,13% en 2017. Pour l'année 2021, un tiers des Etats affichaient des TBS de plus 100% dans l'enseignement primaire. Il s'agit notamment de la Sierra Leone (137,54%), du Togo (123,54%), la Guinée-Bissau (113,27%), le Bénin (109,15%), et la Guinée (101,73%). Le TBS reste tout de même élevé dans les autres Etats et va de 69,29% au Niger à 96,87% au Ghana. Les garçons restent plus susceptibles que les filles d'être scolarisés dans la majorité des Etats, avec des différences allant de 1,03 point de pourcentage au Nigéria à 15 points de pourcentage en Guinée (graphique 1.4).

L'écart à la parité dans l'accès à l'enseignement primaire a été comblé et a basculé au profit des filles dans quelques Etats membres. Alors que tous les Etats progressent vers la parité dans l'éducation de base, quatre parmi eux ont réussi à combler les écarts, voir renverser la tendance au profit des filles. Il s'agit du Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone, et le Burkina-Faso. Pour les autres Etats membres, l'écart à la parité va de 0,17% au Ghana à 13,74% en Guinée (graphique 1.5). L'écart à la parité s'est par ailleurs réduit sur la période de 2017 à 2021 pour l'ensemble des Etats sauf pour le Bénin et le Cabo-Verde qui ont connu une légère augmentation (graphique 1.6).

Graphique 1. 4 : Taux brut de scolarisation par sexe dans l'enseignement primaire, 2021

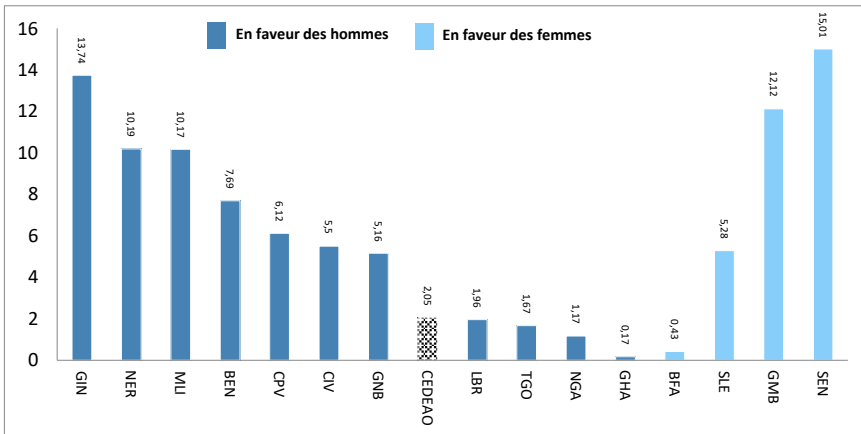


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.5 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire, 2021

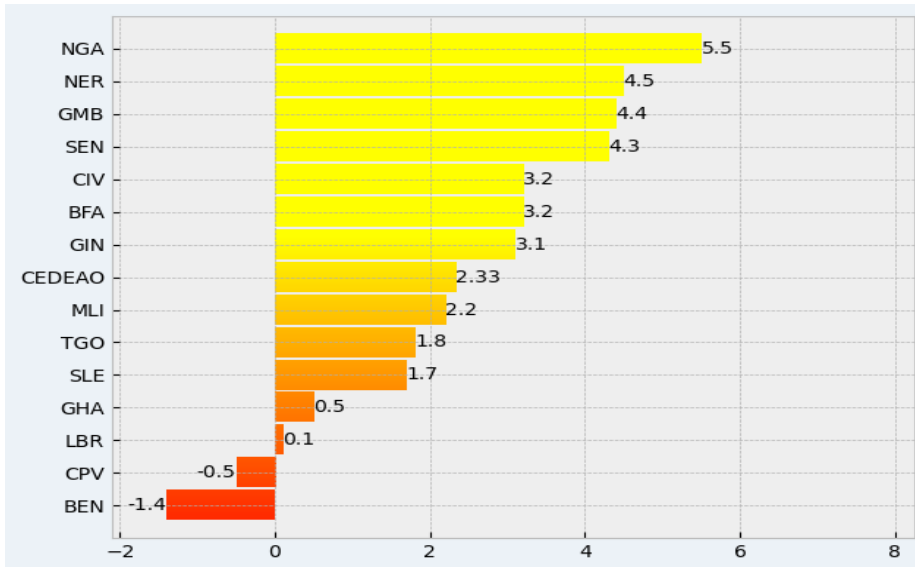


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 1.6 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire entre 2017 et 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

- Enseignement secondaire

Si l'objectif d'éducation universelle est effectif pour la plupart des Etats membres au niveau primaire, la situation n'en est pas pour autant dans l'enseignement secondaire. Malgré les évolutions observées, les taux de scolarisation dans le secondaire restent encore à des niveaux faibles dans la plupart des Etats membres, autant pour les filles que pour les garçons. En 2021, le TBS au secondaire dans la région était en moyenne de 48,89% et seulement un tiers des Etats membres, dont la Côte-d'Ivoire (54,65%), le Togo (61,24%), la Sierra Leone (60,24%), le Ghana (73,27%) et le Cabo-Verde (87,31%), avaient des taux supérieurs à 50%. Pour les autres Etats, les taux varient entre 34,77% en Guinée-Bissau à 48,53% en Gambie. Ces taux sont également plus élevés pour les garçons que pour les filles dans presque tous les Etats à l'exception du Cabo-Verde, de la Sierra Leone et du Liberia (graphique 1.7).

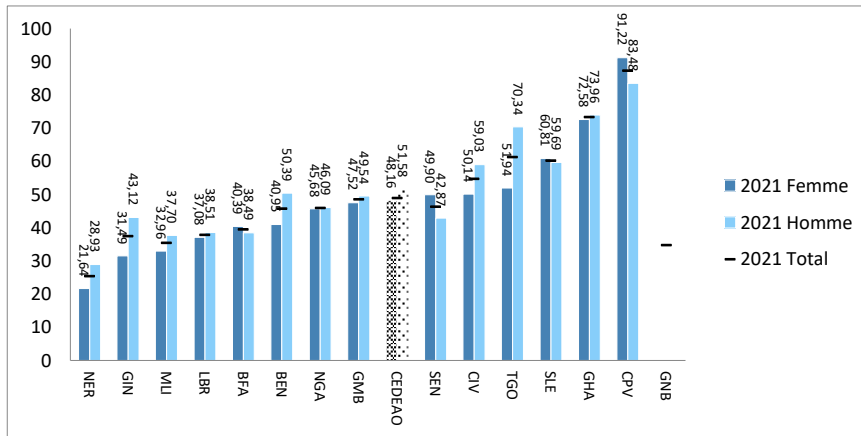
La région est sur la bonne voie vers la parité dans l'accès à l'enseignement secondaire, malgré la persistance des disparités dans la plupart des Etats. Pour la période allant de 2017 à 2021, l'écart à la parité s'est significativement amélioré sur l'ensemble de la région avec des réductions allant jusqu'à 20 points de pourcentage au Libéria et au Togo (graphique 1.9). Les écarts se sont par contre légèrement creusés au Cabo-Verde et au Niger. L'écart résiduel était



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

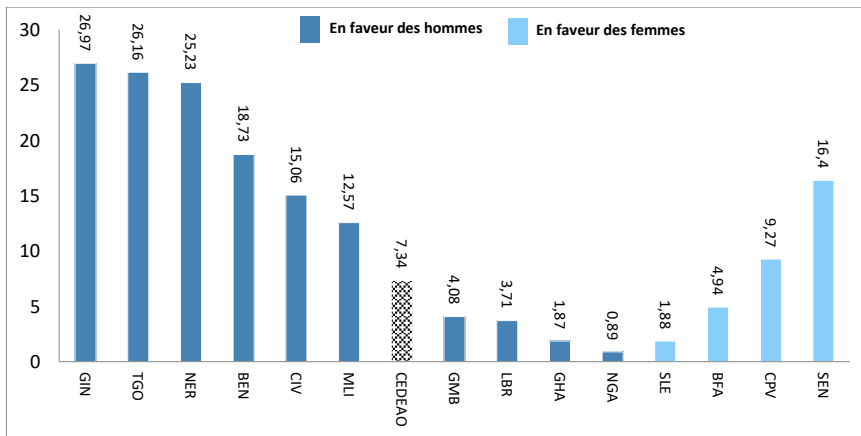
en moyenne de 7,34% pour l'ensemble des Etats membres (Guinée-Bissau non inclus). Quatre Etats sont parvenus à inverser l'écart au profit des filles, notamment le Sénégal (16,4%), le Cabo-Verde (9,27%), le Burkina-Faso (4,94%) et la Sierra Leone (1,88%). L'écart à la parité est presque entièrement comblé au Nigéria (0,89%), au Ghana (1,87%), au Libéria (3,71%) et en Gambie (4,08%) mais demeure important dans les autres Etats (graphique 1.8).

Graphique 1.7 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire par sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.8 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire, 2021

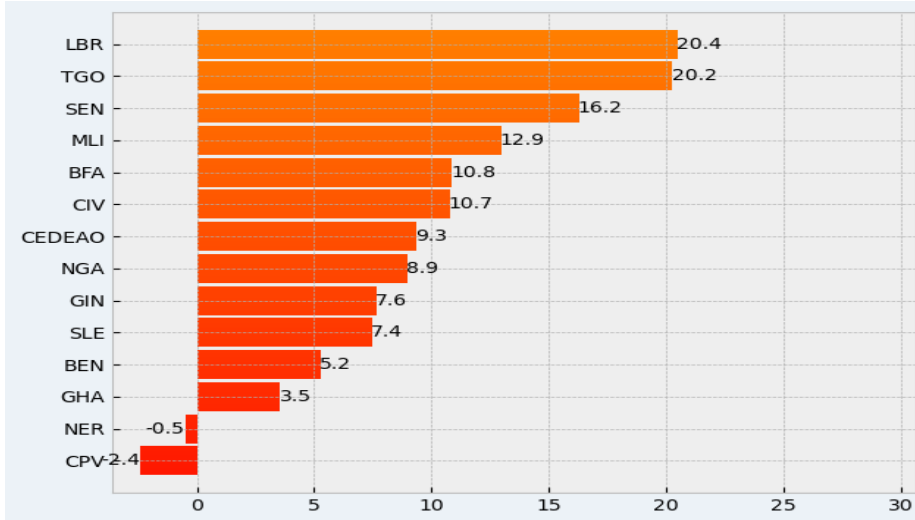


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.9 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire entre 2017 et 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Les résultats obtenus en matière de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire ont été favorisés par l'adoption et la mise en œuvre de différentes réformes dans le secteur de l'éducation. Ces réformes ont entre autres rendu gratuite et obligatoire l'éducation primaire pour tous les enfants. Pour certains Etats, la gratuité de l'éducation a été étendue au premier cycle et au second cycle de l'enseignement secondaire pour les filles, comme c'est le cas par exemple au Bénin. D'autres actions supplémentaires visant à encourager la scolarisation des filles ont été initiées telles que l'augmentation des ressources allouées aux écoles, l'augmentation de la couverture de l'offre éducative, la sensibilisation en faveur de l'éducation des filles particulièrement en milieu rural et l'institutionnalisation de la collecte de données ventilées par sexe pour le suivi des progrès et la formulation de politiques basées sur les données probantes (ECOWAS, 2022).

- **Enseignement tertiaire**

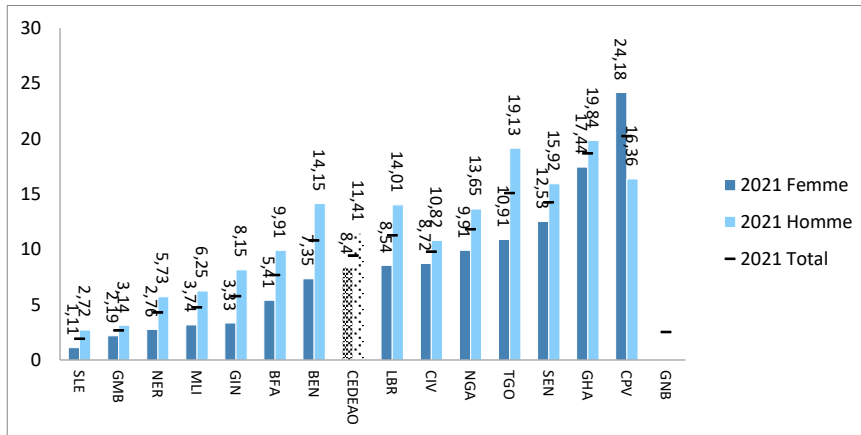
L'accès à l'enseignement tertiaire demeure à un niveau encore plus faible et reste très inéquitable sur l'ensemble de la région. En 2021, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire était en moyenne de 9,42%, pour l'ensemble la région (Guinée-Bissau non inclus). Les taux de scolarisation sont tous aussi faibles au niveau des Etats membres s'établissant entre 1,92% en Sierra Leone et 20,22% au Cabo-Verde. En moyenne dans la région, les femmes (8,4%) sont moins susceptibles que les hommes (11,41%) d'atteindre le niveau d'enseignement supérieur. La tendance est généralement la même au niveau des Etats à



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

l'exception du Cabo-Verde, avec des écarts allant de 0,95 point de pourcentage en Gambie à 8,22 points de pourcentage au Togo.

Graphique 1. 10 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire par sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022.

Les disparités entre les sexes en matière d'accès à l'enseignement tertiaire sont encore très prononcées et beaucoup d'effort doit être fourni si l'on veut atteindre l'objectif de parité.

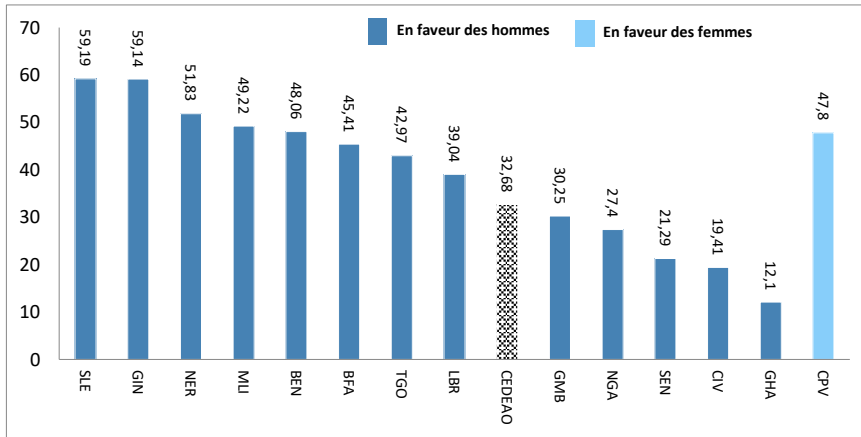
Seul le Cabo-Verde a réussi à combler les écarts et mieux à inverser la tendance. L'écart à la parité dans l'accès à l'enseignement tertiaire y a considérablement évolué et a atteint 47,8% en faveur des filles en 2021. Certains Etats comme le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Nigéria sont en bonne voie vers la parité avec au moins 70% des écarts qui ont été comblés (graphique 1.11). Pour les autres Etats membres, les écarts sont toujours très importants et vont jusqu'à plus de 50% au Niger, en Guinée et en Sierra Leone (graphique 1.11). Il y a eu cependant une baisse des écarts en 2021 comparativement à 2017 dans la majorité des Etats pour lesquels les données sont disponibles. On note des baisses allant de 3,5 points de pourcentage au Nigéria à 18,7 points de pourcentage au Sénégal.

Quelques initiatives sont développées par les Etats pour encourager l'accès à l'enseignement tertiaire chez les femmes. Celles-ci incluent entre autres, l'octroi de bourses spécifiquement dédiées aux femmes désirant poursuivre les études supérieures au Burkina-Faso, en Guinée-Bissau et au Sénégal. Il y a aussi la création au Sénégal d'une université virtuelle, l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS), dont le but est répondre à la massification et aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur (ECOWAS, 2022; Mbengue & Meinertzhagen, 2019).



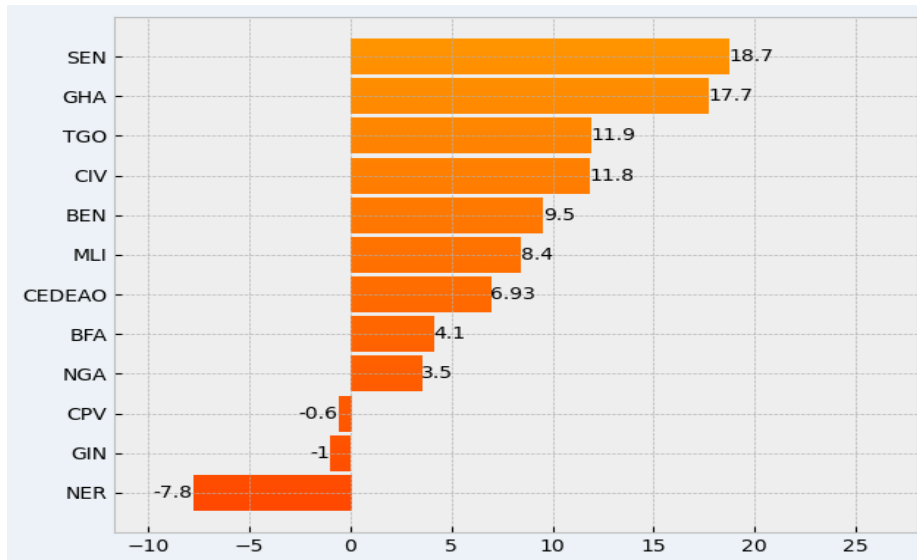
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 1.11 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.12 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire entre 2017 et 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022



2.3.1.1. Enfants non scolarisés du primaire

Définition de l'indicateur : Le nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés correspond au nombre d'enfants appartenant à la tranche d'âge officiel du primaire qui ne sont pas inscrits à l'école. Il est obtenu en soustrayant le nombre d'élèves du groupe d'âge théorique correspondant à l'enseignement primaire inscrits dans l'enseignement primaire ou secondaire, de l'effectif de la population de la même tranche d'âge.

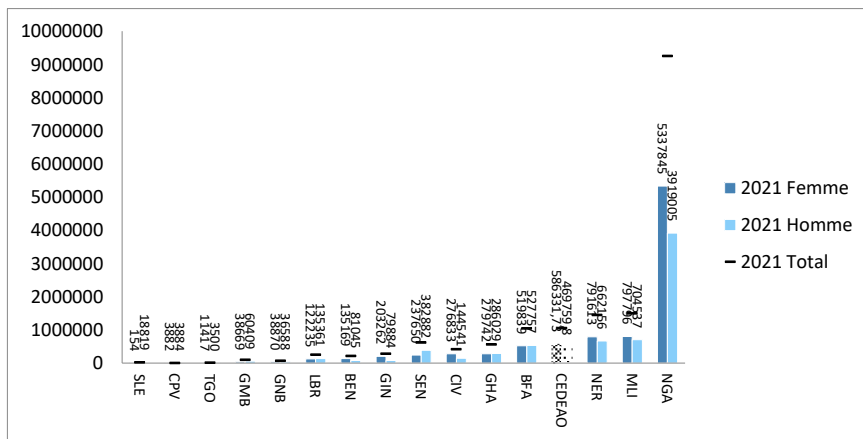
Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

Malgré les avancées vers la parité dans l'accès à l'éducation, de nombreux enfants, majoritairement des filles, continuent d'être exclues des possibilités éducatives. Au niveau régional, **en moyenne 1.056.179 enfants** en âge d'être scolarisés n'ont pas accès à l'éducation primaire, dont 51,55% de filles. Le Nigéria détient le record en matière de non-scolarisation. Le nombre d'enfants non scolarisés y est estimé à plus **9 millions** dont 58% sont des filles. Plus de 1 million d'enfants sont également concernées au Mali, au Niger et au Burkina-Faso dont respectivement 53%, 54% et 50% de filles. On dénombre toutefois plus de garçons que de filles parmi les enfants non scolarisés dans certains Etats, notamment en Sierra Leone, au Sénégal, en Gambie, au Libéria, au Ghana et au Burkina-Faso (graphique 1.14).

Commenté [FC1]: VERIFICATION UNIT2 DE MESURE

Commenté [FC2R1]: Il s'agit d'une moyenne. On va mettre le total pour la CEDEAO à la place de la valeur moyenne pour éviter toute confusion de la part du lecteur

Graphique 1.13 : Enfants d'âge primaire non-scolarisés (milliers), 2021

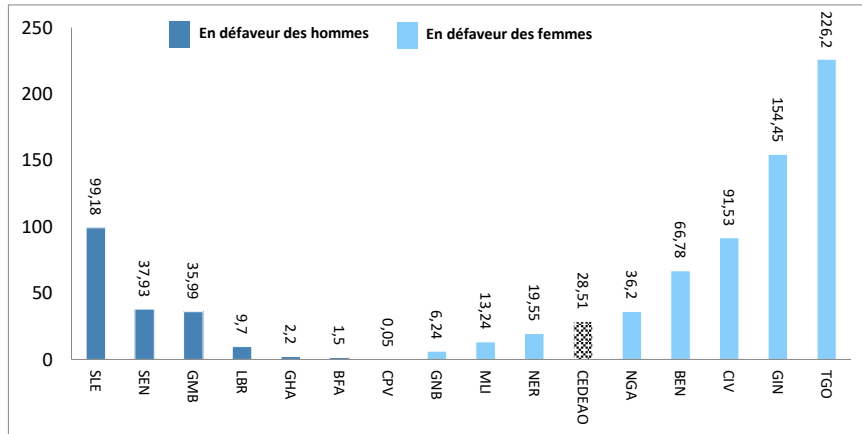


Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023



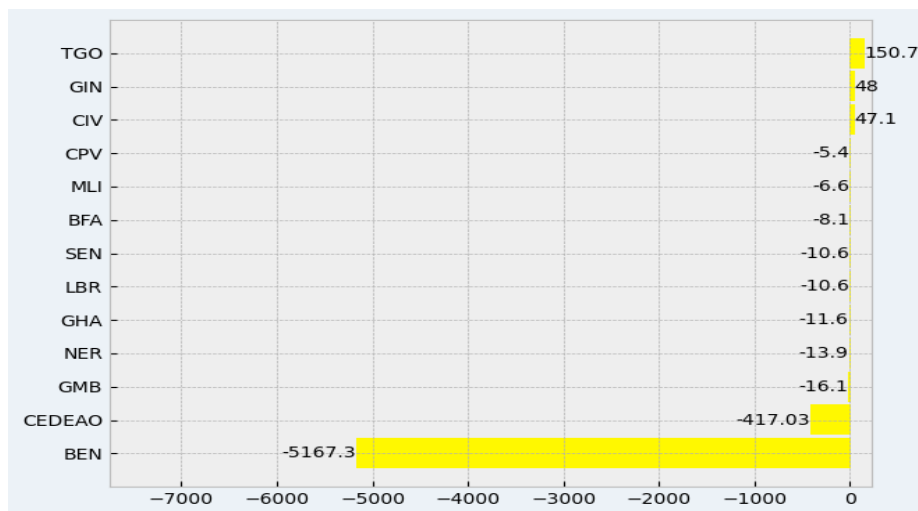
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 1. 14 : Ecart entre les sexes, Enfants d'âge primaire non-scolarisés, 2021



Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

Graphique 1. 15 : Evolution des écarts, enfants d'âge primaire non scolarisés, 2017 à 2021



Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

La persistance des inégalités entre les sexes dans l'accès à l'éducation est alimentée par un ensemble de facteurs liés aux normes sociales et institutions discriminantes, qui affectent différemment les filles et les garçons et limitent l'exercice du droit à l'éducation pour les filles et les jeunes femmes. La pauvreté, surtout lorsqu'elle est associée à une faible perception sociale de la valeur de l'éducation des filles et une préséance pour les fils, constitue une barrière à la scolarisation des filles. En situation de difficultés économiques, certaines familles



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

accordent une priorité à la scolarisation des garçons, et cela en raison des normes qui définissent les rôles traditionnels de genre et de la faible perception des bénéfices sociaux et économiques de l'éducation des filles par rapport à celles des garçons (Amili & Di Paolo, 2019). Au Bénin par exemple, l'Analyse de la Situation des Enfants (SiTAN, 2017) montrent que 43% des filles contre 36% des garçons issus des ménages les plus pauvres ne sont pas scolarisées. Toujours dans le même contexte, Soglo (2023) a montré que la pauvreté réduit de 58% et 37% le gain d'être scolarisé d'un enfant issu d'un ménage pauvre dirigé respectivement par une femme et par un homme.

Aussi, le travail des enfants et la répartition inégale du travail domestique et du travail de soins non rémunéré limitent l'accès des filles à l'éducation et influent négativement sur leurs résultats scolaires. Par exemple, Selon le rapport pays de l'Indice sur les Institutions sociales et du Genre (SIGI), au Burkina-Faso, le temps consacré au travail domestique et le travail de soins non-rémunéré est d'environ 4 heures par jour pour les jeunes filles âgées de 15 à 17 ans tandis qu'il est d'environ d'une demi-heure pour les garçons (OCDE, 2018). Au Sénégal, ce temps est estimé en moyenne à 4h par jour pour les femmes et les filles contre 20 min pour les hommes et les garçons (ANSD et al., 2022).

Les grossesses précoces et non désirées, les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines, la violence basée sur le genre en milieu scolaire, de même que le handicap constituent également des obstacles à la scolarité des filles et sont d'importantes causes d'abandon scolaire. En Afrique de l'Ouest, 2 jeunes filles sur 5 sont mariées avant l'âge de 18 ans. La région fait également partie de celles qui comptent la plus grande proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déclarées une naissance avant l'âge de 18 ans (28%) et la plus grande proportion de naissance avant l'âge de 15 ans (6%) (Hospital & Kallon, 2016). Pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, les proportions les plus élevées de grossesses précoces sont observées au Niger (40%), au Mali (36%), en Guinée (28%) et au Burkina-Faso (25%)¹. De plus, la majorité des jeunes filles ayant déjà été enceintes dans la région ne sont pas scolarisées du fait de la discrimination exercée à leur égard (Hospital & Kallon, 2016). A cet effet, certains pays comme le Sénégal, la Sierra Leone et le Ghana ont adopté des réformes visant à faciliter la réinsertion scolaire des filles enceintes après l'accouchement. Dans le cas du Ghana, la réforme a favorisé le retour à l'école de 10.869 filles enceintes entre 2017 et 2020 (ECOWAS, 2022). Par ailleurs, pour les élèves en situation de handicap,

¹ World Bank Open Data



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

l'environnement scolaire y compris les programmes, méthodes et matériels d'enseignement, les infrastructures et équipements ne sont généralement pas adaptés à leurs besoins et contribuent à reproduire et renforcer la stigmatisation et les violences envers les élèves handicapés, les jeunes filles en particulier (UNGEI, 2020). En outre, les filles sont plus exposées aux actes de violences sexistes qui se produisent au sein ou autour des écoles à savoir la violence sexuelle, le harcèlement, l'exploitation ; des actes perpétrés aussi bien par les élèves que par les enseignants (UNESCO, 2020).

De plus, l'accès des filles à l'éducation est beaucoup plus complexe dans les contextes touchés par la fragilité, les conflits et la violence. On estime que les filles dans ces contextes sont 2,5 fois plus susceptibles de ne pas être scolarisées et 90% plus susceptibles de ne pas accéder à l'enseignement secondaire comparativement à celles vivant dans des contextes plutôt stables (Bentaouet Kattan & Murad Khan, 2023). L'Afrique de l'Ouest, la région du Sahel en particulier, est caractérisée par une succession de crises dont l'insécurité alimentaire, les conflits armés, l'instabilité, les déplacements et le changement climatique, qui ont un impact sur l'accès et la qualité de l'éducation mais également sur le bien-être psychologique des élèves (Diamond 2022 ; OCHA, 2021 ; UNICEF, 2019). Un regain des actes de violence à l'égard des élèves, des enseignants et des écoles est par exemple observé dans certains Etats de la région dont le Burkina-Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria (UNICEF, 2019). Ces situations de conflits et de crise renforcent davantage les normes sociales de genre et exacerbent le risque pour les filles d'encourir la violence et les abus sexuels ; ce qui les rend plus susceptibles d'être retenues à domicile et être ainsi privées du droit à l'éducation (Diamond, 2022 ; Goulds, 2020). On estime par exemple qu'au Sahel, quatre millions de filles ont abandonné l'école du fait de l'insécurité et 600 femmes et filles ont été enlevées dans leurs écoles au Nigéria en 2018, pour être mariées, servir d'appâts ou devenir des domestiques (ECOWAS, 2022).

Outre les normes sociales, il existe un certain nombre de facteurs liés à l'offre d'éducation qui représentent aussi des obstacles à la scolarisation des filles. Au nombre de ceux-ci, les coûts directs et indirects des études, en particulier des études secondaire et tertiaire ; la faible qualité de l'enseignement ; les problèmes d'accessibilité dus à l'insuffisance et l'éloignement des établissements scolaires, surtout en milieu rural (UNICEF, 2021), la faible représentativité des femmes dans le corps enseignant et aux postes de responsables d'établissements (Diamond, 2022). L'absence de mesures sanitaires adaptées à la spécificité de chaque sexe et des infrastructures permettant de répondre aux besoins des filles en matière de sécurité et d'hygiène affecte davantage le bien-être et la réussite des filles à l'école (ECOWAS, 2022).



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Enfin, la récente crise de la COVID-19 a quelque peu exacerbé les inégalités entre les sexes dans l'accès à l'éducation, risquant ainsi de compromettre les efforts vers l'égalité des sexes dans l'éducation. Pour les jeunes femmes, en particulier de l'enseignement tertiaire, les impacts de la COVID-19 se sont particulièrement traduits en une augmentation du temps consacré au travail domestique et de soin, réduisant ainsi le temps consacré aux activités académiques (IESALC, 2021). Pour les filles, outre l'alourdissement des responsabilités domestiques, les difficultés économiques induites par la crise sont susceptibles d'induire une hausse des cas de mariages et de grossesses précoces et de violence à l'égard des filles tel qu'observé suite à la fermeture des écoles lors de la crise de l'Ebola (Diamond, 2022 ; IESALC, 2021).

2.3.2. Qualité de l'éducation

Outre l'accès universel à l'éducation, la qualité de l'enseignement dispensée et de l'apprentissage représente également un pilier important de la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous. La qualité de l'éducation reçue influence fortement la durée de la scolarité des enfants, leur assiduité à l'école et leur résultats scolaires et a des retombées socioéconomiques positives à long terme (UNESCO, 2005). L'accès universel à l'éducation de base ne se limite en effet pas à la scolarisation, il implique aussi la possibilité pour toutes les filles et tous les garçons de terminer avec succès un cycle complet d'enseignement (Lewin, 2015). La qualité de l'éducation est ici évaluée à partir d'indicateurs de résultats des apprenants permettant d'apprécier les performances du système éducatif, notamment les taux d'achèvement et de redoublement.

2.3.2.1. Taux d'achèvement

Définition de l'indicateur : Le taux d'achèvement est le pourcentage d'enfants ou de jeunes âgés de 3 à 5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière année de chaque niveau d'enseignement qui ont terminé cette année. L'âge prévu pour la dernière année de chaque niveau d'enseignement est l'âge auquel les élèves entreraient dans la classe s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel d'entrée au primaire, avaient étudié à plein temps et avaient progressé sans redoubler ni sauter une année. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont terminé la dernière année du niveau d'enseignement donné par la population totale du même groupe d'âge.

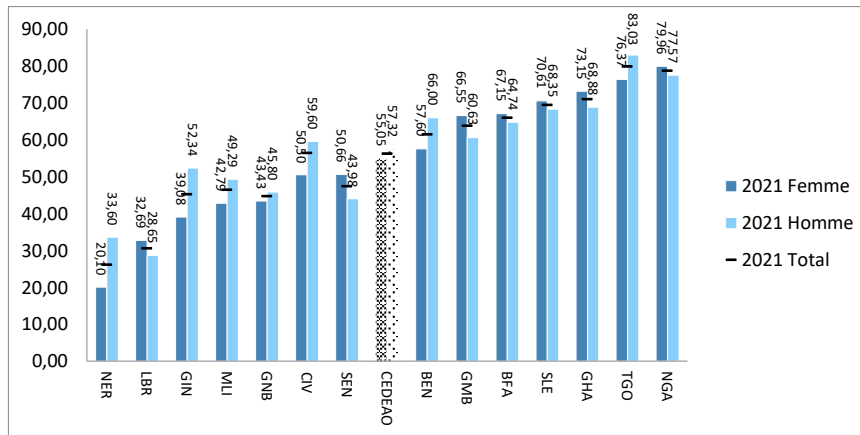
Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO.



- *Achèvement des études primaires*

Alors que l'accès aux études primaires s'est significativement amélioré, le niveau d'achèvement du cycle reste à un niveau faible dans plusieurs Etats membres. Pour l'ensemble des Etats pour lesquels les données étaient disponibles, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire était en moyenne de (56,18%) en 2021, avec un taux légèrement plus élevé chez les garçons (57,32%) que chez les filles (55,05%). Ces moyennes régionales masquent toutefois d'importantes différences au niveau des Etats. Les taux d'achèvement des études primaires étaient inférieurs à 50% dans un tiers des Etats dont le Niger (26,09%), le Libéria (30,53%), la Guinée (45,14%), le Mali (46,37%) et la Guinée-Bissau (44,69%). Les niveaux d'achèvement sont plus élevés dans les autres Etats et vont de 56,40% en Côte-d'Ivoire à 79,83% au Togo. Dans certains Etats, les filles surclassent les garçons dans l'achèvement du primaire, notamment au Libéria, au Sénégal, en Gambie, au Burkina-Faso, en Sierra Leone, au Ghana et au Nigéria ; des différences allant de 2,25 points de pourcentage en Sierra Leone à 6,68 points de pourcentage au Sénégal (graphique 1.16).

Graphique 1.16 : Taux d'achèvement des études primaires selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

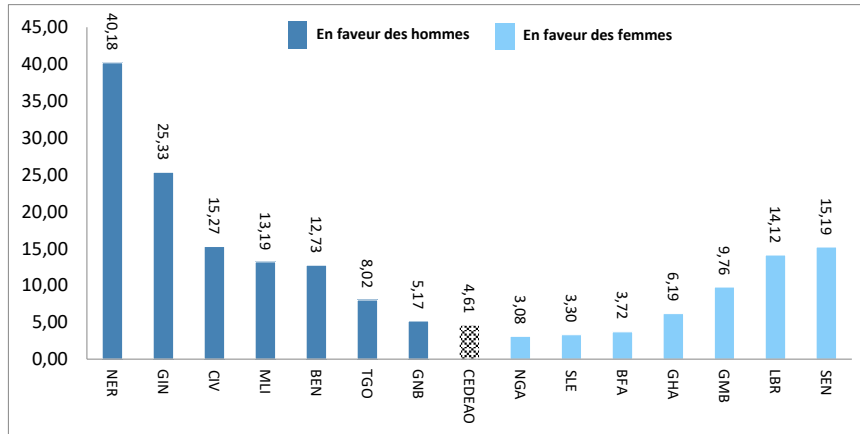
De manière générale, l'écart à la parité dans l'achèvement des études primaires a été comblé dans la région, même si les disparités persistent dans certains Etats membres. La moitié des Etats pour lesquels les données sont disponibles ont atteint la parité dans l'achèvement du cycle d'études primaires (graphique 1.17). De même, les écarts se sont creusés en faveur des filles dans ces Etats, s'établissant entre 3,08% au Nigéria à 15,19% au Sénégal. On note par ailleurs, sur la période de 2017 à 2021, une amélioration de l'écart dans la majorité des Etats, avec une



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

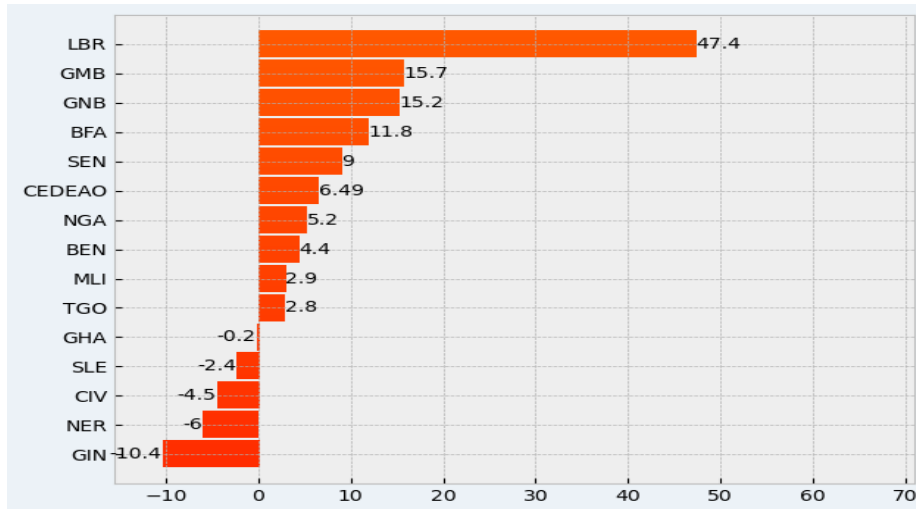
réduction allant de 2,8 points de pourcentage au Togo à 47,4 points de pourcentage au Libéria. L'écart s'est davantage creusé en Guinée, au Niger, en Côte-d'Ivoire et en Sierra Leone (graphique 1.18).

Graphique 1.17 : Ecart entre les sexes dans l'achèvement des études primaires, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.18 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du primaire, 2017 à 2021



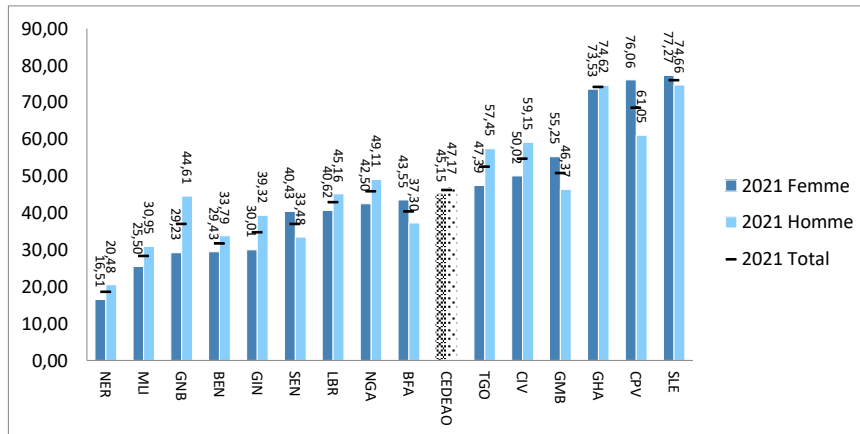
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

- **Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire**



A l'image du cycle d'études primaires, les taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire demeurent généralement à des niveaux faibles, surtout au premier cycle. En général, moins de la moitié des élèves (46,17%) ayant atteint le niveau du secondaire sont parvenus à achever le premier cycle. Le taux d'achèvement est légèrement plus élevé chez les garçons (47,17%) que chez les filles (45,15%). On observe aussi d'importantes disparités au niveau des Etats membres. Les filles sont plus susceptibles que les garçons d'achever le premier cycle de l'enseignement secondaire dans un tiers des Etats, notamment en Sierra Leone, au Cabo Verde, en Gambie, au Burkina-Faso et au Sénégal, tandis que la tendance est inverse dans les autres Etats (graphique 1.19).

Graphique 1. 19 : Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire selon le sexe, 2021



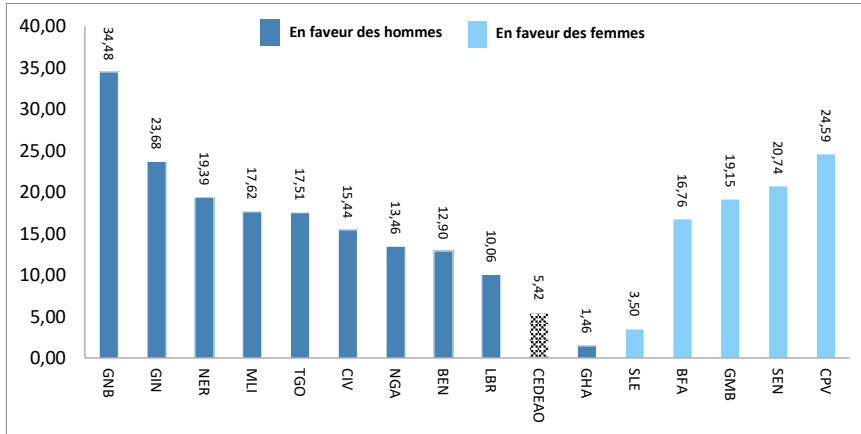
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

L'écart entre les sexes dans les taux d'achèvement du secondaire persistent, quand bien même des changements considérables sont observés dans l'ensemble de la région. En moyenne, 98% de l'écart entre les sexes dans l'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire ont été comblés en 2021 et se sont creusés à l'avantage des filles dans un tiers des Etats membres (graphique 1.20). On note aussi d'importants progrès sur la période allant de 2017 à 2021 pour l'ensemble des pays, à l'exception du Libéria (graphique 1.21).

Graphique 1. 20 : Ecarts entre les sexes dans l'achèvement du premier cycle du secondaire, 2021

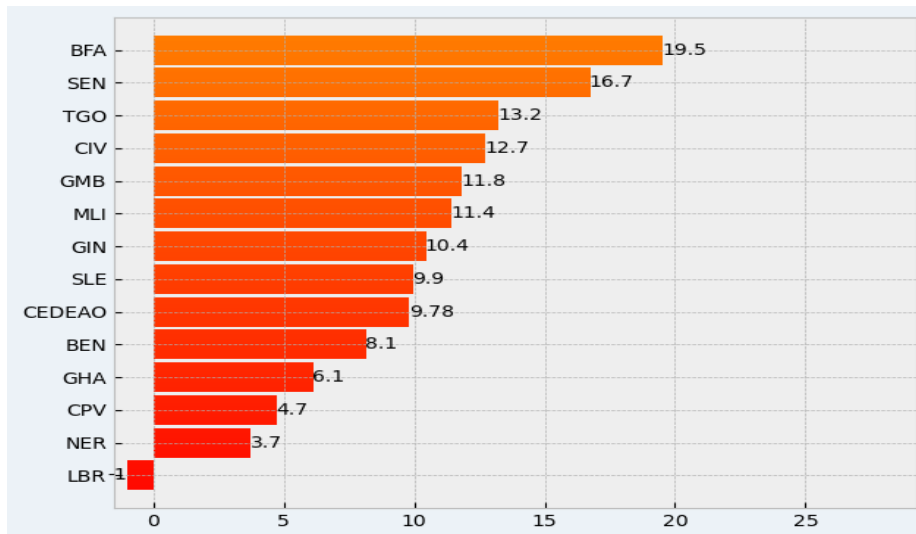


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1. 21 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du 1er cycle du secondaire, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

2.3.2.2. Redoublement dans l'enseignement primaire

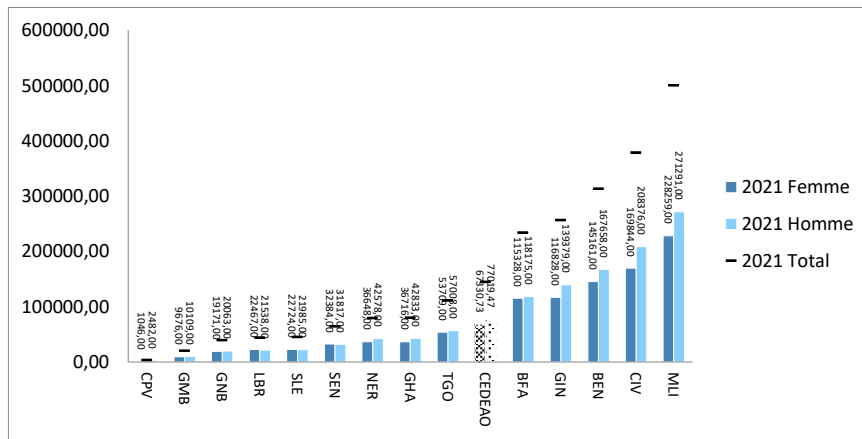
Définition de l'indicateur : Le taux de redoublement dans le primaire correspond au nombre d'élèves inscrits au même niveau que l'année précédente en tant que pourcentage de tous les élèves inscrits dans les établissements du primaire. Il est obtenu en divisant la somme des redoublements à tous les niveaux de l'enseignement primaire par la scolarisation totale de l'enseignement primaire et en multipliant le résultat par 100.



Source de la définition : World Bank Open Data

Plus de garçons que de filles redoublent les classes du primaire dans la majorité des Etats membres. Les effectifs de redoublants sont en effet plus élevés chez les garçons (77019) comparativement aux filles (67331) dans l'ensemble de la région (Nigéria non inclus), à l'exception du Libéria, de la Sierra Leone et du Sénégal (graphique 1.22). Les effectifs les plus élevés de redoublants s'observent au Mali (499550), en Côte-d'Ivoire (378220), au Bénin (312819), en Guinée (256207), au Burkina-Faso (233503).

Graphique 1. 22 : Redoublement dans l'enseignement primaire selon le sexe (en milliers), 2021



Commenté [NB3]: Enlever Nigéria du graphique
Commenté [KH4R3]: Fait

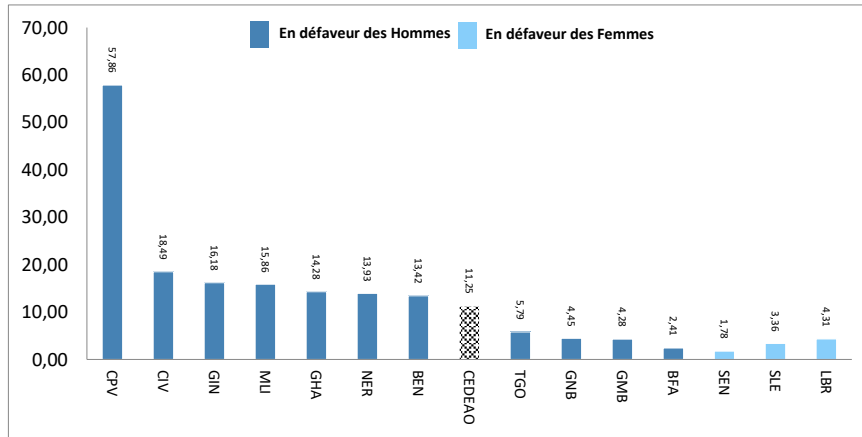
Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

L'écart à la parité dans le redoublement s'est considérablement réduit dans la majorité des Etats et s'est creusé au profit des filles. Les tendances de redoublement entre les sexes sont demeurées au profit des garçons filles dans la plupart des Etats, mais se sont inversées à l'avantage des filles au Sénégal, en Sierra Leone et au Libéria (graphique 1.23). Toutefois, les améliorations observées n'ont pas été soutenues dans certains Etats sur la période 2017 à 2021. Sur cette période, l'écart s'est davantage creusé dans certains Etats, comme c'est le cas au Cabo-Verde, au Ghana, en Guinée et en Côte-d'Ivoire (graphique 1.24).



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

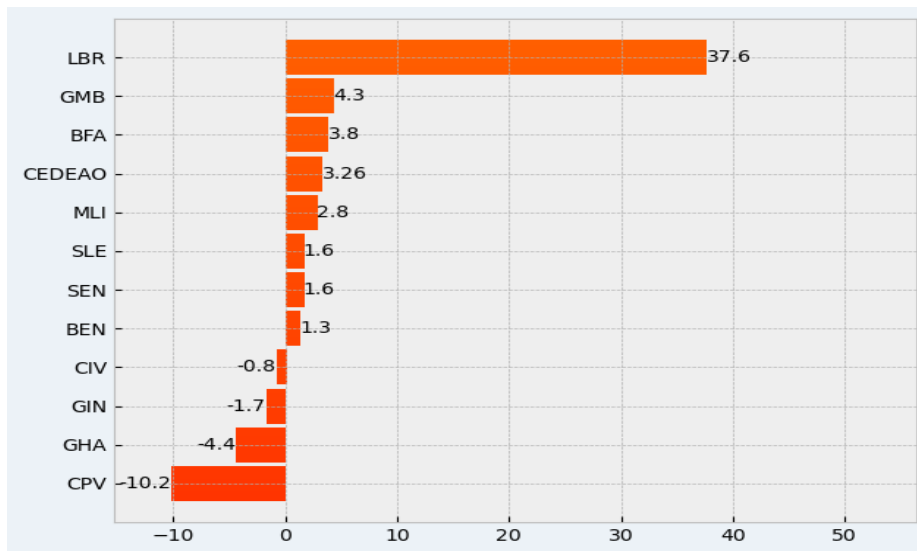
Graphique 1. 23 : Ecart entre les sexes, redoublement dans l'enseignement primaire, 2021



Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

Commenté [NB5]: Inverser les couleurs, redoublement désavantage lorsque l'effectif est plus élevé et enlever le Nigéria du graphique
Commenté [KH6R5]: fait

Graphique 1. 24 : Evolution des écarts entre les sexes, redoublement au primaire, 2017 à 2021



Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed September 19, 2023

Les normes sociales inéquitables et les facteurs relatifs à l'offre d'éducation, précédemment mentionnés, contribuent également à entretenir les disparités entre les sexes en termes d'achèvement des études, puisqu'ils ont des effets négatifs sur les résultats scolaires des filles et constituent une cause de décrochage scolaire. A ces facteurs s'ajoutent l'insuffisance et la faible qualité des enseignants, l'insuffisance d'équipements scolaires, l'application de pratiques



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

pédagogiques telles que le redoublement. Le redoublement en particulier est une pratique éducative largement répandue dans les systèmes éducatifs au sein de la CEDEAO, même si son application peut varier d'un Etat à l'autre. Il est pour d'aucuns considéré comme une solution aux faibles résultats scolaires des élèves et un moyen d'éviter l'accumulation des difficultés d'apprentissage tout au long de la scolarité (Kyereko et al., 2022). Le redoublement repose sur l'idée selon laquelle la promotion en classe supérieure défavoriserait les élèves ayant réalisé de faibles performances au cours d'une année dans une classe scolaire donnée (Hungu, 2010). Cependant, son efficacité en tant que moyen d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés scolaires est également remise en question ; en ce sens que sa pratique est susceptible de renforcer les inégalités socio-économiques, d'affecter l'estime de soi des élèves, réduire la motivation à étudier et conduire les élèves à l'abandon (Ndaruhutse et al., 2008; OECD, 2014).

2.3.3. Qualification professionnelle

La constante évolution du marché du travail et les nouveaux besoins qui en découlent suscitent une diversification des programmes de formation dans l'enseignement tertiaire et une évolution des domaines d'études. Cette diversification induit des parcours éducatifs et des profils variés chez les étudiant(e)s et les diplômé(e)s. Cette diversité est aussi soutenue par l'augmentation des effectifs des filles et des femmes à différents niveaux d'enseignement, en particulier dans le tertiaire. Cependant, de fortes disparités entre les sexes sont observées de façon générale dans les profils des étudiant(e)s et diplômé(e)s. Ces disparités, ajoutées à la qualité du parcours éducatif des étudiants et leur profil au terme des programmes de formation, ont un impact sur leur transition de l'école vers le monde du travail et leurs perspectives sur le marché du travail.

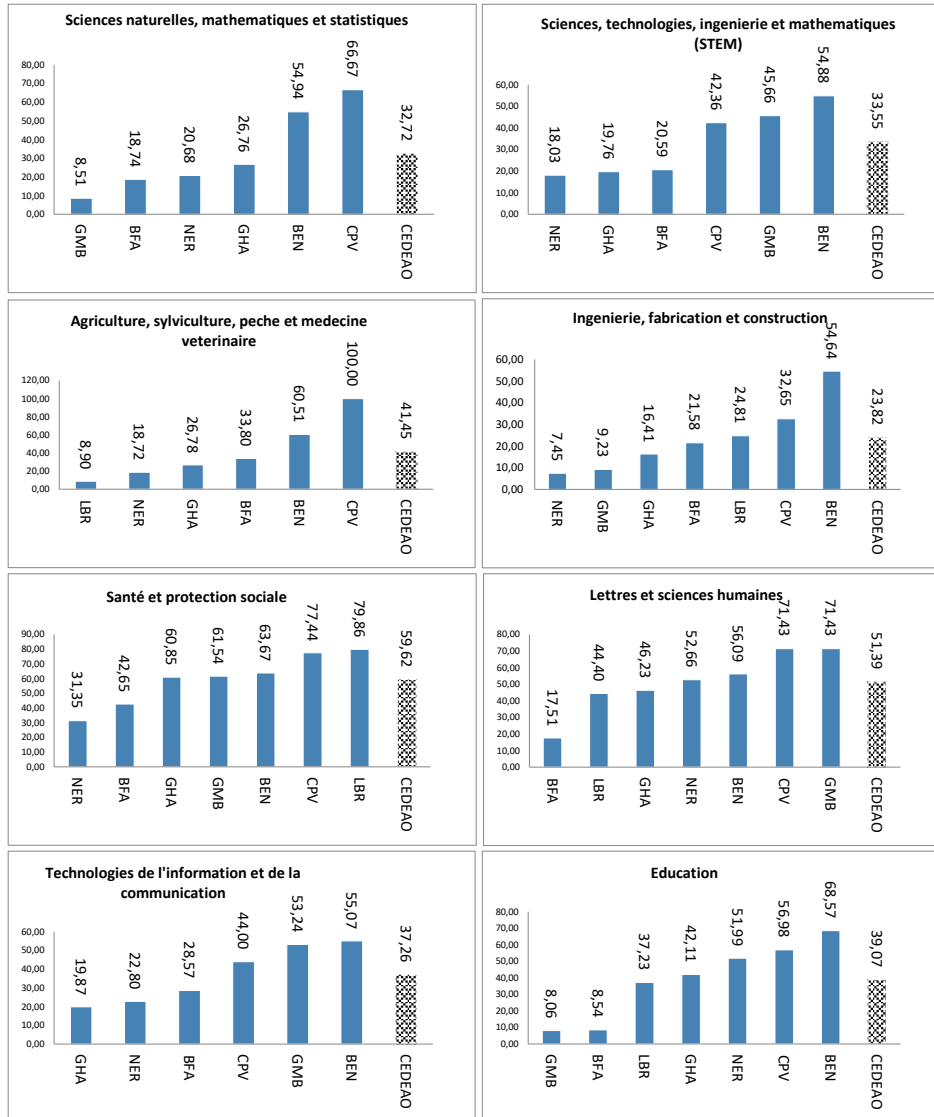
2.1.3.1. Proportion de femmes parmi les diplômées des programmes d'études de l'enseignement tertiaire

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes parmi les diplômées dans un domaine d'études donné de l'enseignement tertiaire est le nombre de femmes diplômées exprimé en pourcentage du nombre total de diplômés dans le domaine d'enseignement donné de l'enseignement tertiaire. Il est calculé en divisant le nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans un domaine d'éducation donné par le nombre total de diplômés dans le même domaine, et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : World Bank Open Data



Graphique 1. 25 : Proportion de femmes dans les diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022.

Le choix des domaines d'études est également sexospécifique, ce qui affecte les possibilités d'apprentissage. Ceci limite les perspectives de carrière des femmes et l'égalité des chances sur le marché du travail. Pour les Etats dont les données sont disponibles, l'effectif des diplômés était en moyenne à dominance masculine dans la plupart des domaines d'études



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

considérées, notamment dans les filières scientifiques. Pour 2021, les femmes ne représentaient que 32,72% des diplômés dans le domaine de l'ingénierie, la fabrication et la construction, 33,55% dans les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM), 41,45% dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la médecine vétérinaire, 37,26% dans les TIC et 39,07% l'éducation. Elles étaient par contre majoritaires dans les filières relatives à la santé et la protection sociale (59,62%) et les lettres et sciences humaines (51,39%) où la part de femmes diplômées est majoritaire. On observe toutefois d'importantes différences entre les Etats observés. Les femmes étaient majoritaires dans tous les domaines considérés au Bénin et au Cabo-Verde (à l'exception du domaine de l'ingénierie, la fabrication et la construction et les TIC) (graphique 1.25).

La diversité des profils des diplômés et les différences entre les sexes observées dans la répartition des effectifs dans les différents domaines d'études traduisent quelque peu les différences dans les aspirations des femmes et des hommes. Ces aspirations sont particulièrement influencées par les stéréotypes sexistes sur les professions, les fonctions ainsi que les perceptions sociales sur la répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans la vie privée et professionnelle, auxquelles les filles et les garçons sont confrontés à la maison, à l'école ou sein de la communauté (OCDE, 2016). Les stéréotypes déterminent par ailleurs les choix de parcours et de carrière et influencent significativement le développement de la vie académique, professionnelle et personnelle de manière générale (Encinas-Martín & Cherian, 2023). Ces stéréotypes, couplés aux normes de genre, à la discrimination, le manque de modèles et le harcèlement à l'égard des femmes dans les domaines à dominance masculine expliquent la faible participation des femmes observée dans les programmes de formation relatifs aux sciences et aux technologies. Ces facteurs restreignent les chances d'exposition des filles à ces domaines et leur choix d'y poursuivre des carrières (Hammond et al., 2020).

Au nombre des initiatives visant à promouvoir la participation des filles et des femmes dans les domaines scientifique, compte le projet de développement d'un enseignement de qualité intégrant la dimension genre dans les disciplines STEM (Gender-Responsive Quality STEM Education), une initiative portée par l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation, l'UNESCO, le Centre pour l'enseignements des mathématiques, des sciences et de la technologie en Afrique, le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique de l'Union Africaine et Microsoft. Le projet est implémenté dans 12 pays d'Afrique francophone dont 5 d'Afrique de l'Ouest, notamment le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, Le Niger et le Sénégal (UNESCO, 2019). Le programme porte sur la formation des



acteurs à divers niveaux sur différents aspects importants à la création d'un environnement scolaire adapté à une participation équilibrée des filles et des garçons dans les STEM.

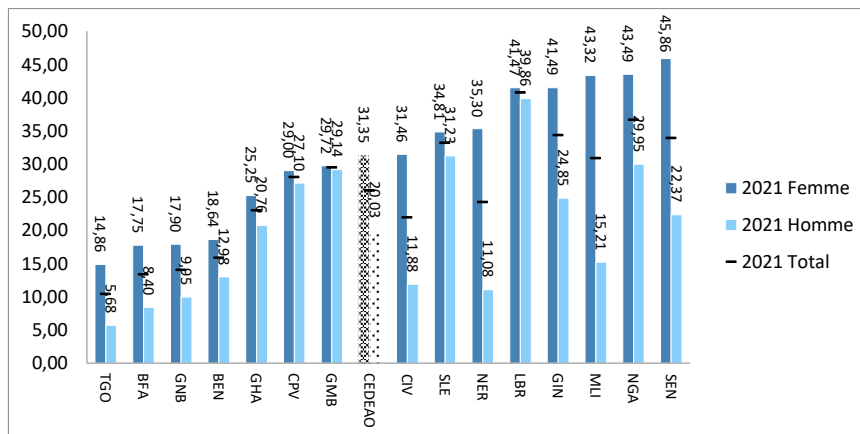
2.1.3.2. Proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation

Définition de l'indicateur : La proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, également connue sous l'appellation « taux de NEET », indique le nombre de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation en pourcentage de la population totale des jeunes âgés de 15 à 24 ans. L'indicateur est calculé en soustrayant de la population totale de jeune âgés de 15 à 24 ans, le nombre de jeunes de la même tranche d'âge en emploi ou qui n'ont pas d'emploi mais qui sont aux études ou en formation, puis diviser le résultat par la population totale de jeunes de ladite tranche d'âge et le multiplier par 100.

Source de la définition : Institut de Statistiques de l'Organisation Internationale du Travail (ILOSTAT).

En général, les jeunes femmes sont plus susceptibles de se désengager, d'être socialement exclues, ou de manquer d'acquérir des compétences ou de l'expérience sur le marché du travail. En moyenne à l'échelle régionale 1 jeune sur 4 dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans (25,99%) était sans emploi et ne suivait aucune éducation ni formation. Cette situation concerne 31,35% des jeunes femmes contre 20,03% des jeunes hommes.

Graphique 1. 26 : Proportion de jeunes sans emploi, ni en éducation, ni en formation, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

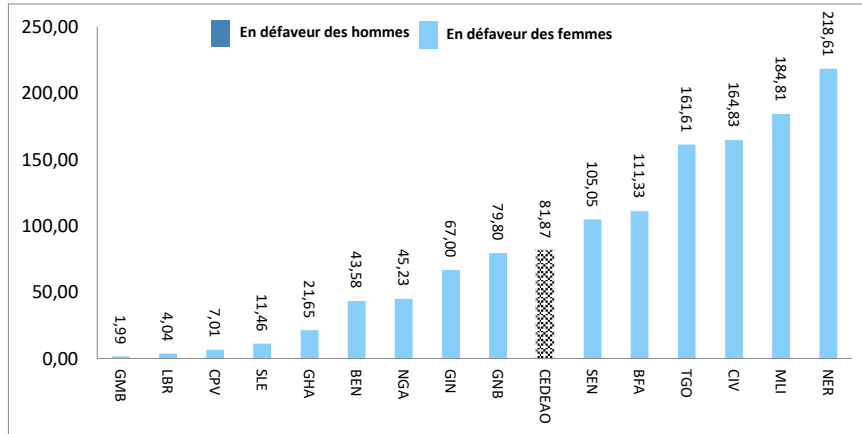
La situation au niveau de la région est moins favorable lorsqu'on la compare à ce qui est observé au niveau de l'Afrique en général où le taux de NEET est estimé à 20,8% et un écart entre les



sexes de 10 points de pourcentage (25,9% pour les femmes et 15,8% pour les hommes) et de l’Afrique subsaharienne (20% de NEET) (ILO, 2020). La tendance observée au niveau régional est similaire à ce qui est observé au niveau des Etats membres, même si les proportions et les différences entre les sexes varient considérablement (graphique 1.26). Le taux de NEET est plus élevé au Libéria (40,73%), au Nigéria (36,65%), en Guinée (34,30%), au Sénégal (33,90%), en Sierra Leone (33,17%) et au Mali (30,86%). Les taux sont plus élevés pour les femmes dans tous les Etats avec des différences allant de 0,58 point de pourcentage en Gambie (29,72% contre 29,14%) à 28,11 points de pourcentage au Mali.

Par ailleurs, les disparités entre les sexes sont encore très prononcées dans la région. En Gambie, au Libéria et au Cabo-Verde, la situation des NEET est presque paritaire entre les jeunes femmes et les jeunes hommes avec des écarts de moins de 10% (graphique 1.27). Pour les autres Etats, l’écart va de 11,46% en Sierra Leone à plus de 200% au Niger (graphique 1.27). De plus, on note une recrudescence des écarts sur la période de 2017 à 2021 dans plusieurs Etats, particulièrement au Libéria, en Gambie, au Bénin, au Ghana, en Guinée et au Sénégal (graphique 1.28).

Graphique 1. 27 : Ecart entre les sexes, taux de NEET, 2021



Commenté [NB7]: Modifier la couleur, ou la légende
TAUX DE NEET élevé est un désavantage

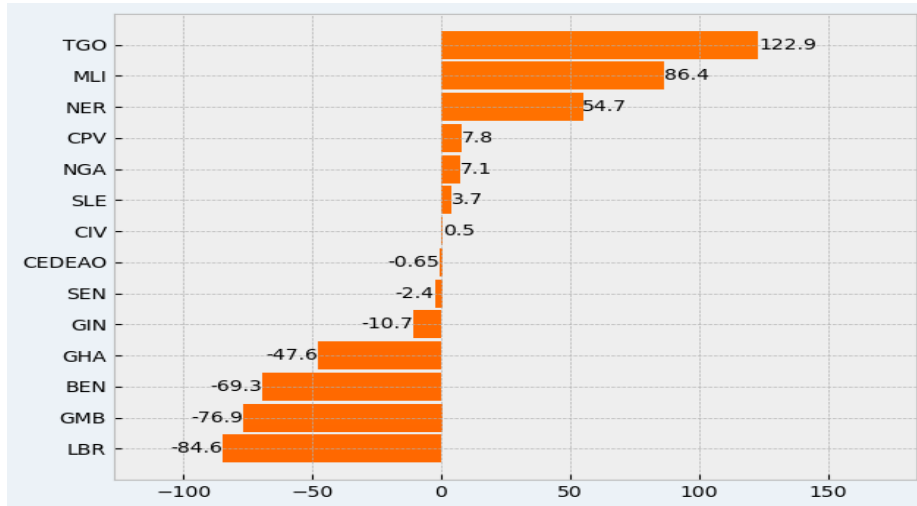
Commenté [KH8R7]: Fait

Source: World Bank Group’s Gender Data Portal from International Labour Organization. “ILO modelled estimates database” ILOSTAT. Accessed January 2021

Graphique 1. 28 : Evolution des écarts entre les sexes, taux de NEET, 2017 à 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

Pourtant, des réformes sont entreprises par les Etats dans le but d'élargir les possibilités d'insertion des jeunes, en particulier l'élaboration et l'adoption, par la majorité des Etats membres, de politiques et plans d'action stratégiques pour l'emploi des jeunes. Les orientations stratégiques portent sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, l'éducation, la formation et le développement des compétences, le renforcement et la mise à niveau des capacités (ILOSTAT, 2023)².

2.1.4. Représentation dans le corps enseignant

En tant que principal dispensateur des enseignements, les enseignants constituent le principal facteur au niveau de l'école qui influe sur la qualité de l'apprentissage des élèves (Chetty et al., 2014). De ce fait, garantir à chaque apprenant un apprentissage de qualité nécessite que les enseignants soient dotés des capacités pédagogiques et de qualifications académiques requises. Aussi, l'égalité entre les sexes dans la participation dans le corps enseignant est importante pour garantir une éducation inclusive et équitable (UNESCO, 2023). Les enseignantes sont susceptibles de modeler l'environnement scolaire, de lutter contre les préjugés sexistes en milieu éducatif et par conséquent d'influencer l'expérience éducative des élèves, des filles en particulier (Bentaouet Kattan et al., 2023).

² <https://ilostat.ilo.org/fr/african-youth-face-pressing-challenges-in-the-transition-from-school-to-work/>

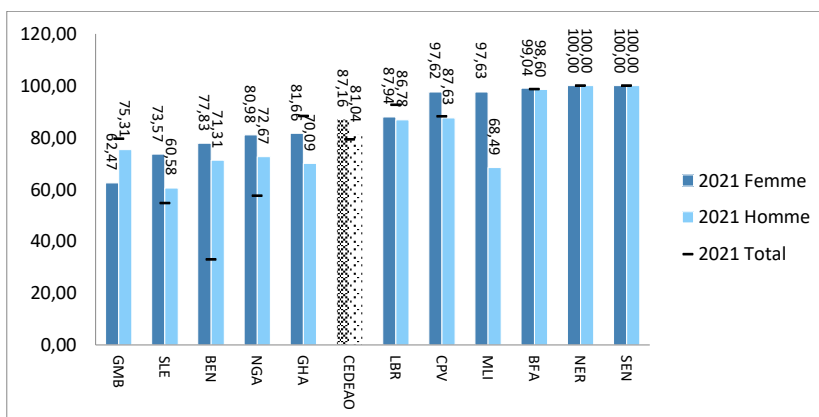


2.1.4.1. Proportion d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire (1^{er} cycle et 2nd cycle)

Définition de l'indicateur : La proportion d'enseignants qualifiés d'un niveau d'enseignement donné est le pourcentage d'enseignants dudit niveau d'enseignement qui ont reçu au moins la formation initiale et continue minimale organisée des enseignants pédagogiques, requise pour enseigner au niveau pertinent dans un pays au cours d'une année académique donnée. Elle est calculée en divisant le nombre d'enseignants d'un niveau d'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée qui sont formés par le total de tous les enseignants de ce niveau d'enseignement, au cours de cette année scolaire.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

Graphique 1. 29 : Proportion d'enseignant(e)s qualifiés au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, 2021



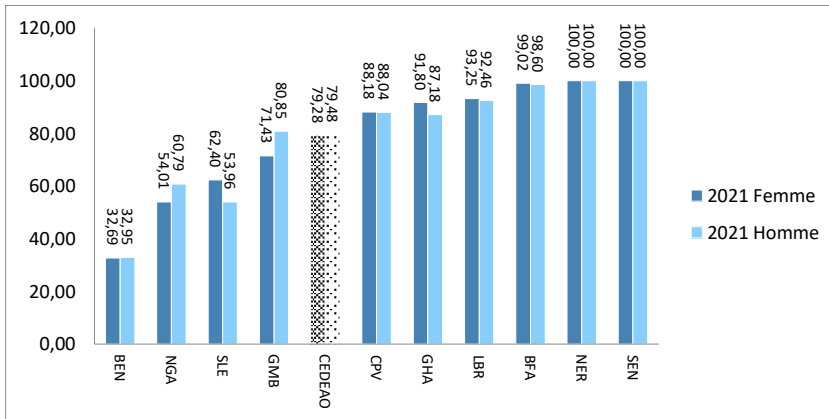
Source: UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, September 2023

Davantage de femmes enseignantes, notamment dans l'enseignement secondaire, possèdent les qualifications requises pour enseigner. Pour les états membres dont les données sont disponibles, en moyenne 79,21% des enseignants du premier cycle du secondaire disposent des qualifications requises. Les proportions selon le sexe sont presque similaires mais légèrement plus élevées pour les enseignantes (87,16% contre 81,04%) (graphique 1.29). Au niveau des Etats, ces proportions varient de 62% en Gambie à 100% au Niger pour les enseignantes et de 60% en Sierra Leone à 100% au Sénégal pour les enseignants (graphique 1.29). Les tendances sont similaires au niveau du second cycle du secondaire, mais avec beaucoup plus de disparités entre les Etats. Pour les données disponibles, en moyenne 79% des enseignantes et enseignants



disposent de qualification requises (graphique 1.30). Les proportions sont beaucoup plus faibles au Bénin où moins de la moitié (33%) des enseignant(e)s disposent des qualifications requises.

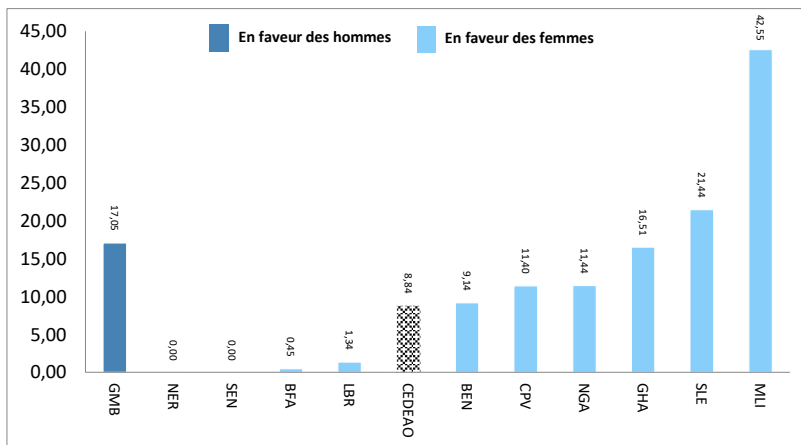
Graphique 1. 30 : Proportion d'enseignant(e)s qualifiés au 2nd cycle du secondaire, 2021



Source: UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, 2023

Dans l'ensemble, les progrès en termes de parité en matière de qualification des enseignant(e)s ont été significatifs. Pour les données disponibles, l'écart s'est comblé et inversé dans la majorité des cas en faveur des enseignantes, à l'exception de la Gambie au niveau du premier cycle et le Bénin, le Nigéria et la Gambie au niveau du second cycle.

Graphique 1. 31 : Écart entre les sexes, qualification des enseignant(e)s du 1er cycle du secondaire

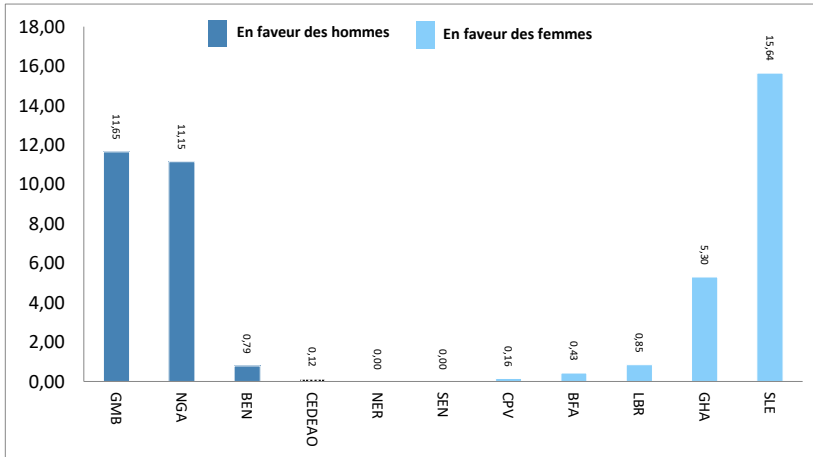


Source: UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, September 2023



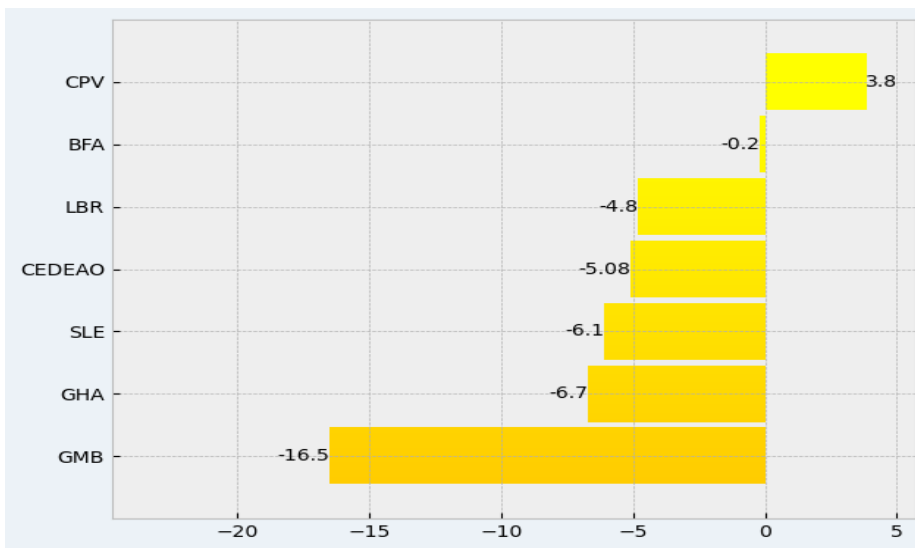
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 1. 32 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignant(e)s du 2nd cycle du secondaire



Source: UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, September 2023

Graphique 1. 33 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignant(e)s qualifié(e)s au 1er cycle du secondaire, 2017 à 2021

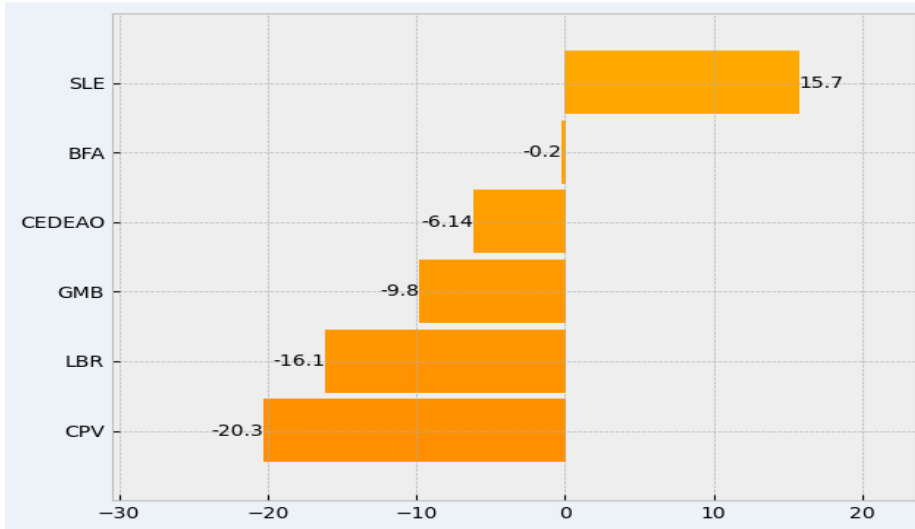


Source: UNESCO Education, September 2023



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 1. 34 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignant(e)s qualifié(e)s au 2nd cycle du secondaire, 2017 à 2021



Source: UNESCO Education, September 2023

Les résultats observés en matière de qualifications des enseignants dans l'ensemble de la région sont le fruit de réformes axées sur le développement d'une culture permanente de l'assurance qualité de l'offre de formation. Ces réformes ont surtout porté sur la réorganisation des structures de formation des enseignants et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de formation continue des enseignants. Par exemple, suite à l'enquête du PASEC 2014 qui remettait en cause la performance des enseignants nigériens, les mesures institutionnelles adoptées par l'Etat du Niger ont permis de presque doubler le nombre d'écoles normales, passant de 6 à 11 en 2020 (Sissoko Touré & Hamidou, 2022). Les mesures ont entre autres portés sur le relèvement du niveau académique et professionnel du personnel de ces écoles normales, le relèvement du niveau académique requis pour l'admission des élèves-enseignants dans les écoles normales, l'amélioration du contenu académique et pédagogique de la formation des futurs enseignants (Ibid).

2.1.4.2. Pourcentage des enseignantes dans l'enseignement supérieur

Définition de l'indicateur : Le pourcentage d'enseignantes à un niveau d'enseignement est le nombre des enseignantes au niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants (masculin et féminin) au niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire donnée. Il est calculé en divisant le nombre total d'enseignantes à un niveau

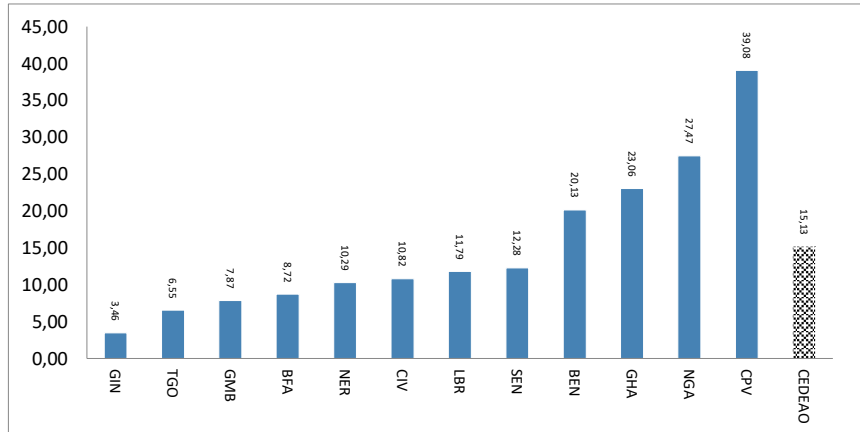


d'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée par le nombre total d'enseignants (masculin et féminin) au même niveau au cours de cette année scolaire et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

Les femmes sont minoritaires dans le corps enseignant de l'enseignement tertiaire dans la totalité des Etats membres. De manière générale, le corps enseignant au niveau tertiaire est caractérisé par une très faible participation des femmes. A l'échelle régionale, les femmes représentaient seulement 15% de l'effectif des enseignants en 2021. La situation est davantage moins favorable dans deux tiers des Etats membres pour lesquelles les données sont disponibles et dont les proportions d'enseignantes s'établissaient en-dessous de la moyenne régionale. Ces proportions vont de 3,46% en Guinée à 12,69% au Sénégal (graphique 1.35). La plus forte proportion d'enseignantes du tertiaire était observée au Cabo-Verde (39,08%) et s'établissait entre 20 et 28% au Bénin, au Ghana et au Nigéria. Il faut également noter une baisse de cette représentativité pour certains Etats entre 2017 et 2021, beaucoup plus prononcée au Bénin (7 points de pourcentage) et au Sénégal (4 points de pourcentage).

Graphique 1. 35 : Proportion d'enseignantes dans l'enseignement tertiaire, 2021



Source: UNESCO Education: Other Policy Relevant Indicators, September 2023

La faible représentativité des femmes parmi les enseignants du tertiaire est en partie expliquée par les faibles taux d'inscription des femmes à l'université, en particulier aux niveaux requis pour envisager une telle carrière (Master et doctorat). Cela explique aussi d'ailleurs la faible participation des femmes dans le domaine de la recherche scientifique et leur faible représentativité aux postes de direction dans l'enseignement supérieur, bien que quelques



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

différences soient observées dans la région (IESALC, 2021). Alors que 52% des chercheurs au Cabo-Verde sont des femmes, elles ne représentent que 6% de l'effectif en Guinée, 10,6% au Mali et 16,5% en Côte-d'Ivoire (Ruiz & Jose, 2016). Au Sénégal, les femmes ne représentaient en 2019 que 29,3% du personnel académique dans toutes disciplines confondues, 20% des chercheuses en Santé au Ghana et 27,7% du personnel de la recherche en sciences médicales au Burkina-Faso en 2010 (Huyer, 2016). Le manque de données ventilées par sexes sur la participation des femmes dans les positions d'enseignants du tertiaire constitue aussi une limite.

Quelques rares initiatives en faveur de l'égalité des sexes dans l'enseignement tertiaire ont toutefois été développées dans la région en vue d'une amélioration de la situation. On peut citer entre autres, le Projet d'Appui à la Promotion des Enseignantes Chercheuses du Sénégal (PAPES), initié par l'Etat du Sénégal en 2013 et qui vise à stimuler l'insertion, le maintien et la promotion des femmes dans l'univers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ceci passe par le renforcement des capacités des enseignantes et chercheuses et le soutien à leur carrière à travers l'octroi de financements pour la poursuite de leur thèse, la préparation aux concours d'agrégation ou la préparation à l'inscription sur les listes d'aptitudes du CAMES (Goudiaby, 2022).

2.1.5. Alphabétisme chez les adultes

Définition de l'indicateur : Le taux d'alphabétisme des adultes est défini comme étant le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne. En général, on entend par "alphabètes" les personnes qui savent non seulement lire et écrire, mais aussi compter, c'est-à-dire faire des calculs arithmétiques simples. Il est calculé en divisant le nombre des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire par l'effectif total du groupe d'âge, et en multipliant le résultat par 100.

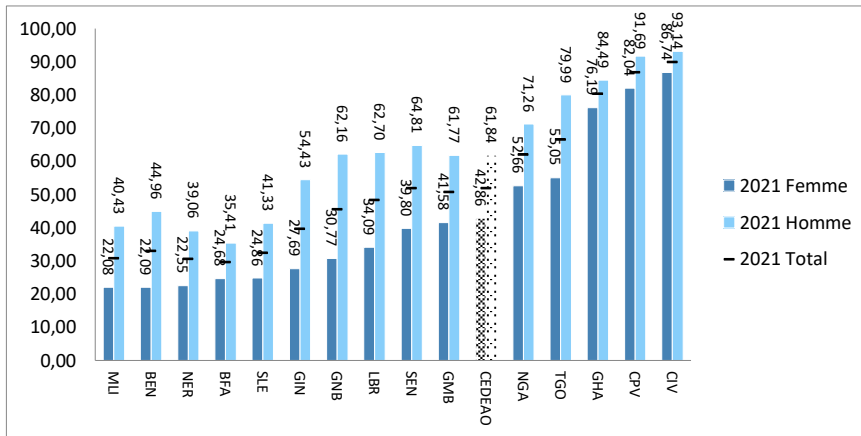
Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

On note d'importantes avancées en matière d'alphabétisation dans la région. Mais ces progrès étant lents, les disparités entre les sexes sont encore prononcées dans plusieurs Etats et la majorité des adultes analphabètes demeure des femmes. Pour 2021, le taux d'alphabétisation était de 51,88% en moyenne dans l'ensemble de la région et était largement plus élevé chez les hommes (61,84%), que chez les femmes (42,86%). La tendance est similaire au niveau des Etats membres, mais avec d'importants écarts entre eux. Les taux d'alphabétisation varient de 29,66% au Burkina-Faso à 89,89% en Côte-d'Ivoire. Ces taux sont



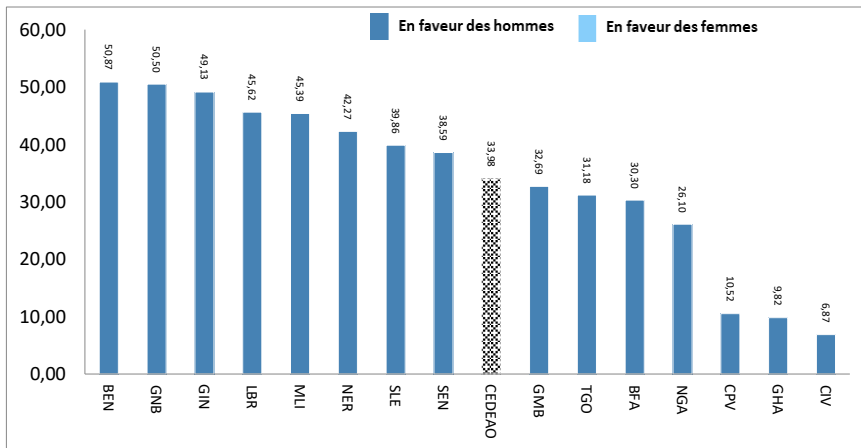
plus élevés pour les hommes comparativement aux femmes dans tous les Etats membres, avec des différences allant de 6,40 points de pourcentage en Côte-d'Ivoire à 31,39 points de pourcentage en Guinée-Bissau (graphique 1.36). Les taux d'alphabétisation des femmes varient de 22% au Mali, à presque 87% en Côte-d'Ivoire tandis qu'ils varient entre 40% et 93% chez les hommes (graphique 1.36).

Graphique 1.36 : Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus), 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.37 : Ecart entre les sexes, taux d'alphabétisme chez les adultes, 2021

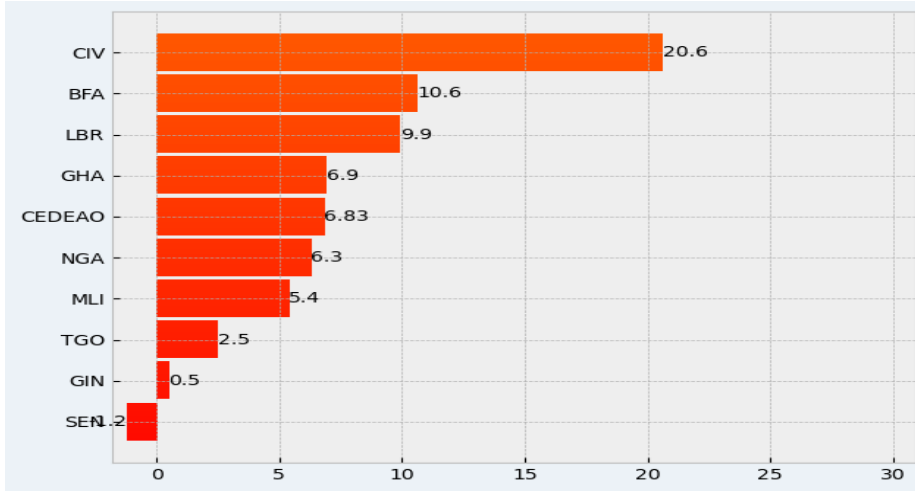


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Graphique 1.38 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'alphabétisme chez les adultes, 2017 à 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNESCO Institute for Statistics (UIS). Accessed October 24, 2022

Davantage d'efforts devront être consentis pour atteindre la parité puisqu'aucun État n'y est encore parvenue. Dans certains États pour lesquels les données sont disponibles, on note des améliorations significatives entre 2017 et 2021, notamment des réductions de l'écart entre les sexes en matière d'alphabétisation allant de 0,5 point de pourcentage en Guinée à 20,6 points de pourcentage en Côte-d'Ivoire. Malgré ces progrès, l'écart à la parité demeure important dans la majorité des États, allant de 26% au Nigéria à 50% en Gambie et au Bénin (graphique 1.37).



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.2. *Domaine « Leadership et prise de décision »*

La participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux de la prise de décision et de l'engagement politique est essentielle à la réalisation de l'égalité, du développement durable, de la paix et de la démocratie et à l'intégration des perspectives et des expériences des femmes dans les processus décisionnels (Mlanbo & Kapingura, 2018). Son importance est d'autant justifiée par la volonté manifestée à cet égard au niveau global et déclinée en une série d'engagements. Entre autres, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Programme d'action de Beijing appellent à l'adoption de mesures visant à favoriser l'accès équitable et la pleine participation des femmes aux structures de pouvoir et à la prise de décision. Au niveau continental, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples intègre elle aussi des dispositions en faveur d'une représentativité et d'une participation accrues et effectives des femmes à tous les niveaux de prise de décision. La charte africaine des droits de la femme de 2003 quant à elle reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Au niveau de l'espace CEDEAO, plusieurs cadres juridiques régionaux ont été adoptés en vue de promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes. L'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable adopté en 2015, incite les Etats à prendre des mesures en vue de garantir aux femmes une participation égale dans tous les domaines, allant de la vie politique, au domaine de l'emploi et la représentativité à la tête des entreprises et des institutions. Ces engagements sont explicitement spécifiés à travers plusieurs articles qui mettent spécifiquement l'accent sur la représentation et la participation dans les instances juridictionnelles à tous les niveaux (article 6), la représentation et la participation dans les instances de gouvernance et de prise de décision tant dans le secteur public que privé (article 11), aux processus électoraux et aux processus de désignation de représentants politiques (article 12), à la formulation de politiques économiques et sociales (article 17) ainsi qu'aux processus décisionnels clés de prévention et de gestion des conflits et le renforcement de la paix et de la sécurité (article 32) et dans la pratique des médias et leur structures décisionnelles (article 33), etc. Le Protocole additionnel de 2001 de la CEDEAO, met également l'accent, à travers son article 2, sur la participation à pied d'égalité des femmes dans les processus électoraux, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques gouvernementales, l'occupation d'emplois publics et l'exercice de fonctions publiques à tous les niveaux de l'Etat.



Ces engagements ont donné lieu à diverses actions au niveau des Etats membres dans l'objectif d'impulser le droit des femmes à une participation égale. Cependant, malgré la reconnaissance qui lui est due, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la participation politique et la prise de décision semble être un objectif difficile à réaliser. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les instances de prises de décision non seulement sur le plan politique mais également dans les entreprises et au sein des communautés (Women Deliver, 2018). Les lois et pratiques et institutions discriminatoires, les inégalités de genre sur le marché du travail, les préjugés sociaux sur la capacité des femmes à diriger et les difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle constituent, entre autres, les raisons de cette sous-représentativité des femmes.

Le domaine « Leadership et prise de décision » examine le pouvoir qu'exerce les femmes en particulier en matière de prise de décision sur les plans économique et politique. Les indicateurs qui le composent permettent d'évaluer la mesure dans laquelle les femmes sont représentées à des postes de décision et de gestion au sein des entreprises, du gouvernement, et des institutions politiques (tableau 2).

Tableau 5 : Cadre d'analyse du domaine "Leadership et prise de décision"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Leadership managérial	Représentativité dans les postes d'encadrement au sein des entreprises	Proportion de femmes occupants des postes de direction	World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank's Entrepreneurship Survey and database
		Proportion d'hommes occupants des postes de direction	World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank's Entrepreneurship Survey and database
		Proportion de femmes à des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur	World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank's Entrepreneurship Survey and database
Leadership politique	Représentativité au sein du gouvernement et des institutions politiques	Proportion de femmes à des postes ministériels	Inter-Parliamentary Union (IPU). Women in Politics, 2024
		Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	Inter-Parliamentary Union (IPU). Women in Politics, 2024



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Résultats clés :

Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de leadership et de prise de décision et la parité femme-homme est loin d'être atteinte

Très peu de femmes parviennent encore à briser le plafond de verre qui limite leur accès à des postes de responsabilité et de prise de décision au sein des entreprises.

1. *Moins de la moitié des postes de direction et des postes d'encadrement supérieur sont occupés par des femmes dans les États observés.*

Davantage de femmes entrent dans l'arène politique, mais pas sur un pied d'égalité avec les hommes

2. *En 2021, les femmes ne représentaient que 21,47% des postes à responsabilité ministérielles et 17,54% des parlementaires dans l'ensemble de la région.*
3. *Des barrières socio-culturelles et institutionnelles continuent d'entraver la participation des femmes à la vie politique.*

2.2.3. Leadership managérial

Au-delà des avantages pour les femmes elles-mêmes, l'égalité entre les sexes et la diversité de la main-d'œuvre au sein des entreprises est considérée comme un important facteur de productivité, de croissance et d'innovation (ILO, 2019). Malgré que l'entrée des femmes sur le marché du travail ait progressé, la plupart d'entre elles continuent d'être victimes de discrimination professionnelle sur leur lieu de travail. Elles restent sous-représentées dans les positions stratégiques au sein des entreprises surtout lorsqu'il s'agit de positions hiérarchiques supérieures. L'indicateur de la proportion de femmes dans les postes d'encadrement permet d'évaluer la participation des femmes aux équipes et structures dirigeantes des entreprises.

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes dans les postes d'encadrement correspond au nombre de femmes cadres en pourcentage du total des cadres. Deux mesures sont conjointement utilisées pour cet indicateur dont la proportion de femmes occupant un poste de direction et la proportion de femmes dans les cadres supérieurs et intermédiaires (à l'exclusion des cadres subalternes).

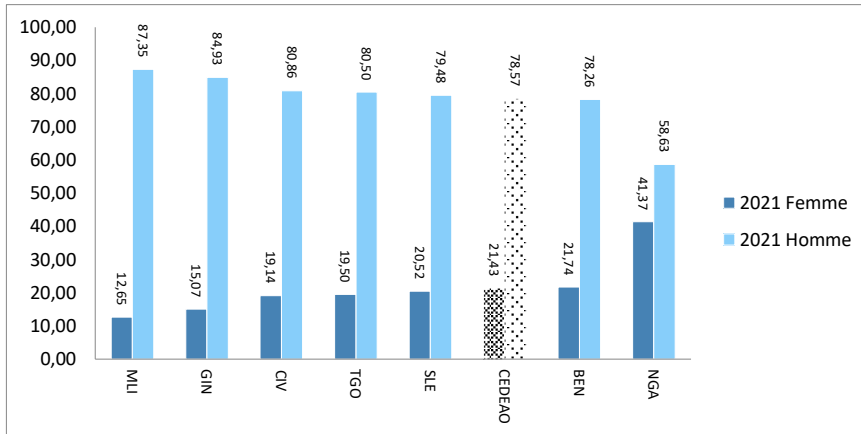
Source de la définition : ILOSTAT

Très peu de femmes parviennent à briser le plafond de verre qui limite leur accès à des postes de responsabilité supérieurs au sein des entreprises. Pour les sept États membres pour lesquels les données sont disponibles, on note en général que les femmes sont largement minoritaires aux postes d'encadrement. Elles représentent moins du quart des postes de direction au Mali, en Guinée, en Côte-d'Ivoire, au Togo, en Sierra Leone et au Bénin (graphique 2.1), tandis



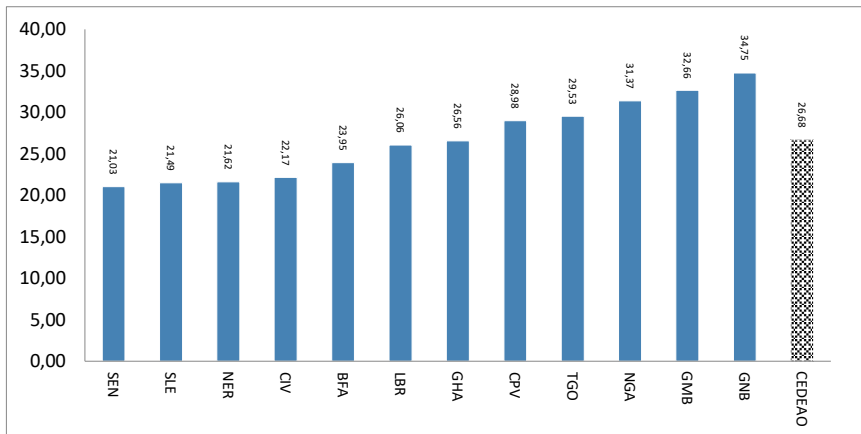
qu'elles occupent 41% de ces postes au Nigéria. Les données disponibles sur 12 Etats en ce qui concerne les postes d'encadrement intermédiaires et supérieur indiquent une représentativité allant de 21% au Sénégal à environ 35% en Guinée Bissau (graphique 2.2).

Graphique 2.1 : Proportion de femmes et d'hommes occupants des postes de direction, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank's Entrepreneurship Survey and database

Graphique 2.2 : Proportion de femmes à des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank's Entrepreneurship Survey and database

La discrimination dans les lois et l'application au niveau organisationnel de politiques et pratiques en matière de ressources humaines qui privilégient les hommes sont des obstacles à la promotion des femmes et à leurs droits à l'égalité dans les opportunités en milieu du travail. Par exemple dans certains Etats, la loi restreint les possibilités des femmes de travailler



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

aux heures de nuit (Sierra Leone³, Guinée-Bissau⁴), et dans d'autres, leur capacité à travailler dans certains secteurs notamment dans l'industrie (Burkina-Faso⁵, Ghana⁶, Guinée-Bissau, Mali⁷, Nigéria⁸, Sierra Leone). Au Nigéria, certains employeurs privés obligent les jeunes filles à signer des contrats dans lesquels elles s'engagent à ne pas tomber enceintes les trois premières années d'emploi (Bouchama et al., 2018).

D'un autre côté, les stéréotypes et normes sociales discriminatoires ainsi que des facteurs individuels constituent également des barrières à la progression des carrières des femmes.

Les stéréotypes et les rôles de genre qui en découlent entraînent une évaluation différente des tâches productives et reproductives traditionnellement assignées aux femmes et aux hommes (Ramos et al., 2022). Par exemple une étude de (Gallup & ILO, 2017) indiquent que 17% des hommes en Afrique de l'Ouest pensent que les femmes ne doivent pas travailler hors du domicile et 21% pensent que les femmes devraient rester à la maison pour s'occuper de la famille et des tâches ménagères. A Cela s'ajoutent (1) le manque d'intérêt et de motivation des femmes à accéder aux postes d'encadrement, (2) le manque de confiance en soi et d'estime de soi ; (3) une culture organisationnelle marquée par des normes patriarcales et androcentriques qui empêchent l'élimination des discriminations sur le plan professionnel et dans l'attribution des postes d'encadrements ; les difficultés des femmes d'accéder aux réseaux d'information et de pouvoir et l'absence de mentorat ; (7) la difficulté à trouver un équilibre entre travail et famille et (8) le harcèlement sexuel en milieu professionnel (Ramos et al., 2022; Tabassum & Nayak, 2021).

Des réformes sont entreprises par plusieurs Etats en vue de réduire les écarts entre les femmes et hommes notamment sur le plan institutionnel. La Côte-d'Ivoire a supprimé toutes les restrictions existantes sur l'emploi des femmes dans certains types d'emplois et d'industries, indépendamment de leur caractère dangereux, pénibles ou moralement inappropriés tandis que le Sénégal et le Bénin ont procédé à des réformes levant les restrictions imposées aux femmes dans l'industrie (World Bank, 2023b). En Sierra Leone, la loi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes promulguée en 2023 inclut une disposition prévoyant un quota

³ Women, Business and the Law 2023, Sierra Leone

⁴ Women, Business and the Law 2023, Guinea-Bissau

⁵ Women, Business and the Law 2023, Burkina Faso

⁶ Women, Business and the Law 2023, Ghana

⁷ Women, Business and the Law 2023, Mali

⁸ Women, Business and the Law 2023, Nigeria



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

minimum de 30% de femmes aux postes de direction dans le secteur privé (National Democratic Institute, 2023)⁹.

2.2.4. Leadership politique

La participation politique des femmes constitue un droit humain, un facteur de croissance inclusive et de développement et une condition essentielle à la gouvernance démocratique (OCDE MENA, 2018). En dépit de la croissance du nombre de femmes actives à des niveaux élevés de pouvoir politique, d'importantes inégalités continuent d'être observées notamment quant à leur participation équitable et leur leadership dans la vie politique et publique. Malgré les actions à l'échelle globale appelant à mettre fin à ces disparités de même que les progrès qualitatifs et quantitatifs réalisés en matière de participation et de représentation des femmes, celles-ci continuent d'être mises à l'écart des structures de gouvernance qui définissent les priorités législatives et politiques. Cette sous-représentativité des femmes se manifeste par une prédominance des hommes dans les positions ministérielles, les parlements et à divers niveaux de pouvoir politiques (IDEA International, 2013). Or, il est clair que l'implication des femmes dans les processus législatifs et leur responsabilisation à des hauts postes de l'Etat est essentielle pour la prise en compte effective des questions les concernant et pour impulser un changement de la dynamique des sexes (Ballington et al., 2011). Divers facteurs ont été identifiés en tant qu'obstacles à la participation des femmes à la vie politique. Il s'agit notamment des normes culturelles, les barrières structurelles, les questions de mobilité et de sécurité, de travail de soins non rémunéré, les lois discriminatoires et le déficit de ressources financières et de réseaux ainsi que les institutions sexospécifiques, auxquels s'ajoutent les préjugés sexistes et la violence envers les femmes en politique (UN Women, 2018).

2.2.4.1. Proportion de femmes à des postes ministériels

Définition de l'indicateur : Cet indicateur renvoie à la proportion de femmes occupant des postes ministériels ou équivalents (y compris les vice-premiers ministres) au sein du gouvernement. Les premiers ministres/chefs de gouvernement sont inclus lorsqu'ils détiennent des portefeuilles ministériels. Les vice-présidents et les chefs d'agences gouvernementales ou publiques sont exclus.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

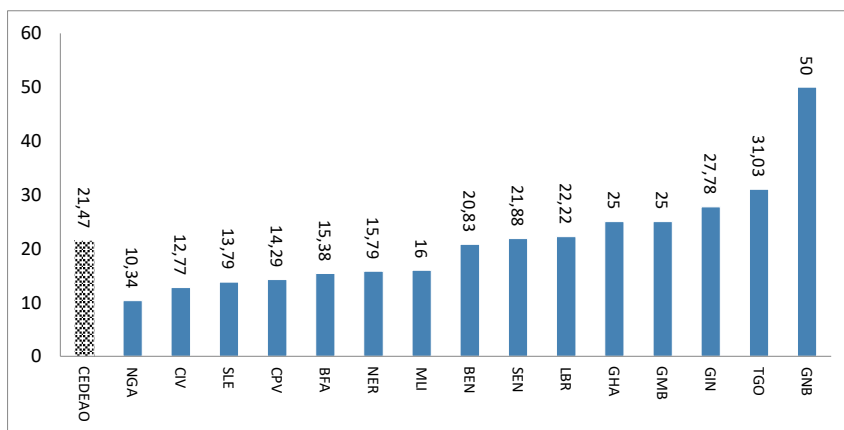
⁹ <https://www.ndi.org/our-stories/sierra-leone-groundbreaking-gender-equality-bill-passes>



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

La participation des femmes dans les postes ministériels s'est améliorée mais pas sur un pied d'égalité avec les hommes. La proportion de femmes à des postes ministériels a légèrement augmenté dans l'ensemble de la région passant de 17,13% en 2017 à 21,47% en 2021. Cette proportion est en dessous de la moyenne au niveau continental (24,35%) et celle d'autres régions notamment l'Afrique Australe (28,89%) et l'Afrique de l'Est (28,12%) mais surclasse les régions d'Afrique Centrale (20,56%) et d'Afrique du Nord (18,74%) (UNECA, 2020). Des différences marquées sont cependant observées entre les Etats. Pour 2021, la Guinée-Bissau a exceptionnellement marqué par une participation égale (50%) entre les femmes et les hommes aux positions ministérielles, tandis que la proportion de postes ministériels gérés par des femmes est à des niveaux faibles comparativement à la moyenne régionale dans huit (08) autres Etats membres (graphique 2.3). Aussi, entre 2017 et 2021, la représentativité des femmes aux postes ministériels a baissé dans un tiers des Etats membres dont le Niger (0,41 point de pourcentage), le Nigéria (1,66 points de pourcentage), la Côte-d'Ivoire (8,13 points de pourcentage), le Cabo-Verde (10,71 points de pourcentage) et le Mali (8,2 points de pourcentage).

Graphique 2.3 : Proportion de femmes et d'hommes à des postes ministériels, 2021



Source: Inter-Parliamentary Union (IPU). Women in Politics. Accessed May 2024

Outre les inégalités dans le niveau de représentativité, des inégalités subsistent également dans les portefeuilles ministériels attribués aux femmes. Les portefeuilles ministériels occupés par les femmes sont en effet moins diversifiés et elles sont moins susceptibles d'être nommées à des postes ministériels stratégiques tels que la défense et les finances. Par exemple, selon les données de 2021, dans toute l'Afrique, seulement 11% de femmes occupaient des portefeuilles



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

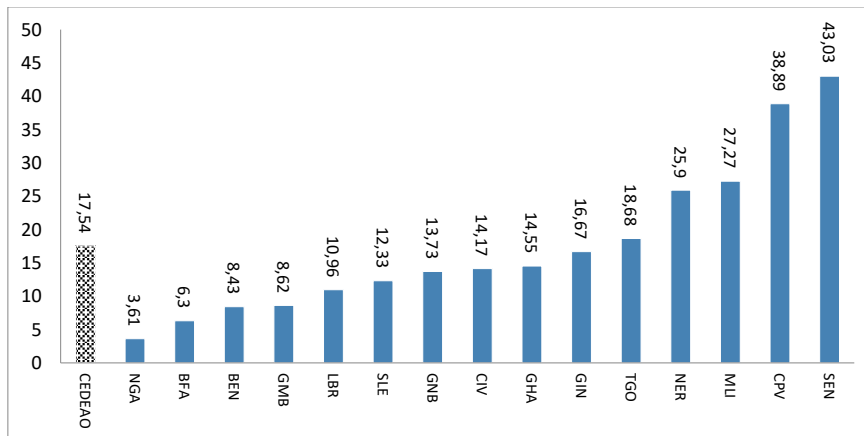
de ministre de défense et deux (02) femmes étaient en charge du ministère de la finance (UNECA, 2022).

2.2.4.2. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

Définition de l'indicateur : La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est le nombre de sièges occupés par des femmes dans les chambres uniques ou les chambres basses des parlements nationaux, exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés. Elle est obtenue en divisant le nombre de sièges occupés par des femmes par le nombre total de sièges.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 2.4 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux 2021



Source: Inter-Parliamentary Union (IPU). Women in Politics. Accessed May 2024

Les progrès dans la représentation des femmes au parlement sont lents et nécessitent que des efforts importants soient entrepris pour une participation à pied d'égalité. Au niveau de la CEDEAO, seulement 17,54 % des parlementaires nationaux étaient des femmes en 2021, soit une hausse de 2,59 points de pourcentage par rapport à 2017 (14,95 %). Le Sénégal reste en tête de la région avec la plus forte représentativité des femmes au parlement (43,03 %) suivi du Cabo-Verde (38,89 %). Entre 2017 et 2021, deux tiers des Etats membres ont connu une amélioration de la participation des femmes au parlement allant jusqu'à 15,28 points de pourcentage au Cabo-Verde, 18,43 points de pourcentage au Mali et 8,94 points de pourcentage au Niger. La situation s'est à contrario détériorée dans certains Etats comme c'est le cas en



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Guinée (-5,26 points de pourcentage), ou stagnée dans d'autres comme au Burkina, au Nigéria et en Gambie.

Les résultats obtenus en matière de participation politique des femmes dans l'ensemble de la région ont été possibles grâce au travail d'organisations locales qui s'activent pour la promotion d'une représentation plus accrue des femmes à différents niveaux de gouvernance et de leadership politique. Au Sénégal par exemple, le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF), en plus d'avoir grandement contribué à l'adoption de la loi sur la parité en 2010 et de son décret d'application, a également œuvré pour sensibiliser et familiariser le public au concept de parité (ECOWAS, 2022). Au Cabo-Verde, un plaidoyer a été soutenu par le Réseau des Femmes Parlementaires (Rede de Mulheres Parlamentares) afin que le nombre de sièges de parlement occupé par les femmes soit porté à 40% (Ibid).

La visibilité croissante des femmes dans l'arène politique a par ailleurs contribué à faire évoluer les perceptions quant à leur rôle et leur capacité en politique et ouvre la voie à leur accès à des positions élevées de leadership politique. L'une des réalisations les plus marquantes en la matière a été l'élection au Libéria de la première femme Cheffe d'Etat en Afrique. Il s'agit notamment de la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, élue en 2005 puis réélue en 2011. On note aussi la présence de femmes au poste de Premier Ministre et de Vice-Présidente dont celles du Togo, du Bénin, du Libéria actuellement en fonction¹⁰. Au Togo encore et au Sénégal, cette évolution a également favorisé la nomination de femmes à des portefeuilles stratégiques traditionnellement occupés par des hommes tels que le ministère de la défense (ECOWAS, 2022).

En outre, l'ascension des femmes en politique favorise l'accès de plus de femmes à d'autres postes de gouvernance et de prise de décision politique. Ceci est illustré dans le cas du Libéria, où la Présidente Sirleaf pendant son mandat a nommé plusieurs femmes dans son cabinet ministériel. Mais cette représentativité a par contre drastiquement baissé sous l'administration de son successeur qui n'a nommé que deux (02) femmes sur son cabinet de 17 ministres, soit une baisse de représentation de 12% (Sadie, 2021), et sous l'administration actuelle (5 femmes sur 19 ministres)¹⁰. L'actuel première ministre du Togo a, quant à elle, nommé un gouvernement avec un record de 30% des 33 postes attribués à des femmes¹⁰.

L'instauration de mécanismes tel que l'utilisation des quotas et autres mesures positives dans la plupart des Etats a également contribué à améliorer la participation et la représentation

¹⁰ <https://data.ejsceneter.org>



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

des femmes dans la région. Deux (02) Etats membres de la CEDEAO (le Niger et la Sierra Leone) ont légiféré les quotas sous forme de siège réservés aux femmes dans leurs parlements tandis que sept (07) Etats (le Togo, le Sénégal, le Mali, le Libéria, la Guinée, le Cabo-Verde et le Burkina-Faso) ont instauré d'autres formes de quotas soit constitutionnels et/ou législatifs, soit comme mesure inscrite dans les statuts des partis politiques individuels (Ugbe, 2020). Aucun système de quotas n'est appliqué au Bénin, toutefois, la révision récente des codes électoraux et de la charte des partis politiques a permis d'augmenter le nombre de sièges attribués aux femmes (Ibid). Hormis les quotas, d'autres mesures visant à encourager la candidature des femmes lors des processus électoraux ont été adoptées ; notamment des mesures relatives à la violence basée sur le genre et la sécurité des femmes pendant les élections (Ibid). Cependant, l'efficacité de ces mécanismes restent limitée du fait, entre autres, de la mauvaise application des lois existantes sur la parité, l'absence d'incitations au respect des règles et de sanctions en cas de non-respect et le manque de conformité statutaire (Sadie, 2021; Ugbe, 2020).

En dépit des efforts et des avancées réalisées, la participation des femmes à la vie politique continue d'être entravée par divers facteurs qui se renforcent mutuellement. Au nombre de ces facteurs figurent : (1) les stéréotypes socio-culturels, religieux et traditionnels sur les rôles des femmes et les barrières structurelles telles que le manque de document d'identité requis lors des processus électoraux, (2) les contraintes en matière de travail de soins non rémunéré, (3) le manque d'éducation et de sensibilisation politique spécifiques centrées sur les femmes et la faible connaissance du processus électoral surtout en milieu rural, (4) l'accès limité aux financements et à des réseaux, (5) les contraintes de sécurité pendant et après les campagnes, les élections et la violence et le harcèlement à l'égard des femmes en politique surtout dans les médias, (6) l'analphabétisme élevé chez les femmes, (7) la discrimination au sein des partis politiques généralement à dominance masculine (ECOWAS, 2022; Sadie, 2021; Ugbe, 2020; UN WOMEN, 2018).



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.3. *Domaine « Violences basées sur le genre (VBG) »*

La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des formes les plus persistantes et les plus répandues de violation des droits humains et un obstacle à la réalisation de l'égalité entre les sexes. C'est un phénomène généralisé, qui transcende toutes les catégories et groupes sociaux, économiques, culturels et religieux. La violence a de graves conséquences à court et à long terme pour les femmes. Elle affecte le bien-être physique, psychologique, de même que la santé sexuelle et reproductive et au-delà, elle implique des coûts sociaux et économiques énormes pour les femmes, leurs familles et la société en général¹¹. La reconnaissance de la violence à l'égard des femmes et des filles comme étant une préoccupation majeure, de même que la nécessité de garantir à celles-ci une vie sans violence et leur permettre de jouir des droits et principes universels d'égalité, de sécurité, d'intégrité et de dignité ont été consacrées par des normes et instruments internationaux qui recommandent l'adoption de mesures à tous les niveaux pour prévenir et combattre toutes les formes de violence.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1992, à travers ses recommandations générales 12, 19 et 35 ainsi que la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes reconnaissent la violence à l'égard des femmes et des filles, exercée dans le cadre privé ou public, comme étant une forme de discrimination et une violation de leur liberté fondamentale, et rappellent aux États leurs obligations à œuvrer par tous les moyens pour son éradication. Par ailleurs, des mesures spécifiques à prendre par les États ont été définies par le Programme d'action de Beijing. Les dirigeants se sont engagés à cet effet, lors de la 64^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, à intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre effective de ces mesures.

Ces engagements internationaux, sont réitérés par les États réunis au sein de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, qui définissent la protection des droits des femmes et des hommes comme un préalable à la réalisation des aspirations populaires (Commission de la CEDEAO, 2021a). En 2020, les ministres en charge du genre des femmes et des enfants des États membres de la CEDEAO, se sont accordés à afficher une position de tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles et autres formes de VBG, et ont réaffirmé leur engagement à protéger les droits des femmes et des enfants, à mutualiser les efforts pour assurer un

¹¹ <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

environnement sûr pour les femmes et les filles, à mobiliser les ressources et participer activement à la mise en œuvre des recommandations¹².

Conformément à ces engagements, la CEDEAO a entrepris en 2021, l'élaboration d'une stratégie régionale pour la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre et l'élimination de toutes formes de violences faites aux femmes, couvrant la période 2022-2032. Cette stratégie définit un ensemble d'actions stratégiques à mettre en œuvre, les acteurs à différents niveaux et un ensemble d'indicateurs pour suivre les progrès en matière de prévention, d'atténuation et de réponse à la VBG. Les actions identifiées portent entre autres sur des mesures légales et juridiques, des mesures d'accompagnement et de prise en charge des victimes ainsi que des mesures de prévention et de sensibilisation.

D'autres politiques ont été élaborées, qui adressent des formes spécifiques de VBG. Parmi elles, la politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel dans les lieux de travail et les établissements d'enseignement (2022-2032) propose un plan d'action basé sur quatre interventions clés. Ces interventions portent sur la reconnaissance pénale du harcèlement sexuel, la mobilisation des acteurs, la sensibilisation et la prévention. En amont de cette politique, la Communauté a adopté en 2019 une feuille de route pour prévenir et lutter contre le mariage des enfants. Cette feuille de route définit des stratégies clés dans les domaines du renforcement des cadres juridiques et politiques, de la mobilisation et du dialogue avec les communautés en vue de changer les normes sociales, promouvoir un accès accru à l'éducation, à la santé et à d'autres services de soutien, et la garantie d'une coordination, d'un rapport, d'un suivi-évaluation efficace et de la responsabilité (Commission de la CEDEAO, 2019). Des dispositions relatives aux VBG sont également déclinées dans d'autres instruments dont l'acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, de même que le plan stratégique de la CEDEAO pour l'enfance.

En dépit de toutes ces dispositions, les violences basées sur le genre restent une. Elles se manifestent sous diverses formes, affectent les femmes et les filles de toutes catégories et sont perpétrées dans divers cadres, que ce soit au sein des familles, sur les lieux de travail, en milieu scolaire, etc. Les causes de ces violences sont enracinées dans les déséquilibres de pouvoir historiques et structurels qui sont à la base de l'inégalité entre les sexes et de la discrimination,

¹² [COVID-19 : les ministres de la CEDEAO recommandent la tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles et sexistes \(unicef.org\)](https://www.unicef.org/fr/news-story/2020-03-11-les-ministres-de-la-ecowas-recommandent-la-tolerance-zero-a-l-egard-des-violences-sexuelles-et-sexistes)



de même que les normes et croyances sociales qui cautionnent la violence à l'égard des femmes et des filles (Commission de la CEDEAO, 2021b).

Tableau 3 : Cadre d'analyse du domaine "Violences basées sur le genre"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Prévalence	Ampleur des actes de violence	Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part de leur partenaire intime (% des femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple)	World Bank Group's Gender Data Portal from The United Nations Inter-Agency Working Group on Violence Against Women Estimation and Data (VAW-IAWGED) (WHO, UN Women, UNICEF, UNSD, UNFPA, UNODC)
		Proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois (% des femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple)	World Bank Group's Gender Data Portal from The United Nations Inter-Agency Working Group on Violence Against Women Estimation and Data (VAW-IAWGED) (WHO, UN Women, UNICEF, UNSD, UNFPA, UNODC)
		Prévalence des mutilations génitales féminines (%)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
		Age moyen au premier mariage (années)	Demographic and Health Surveys (DHS)
		Proportion de femmes et d'hommes mariés pour la première fois avant l'âge de 18 ans (% personnes âgées de 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
Gravité	Conséquences des actes de violence	Proportion de femmes ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale (% des femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, ayant déjà subi des violences physiques ou sexuelles)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
Dénonciation	Signalement des actes de violence	Proportion de femmes n'ayant jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence et qui n'en ont jamais parlé à personne (% des femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
		Proportion de femmes qui n'ont jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui en ont parlé à quelqu'un (% des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées au cours de leur vie qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
		Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Résultats clés :

Il y a une prévalence relativement en baisse des Violences Basées sur le Genre mais qui demeure encore préoccupante

Les femmes continuent de subir diverses formes de violences en raison de leur sexe, qui menacent leur santé, leur bien-être et leur vie en général

1. 1 femme sur 4 (26,24%) est victime de violences physique et/ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie.
2. En moyenne 3 femmes sur 7 (42,85%) ont subi une mutilation génitale féminine.
3. 2 filles sur 5 (41%) sont mariées avant l'âge minimum de 18 ans.

Il y a une stigmatisation associée à la dénonciation des actes de violence conjugale ; ce qui limite l'accès des victimes/survivantes à l'aide et au soutien.

4. Seulement un tiers de femmes victimes de violence décident de révéler leur expérience et de demander de l'aide afin d'y mettre fin.

Les normes sociales discriminatoires, les limites et les défis associés aux politiques et programmes de prévention et de réponse favorisent la perpétuation des violences basées sur le genre.

5. Les législations existantes sont affaiblies par la méconnaissance de celles-ci, ainsi que la pluralité des cadres juridiques et des lois.
6. Les conflits armés, les effets socio-économiques de la COVID-19 et l'instabilité politique dans la région exacerbent les actes de VBG.
7. L'insuffisance de financement de la prévention, de l'atténuation et de la réponse aux VBG, l'insuffisance de données sur les différents types de VBG et la faible capacité de prise en charge des cas de VBG sont autant de limites.

2.3.1. Prévalence

2.3.1.1. Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part de leur partenaire intime est le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été en couple et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou les deux de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours de leur vie.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

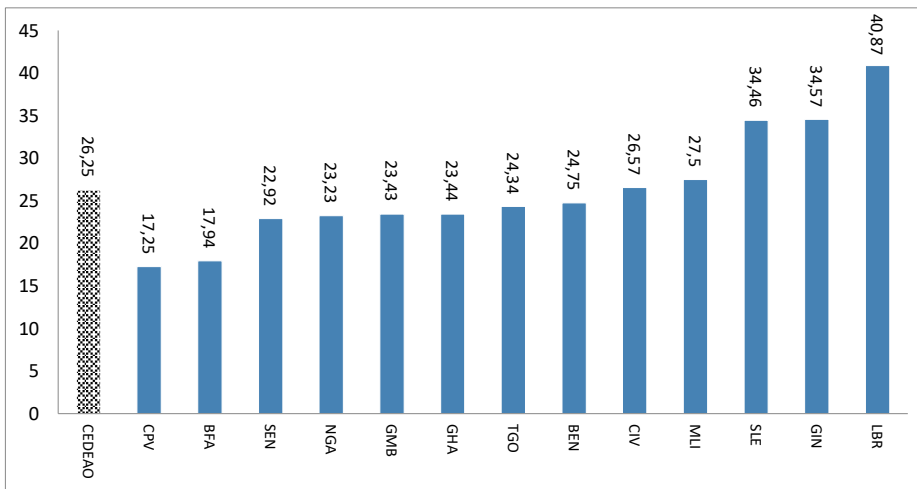
En moyenne une femme sur quatre est victime de violences physique et/ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie. Pour l'ensemble des Etats observés, 26,25% de femmes âgées de 15 à 49 ans et ayant déjà été en couple, ont déclaré avoir été victimes de violence physique et /ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Au niveau des Etats membres, les estimations indiquent des prévalences toutes aussi importantes. Pour les 13 Etats dont les données sont disponibles, le Libéria se place en tête avec une proportion de 40,87% de femmes ayant subi de violences physique et/ou sexuelle. Les plus



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

faibles proportions sont observées au Cabo-Verde (17,25%) et au Burkina-Faso (17,94%). Plus d'un tiers des femmes était concerné en Sierra Léone (34,46%) et en Guinée (34,57%) tandis que la prévalence est d'environ un quart ou plus dans les autres Etats, allant de 22,92% au Sénégal à 27,5% au Mali (graphique 3.1).

Graphique 3.1 : Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime (femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été en couple), 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from The United Nations Inter-Agency Working Group on Violence Against Women Estimation and Data (VAW-IAWGED) (WHO, UN Women, UNICEF, UNSD, UNFPA, UNODC)

2.3.1.2. Prévalence des mutilations génitales féminines

Définition de l'indicateur : la prévalence des mutilations génitales féminines représente le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou d'autres raisons non thérapeutiques.

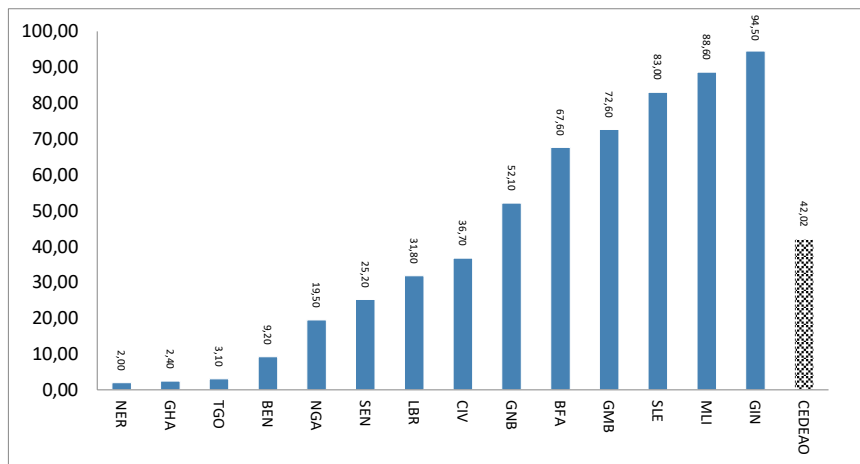
Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

La pratique des mutilations génitales féminines est très répandue dans la majorité des Etats membres. Les estimations indiquent qu'en moyenne 42,02% des femmes de la région (environ 3 femmes sur 7), âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines. Cette prévalence régionale masque d'importantes disparités entre les Etats membres. La pratique des mutilations génitales féminines est presque universelle dans certains Etats, notamment en Sierra Leone (83%), au Mali (88,6%), et en Guinée (94,5%). Cette pratique est peu prononcée au Niger (2%) au Ghana (2,4%), au Togo (3,1%) et au Bénin (9,2%) comparativement aux autres



Etats. Plus de la moitié des femmes ont été victimes d'une mutilation génitale Burkina-Faso (67,6%), en Gambie (72,6%) et en Guinée-Bissau (52,1%) tandis qu'entre un quart à plus d'un tiers sont concernées au Nigéria (19,5%), au Sénégal (25,2%) et au Libéria (31,8%) et en Côte-d'Ivoire (36,70%).

Graphique 3. 2 : Proportion de femmes adultes (15 -49 ans) ayant subi une mutilation génitale féminine



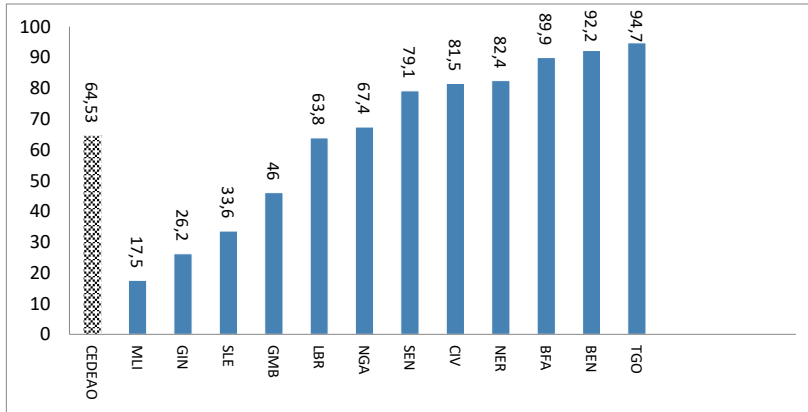
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

La forte prévalence des mutilations génitales féminines est en partie associée à la forte acceptation sociale de cette pratique observée dans certains Etats. Par exemple au Mali seulement 17,5% de femmes et 12,9% d'hommes ayant entendu parler des mutilations génitales féminines pensent qu'elles devraient cesser et moins de la moitié en Guinée (26,2% de femmes et 31,8% d'hommes), en Sierra Leone (33,6% de femmes et 39,6% d'hommes) et en Gambie (46% de femmes et 42,4% d'hommes) partage la même opinion. En moyenne 28% d'hommes et de femmes de la région considèrent que la mutilation génitale est une prescription religieuse. Les proportions sont cependant très variables entre les pays. Moins de 10% de femmes et d'hommes ayant entendu parler des MGF croient qu'il s'agit d'une exigence religieuse alors que ces proportions vont de 40% à environ 70% en Sierra Leone, en Gambie, en Guinée et au Mali (graphique 3.5).



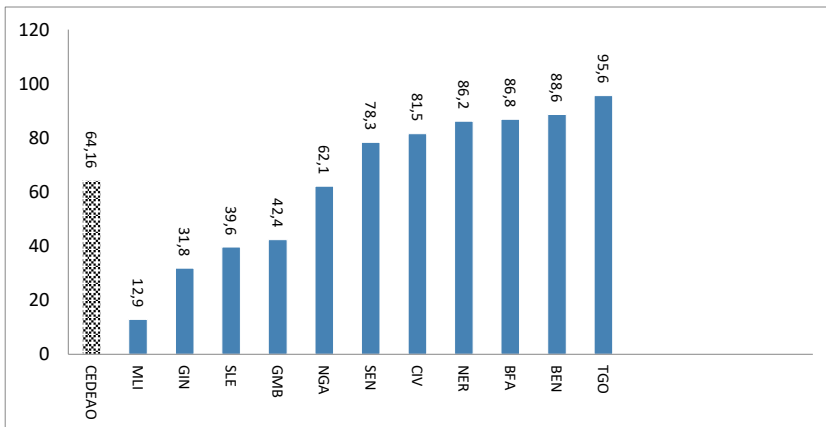
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 3. 3 : Proportion de femmes qui pensent que les MGF devraient cesser (% de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des MGF)



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3. 4 : Proportion de femmes qui pensent que les MGF devraient cesser (% de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des MGF)

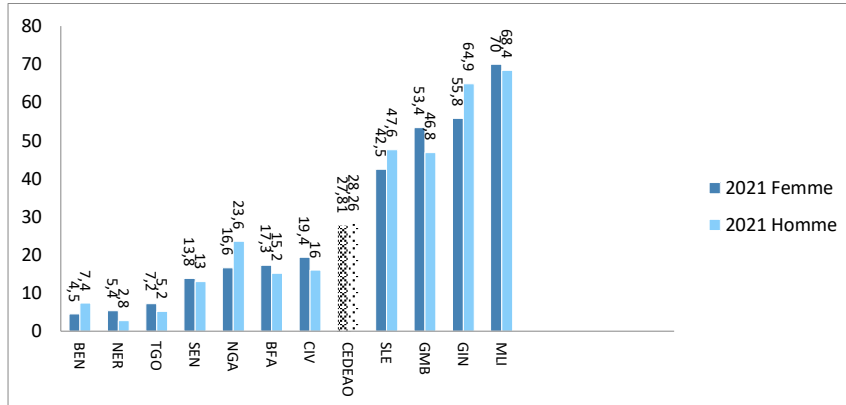


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3. 5 : Proportion de femmes et d'hommes qui croient que la religion exige les MGF devraient cesser (% de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des MGF)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.3.1.3. Age au premier mariage

Définition de l'indicateur : l'âge au premier mariage fait référence à l'âge moyen auquel les femmes/les hommes âgés de 15 à 49 ans se sont mariés pour la première fois ou ont vécu avec un partenaire consensuel. Il est calculé comme étant la différence entre la date à laquelle une femme/un homme) a commencé à vivre avec son premier conjoint ou partenaire et la date de naissance de la femme/l'homme dans les années de célibat révolues.

Source de la définition : Guide des statistiques des enquêtes démographiques et de santé (EDS).

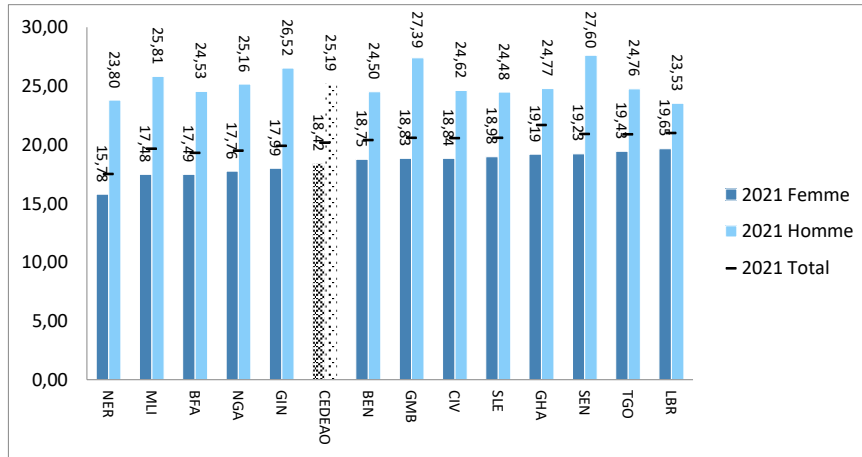
Les filles sont plus susceptibles d'entrer en union plus tôt que les garçons. L'âge moyen au premier mariage est en moyenne de 20 ans et varie entre 17 ans au Niger et 22 ans au Ghana. Les femmes entrent en union en moyenne 7 ans plus tôt que les hommes (18 ans contre 25 ans respectivement). De légères différences sont toutefois observées entre les Etats. Dans tous les Etats, l'âge au premier mariage des garçons est largement plus avancé que celui des filles. La différence d'âge d'entrée en union entre les femmes et les hommes était en moyenne de 5 ans au Togo et va jusqu'à 9 ans au Sénégal. Les hommes se marient généralement entre 24 ans et 28 ans. L'âge moyen des filles au premier mariage est précoce (avant l'âge de 18 ans) dans six (06) Etats à savoir le Niger, la Guinée, le Burkina-Faso, le Mali, la Sierra Leone et la Guinée tandis qu'il se situe entre 18 et 20 ans dans les autres Etats membres (graphique 3.6).

On note d'importantes disparités entre les femmes et les garçons en ce qui concerne l'âge au premier mariage. Dans l'ensemble, l'écart dans l'âge au premier mariage s'est réduit en moyenne de 74%. La tendance est approximativement la même au niveau des Etats membres où l'écart résiduel se situe entre 16,49% au Libéria à 33,70% en Niger (graphique 3.6). Pour



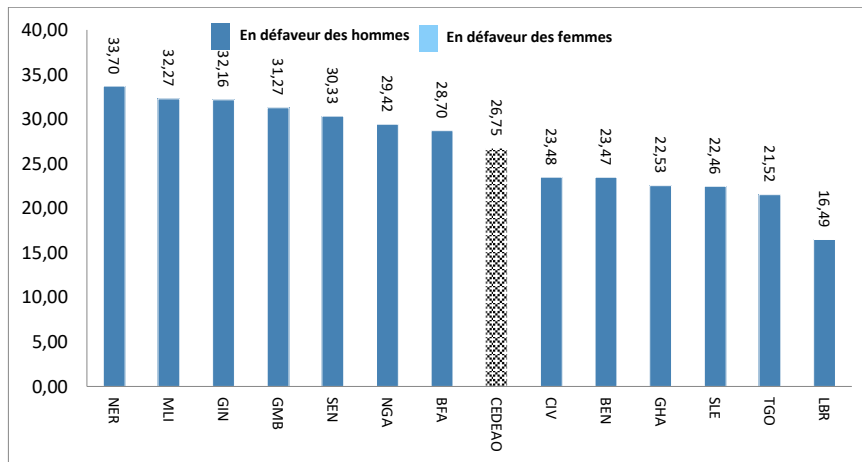
certaines Etats membres, notamment au Libéria et au Niger, ces progrès n'ont pas été soutenu sur la période allant de 2017 à 2021 et ont connu un recul de 2,2 et 1,8 points de pourcentage respectivement (graphique 3.8).

Graphique 3.6 : Age moyen au premier mariage selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3.7 : Ecart entre les sexes, âge moyen au premier mariage, 2021

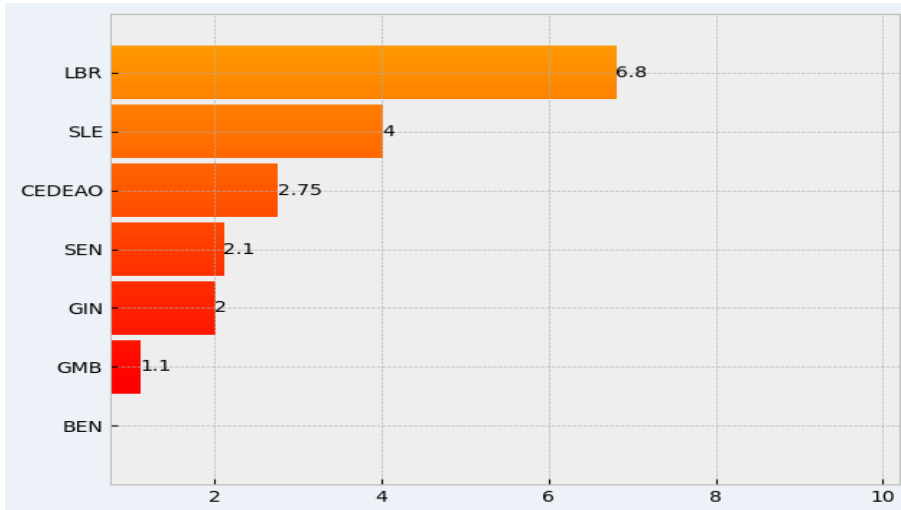


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3.8 : Evolution des écarts entre les sexes, âge moyen au premier mariage, 2017-2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.3.1.4. Premier mariage avant l'âge de 18 ans

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de femmes/d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui se sont mariés pour la première fois ou ont vécu avec un partenaire consensuel avant l'âge de 18 ans. Il est obtenu en divisant le nombre de femmes/d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui se sont mariés pour la première fois avant l'âge de 18 ans par le nombre total de femmes /d'hommes âgés de 15 à 49 ans et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Guide des statistiques des enquêtes démographiques et de santé (EDS).

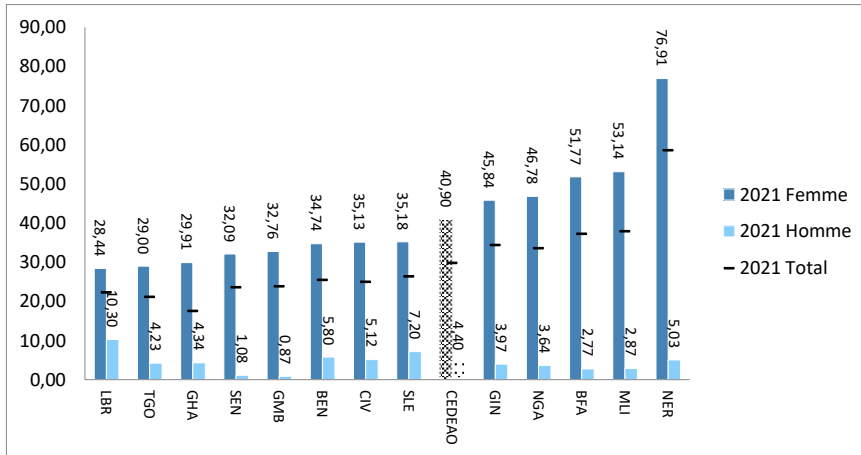
Malgré le recul constaté, la pratique du mariage des enfants reste très répandue et affecte disproportionnellement les jeunes filles. A l'échelle régionale, environ un tiers des femmes et des hommes âgés de 15 à 49 ans était marié avant l'âge minimum légal de 18 ans défini dans les textes de la Communauté. En moyenne 2 filles sur 5 (41%) sont touchées par cette pratique, soit une prévalence dix (10) fois supérieure à celle des garçons (4,26%). Les disparités sont encore plus importantes entre les Etats membres. Le Niger présente la plus forte proportion de mariage précoce. Trois (03) filles sur quatre y sont mariées avant l'âge de 18 ans (76,91%) contre un garçon sur vingt (5,03%). Un peu plus de la moitié des filles sont concernées au Burkina-Faso (51,77%), au Mali (53,14%), suivis du Nigéria (46,78%) et de la Guinée (45,84%) (graphique 3.9). Le rapport Afrique de l'Ouest du SIGI indique d'ailleurs que six Etats de la région (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Sierra Leone) figurent parmi



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

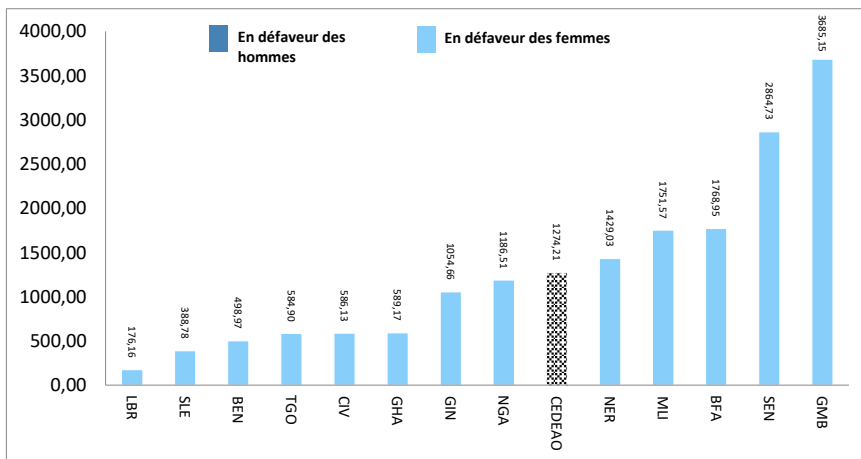
les vingt (20) pays ayant les taux les plus élevées de mariage d'enfants au monde (Bouchama et al., 2018).

Graphique 3. 9 : Proportion de femmes et d'hommes mariés avant l'âge de 18 ans (% des personnes âgées de 15 à 49 ans), 2021



Source: Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3. 10 : Ecarts entre les sexes, premier mariage avant l'âge de 18 ans, 2021

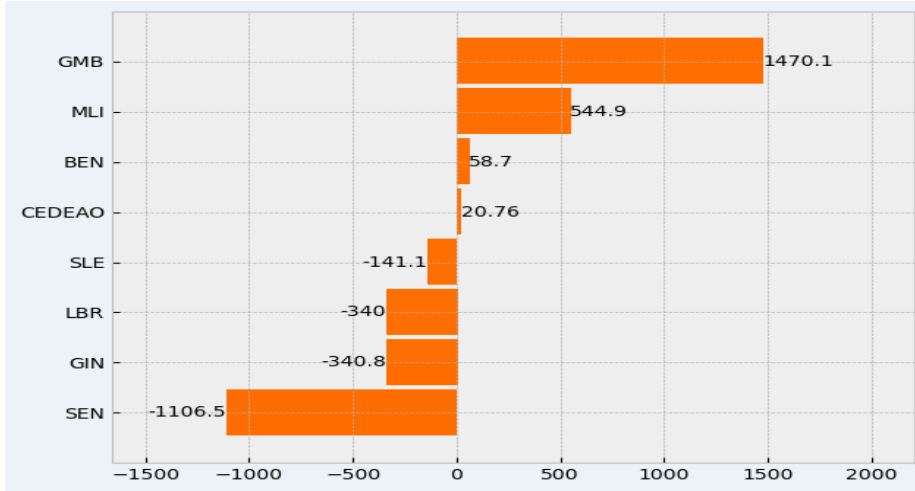


Source: Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3. 11 : Evolution des écarts entre les sexes, âge moyen au premier mariage, 2017-2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Les répercussions du mariage des enfants sont néfastes et constituent une menace pour le bien-être, l'avenir et la vie des jeunes filles en général. On note sur le plan physique et psychologique, les grossesses précoces, susceptibles d'entraîner des complications durant la gestation et l'accouchement, des blessures ou handicaps, des maladies physiques y compris les infections, des problèmes gynécologiques tels que les fistules obstétricales, l'infertilité, des préjudices psychologiques dont la dépression et la détresse émotionnelle et des décès maternels et périnataux (Yoosefi Lebni et al., 2023; Commission de la CEDEAO, 2021a). Le mariage précoce entrave également l'éducation des femmes et des filles et la formation de leur capital humain, leur capacité de négociation et leur autorité décisionnelle au sein du ménage, l'insatisfaction à l'égard de la vie conjugale, l'accès aux opportunités économiques dont l'emploi et leur autonomisation de manière générale (Wahhaj, 2022). Les incidences du mariage des enfants affectent également la prochaine génération. En ce sens, il constitue un vecteur saillant de transmission des normes sociales discriminatoires et de la perpétuation des inégalités entre les sexes, notamment en termes de survie et d'éducation des enfants, de contrôle sur les biens et ressources et de participation économique (Asadullah & Wahhaj, 2019).

La pauvreté et le faible accès à des opportunités économiques font partie des causes derrière la pratique du mariage des enfants. Pour les familles pauvres, le mariage précoce peut être utilisé comme un moyen de réduire le fardeau économique (Das, 2018). Une étude réalisée par Human Rights Watch dans ce cadre montre qu'à l'échelle globale, les filles issues de 20% des familles les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de se marier avant l'âge de 18 ans que



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

les filles issues des 20% des familles les plus riches (Ibid). Le rapport de l'indice SIGI en Afrique de l'Ouest rapportent les résultats de certains travaux ayant abouti à des conclusions similaires dans certains Etats de la région. Ces résultats indiquent qu'au Sénégal en particulier, le risque d'exposition au mariage précoce est quatre fois plus élevé chez les filles des familles pauvres que celles des familles riches, et qu'au Bénin, le risque d'exposition est 2,5 fois plus élevé pour les filles en milieu rural qu'en milieu urbain (Bouchama et al., 2018).

Les causes du mariage des enfants sont aussi liées à des facteurs socio-culturels et aux croyances coutumières et religieuses. Dans certaines sociétés, les filles sont mariées précocement en vue de préserver l'honneur et le statut des familles considérés comme dépendant de la pureté des femmes, cette dernière étant liée à leur bienséance dans les comportements sociaux et sexuels (Wahhaj, 2022). L'attitude du public qui continue de démontrer une acceptation du mariage précoce constitue aussi un facteur favorable à sa pratique. Selon une étude de l'OCDE (2018), 44% de la population au Burkina-Faso justifient le mariage des filles avant 18 ans, tandis que seulement 4% pensent qu'il est acceptable pour les garçons (Bouchama et al., 2018). Les croyances coutumières et religieuses, les situations de conflits armés sont autant de causes identifiées (Commission de la CEDEAO, 2021a).

2.3.2. Gravité

2.3.2.1. Proportion de femmes ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale

Définition de l'indicateur : Pourcentage de femmes de 15 à 49 ans mariées au moins une fois qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint et qui ont souffert d'une ou de plusieurs des séquelles suivantes : blessures profondes, fractures, dents cassées, blessures aux yeux, entorses, luxations ou brûlures, coupures, ecchymoses ou courbatures.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

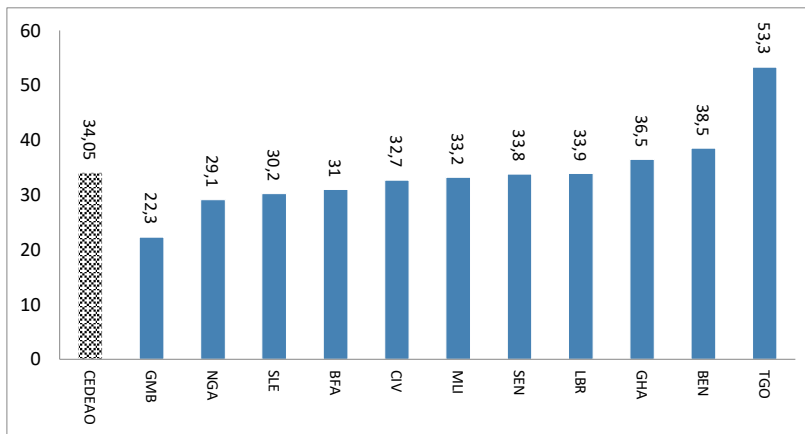
La violence notamment celles perpétrées dans le cadre conjugal, affecte négativement la santé et le bien-être des femmes. Dans l'ensemble des pays pour lesquelles les informations sont disponibles, environ 1 femme sur 3 en moyenne, soit 34,05% des femmes victimes de violence conjugale, a subi des blessures. Au Togo, où la plus forte proportion est observée, 53,3% des victimes de violence conjugale ont reporté avoir subi des blessures, tandis que les proportions se situent entre 22% et 39% dans les autres Etats membres (graphique 3.12). Hormis les blessures, les conséquences de la violence conjugale peuvent inclure des avortements provoqués, des dysfonctionnements gynécologiques, des infections et maladies sexuellement



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

transmissibles, des troubles anxieux, dépressif et alimentaire, le risque d'alcoolisme et de tabagisme, un mauvais état de santé en général et peuvent aboutir à un homicide, un suicide et en particulier pour les enfants, elles peuvent augmenter le risque de perpétration de la violence et d'acceptation de la violence à l'âge adulte (WHO, 2021).

Graphique 3. 12 : Proportion de femmes (15 à 49 ans) ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.3.3. Dénonciation

2.3.3.1. Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à la violence physique ou sexuelle est le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles et qui ont cherché de l'aide pour y mettre fin.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

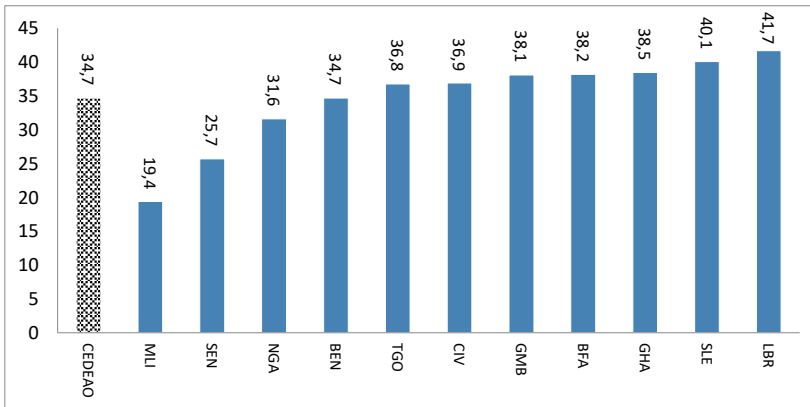
Toutes les femmes victimes de violence conjugale ne révèlent pas leur expérience et ne cherchent pas à obtenir de l'aide. En moyenne, seulement 34,7 % des femmes qui ont subi la violence ont demandé de l'aide auprès d'une tierce personne sous une forme ou une autre. Les femmes victimes de violence au Libéria (41,7 %) et en Sierra Leone (40,1 %) sont plus susceptibles de rechercher de l'aide que celles des autres Etats membres, tandis que celles du Mali (19,4 %) et du Sénégal (25,7 %) le sont moins (graphique 3.13). Par ailleurs, 10 % des victimes de violences en ont parlé à une tierce personne mais sans demander de l'aide



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

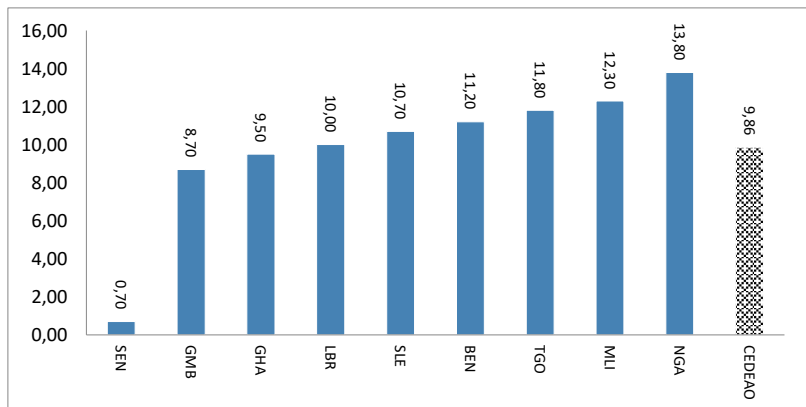
(graphique 3.14) et 58 % n'en ont ni parlé et n'ont ni demandé de l'aide (graphique 3.15). Les tendances sont plus ou moins similaires au niveau des Etats mais avec une particularité marquante au Sénégal où quasiment aucune des victimes n'a ni parlé ni cherché de l'aide.

Graphique 3. 13 : Proportion de femmes ayant été en couple et ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles (% 15 à 49 ans ayant été mariées)



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3. 14 : proportion de femmes ayant été en couple et n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui en ont parlé à quelqu'un (% 15 à 49 ans ayant été mariées)

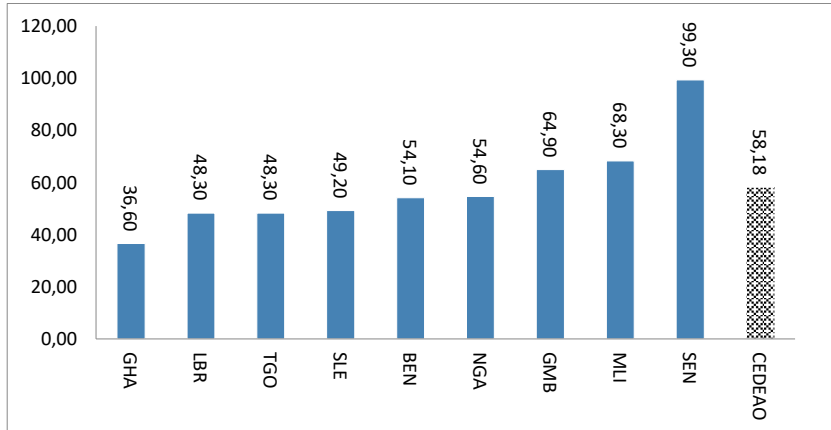


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 3. 15 : Proportion de femmes n'ayant jamais été en couple et n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui n'en ont jamais parlé à quelqu'un (% 15 à 49 ans ayant été mariées)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Diverses mesures ont été adoptées en matière de réponses et de prévention de la violence

basée sur le genre. Sur le plan législatif, plusieurs Etats membres ont promulgué des lois sur les violences basées sur le genre. Le Bénin, par exemple, a adopté en 2021 une nouvelle loi qui renforce les protections contre les violences basées sur le genre. Les mesures intégrées dans cette loi portent sur l'élargissement de la définition des VBG à des formes spécifiques de violence (harcèlement sexuel, le viol, le mariage d'enfants ou forcé, les mutilations génitales féminines, les incidents entre enseignants et élèves). Ces mesures intègrent également l'instauration de la gratuité des certificats médicaux requis pour poursuivre les cas de VBG, l'augmentation et l'incorporation de peines pour les crimes de VBG (World Bank, 2023a). L'introduction de cette loi a favorisé une légère augmentation de la prise en charge des crimes de violence par le système judiciaire qui est passée de 12,1% en 2020 à 13,7% en 2022 (Ibid). En 2022, le Togo a réformé son cadre législatif dans plusieurs domaines en apportant une plus grande protection aux femmes, renforçant ainsi leurs droits et interdisant les pratiques coutumières susceptibles de porter atteinte à l'égalité des sexes, spécifiquement en matière d'héritage, de foncier et de mariage des enfants (Pettinotti & Raga, 2023). Au Ghana, une unité d'Appui aux victimes de la violence domestique (DOVVSU) a été mise sur pied afin de prévenir, d'enquêter et de poursuivre les cas de maltraitance d'enfants, de violence domestique et autres formes de violences basées sur le genre (ECOWAS, 2022).

Des actions à l'échelle internationale visant à lutter contre les VBG et à promouvoir l'égalité des sexes sont également mises en œuvre dans la région. Parmi elles, le « Spotlight Initiative » lancée par les Nations Unies en partenariat avec l'Union Européenne axée sur la lutte contre toutes les formes de VBG et qui s'articule autour de quatre piliers dont la promotion de lois et



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

de politiques de prévention de la violence et de la discrimination, la promotion des normes, attitudes et comportements sociaux équitables entre les sexes, l'aide et le soutien aux victimes et survivantes et l'appui à la société civile et aux organisations féminines¹³. En 2020 au Libéria, ce programme a par exemple permis de sensibiliser et susciter l'engagement de 125 chefs traditionnels, dont 51 femmes et 74 hommes, aux lois sur la violence domestique, l'héritage et le viol (UN Women, 2021)¹⁴. Une autre initiative, le programme « INSPIRE », a été lancée par l'OMS en collaboration avec d'autres organisations, et vise à mettre fin aux violences à l'égard des enfants à travers l'élaboration d'un ensemble de stratégies fondées sur des données probantes. Les « 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre » sont aussi des campagnes annuelles portées par des organisations de la société civile et des mouvements féministes en prélude à la Célébration de la journée internationale des droits de l'homme et qui sont axées sur la sensibilisation et le plaidoyer en faveur du changement et de l'action contre la VBG.

Cependant, les législations existantes sont affaiblies par la méconnaissance de celles-ci, ainsi que la pluralité des cadres juridiques et des lois. Par exemple, bien que les Etats de la communauté aient ratifié les conventions régionales et internationales fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans, l'âge légal du mariage est en dessous de 18 ans dans certains Etat, notamment en Guinée, au Niger, au Mali, en Sierra Leone et au Sénégal. Au Togo, le mariage d'enfants est interdit par la loi depuis 2007, mais le cadre juridique du pays reconnaît encore des circonstances exceptionnelles sans toutefois éclaircir les modalités d'évaluation de ces circonstances (Pettinotti & Raga, 2023). Les droits coutumiers et religieux peuvent également autoriser le mariage des enfants comme c'est le cas par exemple en Gambie, au Ghana et au Nigéria (Bouchama et al., 2018).

Par ailleurs, les conflits armés de même que les effets socio-économiques de la COVID-19 et l'instabilité politique dans la région exacerbent les actes de violence basée sur le Genre. Une enquête organisée par InterAction GBV Working Group auprès de praticiens de la VBG dans la région du Sahel central incluant le Mali, le Niger et le Burkina-Faso révèle que les violences à l'égard des femmes et des filles, en particulier le mariage des enfants (précoce ou forcé), l'exploitation et les abus sexuels ont significativement augmenté ces dernières années. L'étude mentionne également des défis liés à l'insuffisance du financement de la prévention, de l'atténuation et de la réponse aux VBG et le risque de réduction de ces financements

¹³ [What we do | Spotlight Initiative](#)

¹⁴ [Working with traditional leaders to end violence against women in West Africa | UN Women – Headquarters](#)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

(InterAction GBV Working Group, 2023). D'autres limites identifiées sont liées à l'exclusion des groupes de femmes vulnérables (handicapées par exemple) des politiques et programmes de prévention ou de réponse, l'insuffisance de données sur les différents types de VBG qui prévalent dans l'espace CEDEAO et la faible capacité de prise en charge des cas de VBG.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.4. *Domaine « Santé »*

Tout comme l'éducation, la santé constitue une capacité de base de la vie humaine (Tengland, 2020). Elle est un déterminant important du capital humain et de ce fait un facteur indispensable de la croissance et du développement économique (Gunduz & Yahaya, 2018). Comme le précise la Constitution de l'OMS adoptée en 1946, la santé, entendue comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, y compris une absence de maladie ou d'infirmité » est l'un des droits humains fondamentaux, un objectif en soi, et un instrument dans la réalisation des objectifs de développement durable (WHO, 2016). Cela implique d'assurer à tous les individus et groupe d'individus, quel que soit le sexe, la race, la religion, l'opinion politique et les conditions économiques, la possibilité d'atteindre, de manière équitable, leur plein potentiel en matière de santé et de bien-être, en absence de toutes différences injustes, évitables ou réparables¹⁵.

La santé et l'équité en matière de santé sont déterminées par divers facteurs dont les conditions de naissance, de vie, des déterminants biologiques, de même que des facteurs structurels (politique, légal et économique)¹⁵. Le genre en particulier a une forte influence sur la santé et le bien-être des individus. En effet, les normes et institutions sociales définissent la manière dont sont répartis les rôles, les opportunités et les ressources qui affectent les déterminants de la santé, les comportements des individus en la matière ainsi que l'accès aux services de santé de qualité (Kennedy et al., 2020). Par conséquent les normes, les valeurs et les attentes discriminatoires et néfastes en matière de genre entraînent des inégalités en matière de santé et de bien-être tout au long du cycle de vie et à travers les générations¹⁵. Les femmes, particulièrement plus impactées par ces inégalités, sont limitées dans l'accès aux soins de santé et autres services connexes ; ce qui en plus d'affecter leur bien-être, restreint leur participation économique. A cet égard, l'élimination des disparités entre les sexes en matière de santé s'avère nécessaire pour permettre aux femmes de mener une vie de qualité et de contribuer pleinement à la croissance et au développement économique (World Economic Forum & McKinsey Health Institute, 2024).

Les défis qui se posent en matière de santé mondiale ont suscité un ensemble de réponses à l'échelle internationale. Outre la constitution de l'OMS, la Déclaration Universelle des droits de l'homme, dans son article 25, souligne aussi la santé comme étant un droit humain. De même, plusieurs conventions et traités internationaux et régionaux reconnaissent ce droit, tout

¹⁵ [Health equity \(who.int\)](https://www.who.int/health-equity)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

en engageant les Etats à le protéger, à travers des déclarations internationales, des législations et des politiques nationales (OHCHR & WHO, 2008).

Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, considéré comme l'instrument central de protection du droit à la santé, stipule dans son article 12 la reconnaissance du « droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre » et spécifie un certain nombre de mesures à prendre par les Etats partis en vue d'assurer l'exercice de ce droit. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la Convention sur les droits des personnes handicapées de 2006, la Déclaration d'Alma-Ata de 1978 sur les soins de santé primaire, la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA et, à l'échelle continentale, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, ont toutes adopté des dispositions sur le droit et les questions liées à la santé, tout en portant une attention spéciale aux groupes vulnérables dont les femmes et les enfants.

Au niveau régional, le Plan Stratégique 2016-2020 de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), l'institution spécialisée de la CEDEAO en charge des questions de santé, a été introduit et adopté par les Etats membres. Cette stratégie couvre plusieurs axes déclinés en programmes parmi lesquels figurent l'information sanitaire et la recherche pour la santé (programme 1), la lutte contre les maladies (programme 2), la promotion de la santé (programme 4) et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent, jeune et de la personne âgée (programme 7). De cette stratégie découle l'élaboration d'un certain nombre d'instruments tel que le Plan d'Action régional de la CEDEAO de lutte contre les fistules obstétricales en Afrique de l'Ouest, le plan stratégique régional 2020-2021 du vieillissement en bonne santé dans l'espace CEDEAO, et la stratégie de la CEDEAO pour le VIH, la tuberculose, l'hépatite B&C et la santé et les droits sexuels et reproductifs parmi les populations clés. La question de l'égalité entre les sexes en matière de santé n'est certes pas explicitement abordée dans certains de ces instruments, mais elle fait cependant partie des priorités de la communauté tel que souligné dans l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et autres instruments régionaux et internationaux ratifiés par les Etats membres.

La prise en compte du domaine « Santé » dans cette analyse, contribue à la compréhension des dynamiques qui façonnent le bien-être des individus dans l'espace CEDEAO. Elle permet d'identifier les disparités spécifiques qui persistent dans les expériences et les résultats de santé entre les femmes et les hommes. L'analyse des inégalités dans ce domaine repose sur l'exploration de plusieurs indicateurs relatifs à la santé et le VIH/SIDA, la santé sexuelle et



reproductive, la santé infantile et la mortalité (tableau 4) ; permettant ainsi de mettre en lumière les domaines nécessitant une attention particulière en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes en matière de santé.

Tableau 4 : Cadre d'analyse du domaine "Santé"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Santé et VIH	Décès par maladies non transmissibles	Cause de décès, par maladies non transmissibles, personnes âgées de 15-59 ans, (% de la population de 15-59 ans)	World Bank Group's Gender Data Portal / Derived based on the data from Global Health Estimates 2020
	Infection par VIH/SIDA	Incidence du VIH, femmes âgées de 15-49 ans, (pour 1 000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans)	World Bank Group's Gender Data Portal from UNAIDS estimates
Santé sexuelle et reproductive	Connaissances sur le VIH/SIDA	Connaissance correcte et complète du VIH/SIDA, 15-49 ans, (2 moyens de prévention et rejet de 3 idées fausses)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
	Connaissance et utilisation de méthodes contraceptives	Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, adultes (% 15-49 ans)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
		Connaissance d'une méthode moderne de contraception (% personnes âgées de 15 à 49 ans)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
Santé de l'enfant	Nutrition infantile	Part des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas d'un retard de croissance	World Bank Group's WDI, 2023
	Mortalité infantile	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, (pour 1 000 naissances vivantes)	World Bank Group's Gender Data Portal / Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division)
Mortalité	Santé des adultes	Taux de mortalité des adultes (pour 1000 adultes)	World Bank Group's Gender Data Portal from (1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) HMD. Human Mortality Database.
		Espérance de vie à la naissance, (années)	World Bank Group's Gender Data Portal from (1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) Census reports and other statistical publications from national statistical offices, (3) Eurostat: Demographic Statistics, (4) United Nations Statistical Division. Population and Vital Statistics Report (various years), (5) U.S. Census Bureau: International Database, and (6) Secretariat of the Pacific Community: Statistics and Demography Programme.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Résultats clés :

Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, mais avec une qualité de vie moindre et sont plus susceptibles de souffrir de maladies tout au long de leur vie.

Les maladies non transmissibles constituent la principale cause de mortalité tant chez les femmes que chez les hommes, mais avec des taux plus élevés chez les femmes dans la quasi-totalité des Etats membres

1. 45,8% des décès enregistrés chez les femmes sont dus à des MNT.
2. Les taux de décès par MNT ont significativement augmenté dans l'ensemble de la région, mais plus dans le rang des femmes.

La pandémie du VIH est encore un problème de santé dans la région qui affecte disproportionnellement les femmes.

3. 62,77% des cas existants de VIH/SIDA sont des femmes.
4. Il y a un faible niveau de connaissances et une faible utilisation du préservatif en particulier chez les femmes.

La situation en matière de santé et de survie des enfants de moins de 5 ans reste préoccupante, particulièrement pour les garçons.

5. 28% d'enfants, dont des garçons en majorité, sont atteints de retard de croissance
6. Le taux de mortalité dans la région est estimé à 76,97 pour 1000 en 2021 et les garçons sont plus susceptibles que les filles de mourir avant l'âge de 5 ans.

Les femmes ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes (environ 3 ans)

2.4.1. Santé et VIH

2.4.1.1. Cause de décès, par maladie non transmissible (MNT)

Définition de l'indicateur : La cause de décès correspond à la part de tous les décès, imputables à des causes sous-jacentes. Les maladies non transmissibles comprennent le cancer, le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires, les maladies digestives, les maladies de la peau, les maladies musculosquelettiques et les anomalies congénitales.

Source de la définition : World Bank Open DataBank

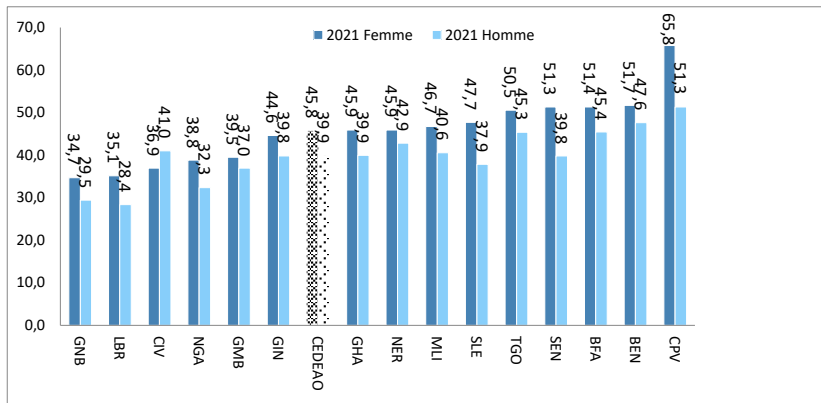
Les maladies non transmissibles constituent la principale cause de mortalité dans la CEDEAO tant chez les femmes que chez les hommes, mais avec des taux plus élevés chez les femmes dans tous les Etats membres. Selon les données de 2021, les MNT sont responsables de 45,8% des décès enregistrés chez les femmes âgées de 15 à 49 ans dans la région. Ce taux est légèrement moins important chez les hommes et estimé à 39,9%. Cette tendance régionale est similaire aux observations au niveau des Etats membres sauf en Côte-d'Ivoire, mais avec quelques différences dans les niveaux de mortalité entre les Etats. Le Cabo-Verde est le pays



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

de la région où les décès par MNT sont les plus élevés (65,8% de femmes et 51,3% d'hommes) suivi du Bénin (51,7% de femmes et 47,6% d'hommes), du Burkina-Faso (51,4% de femmes et 47,6% d'hommes), du Sénégal (51,3% de femmes et 39,8% d'hommes) et du Togo (50,5% de femmes et 45,3% d'hommes) (graphique 4.1).

Graphique 4.1 : Causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans selon le sexe, 2021



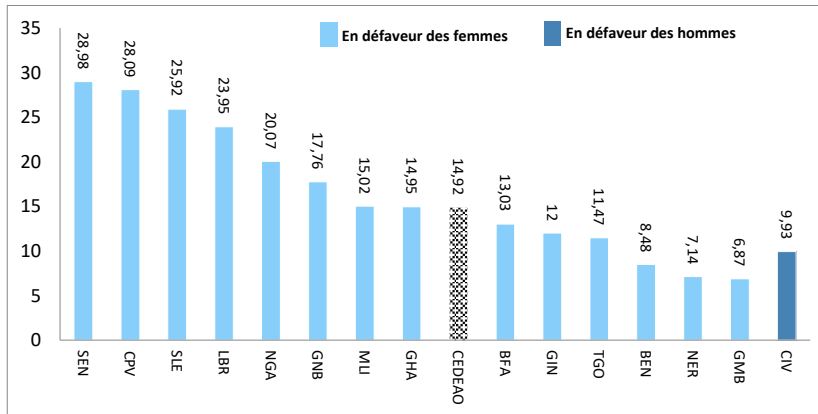
Source: World Bank Group's Gender Data Portal / Derived based on the data from Global Health Estimates 2020: Deaths by Cause, Age, Sex, by Country and by Region, 2000-2019. Geneva, World Health Organization; 2020.

Par ailleurs, le taux de décès par MNT a significativement augmenté dans l'ensemble de la région dans la majorité des Etats, mais plus dans le rang des femmes. A l'échelle régionale, les décès par MNT ont augmenté de 2,07 points de pourcentage chez les femmes contre 1,98 points de pourcentage chez les hommes entre 2017 et 2021. Dans certains Etats, cette augmentation étaient environ deux fois et parfois plus, plus élevée pour les femmes comparativement aux hommes. Les plus fortes augmentations sont observées en Sierra Leone (14,37 points chez les femmes contre 8,51 points chez les hommes) et au Libéria (10,25 points chez les femmes contre 5,96 points chez les hommes). L'objectif étant bien évidemment une réduction des décès par maladies tant chez les femmes que chez les hommes, les écarts entre les sexes dans les taux de décès reflètent en partie les différences entre les sexes en matière d'accès aux soins de santé de qualité.

Graphique 4.2 : Ecart entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans, 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal / Derived based on the data from Global Health Estimates 2020: Deaths by Cause, Age, Sex, by Country and by Region, 2000-2019. Geneva, World Health Organization; 2020.

Les différences entre les sexes, en défaveur des femmes, sont encore très marquées dans la majorité des Etats membres et sont plus prononcées au Sénégal (28,98%), au Cabo-Verde (28,09%), en Sierra Leone (25,92%), au Libéria (23,95%) et au Nigéria 20,07%) (graphique 4.2). Selon une étude du Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF, 2020), l'Afrique de l'Ouest fait partie des régions où la prévalence et l'incidence des maladies non transmissibles tels que les maladies cardio-vasculaires, le diabète, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et les troubles mentaux et neurologiques, de même que les décès dus à ces maladies sont les plus élevés chez les femmes.

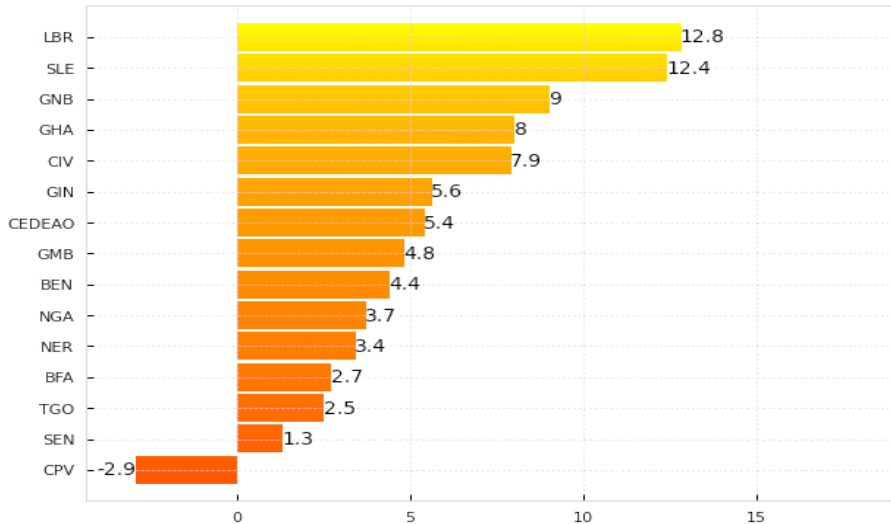
L'évolution observée de la mortalité liée aux MNT est due à la propagation des facteurs de risque des MNT. Selon l'AWDF (2020), les principaux facteurs de risque comportementaux des MNT en Afrique sont entre autres l'inactivité physique, le tabagisme, la consommation d'alcool et la mauvaise alimentation. Ces facteurs à leur tour favorisent le développement de facteurs de risque métaboliques, tels que l'hypertension, un indice de masse corporelle élevé, une glycémie à jeun élevée et un taux de cholestérol élevé. D'autres facteurs de risque de l'augmentation des MNT identifiés sont liés à l'urbanisation, l'augmentation de l'espérance de vie (+8,9 années entre 1990 et 2019, de 48,3 ans à 57,3 ans)¹⁶, la pauvreté et pour les femmes en particulier, la pollution et les effets négatifs des violences basées sur le genre.

Graphique 4. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans, 2017-2021

¹⁶ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/perspectives-demographiques-en-afrique-de-l-ouest>



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal / Derived based on the data from Global Health Estimates 2020: Deaths by Cause, Age, Sex, by Country and by Region, 2000-2019. Geneva, World Health Organization; 2020.

Les différences entre les sexes enregistrées sont essentiellement liées à des différences dans les facteurs de risque comportementaux et biologiques chez les femmes et les hommes. Par exemple, une étude comparative menée dans 30 pays d'Afrique a révélé que le Ghana et le Mali se situaient en tête des pays enregistrant des prévalences d'inactivité physique les plus élevées chez les femmes adultes, avec des prévalences respectives de 80% et 66% (OMS AFRO cité par AWDF (2020)). La même étude indique une prévalence de surpoids deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes et une prévalence d'obésité sept fois plus élevée. La prévalence de surpoids chez les femmes allait jusqu'à 68% au Ghana et 57% au Libéria. A l'inactivité physique s'ajoutent les facteurs génétiques et biologiques liés à la reproduction et l'allaitement qui prédisposent les femmes aux facteurs de risque de MNT. A l'opposé, l'étude révèle une plus forte prévalence de consommation de tabac et d'alcool chez les hommes que chez les femmes, mais les effets sont cependant plus marqués chez les femmes.

2.4.1.2. Incidence du VIH/SIDA

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence au nombre de nouvelles infections par le VIH parmi les populations non infectées âgées de 15 à 49 ans, exprimé pour 1000 personnes non infectées au cours de l'année précédant la période.

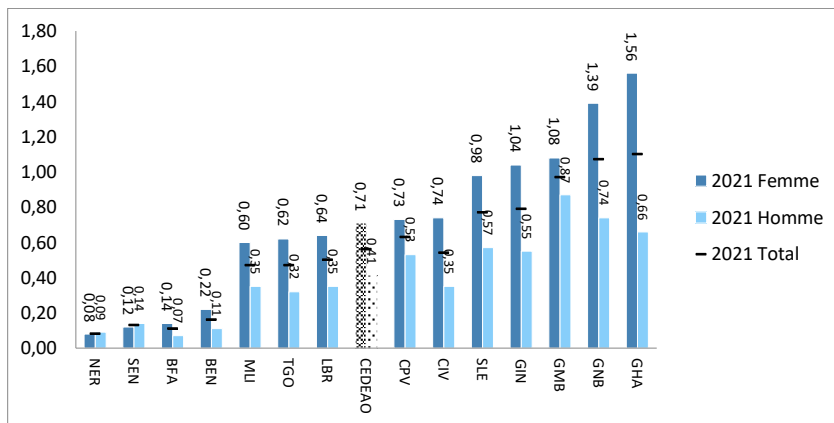
Source de la définition : World Bank Open DataBank



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Le VIH/SIDA reste un problème de santé publique dans la région qui touche de manière disproportionnée les femmes. En moyenne dans la région, l'incidence du VIH/SIDA chez les femmes est près de deux fois supérieure à celle des hommes. En 2021, elle était de 0,71 pour 1000 personnes non infectées pour les femmes contre 0,41 chez les hommes. Par ailleurs, les femmes représentent plus de la moitié (62,77%) de toutes les personnes vivant avec le VIH/SIDA dans la région. Cette proportion varie entre 51,66% au Cabo-Verde à 68,15% au Ghana. On note une hausse dans tous les Etats par rapport à 2017, avec des augmentations allant de 0,79 point de pourcentage au Mali à 3,36 points de pourcentage au Cabo-Verde.

Graphique 4.4 : Incidence du VIH/SIDA chez la population de 15 à 49 ans selon le sexe (pour 1000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans, 2021)



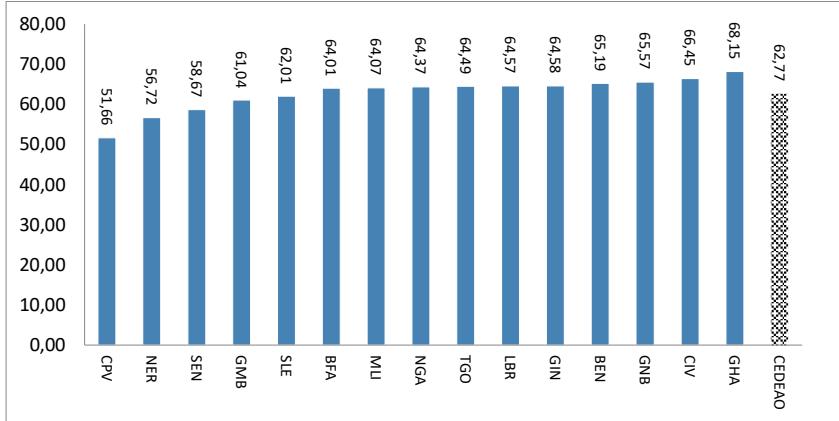
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNAIDS estimates.

Quelques légères différences sont cependant observées au niveau des Etats membres. Alors que l'incidence du VIH/SIDA est quasiment la même pour les femmes et les hommes au Niger (respectivement 0,08 et 0,09 pour 1000) et au Sénégal (respectivement 0,12 et 0,14 pour 1000), elle est largement plus élevée pour les femmes dans les autres Etats (graphique 4.4). Les incidences les plus élevées sont observées au Ghana, en Guinée-Bissau, en Gambie, en Guinée et en Sierra Leone.

Graphique 4.5 : Part des femmes dans la population âgée de 15 ans à 49 ans vivant avec le VIH/SIDA, 2021

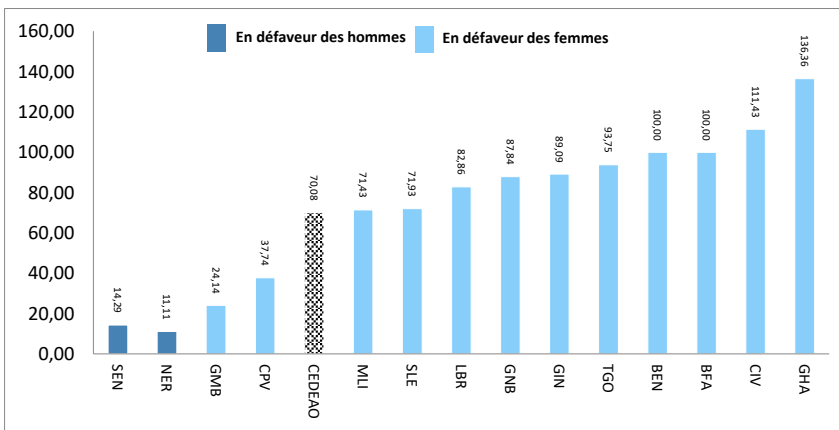


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNAIDS estimates.

Graphique 4.6 : Ecart entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNAIDS estimates

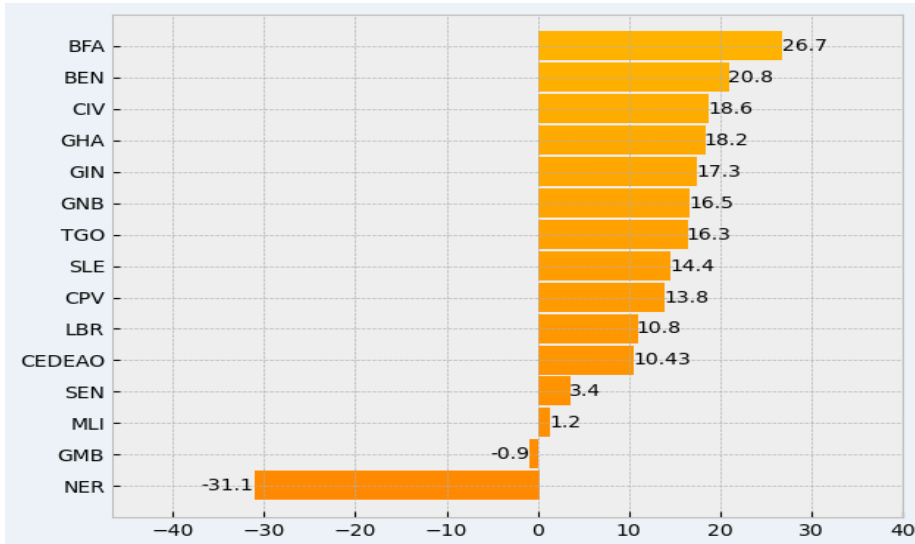
Commenté [NB9]: Modifier les couleurs ou inverser la légende. Plus l'incidence est élevée pour un groupe, cela est un désavantage

Commenté [KH10R9]: fait

Graphique 4.7 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017 à 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from UNAIDS estimates

2.4.2. Santé sexuelle et reproductive

2.4.2.1. Connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA

Définition de l'indicateur : cet indicateur fait référence au pourcentage de personnes (femmes/hommes) interrogées qui identifient correctement les deux principaux moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH (utilisation de préservatifs et limitation des rapports sexuels à un seul partenaire fidèle et non infecté), qui rejettent les deux idées fausses locales les plus courantes sur la transmission du VIH et qui savent qu'une personne d'apparence saine peut être infectée par le VIH.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

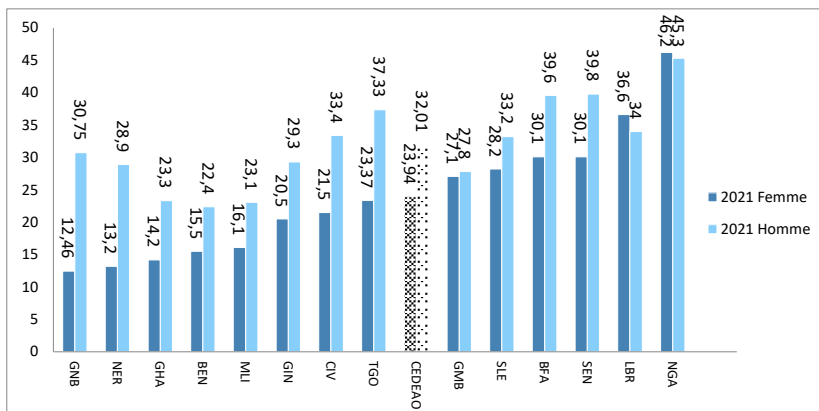
Il y a en général un faible niveau de connaissances du VIH/SIDA dans la région, beaucoup plus prononcé chez les femmes. Ce qui pourrait en partie expliquer les différences entre les sexes dans la prévalence et l'incidence du VIH/SIDA. En moyenne, le pourcentage de personnes dans la région ayant des connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA est de 23,9% chez les femmes et 32% chez les hommes ; soit une différence de 8 points de pourcentage. Le pourcentage d'hommes avec des connaissances correctes était supérieur à celui des femmes dans la quasi-totalité des Etats, sauf au Nigéria (46,2% pour les femmes contre 45,3% pour les hommes) et au Libéria (36,6% pour les femmes contre 34% pour les hommes).



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Le niveau de connaissances est le plus élevé chez les femmes au Nigéria (46,2%), au Sénégal (30,1%), au Burkina Faso (30,1%) et au Libéria (36,6%), à l'opposé de la Guinée-Bissau (12,5%), du Niger (13,2%), du Ghana (14,2%), du Bénin (15,5%) et du Mali (16,1%) qui présentent les plus faibles niveaux de connaissance parmi les femmes. Pour les hommes, le pourcentage d'entre eux ayant des connaissances correctes et complètes va de 22,4% au Bénin à 45,3% au Nigéria (Graphique 4.8). Outre le faible niveau général enregistré, les écarts entre les sexes relatifs aux connaissances sur le VIH/SIDA sont encore importants dans la majorité des pays (graphique 4.9), bien qu'ils se soient améliorés dans certains sur la période de 2017 à 2021 (graphique 4.10). C'est seulement au Libéria et au Nigéria que les écarts en matière de connaissances sur le VIH ont pu être comblés et s'inversés en faveur des femmes (graphique 4.9).

Graphique 4. 8 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA selon le sexe, 2021

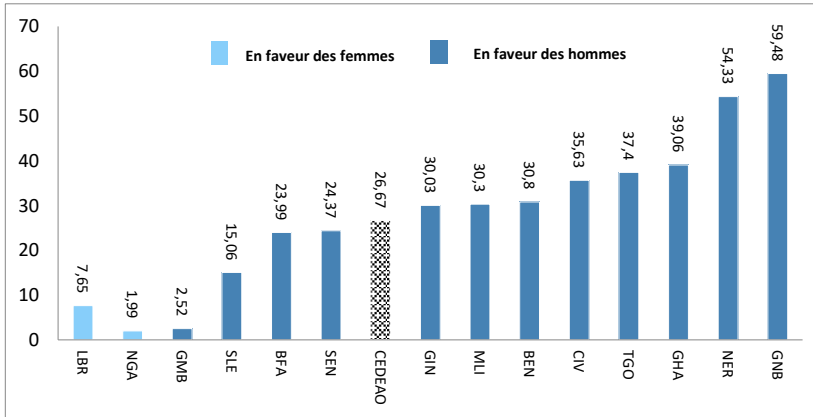


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)



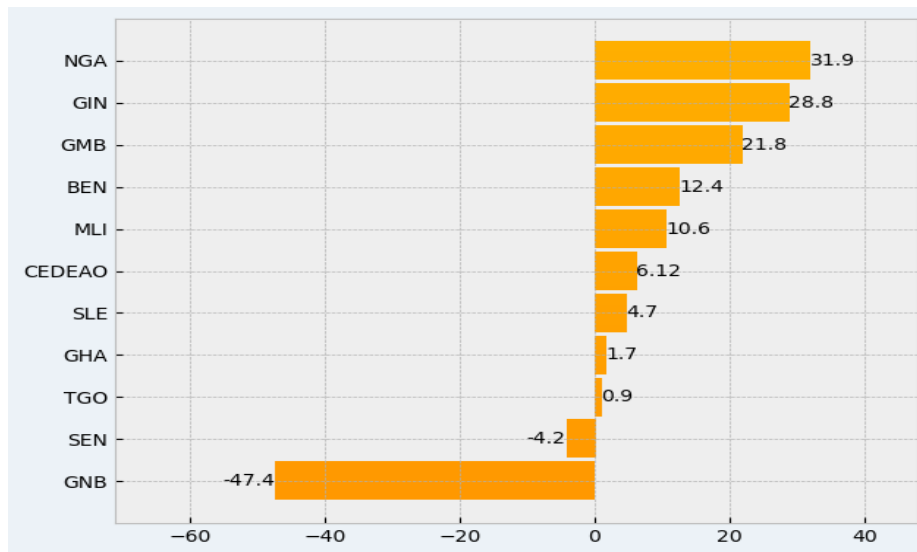
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 4.9 : Ecart entre les sexes, connaissances correctes et complètes du VIH, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 4.10 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017-2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.4.2.2. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

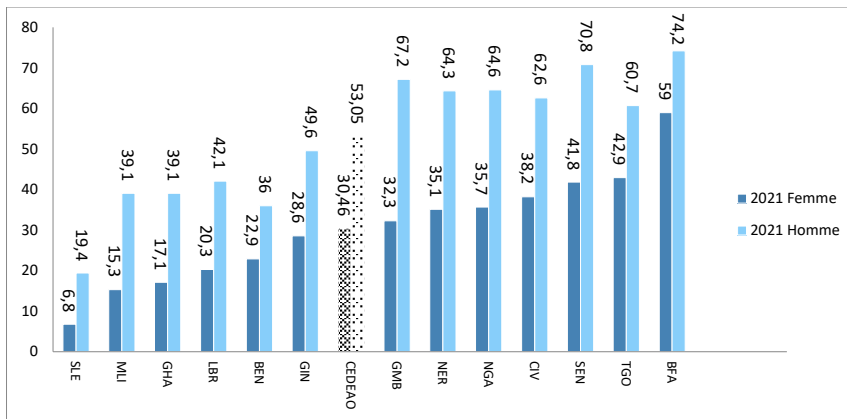
Définition de l'indicateur : Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, est le pourcentage de la population (féminine ou masculine) âgée de 15 à 49 ans qui a utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un partenaire non marital et non cohabitant au cours des 12 derniers mois.



Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

On observe également une faible utilisation de méthode de protection telle que le préservatif. Ceci pourrait également être lié au faible niveau de connaissances sur le VIH/SIDA, mais aussi une faible perception du risque d'avoir des rapports sexuels non protégés. L'utilisation du préservatif est préconisée principalement en raison de son rôle dans la prévention des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA et en tant que moyen de planification. Les estimations pour le compte de l'année 2021 indiquent une plus forte utilisation du préservatif chez les hommes comparativement aux femmes. En moyenne 30,5% de femmes contre 53,1% d'hommes ont eu recours au préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque, soit une différence de 22,6 points de pourcentage. Ces statistiques régionales cachent toutefois d'importantes disparités entre les Etats membres. Dans la totalité des Etats pour lesquels les informations sont disponibles, moins de la moitié des femmes ont déclaré avoir utilisé le préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque, à l'exception du Burkina-Faso (59%). Chez les hommes par contre, plus de la moitié d'entre eux (67,2% à 74,2%) ont déclaré avoir utilisé le préservatif notamment au Burkina-Faso, au Togo, au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Nigéria, au Niger et en Gambie et dans une moindre proportion dans les autres Etats (graphique 4.11).

Graphique 4.11 : Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque dans la population de personnes âgées de 15 à 49 ans selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

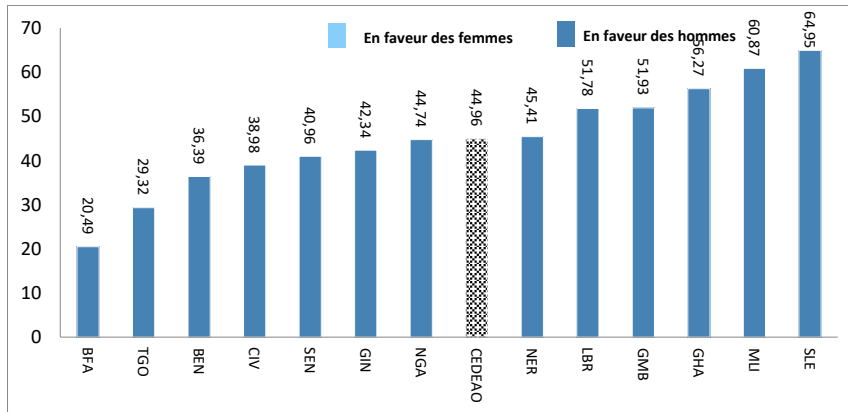
L'écart entre les sexes en matière d'utilisation du préservatif s'avère par conséquent très prononcé dans la totalité des Etats. Il est en moyenne de 44,96% au niveau régional et varie entre 20,49% au Burkina-Faso à 64,95% en Sierra Leone (graphique 4.12). Par ailleurs, entre



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

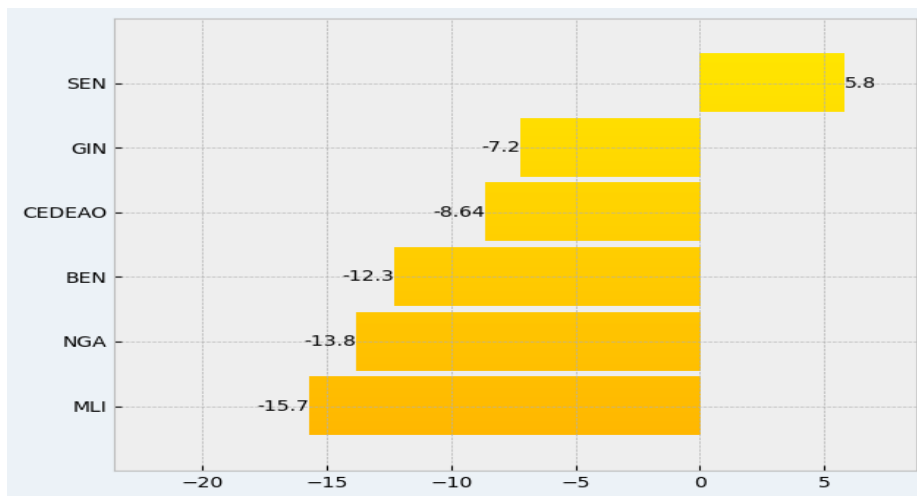
2017 et 2021, on observe dans certains Etats une augmentation de ces écarts, comme c'est le cas par exemple au Bénin, au Nigéria et au Mali (graphique 4.13).

Graphique 4.12 : Ecarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 4.13 : Evolution des écarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, 2017-2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.4.2.3. Connaissance de méthodes modernes de contraception

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence au pourcentage de femmes ou d'hommes actuellement mariés(es) ou en union, âgés(es) de 15 à 49 ans, qui connaissent une méthode de contraception. Les méthodes modernes de contraception comprennent la

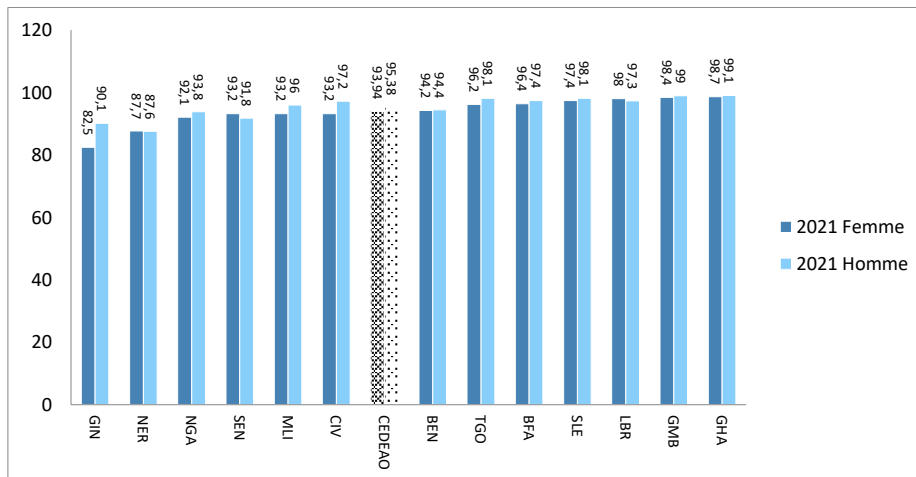


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

stérilisation féminine et masculine, les pilules contraceptives, les dispositifs intra-utérins (DIU), les injectables, les implants, les préservatifs masculins et féminins, le diaphragme, la mousse contraceptive et la gelée contraceptive, le préservatif féminin, la méthode de l'aménorrhée lactationnelle (MAMA), la méthode des jours normaux (MJN) et la contraception d'urgence. Les méthodes traditionnelles comprennent l'abstinence périodique (rythme, méthode du calendrier) et le retrait.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 4. 14 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances sur les méthodes de contraception moderne selon le sexe, 2021



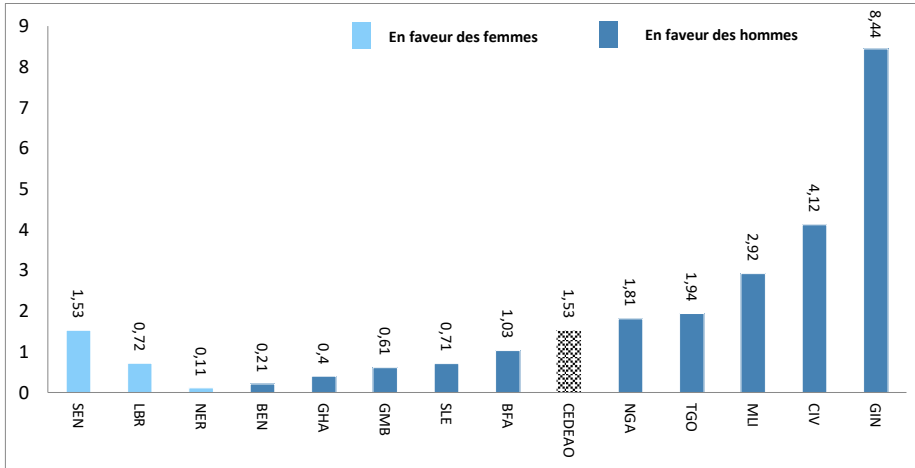
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Le niveau de connaissances sur les méthodes de contraception modernes est très élevé dans la région, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En moyenne 94% de femmes et 95% d'hommes dans la région disposent de connaissances sur les méthodes modernes de contraception. Il faut noter que ces moyennes régionales ne tiennent pas compte de la Guinée-Bissau et du Cabo-Verde pour lesquelles les données ne sont pas disponibles. Au niveau des Etats, ces proportions varient entre 80% et 99% aussi bien chez les femmes et les hommes (graphique 4.14). L'écart dans les niveaux de connaissances sur les méthodes contraception s'est inversé en faveur des femmes au Sénégal, au Libéria et au Niger (graphique 4.15).

Graphique 4. 15 : Ecarts entre les sexes, connaissance de méthodes modernes de contraception moderne, 2021

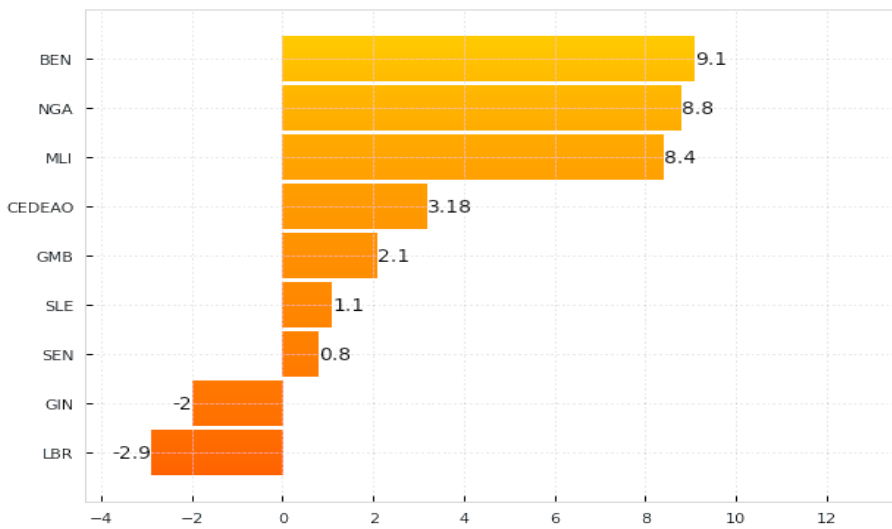


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 4.16 : Evolution des écarts entre les sexes, connaissance de méthode méthodes de contraception, 2017-2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.4.3. Santé de l'enfant

2.4.3.1. Proportion des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas d'un retard de croissance

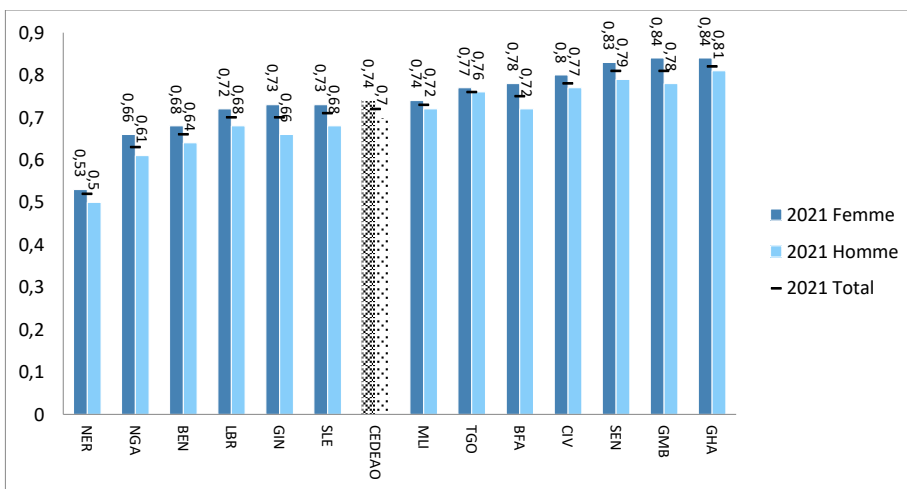
Définition de l'indicateur : Le pourcentage de personnes ne souffrant pas d'un retard de croissance est calculé en soustrayant les taux de retard de croissance de 1.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.



La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a très peu évolué et demeure préoccupante. Suivant les estimations considérées pour 2021, 72% des enfants de moins de 5 ans de la région ne sont pas affectés par un retard de croissance, soit 28% d'enfants atteints. La situation n'a quasiment pas évolué entre 2017 et 2021. Les plus fortes proportions d'enfants souffrant de retard de croissance sont enregistrées au Niger (47%), au Nigéria (37%) et au Bénin (34%).

Graphique 4. 17 : Proportion des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas de retard de croissance selon le sexe, 2021



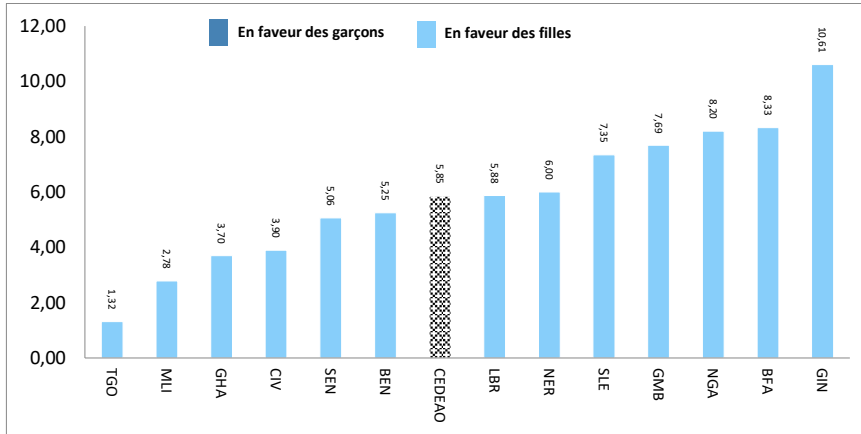
Source: World Bank Group's WDI, Accessed September 2023

Les disparités entre les sexes sont aussi observées au niveau des Etats membres et sont toutes à en faveur des filles (graphique 4.17). La proportion d'enfants ne souffrant pas de retard de croissance est en effet légèrement plus élevée chez les filles comparativement aux garçons dans tous les pays. Ceci implique une plus forte prévalence de retard de croissance chez les garçons (30% contre 26% au niveau régional). Les différences dans les taux des filles et des garçons allaient de 1 point de pourcentage au Togo à 7 points de pourcentage en Guinée (graphique 4.16).

Graphique 4. 18 : Ecarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2021

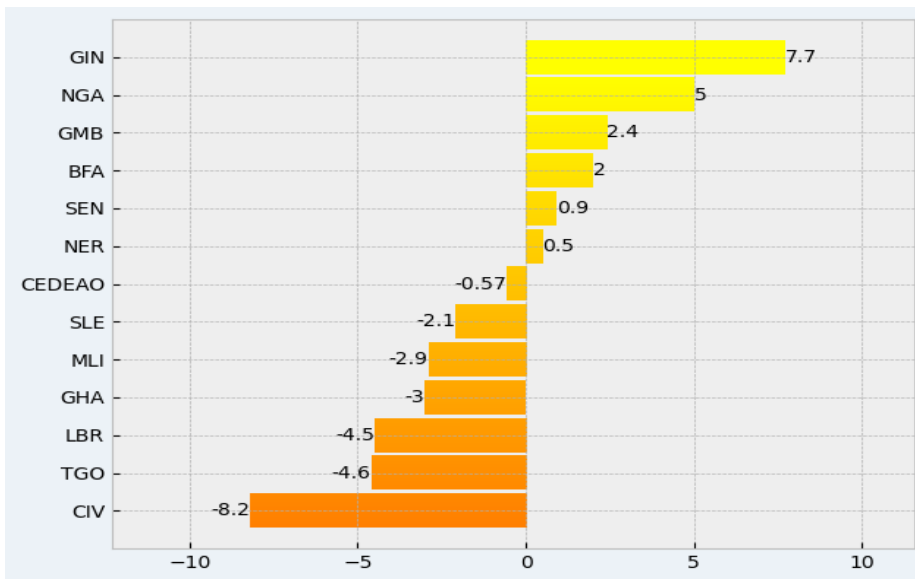


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's WDI, Accessed September 2023

Graphique 4.19 : Evolution des écarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2017-2021



Source: World Bank Group's WDI, Accessed September 2023

2.4.3.2. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans



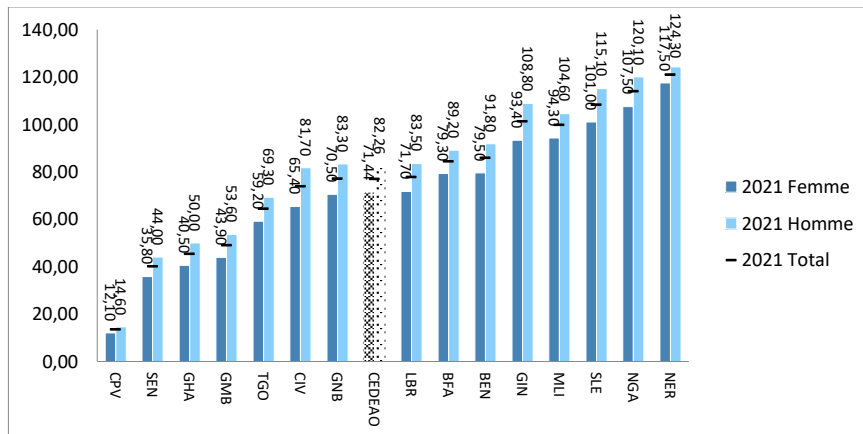
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Définition de l'indicateur : Le taux de mortalité des moins de cinq ans est la probabilité pour 1000 qu'un nouveau-né meure avant d'atteindre l'âge de cinq ans, si l'on tient compte des taux de mortalité par âge de l'année spécifiée.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

En dépit de la baisse significative du taux de mortalité, la situation en matière de survie des enfants reste tout aussi préoccupante, particulièrement pour les garçons. On observe en général un grand risque de mortalité chez les enfants avant l'âge 5 ans malgré que le taux de mortalité se soit significativement amélioré dans la région entre 2017 et 2021, passant de 86,47 à 76,97 décès pour 1000 enfants. En outre, plus de garçons que de filles meurent avant l'âge de 5 ans. Le taux de mortalité des moins de 5 ans chez les garçons (82,26 décès pour 1000 garçons) est supérieur de 10,68 points à celui des filles (71,44 décès pour 1000 filles). La tendance est similaire au niveau de tous les Etats membres mais avec d'importantes différences dans les taux de mortalité (graphique 4.20). Les taux de mortalité infantile les plus élevés sont enregistrés au Niger (121, au Nigéria (113,90), en Sierra Leone (108,20), en Guinée (101,20) et au Mali (99,7). Pour le reste des Etats, les taux de mortalité infantile varient entre 13,40 décès au Cabo-Verde à 83,5 décès au Bénin pour 1000.

Graphique 4. 20 : Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans selon le sexe, 2021

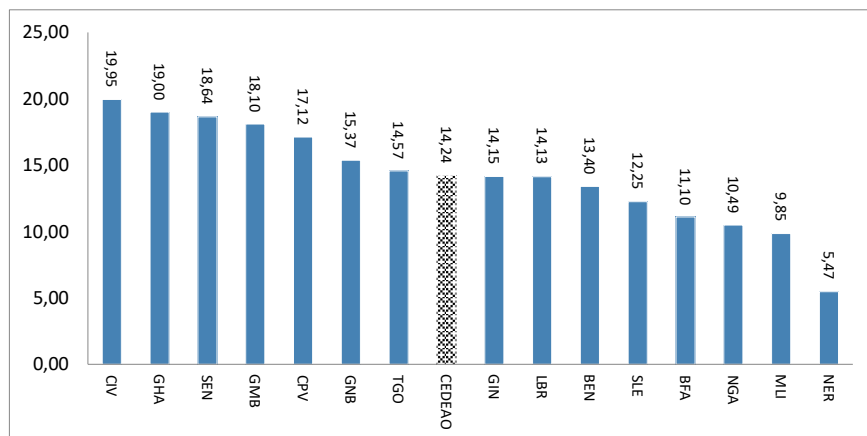


Source: World Bank Group's Gender Data Portal / Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division) at www.childmortality.org.



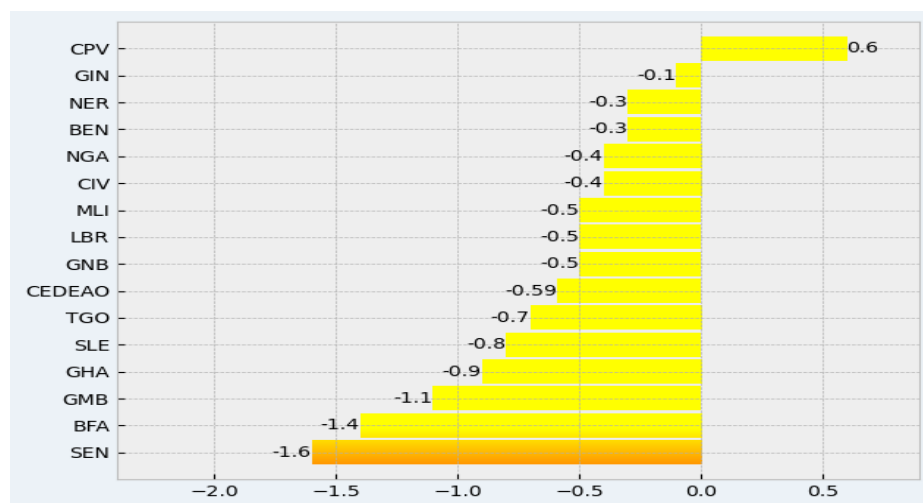
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 4. 21 : Ecart entre les sexes, mortalité chez les moins de 5 ans, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal / Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division) at www.childmortality.org.

Graphique 4. 22 : Evolution des écarts entre les sexes, mortalité chez les moins de 5 ans, 2017-2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal / Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division) at www.childmortality.org.

Selon le rapport de l'UNICEF sur les niveaux et tendances de la mortalité infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre, en 2019, près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans sont attribuables à la sous-nutrition, un tiers des décès sont liés à des causes évitables et traitables intervenues au cours du premier mois de la vie telles que l'asphyxie et les traumatismes à la naissance, les infections respiratoires aiguës, la septicémie, etc., tandis que s'ajoutent après le premier mois, d'autres causes telles que la diarrhée et le paludisme.



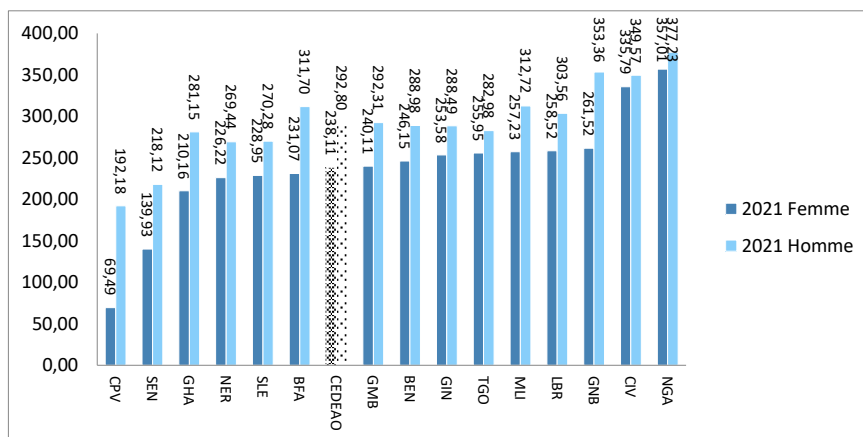
2.4.4. Mortalité chez les adultes

2.4.4.1. Taux de mortalité chez les adultes (pour 1000 adultes)

Définition de l'indicateur : Le taux de mortalité des adultes, est la probabilité de décéder entre 15 et 60 ans, c'est-à-dire la probabilité pour une femme ou un homme de 15 ans de décéder avant d'atteindre l'âge de 60 ans, si l'on tient compte des taux de mortalité par âge de l'année spécifiée entre ces deux âges.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

Graphique 4. 23 : Taux de mortalité chez les adultes (15 à 49 ans) selon le sexe, 2021



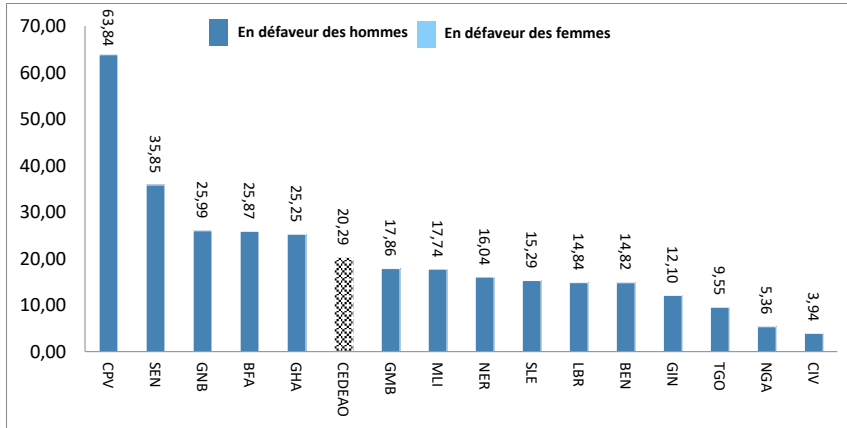
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from (1) United Nations Population Division. World Population Prospects : 2022 Revision. (2) HMD. Human Mortality Database.

Plus d'hommes que de femmes meurent avant d'atteindre l'âge de 60 ans. En 2021, le taux de mortalité était estimé à 238,11 décès chez les femmes contre 292,80 décès chez les hommes, soit une différence de 54,69 points de pourcentage. 9 sur les 15 Etats membres enregistrent des taux de mortalité chez les adultes, supérieur à la moyenne régionale aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Les hommes étaient largement plus susceptibles que les femmes de décéder avant l'âge de 60 ans dans tous les Etats (graphique 4.23). La différence dans les taux de mortalité entre les femmes et les hommes varient d'au moins 20 décès de plus pour les hommes au Nigéria à environ 123 décès de plus au Cabo-Verde. Les écarts entre les sexes dans les taux de mortalité des adultes se sont davantage creusés entre 2017 et 2021 dans la quasi-totalité des Etats excepté le Niger (graphique 4.24) et sont plus élevés au Cabo-Verde comparativement aux autres Etats (graphique 2.25).

Graphique 4. 24 : Ecart entre les sexes, mortalité chez les adultes, 2021

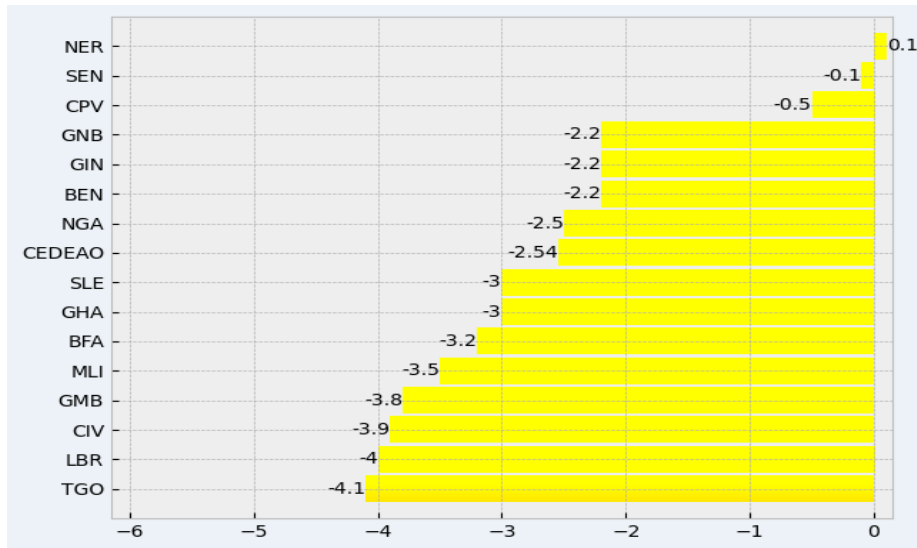


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from (1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) HMD. Human Mortality Database.

Graphique 4. 25 : Evolution des écarts entre les sexes, mortalité chez les adultes, 2017-2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from (1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) HMD. Human Mortality Database.



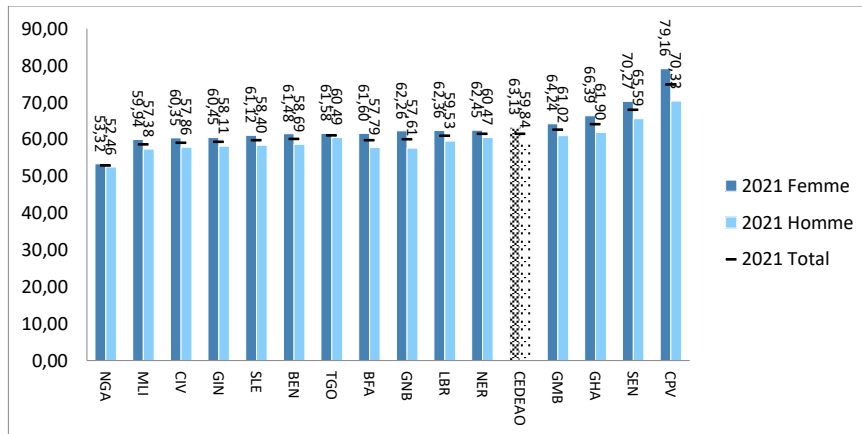
2.4.4.2. *Espérance de vie à la naissance*

Définition de l'indicateur : L'espérance de vie à la naissance indique le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les taux de mortalité prévalant au moment de sa naissance restaient les mêmes tout au long de sa vie.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes. L'espérance de vie à la naissance est un indicateur permettant également de refléter la qualité de vie et la santé d'une population. Elle demeure à des niveaux relativement moyens dans l'ensemble des Etats. A l'échelle régionale, l'espérance de vie était en moyenne de 62 ans selon les statistiques considérées en 2021. Elle était de 3 années plus élevée chez les femmes comparativement aux hommes (63 ans contre 60 ans respectivement). L'espérance de vie moyenne la plus élevée est enregistrée au Cabo-Verde (75 ans), de même que la différence entre les sexes la plus élevée (79 ans pour les femmes et 70 ans pour les hommes, soit 9 années d'écart). A l'opposé, le Nigéria est l'Etat qui enregistre la plus faible espérance de vie aussi bien pour les femmes (53 ans) que les hommes (52 ans).

Graphique 4. 26 : *Espérance de vie à la naissance selon le sexe, 2021*

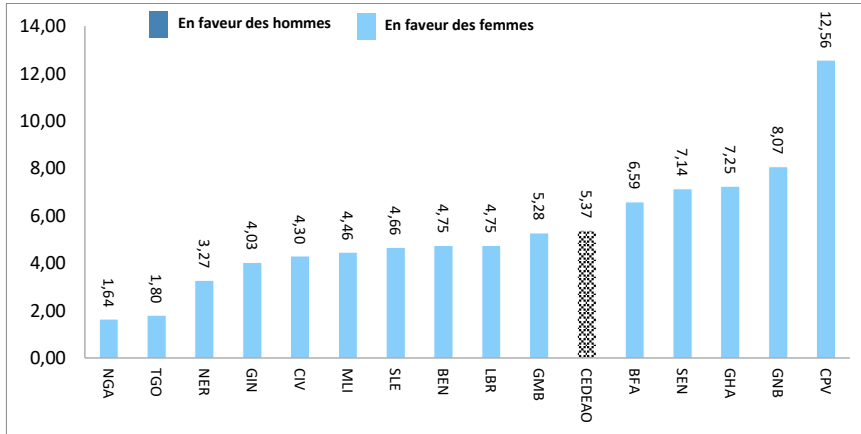


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from 1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) Census reports and other statistical publications from national statistical offices, (3) Eurostat: Demographic Statistics, (4) United Nations Statistical Division. Population and Vital Statistics Report (various years), (5) U.S. Census Bureau: International Database, and (6) Secretariat of the Pacific Community: Statistics and Demography Programme.

Graphique 4. 27 : *Ecart entre les sexes, espérance de vie à la naissance, 2021*

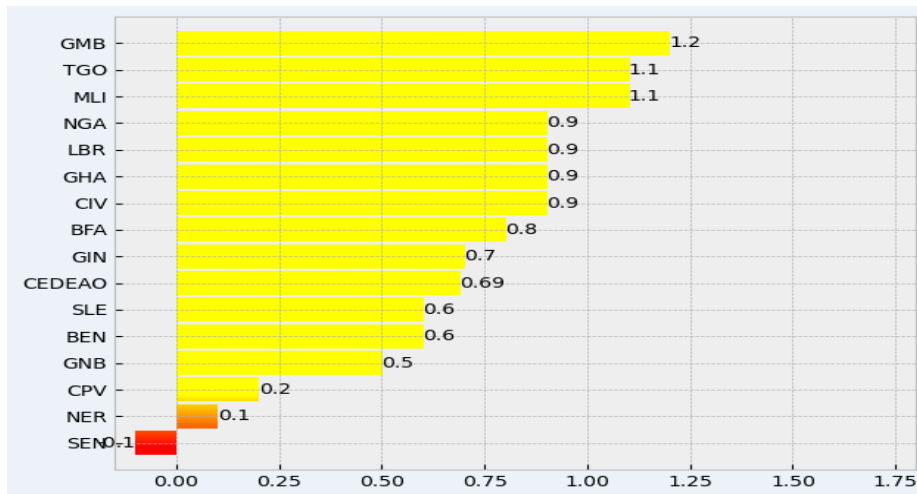


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from 1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) Census reports and other statistical publications from national statistical offices, (3) Eurostat: Demographic Statistics, (4) United Nations Statistical Division. Population and Vital Statistics Report (various years), (5) U.S. Census Bureau: International Database, and (6) Secretariat of the Pacific Community: Statistics and Demography Programme.

Graphique 4. 28 : Evolution des écarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, 2017-2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from 1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) Census reports and other statistical publications from national statistical offices, (3) Eurostat: Demographic Statistics, (4) United Nations Statistical Division. Population and Vital Statistics Report (various years), (5) U.S. Census Bureau: International Database, and (6) Secretariat of the Pacific Community: Statistics and Demography Programme.

Les inégalités entre les sexes en matière de santé sont en partie liées à des obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans l'accès à des soins de santé de qualité. Entre autres, le manque d'accès à l'information notamment en matière de santé sexuelle et reproductive augmente le risque de grossesses non désirées, chez les jeunes filles particulièrement. Cela favorise également une mauvaise santé maternelle et entraîne des taux



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

élevés d'infections et de maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA. Il peut en résulter des conséquences négatives sur la santé ainsi que sur les moyens de subsistance et la productivité économique (Soule & Sonko, 2022). Aussi, l'insuffisance des infrastructures de santé, les disparités régionales dans leur couverture, notamment entre milieu rural, le manque d'équipements et de ressources humaines, continuent d'entraver l'accès des femmes aux soins de santé de qualité. De même, la stigmatisation et la discrimination liées à certaines maladies telles que les fistules obstétricales, la pauvreté, le manque d'autonomie des femmes en matière de prises de décisions relatives aux soins de santé, la violence et les pratiques néfastes à l'égard des femmes contribuent aux inégalités entre les sexes en matière de santé.

Diverses mesures spécifiques ont été adoptées par les Etats en vue de faciliter et améliorer l'accès des femmes aux soins de santé. Par exemple, le Burkina-Faso a introduit depuis 2006, une politique de subvention des soins obstétricaux et néonataux d'urgence qui a consisté à réduire les coûts directs des soins de 80% (Ganaba et al., 2016). Une évaluation de cette politique en 2016 a montré qu'elle a favorisé, depuis sa mise en vigueur, une augmentation annuelle de 4% du taux d'accouchement en établissement, particulièrement dans les zones rurales et parmi les femmes issues de ménages pauvres (Ibid). En 2016, cette politique a été renforcée par une politique nationale de gratuité des soins pour tous les enfants de moins 5 ans, indépendamment du motif de consultation, ainsi qu'aux soins reproductifs (accouchements, consultations prénatales et postnatales, césariennes, etc.). Ces politiques ont favorisé l'amélioration de certains indicateurs de morbidité et de mortalité néonatale (The Conversation, 2021). Aussi, l'intégration des agents de santé communautaires dans le système de santé officiel du Burkina-Faso permet d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé dans les régions peu couvertes, en particulier celles en proie à l'insécurité (ECOWAS, 2022). En termes d'accès à l'information, le programme Family Life and HIV Education, initié au Nigéria a permis une augmentation de la sensibilisation des adolescents au VIH/SIDA de même qu'une réduction de l'écart entre les sexes en matière de connaissances sur le VIH/SIDA, les proportions étant passées de 24% chez les hommes et 33% chez les femmes en 2013 à 71% et 74% respectivement en 2018 (ECOWAS, 2022). Au Sénégal, l'instauration des « Bajenu Gox » en qualité d'intermédiaires entre les communautés et les agents de santé a favorisé une sensibilisation plus accrue à la santé reproductive au sein des communautés (Ibid).

Il faut tout de même souligner que la plupart des politiques nationales visant l'amélioration de la santé des femmes se concentrent généralement sur la santé reproductive tandis que peu d'attention est souvent portée aux autres questions de santé publique telles que les MNT pour



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

lesquelles on assiste à une recrudescence des facteurs de risque et de la morbidité. Toutefois, certaines organisations locales, telles que l'initiative de soutien et d'autonomisation de la santé communautaire au Nigéria, le CJ2D AYESSI au Bénin (AWDF, 2020), l'Association du Diabète et de l'Obésité de Côte-d'Ivoire (Oxford Business Group, 2022), travaillent à la prévention et la lutte contre les MNT à travers la sensibilisation, l'éducation et la formation sur la prévention des facteurs de risques des MNT et l'orientation. A cela s'ajoute les lacunes en matière de données de qualité sur la santé nécessaires pour orienter la prise de décisions en matière de santé en générale et de santé des femmes en particulier.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.5. *Domaine « Emploi et revenu »*

L'une des avancées les plus importantes de ces dernières décennies a été la hausse au niveau globale de la participation des femmes au marché du travail. Pourtant, le marché du travail reste l'un des domaines où les disparités entre les sexes sont persistantes et prononcées. De nombreuses preuves démontrent que ces inégalités impliquent des coûts énormes en termes de croissance et de développement économique (Halim et al., 2020). En effet, en dépit de l'augmentation de leur niveau de participation, les femmes continuent de ne pas bénéficier des mêmes niveaux d'opportunités que les hommes sur le marché du travail. Elles restent moins susceptibles que les hommes de trouver un emploi rémunéré ou de chercher activement du travail ; et pour celles qui ont accès au travail, elles sont moins susceptibles d'occuper un emploi formel, elles encourent plus le risque d'accéder à des emplois vulnérables, souvent mal rémunérés avec de mauvaises conditions de travail, mais aussi, elles accèdent moins à des possibilités de création ou d'expansion d'entreprises (Halim et al., 2023; ILO, 2022; World Bank, 2022). Hormis ses disparités, des défis subsistent, et qui sont liés à l'inégalité dans les rémunérations, la ségrégation professionnelle, les discriminations basées sur le genre, et la difficulté à trouver un équilibre entre travail et famille, le tout accentué par les normes sociales inégales qui définissent les rôles et attentes associés au genre (ILO, 2022). De plus, ces inégalités ont été renforcées ces dernières années du fait des conséquences socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 qui ont beaucoup plus affecté les femmes (Kugler et al., 2023 ; Liu et al., 2021).

Face aux défis économiques actuels, l'élimination des obstacles à la participation des femmes au marché du travail constitue un moyen d'impulser une croissance économique inclusive. Les données suggèrent en effet des gains économiques importants dont une augmentation moyenne de 20% du PIB par tête si les écarts entre les sexes sur le marché du travail parvenaient à être comblés (ILO, 2017).

La question de l'égalité entre les sexes en milieu du travail a fait l'objet d'une attention croissante de la part d'acteurs à divers niveaux. Outre les instruments qui appellent globalement à la reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères et l'élimination de toutes les formes de discriminations, diverses normes internationales, traitant de divers aspects de la question ont été adoptées dans le but d'affirmer l'engagement général et promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes sur le marché du travail. Il existe une série de conventions et protocoles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui constituent des instruments essentiels à cet effet. Au nombre de ceux-ci, la



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Convention n°100 sur l'égalité de rémunération de 1951, la convention n°111 concernant la discrimination (emploi et profession) de 1981, la convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) de 1962, la Convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales de 1981, la convention n°183 sur la protection de la maternité de 2000 et plus récemment en 2011 la convention n°189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques et en 2019 la Convention n°190 sur la violence et le harcèlement, pour ne citer que ceux-là.

A l'instar de ces instruments internationaux, les Etats regroupés au sein de la CEDEAO ont également élaboré un certain nombre d'instruments régionaux dans lesquels ils énoncent leur engagement à mettre en œuvre les actions et mesures nécessaires pour promouvoir et assurer l'égalité entre les sexes dans plusieurs domaines dont l'emploi. L'Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes, rappellent justement les engagements contractés par les Etats membres vis-à-vis des conventions de l'OIT sur l'emploi et le travail, et invitent ceux-ci, à travers son article 19, à réviser, amender et adopter des lois et politiques visant à assurer aux femmes et aux hommes l'égalité d'accès à un emploi décent et rémunéré dans tous les secteurs de l'économie, conformément aux dispositions de l'OIT. L'article 20 dudit acte appellent également les Etats membres à veiller à l'accès égalitaire des femmes au travail décent dans le secteur de l'économie formelle ou informelle et le travail à domicile. Diverses législations ont par conséquent été adoptées par les Etats membres dans l'objectif de lever un certain nombre de barrières à l'accès des femmes au marché du travail et à lutter contre les discriminations à leur égard. Ces mesures ont certes favorisé la féminisation du marché du travail, notamment dans plusieurs secteurs autrefois inaccessibles aux femmes, cependant, l'égalité entre les sexes sur le marché du travail est loin d'être une réalité et d'énormes défis restent à relever dans ce sens.

Le domaine emploi et revenu qui fait l'objet de la présente section, aborde justement quelques-uns de ces défis. Il analyse la mesure dans laquelle les femmes et les hommes peuvent bénéficier d'un accès égal à l'emploi, les différences dans les conditions de travail ainsi que la structure des revenus des femmes et des hommes. L'intérêt d'analyser ce domaine réside dans le fait que l'élimination de toutes les formes de discrimination et de ségrégation, favorisent un accès égal aux ressources économiques et constituent également un moyen d'élimination de la pauvreté. Les indicateurs composant ce domaine sont regroupés en cinq sous-domaines, tels que présenté dans le cadre d'analyse illustré dans le tableau 5.



Tableau 6 : Cadre d'analyse du domaine "Emploi et revenu"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
		Part des femmes propriétaires d'entreprises % du total des propriétaires d'entreprises)	World Bank's Entrepreneurship Survey and database
		Part des femmes entrepreneurs individuels (% des entrepreneurs individuels)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT
	Source de financement des entreprises	Épargne pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise (% de chaque sexe âgé de 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database
		Prêt pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise, femmes (% 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database
Participation au marché du travail	Population active	Taux de participation à la population active (% de la population totale de 15 ans et plus, par sexe)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023
		Ratio emploi/population par sexe et âge (%) Sexe : (jeunes, adultes) : 15+	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023
		Incidence de l'emploi à temps partiel par sexe -- Définition commune (%)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023
	Type d'activité économique	Emploi dans l'agriculture (% de l'emploi par sexe) (estimation par le modèle de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022
		Emploi dans l'industrie (% de l'emploi par sexe) (estimation par le modèle de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022
		Emploi dans les services, (% de l'emploi) (estimation par le modèle de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022
	Informalité de l'emploi	Emploi informel (% de l'emploi non agricole total)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022
		Proportion d'emplois informels dans l'emploi total par sexe et par secteur (%) (agrégée) : Total	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022
	Chômage	Chômage des femmes (% de la population active féminine) (estimation par le modèle de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023
	Emploi des jeunes	Emploi des jeunes par sexe, âge (milliers) : 15-29 Situation dans l'emploi (agrégat) : Total	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour



Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
			Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023
Qualité des emplois	Vulnérabilité de l'emploi	Emploi vulnérable (% de l'emploi) (estimation modélisée de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization, ILOSTAT
		Travailleur indépendant (% de l'emploi de chaque sexe) (estimation par le modèle de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2021.
	Type d'emploi	Travailleurs salariés (% de l'emploi) (estimation modélisée de l'OIT)	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021.
Ségrégation	Ecart salarial	Salaire mensuel moyen des employés par sexe	World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

Résultats clés

Même si la participation des femmes sur le marché du travail est assez importante, elle reste inférieure à celle des hommes et caractérisée par des emplois majoritairement vulnérables et moins rémunérés.

Les femmes sont moins engagées que les hommes dans la création d'entreprises et continuent de faire face à des obstacles pour créer ou développer leurs entreprises

1. En moyenne, seule 1 entreprise sur 5 (22,61%) nouvellement enregistrées était détenue par une femme en 2021.
2. Dans les Etats observés, en moyenne un tiers (31,61%) des entrepreneurs individuels était des femmes.
3. La faible capacité d'épargne (19,02%) et d'accès au crédit (11,54%) constituent pour les femmes des barrières à la création d'entreprises et leur développement.

A l'échelle régionale, environ la moitié des femmes en âge de travailler sont actives. Cependant, le niveau de participation des femmes varie considérablement entre les Etats membres et d'importantes disparités entre les sexes subsistent.

4. Dans l'ensemble de la région, en moyenne, 56,03% de femmes contre 68,83% d'hommes en âge de travailler participaient à la population active en 2021.
5. Ces moyennes régionales cachent des disparités entre les Etats. Les taux d'activités vont de 37,48% contre 64,54% au Sénégal à 74,36% contre 75,91% au Bénin, respectivement pour les femmes et les hommes.
6. De même, les femmes demeurent moins susceptibles d'accéder à un emploi. Au niveau régional, le taux d'emploi est de 54,42% de femmes contre 67,53% d'hommes ont un emploi.



7. Pour les femmes qui ont une occupation, elles sont plus représentées dans les emplois à temps partiel (25,83% contre 17,49%) et dans l'emploi informel (90,55% contre 84,09%).
8. Le secteur des services est le principal domaine d'occupation des femmes. Il représente 67,11% de la main d'œuvre féminine, suivi du secteur de l'agriculture (43,59%) et de l'industrie (10,31%).

Les femmes sont omniprésentes dans les emplois vulnérables.

9. Environ 5 femmes sur 6 occupées (82,62%) exerçaient un emploi vulnérable en 2021.
10. 84,24% de la population féminine occupée exerçait un travail indépendant et seulement 15,76% un emploi salarié.

L'écart entre les salaires des femmes et des hommes persiste

11. Le revenu mensuel des femmes est en moyenne de 11% (soit 73,98\$ en parité du pouvoir d'achat) inférieur à celui des hommes.

2.5.1. *Entrepreneuriat*

2.5.1.1. *Part des femmes propriétaires d'entreprises*

Définition de l'indicateur : la part des entreprises détenues par des femmes est la proportion de femmes propriétaires de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées par rapport au nombre total de propriétaires de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées dans l'économie au cours de l'année civile. Cet indicateur permet d'analyser la répartition des entreprises entre les deux sexes pour appréhender dans quelle mesure les hommes ou les femmes sont plus susceptibles d'être propriétaires d'une entreprise.

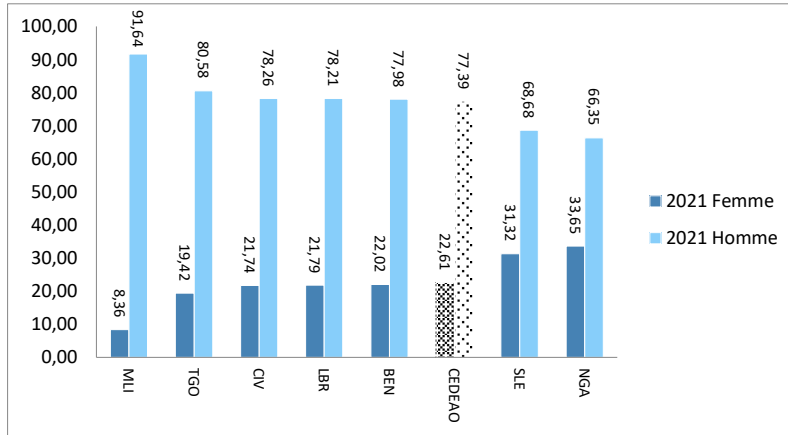
Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être des propriétaires d'entreprises.

Sur les sept (07) Etats membres pour lesquels les données sont disponibles pour 2021, les femmes ne représentaient que 22,61% des nouvelles propriétés d'entreprises. Cette proportion est plus de trois fois inférieure à celles des hommes qui sont détenteurs de 77,39% des nouvelles entreprises déclarées. Les proportions au niveau des Etats vont de 8,36% au Mali à 33,65% au Nigéria (graphique 5.1). L'écart entre les sexes dans la possession d'entreprises était en moyenne de 69,54% pour l'ensemble des sept Etats membres. On observe toutefois un écart plus important au Mali (90,88%) comparativement aux autres Etats (graphique 5.2). Pour certains Etats tels que le Bénin et le Togo, on note une réduction de l'écart en 2021 par rapport à 2017 tandis qu'aucun changement n'est observé en Côte-d'Ivoire et au Nigéria (graphique 5.3).

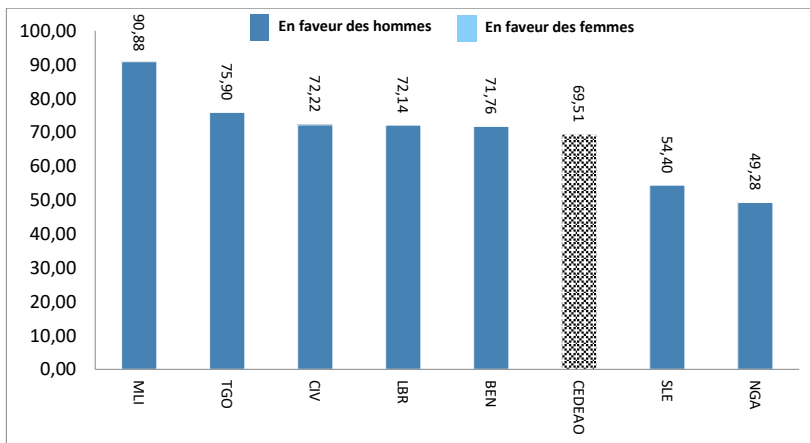


Graphique 5.1 : Proportion de propriétaires d'entreprises selon le sexe, 2021



Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and database

Graphique 5.2 : Écart entre les sexes, propriétaires d'entreprises, en 2021

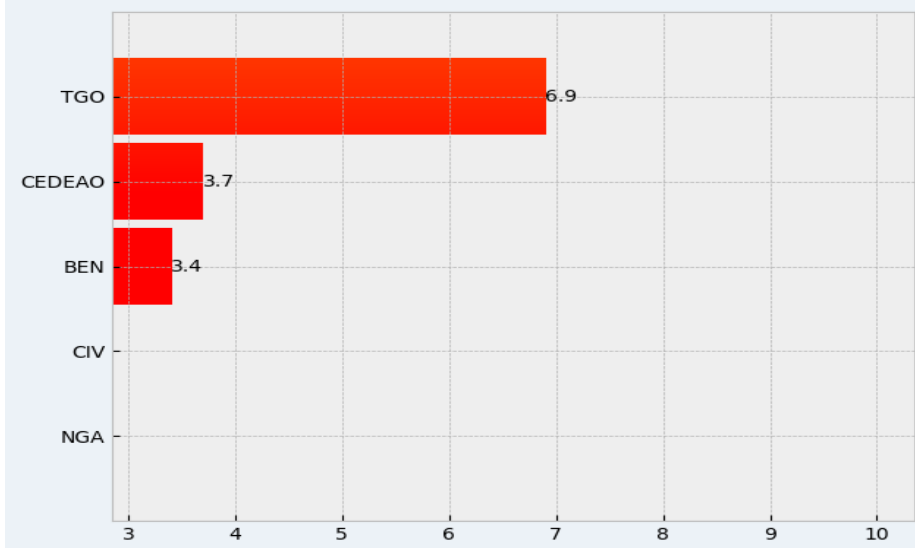


Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and database



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 5.3 : Évolution des écarts entre les sexes, propriétaires d'entreprises, 2017 à 2021



Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and database

2.5.1.2. Part des femmes entrepreneures individuelles

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence à la proportion de femmes entrepreneures individuelles nouvellement enregistrées sur le nombre total d'entrepreneurs individuels nouvellement enregistrés dans l'économie au cours de l'année civile. Une entreprise individuelle est une entité commerciale détenue et gérée par un seul individu qui est indissociable de l'entreprise et personnellement responsable ».

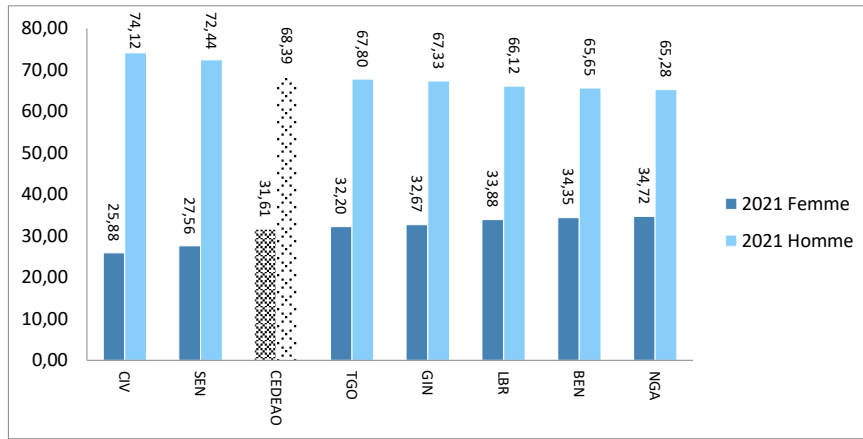
Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

Les femmes représentent une faible part des propriétaires d'entreprises individuelles. Pour l'ensemble des sept (07) Etats membres disposant de données pour 2021, en moyenne un tiers (31,61%) des propriétaires de nouvelles entreprises individuelles étaient des femmes. Les proportions sont presque similaires au niveau des Etats, allant de 25,88% en Côte-d'Ivoire à 34,72% au Nigéria (graphique 5.4).

L'écart à la parité était en moyenne de 53,47% en 2021 et va de 46,81% au Nigéria à 65,08% en Guinée (graphique 5.5). On note une réduction de l'écart en 2021 par rapport à 2017 allant de 2,6 points de pourcentage au Nigéria à 32,4 points de pourcentage en Guinée, tandis que l'écart s'est davantage creusé au Libéria et en Côte-d'Ivoire (graphique 5.6).

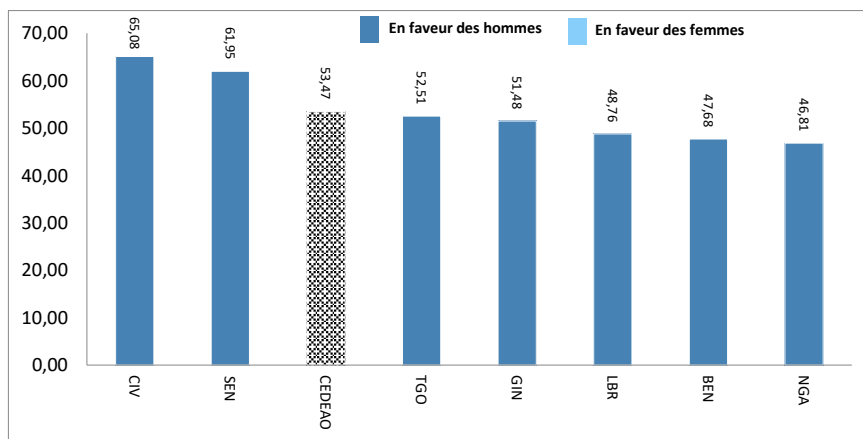


Graphique 5.4 : Proportion de propriétaires d'entreprises individuelles selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021.

Graphique 5.5 : Écarts entre les sexes, propriétaires d'entreprise individuelle, 2021

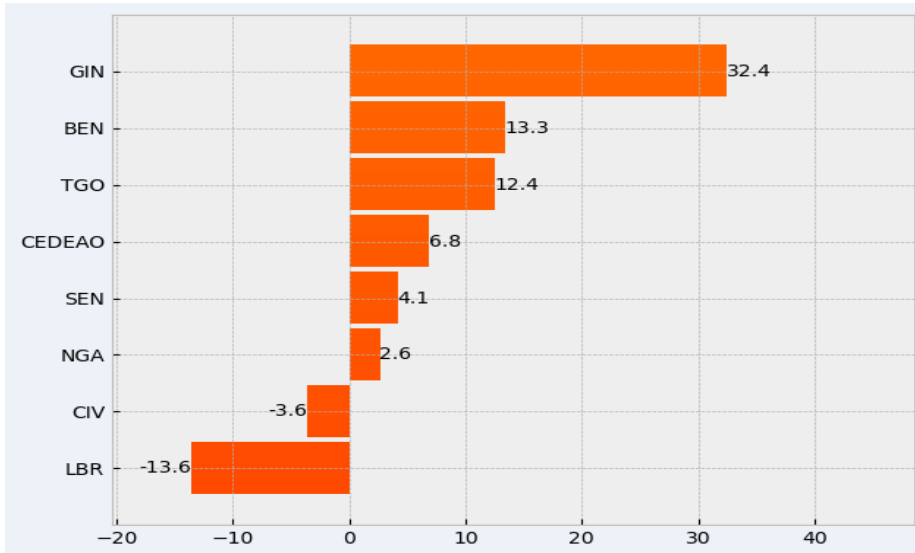


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021.

Graphique 5.6 : Evolution des écarts entre les sexes, propriétaires d'entreprise individuelle, 2017 à 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021.

2.5.1.3. Proportions de personnes ayant épargné, emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise

Définition de l'indicateur : ces indicateurs mesurent au sein de la population âgée de 15 ans et plus, le pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir épargné ou mis de côté de l'argent / emprunté de l'argent au cours de l'année écoulée pour créer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Les niveaux d'épargne et d'accès au crédit pour les entreprises sont particulièrement faibles dans l'ensemble de la région, mais le sont davantage pour les femmes que pour les hommes.

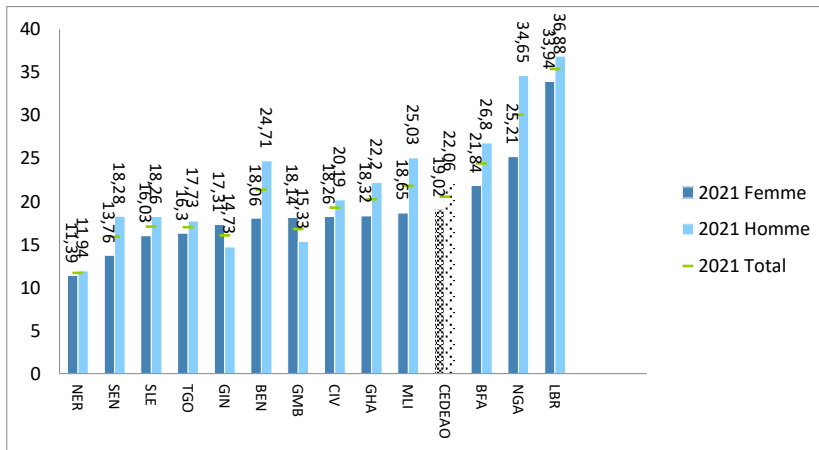
En moyenne respectivement 20,53% et 12,43% des personnes âgées de 15 ans et plus ont déclaré avoir épargné et emprunté de l'argent en vue de la création, l'exploitation ou l'expansion d'une entreprise. Ces proportions sont faibles chez les femmes comparativement aux hommes. Les proportions de femmes et d'hommes ayant déclaré avoir épargné et emprunté de l'argent dans le cadre d'une entreprise sont respectivement de 19,02% contre 22,06% et 11,54% contre 13,24%. Contrairement à ce qui est observé dans la majorité des Etats membres pour lesquels les données sont disponibles, les proportions observées sont plus importantes pour les femmes que celles des hommes en Guinée (2,58 points de pourcentage) et en Gambie (2,81 points de pourcentage) (graphique 5.7). De même, plus de femmes que d'hommes ont eu



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

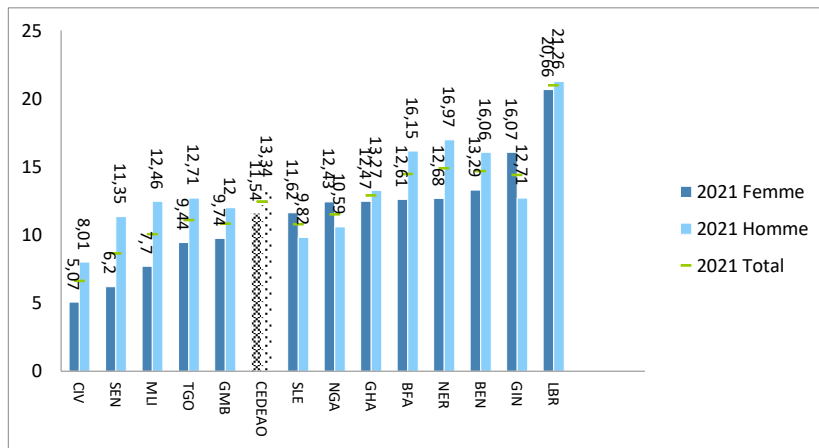
recours à un emprunt en Sierra-Leone, au Nigéria et en Guinée (graphique 5.8). Pour ces Etats, l'écart à la parité s'est d'ailleurs comblé et inversé en faveur des femmes (graphiques 5.9 et 5.10).

Graphique 5.7 : Proportion des personnes ayant épargné pour créer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

Graphique 5.8 : Proportion de personnes ayant emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise selon le sexe, 2021

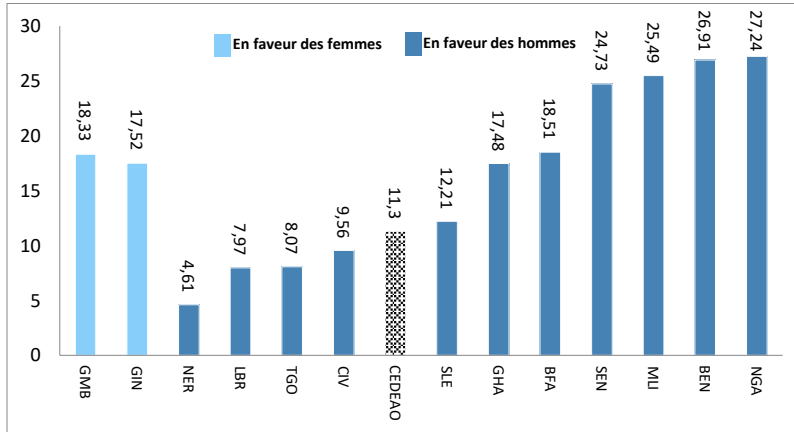


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

Graphique 5.9 : Écarts entre les sexes, épargne pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise, 2021

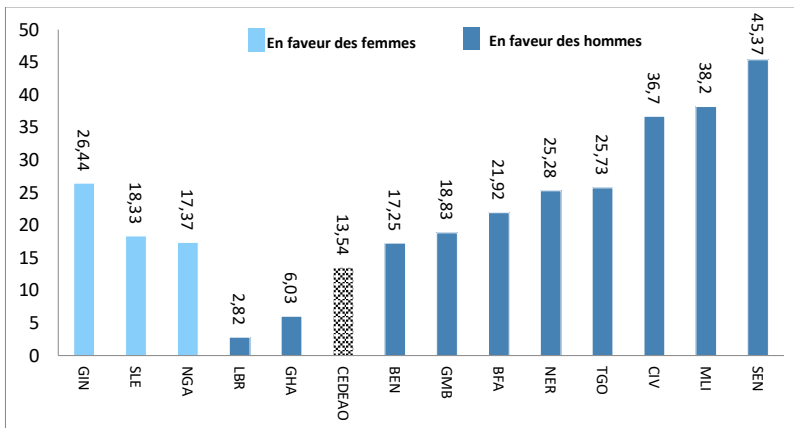


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

Graphique 5. 10 : Écarts entre les sexes, emprunt d'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

L'écart entre les sexes en matière d'entrepreneuriat est lié à diverses contraintes économiques, sociales, culturelles et politiques auxquelles sont exposées les femmes et dont certaines sont similaires à celles auxquelles sont confrontés les hommes, mais d'une ampleur plus importante. Parmi les contraintes les plus importantes figurent les difficultés d'accès aux ressources financières externes pour créer, exploiter ou développer les entreprises féminines, en partie due à la taille de ces entreprises qui tendent à être de petites entreprises individuelles et qui opèrent en majorité dans l'informel (Ojong et al., 2021). Ces entreprises ne disposent également souvent pas de garanties nécessaires à l'obtention de financement. Le manque de garantie en particulier découle des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes dans



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

l'accès aux ressources tels que le foncier et les droits de propriété (Akinbami & Aransiola, 2016). Aussi, le manque d'accès à l'information, l'analphabétisme et le faible niveau d'éducation de certaines entrepreneures et les taux d'intérêts souvent élevés ou les délais de remboursement souvent courts constituent des barrières à l'accès au financement des entreprises dirigées par les femmes. En outre, il existe des obstacles institutionnels tels que les procédures de création d'entreprises qui peuvent s'avérer long et coûteux et des taux d'imposition élevés qui peuvent constituer des défis pour les entreprises féminines (Ojong et al., 2021).

Les différences entre les femmes et les hommes en termes de motivation, d'ambition, de performance et de choix en matière d'occupation et de secteur d'activité contribuent également aux écarts entre les sexes dans l'entrepreneuriat. Les femmes en Afrique de l'Ouest sont plus susceptibles de se lancer dans l'entrepreneuriat par nécessité plutôt que par opportunité. Ce qui explique que la majorité des entreprises de survie soit détenues par des femmes tandis qu'elles ne détiennent qu'une faible part des entreprises les plus performantes (Vossenber, 2016).

Les normes sociales et culturelles peuvent également constituer des freins à l'entrepreneuriat féminin mais aussi, elles influencent les choix des femmes en matière d'entrepreneuriat. Les stéréotypes sexistes fondés sur les attentes en matière de rôles de genre et les caractéristiques attribuées aux femmes et aux hommes peuvent influencer les femmes dans leur désir d'entreprendre ou les conditionner à s'orienter vers des secteurs d'activités considérés comme féminins et caractérisés par une faible productivité (Balachandra et al., 2017). Ces stéréotypes nourrissent également les perceptions à l'égard des femmes entrepreneures, qui limitent les opportunités pour elles en termes d'accès au capital, aux marchés et aux réseaux d'affaires. Les responsabilités familiales des femmes limitent aussi très souvent le temps qu'elles consacrent au développement et à la croissance de leurs entreprises. En particulier, les activités entrepreneuriales lorsqu'elles sont combinées au rôle en matière de garde d'enfants et de soins aux membres de la famille peuvent entraîner pour les femmes entrepreneures un conflit entre travail et famille (Ajefu, 2019). Les femmes entrepreneures peuvent aussi avoir à faire face aux perceptions négatives et à la réticence de leurs proches, en particulier leurs conjoints, et les différentes formes d'abus dont sont victimes les entrepreneures (harcèlement sexuel, violences physiques et autres formes d'abus (Ojong et al., 2021).

Diverses sortes de politiques et programmes ont été entrepris pour lever les défis liés à l'entrepreneuriat féminin et favoriser le succès des entreprises dirigées par des femmes. Par



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

exemple, dans le cadre de sa stratégie de développement décliné dans le Plan Sénégal Emergent (2014-2023), le Gouvernement du Sénégal a mis en place en 2018 la Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ). Il s'agit d'un fonds doté d'un budget annuel 30 milliard de FCFA destiné à catalyser l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes dans tout le pays à travers l'accès au financement, la formation et l'accompagnement. A sa suite, la Délégation a lancé le Projet d'Appui et de Valorisation des Initiatives Entrepreneuriales (PAVIE) avec le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce projet a pour objectif de soutenir les initiatives entrepreneuriales portées par les femmes et les jeunes dans les secteurs agricole, artisanal et industriel. Au Ghana, le Gouvernement a lancé en 2023 une initiative de financement sous forme de subvention qui vise à soutenir et à moderniser les MPME à forte croissance appartenant à des femmes et des jeunes. Il s'agit de subventions d'une valeur de 100 millions de GH¢ dont 40 millions sont destinés aux femmes¹⁷. On recense aussi certaines initiatives transnationales telles que le Programme d'Autonomisation des petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Ouest dans les chaînes de valeur du riz (EWASME) dont l'objectif est de favoriser le développement de 1000 PME féminines, engagées dans les activités de post-production dans la chaîne de valeur du riz en Guinée, au Niger, au Sénégal et en Sierra Leone à travers le développement de capacités entrepreneuriales, l'accès au financement, l'accès aux marchés et l'appui des pays ciblés à l'adoption de réformes juridiques et réglementaires visant à soutenir l'esprit d'entreprise des femmes. Deux initiatives similaires lancées en 2016 par ONU Femmes au Mali, l'Initiative pour la Promotion et l'Appui à l'Entrepreneuriat féminin (IPAFE) et le Climate Smart Agriculture for Women's Economic Development (AgriFeD), ont permis d'impacter plus de 20.000 MPME féminines dans l'agriculture, la transformation des produits agroalimentaires et cosmétiques (UN WOMEN, 2020). Le programme Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA) est également une initiative de la BAD mise en œuvre dans 26 pays d'Afrique subsaharienne dont 09 Etats membres de la CEDEAO et qui vise à favoriser le développement des PME dirigées par les femmes à travers trois piliers dont l'amélioration de l'accès au financement, le renforcement des capacités et des connaissances entrepreneuriales, et l'amélioration de l'environnement politique à travers des plaidoyers en faveur de politiques et de réformes sensibles au genre¹⁸.

¹⁷ https://www.ghanabusinessnews.com/2023/05/15/ghana-government-launches-gh%2%A2100m-grant-funding-initiative-for-women-youth-businesses/#google_vignette

¹⁸ [Banque africaine de développement | Initiative de financement pour les femmes entrepreneures \(we-fi.org\)](#)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

En plus de ces initiatives, des réglementations adoptées sous l'égide des organisations régionales visent à promouvoir l'accès des entreprises féminines aux marchés. Par exemple, la charte pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) de la CEDEAO (2015-2020) intègre des dispositions liées au genre et exhorte les Etats membres à prendre des mesures pour favoriser les petites et moyennes entreprises dirigées par les femmes dans les processus de passation de marchés publics (article 16b). A ce sujet, l'agenda 2063 de l'Union africaine invite les pays à garantir aux femmes au moins 25% des marchés publics nationaux annuels, tant au niveau national que local (article 17.4). La charte de la CEDEAO pour les MPME prévoit également la mise en place d'un Fonds de capital-risque destinés aux femmes afin de remédier aux difficultés d'accès des entreprises féminines au financement, renforcer leur survie et accroître l'esprit d'entreprise chez les femmes (article 43).

2.5.2. Participation au marché du travail

2.5.2.1. Taux de participation à la population active

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure la population en âge de travailler d'un pays qui s'engage activement sur le marché du travail, soit en travaillant, soit en cherchant un emploi. C'est un indicateur qui donne une indication de l'importance de l'offre de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services, par rapport à la population en âge de travailler. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes dans la population active, c'est-à-dire la somme du nombre de personnes occupées et du nombre de chômeurs, par l'effectif de la population en âge de travailler et en multipliant le résultat par 100.

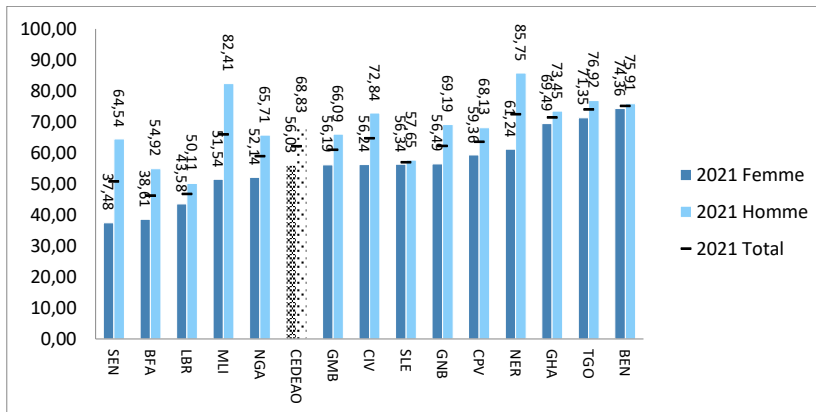
Source de la définition : ILOSTAT

Dans la totalité des Etats membres, les femmes demeurent moins susceptibles que les hommes de trouver un emploi ou de rechercher activement du travail. En 2021, le taux de participation au marché du travail était en moyenne de 62,10% au niveau de la région et était plus élevé chez les hommes (68,83%) que chez les femmes (56,03%). Le profil de la répartition de la main-d'œuvre entre les femmes et les hommes était similaire au niveau des Etats, mais avec des taux variables. Plus de la moitié des femmes en âge de travailler étaient actives dans onze (11) sur quatorze (14) des Etats pour lesquels les données sont disponibles (graphique 5.11). Le taux d'activité le plus élevé chez les femmes est enregistré au Bénin (74,36%) tandis que le Sénégal (37,48%) affichait le plus faible taux. De même, les différences dans les taux d'activité des femmes et des hommes les plus élevées sont observées au Mali (30,87 points de pourcentage),



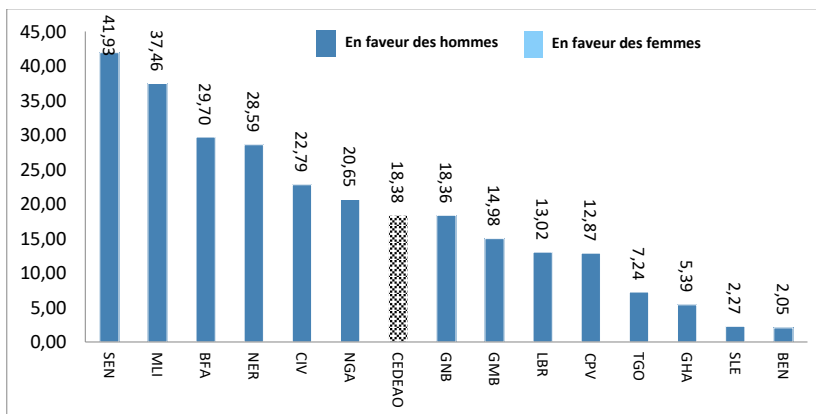
au Sénégal (27,06 points de pourcentage) et au Niger (24,51 points de pourcentage). Ces taux sont par contre presque similaires en Sierra Leone, avec un écart de 1,3 points de pourcentage.

Graphique 5. 11 : Taux de participation à la population active selon le sexe, 2021



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

Graphique 5. 12 : Écart entre les sexes, taux de participation à la population active, 2021



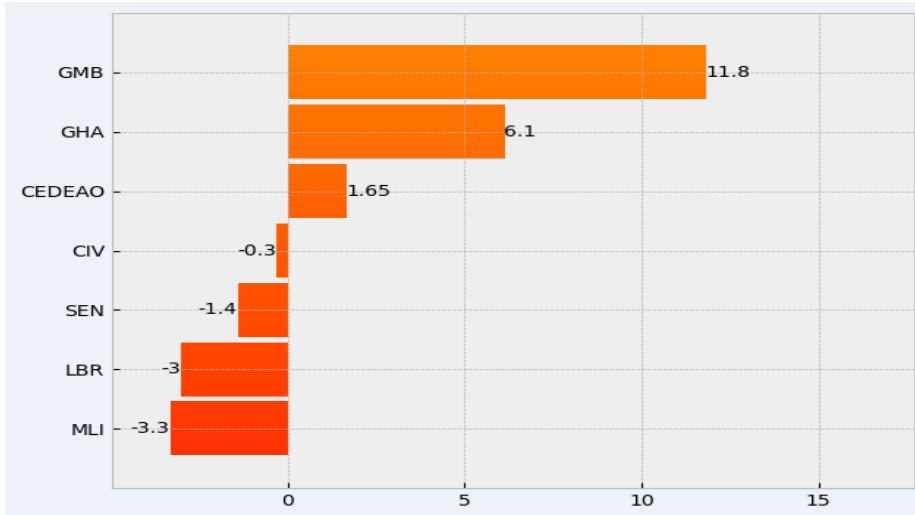
Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

L'écart à la parité en matière de participation au marché du travail est de même très variable entre les Etats membres. Certains Etats ont presque entièrement comblé l'écart tandis qu'il demeure encore prononcé dans d'autres. Alors que l'écart à la parité est de 18% au niveau de la région, il est comblé à plus de 90% au Bénin, en Sierra Leone, au Ghana et au Togo. L'écart demeure par contre plus significatif dans les autres Etats. Pour les Etats disposant de données, on note une évolution contrastée des écarts entre 2017 et 2021, caractérisée par des réductions (Ghana et Gambie) ou des augmentations (Mali, Libéria et Côte-d'Ivoire) (graphique 5.13).



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 5.13 : Évolution des écarts entre les sexes, taux participation à la population active, 2017 à 2021



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

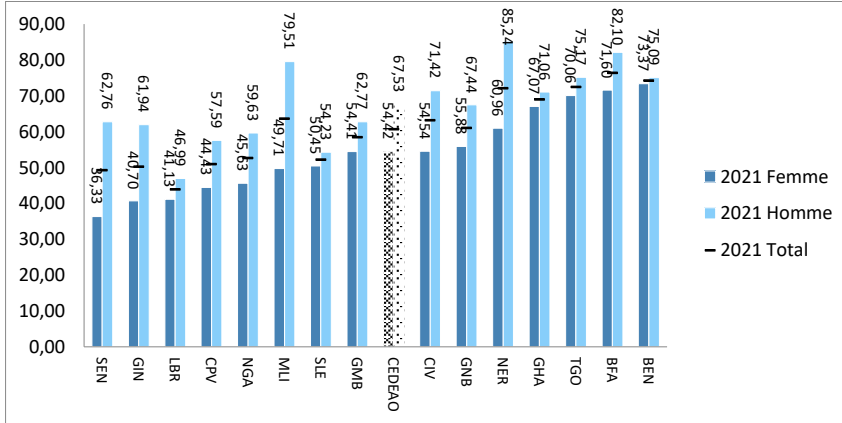
2.5.2.2. Ratio emploi-population

Définition de l'indicateur : le ratio emploi-population, ici désigné « taux d'emploi », représente la proportion de la population en âge de travailler d'un pays qui a un emploi. Il est calculé comme étant le pourcentage de personnes occupées, c'est-à-dire qui ont un emploi, dans la population en âge de travailler.

Source de la définition : ILOSTAT

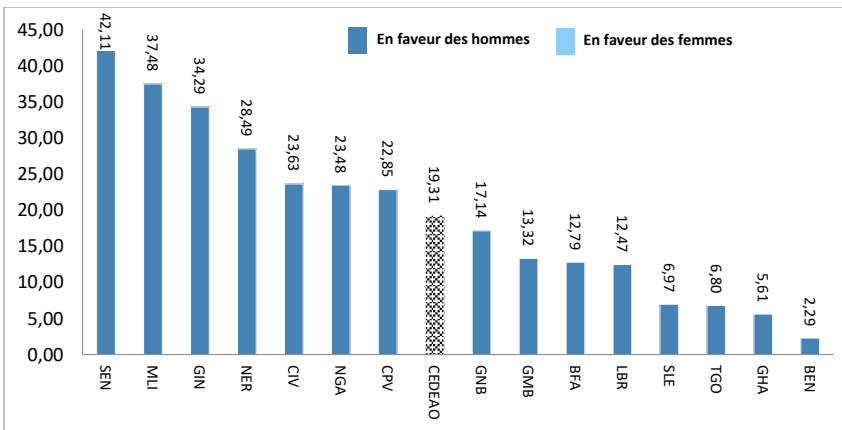
Dans tous les Etats membres, les taux d'emploi sont plus faibles pour les femmes que pour les hommes. A l'échelle régionale, en moyenne de 60,62% des personnes en âge de travailler occupaient un emploi en 2021. Ce taux était de 54,42% chez les femmes contre 67,53% chez les hommes (67,53%), soit une différence de 13,11 points de pourcentage. La structure de répartition de la main-d'œuvre occupée est la même dans tous les Etats, mais avec d'importantes différences entre les Etats. Les taux d'emploi des femmes sont inférieurs à ceux des hommes dans tous les Etats membres et varient entre 40,70% en Guinée à 73,37% au Bénin contre 46,99% au Libéria à 85,24% au Niger.

Graphique 5.14 : Taux d'emploi selon le sexe, 2021



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

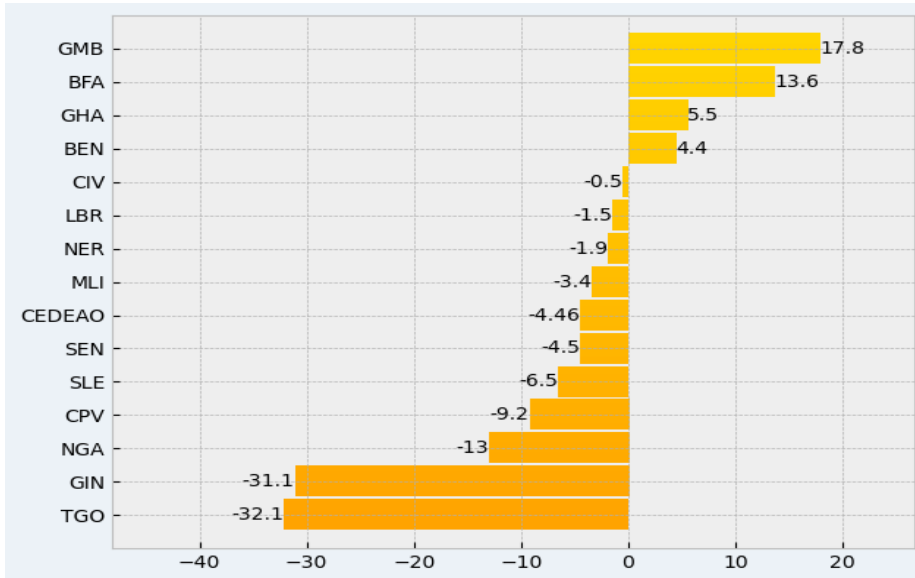
Graphique 5.15 : Écarts entre les sexes, taux d'emploi, 2021



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

Bien que les inégalités dans les taux d'emploi demeurent importantes dans la majorité des Etats, certains ont presque entièrement comblé l'écart à la parité dans les taux d'emploi. En moyenne, au moins 80% de l'écart entre les sexes a été comblé dans l'ensemble de la région. Le Bénin (2,29), le Ghana (5,61), le Togo (6,80) et la Sierra Leone (6,97) sont proches d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les taux d'emploi tandis que l'écart est plus important dans les autres Etats, variant de 12,47% au Burkina-Faso à 42,11% au Sénégal (graphique 5.15). Entre 2017 et 2021, les écarts se sont accentués dans la majorité des Etats, à l'exception du Bénin, du Ghana, du Burkina-Faso et de la Gambie (graphique 5.16).

Graphique 5.16 : Évolution des écarts entre les sexes, taux d'emploi, 2021 à 2021



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

2.5.2.3. Incidence de l'emploi à temps partiel

Définition de l'indicateur : L'incidence de l'emploi à temps partiel, également connue sous le nom de taux d'emploi à temps partiel, représente le pourcentage d'emplois à temps partiel. L'emploi à temps partiel est basé sur une définition commune d'une durée de travail hebdomadaire effective de moins de 35 heures.

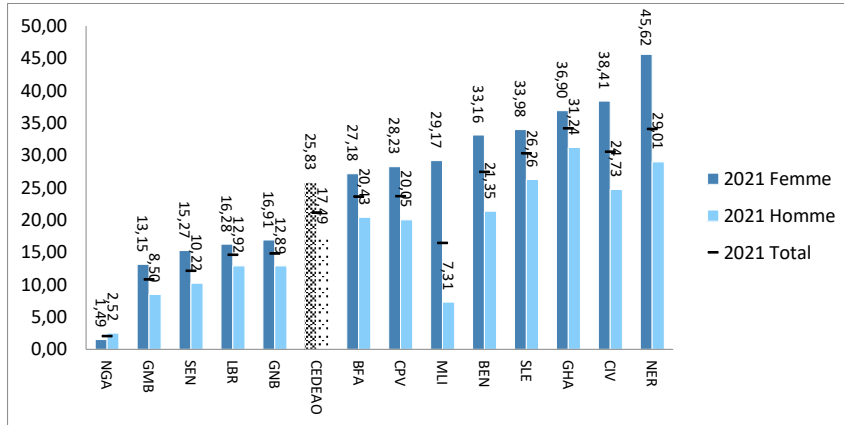
Source de la définition : ILOSTAT

Les femmes sont globalement plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi à temps partiel. Dans les Etats membres qui disposent de données, en moyenne, un quart des personnes occupées (21,12%) occupaient un emploi à temps partiel. Ce taux était de 8,34 points de pourcentage plus élevé chez les femmes (25,83%) que chez les hommes (17,49%). Les femmes étaient plus susceptibles d'occuper un emploi partiel dans tous les Etats, à l'exception du Nigéria. Ces taux varient entre 1,49% au Nigéria à 45,62% au Niger pour les femmes contre 2,52% à 31,24% au Ghana pour les hommes (graphique 5.17).

Graphique 5. 17 : Incidence de l'emploi partiel selon le sexe, 2021



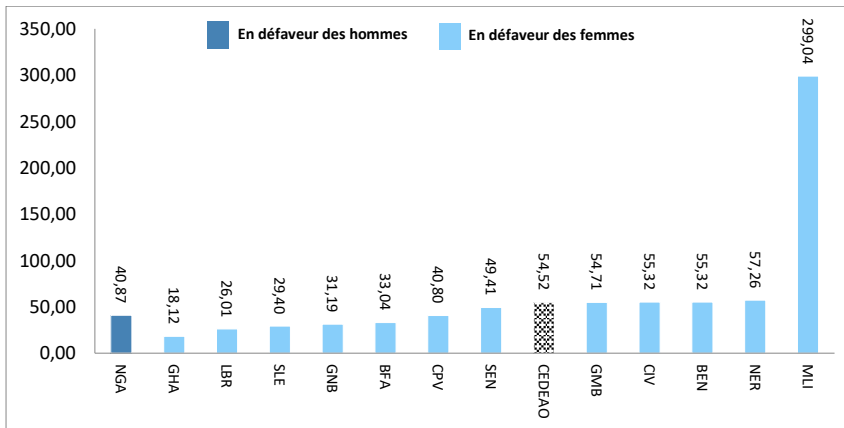
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

L'écart à la parité dans l'occupation d'emploi à temps partiel s'est accru dans plusieurs Etats membres. On observe un accroissement de l'écart sur la période de 2017 à 2021 en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Cabo-Verde, en Gambie et au Ghana (graphique 5.19). L'écart entre les sexes dans l'emploi partiel au Mali reste particulièrement significatif (graphique 5.18) malgré l'importante réduction observée entre 2017 et 2021 (graphique 5.19).

Graphique 5. 18 : Écarts entre les sexes, incidence de l'emploi partiel, 2021

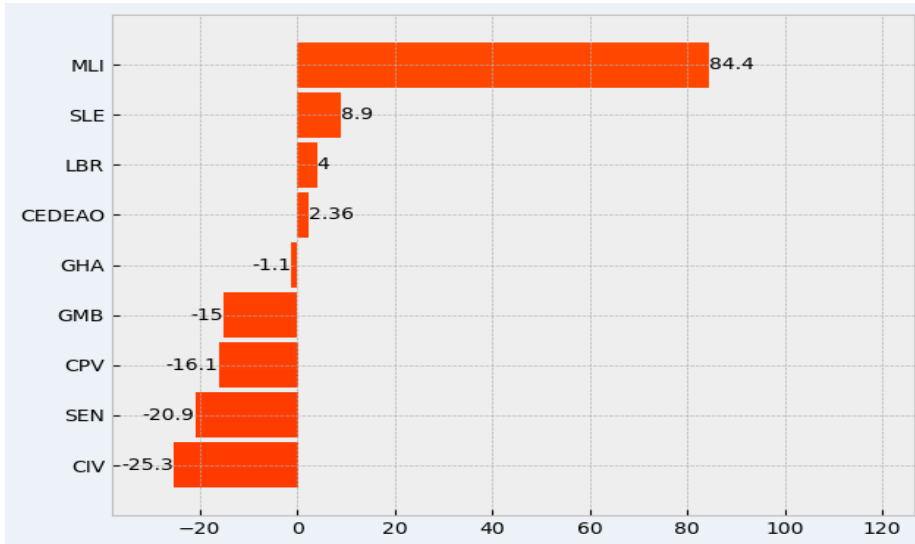


Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

Graphique 5. 19 : Évolution des écarts entre les sexes, incidence de l'emploi à temps partiel, 2017 à 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

La situation des femmes sur le marché du travail, précédemment décrite est liée aux inégalités structurelles associées aux normes socio-culturelles qui définissent les attentes et les rôles traditionnels liés au genre. Spécifiquement, la charge disproportionnée de travail domestique et de soins non rémunéré que supportent les femmes, le manque d'infrastructures et de services publics pouvant contribuer à alléger ce fardeau, limitent leur capacité à exercer un emploi à temps plein, et de manière générale leur participation au marché du travail. Ces tâches incluent entre autres : la cuisine, le nettoyage, le ramassage de l'eau et du bois, les soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées. En Afrique de l'Ouest particulièrement, on estime que les femmes allouent en moyenne six fois plus de temps que les hommes aux travaux de soin non rémunérés (Ferrant et Hamel, 2018)¹⁹. Par exemple, les femmes au Sénégal passent 2,5 fois plus de temps, à raison de 5 heures par jour en moyenne contre 2 heures en moyenne pour les hommes à effectuer des travaux de soins non rémunérés (ANSD et al., 2022) tandis qu'au Mali elles y consacrent 17 fois plus de temps (Ferrant et Hamel, 2018). Au Nigéria, on estime que les femmes consacrent en moyenne 2h15 min par jour à prendre soin de leurs enfants contre 1h35 min pour les hommes (ILO, 2018). En outre, l'Afrique de l'Ouest étant l'une des régions avec la plus forte fécondité au monde, les femmes sont contraintes d'investir beaucoup de temps à la maternité. Et pour celles ayant des enfants en bas âge (0 à 6 ans), le manque

¹⁹ [Gender equality in West Africa? The key role of social norms - Development Matters \(oecd-development-matters.org\)](https://www.oecd-development-matters.org/)



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

d'alternatives fiables de garde d'enfants les oblige à s'occuper elles-mêmes de la garde de leurs enfants.

2.5.2.4. Activités économiques (Proportion d'emploi dans l'agriculture, l'industrie et les services)

Définition de l'indicateur : Ces indicateurs mesurent la proportion de personne en âge de travailler qui exercent une activité dans les secteurs suivants : le secteur agricole, le secteur de l'industrie et les services. Conformément à la classification standard des activités économiques, le secteur agricole comprend les activités d'agriculture, de chasse, de sylviculture et de pêche. Le secteur industriel comprend les mines et les carrières, l'industrie manufacturière, la construction et les services publics (électricité, eau et gaz). Quant au secteur des services, il comprend le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels, les transports, l'entreposage et les communications, le financement, l'assurance, l'immobilier et les services aux entreprises ainsi que les collectifs, sociaux et personnels.

Source de la définition : World Bank Open Data

La main-d'œuvre féminine est majoritairement concentrée dans le secteur des services, suivi du secteur de l'agriculture et l'industrie. En 2021, 41,54% de l'emploi était concentré dans le secteur des services. Le secteur représentait en moyenne 46,11% de l'emploi féminin et 38% de l'emploi masculin. Dans la majorité des Etats, le secteur des services constituait le principal domaine d'occupation des femmes, notamment au Cabo Verde (82,67%), au Sénégal (70,47%), au Bénin (59,39%), au Nigéria (57,76%), au Togo (56,03%), en Côte-d'Ivoire (53,86%), au Libéria (53,34%), en Sierra Leone (49,89%) et au Ghana (44,76%) (graphique 5.20).

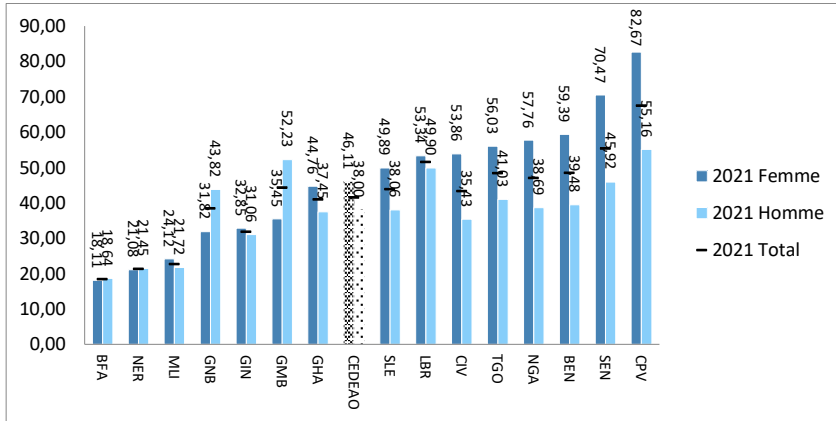
Le secteur agricole constitue le deuxième secteur d'occupation de la main d'œuvre féminine (43,59%), tandis qu'il constitue le premier domaine d'emploi masculin (46,66%). Ce secteur concentre cependant une part dominante de l'emploi féminin dans un tiers des Etats membres, notamment au Libéria (42,94%), en Guinée-Bissau (55,15%), en Gambie (63,52%), en Guinée (64,83%) et au Burkina-Faso (77,02%) (graphique 5.21).

Le secteur de l'industrie vient en troisième position en termes d'occupation de la main d'œuvre. Aussi bien chez les hommes (15,34%) que chez les femmes (10,31%). La part l'emploi dans l'industrie est en majorité plus élevé chez les hommes, excepté au Niger (9,91%), au Mali (10,39%), en Guinée-Bissau (13,03%), et au Bénin (25,77%) où elle est plus élevée pour les femmes (graphique 5.22).

Graphique 5. 20 : Proportion d'emploi dans les services selon le sexe, 2021

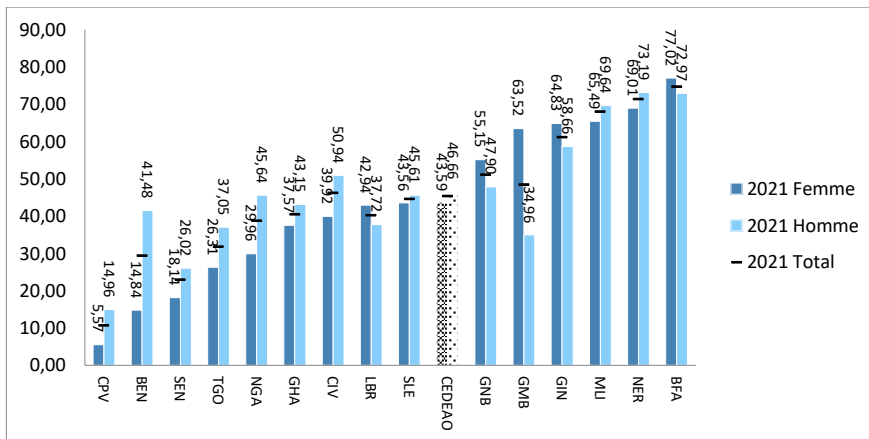


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

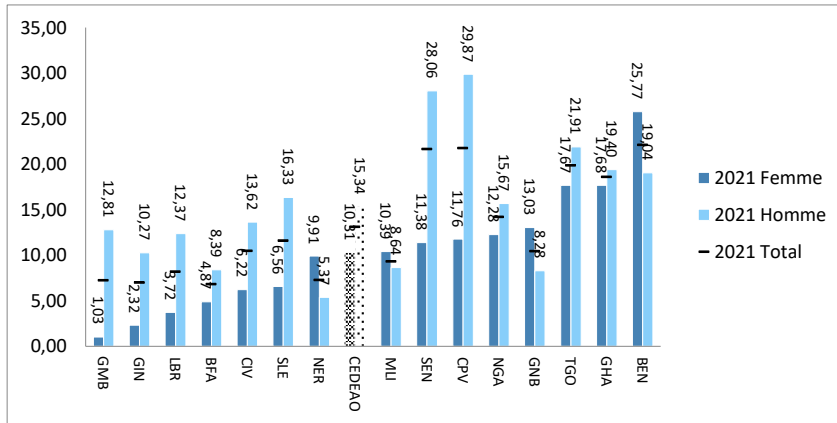
Graphique 5. 21 : Proportion d'emploi dans l'agriculture selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022



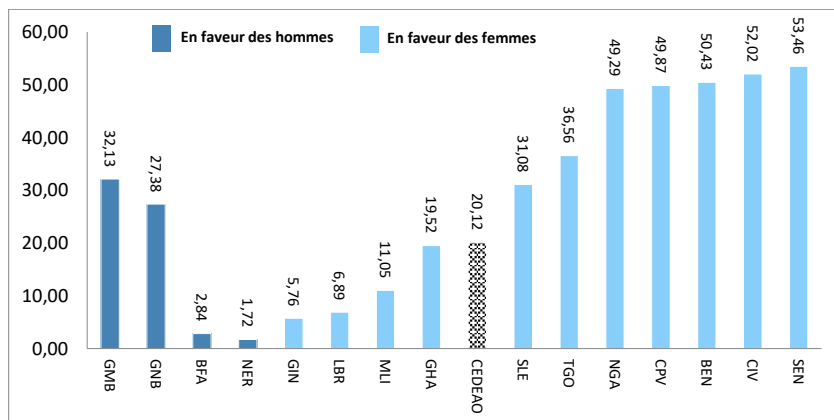
Graphique 5. 22 : Proportion d'emploi dans l'industrie selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

L'écart entre les sexes a majoritairement évolué en faveur des femmes dans le secteur des services tandis qu'il demeure à l'avantage des hommes dans l'agriculture et l'industrie. Dans le secteur des services, L'écart s'est creusé en faveur des femmes dans la majorité des Etats membres, excepté au Niger (1,72%), au Burkina-Faso (2,84%), en Guinée-Bissau (27,38%) et en Gambie (32,13%). Dans le secteur de l'agriculture, l'écart s'est creusé au profit des femmes dans un tiers des Etats membres notamment au Burkina-Faso, en Guinée, au Libéria, n Guinée-Bissau et en Gambie (graphique 5.24). La même tendance est observée au Mali, au Bénin, en Guinée-Bissau et au Niger pour ce qui est du secteur de l'industrie (graphique 5.25).

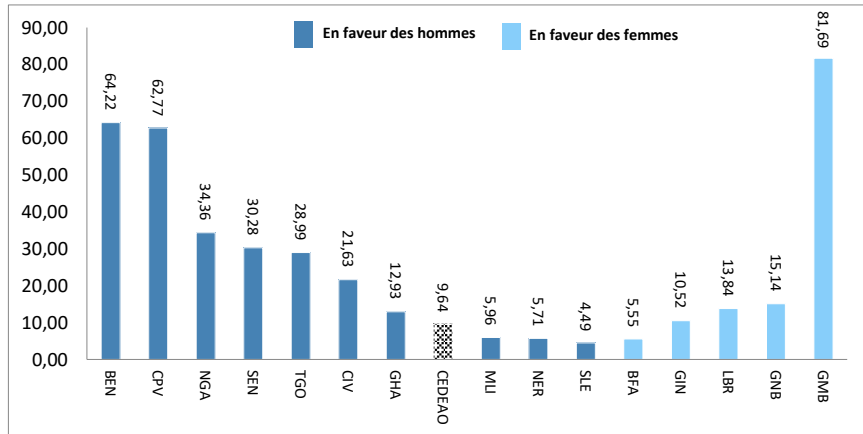
Graphique 5. 23 : Écarts entre les sexes, emploi dans les services, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

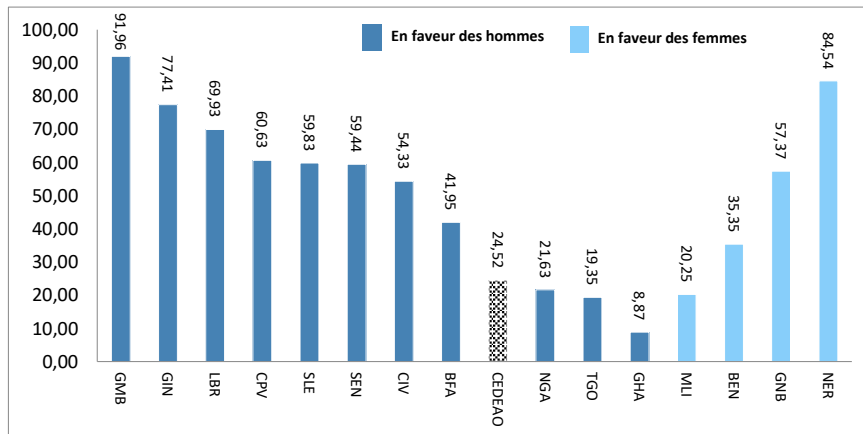


Graphique 5. 24 : Écarts entre les sexes, emploi dans le secteur agricole, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

Graphique 5. 25 : Écarts entre les sexes, emploi dans le secteur de l'industrie, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

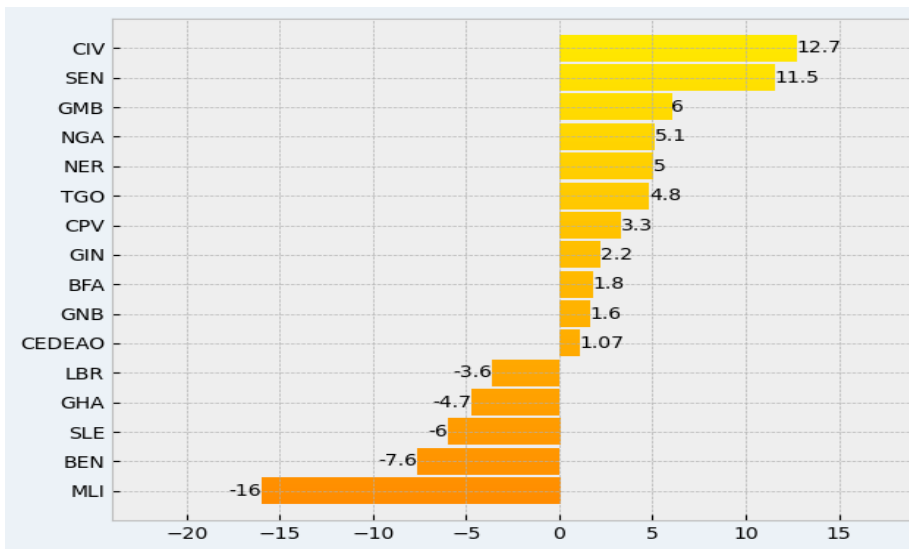
En outre, il y a eu une évolution significative de l'écart sur la période de 2017 à 2021. Dans le secteur des services, l'écart entre les sexes s'est réduit dans deux tiers des Etats membres allant de 1,6 point de pourcentage en Guinée-Bissau à 12,7 points de pourcentage en Côte-d'Ivoire (graphique 5.26). On note par contre une augmentation des écarts dans la majorité des Etats pour ce qui est de l'agriculture et de l'industrie. Dans l'agriculture l'écart s'est creusé de moins d'un point au Togo, en Sierra Leone, en Guinée et en Côte-d'Ivoire à près de 13 points de pourcentage au Sénégal et au Cabo Verde (graphique 5.27), et de 0,2 point en Guinée-Bissau



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

à 18,2 points de pourcentage en Côte-d'Ivoire pour ce qui est de l'industrie (graphique 5.28). Il faut toutefois noter que ces écarts ne reflètent uniquement que les différences dans les proportions de travailleuses et de travailleurs dans ces secteurs et ne reflètent pas les disparités dans les conditions de travail, les traitements et les opportunités dont bénéficient les femmes et les hommes dans ces secteurs d'activité.

Graphique 5. 26 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi dans les services, 2017 à 2021

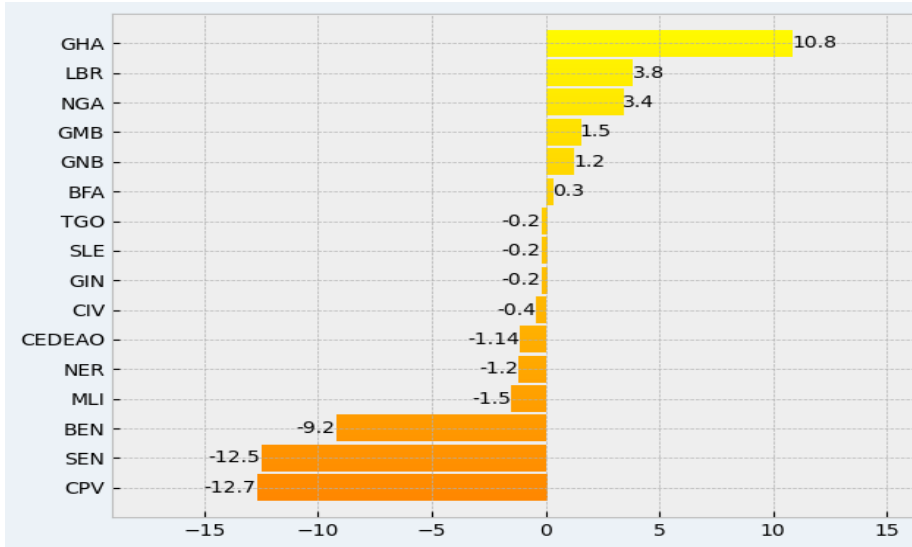


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022



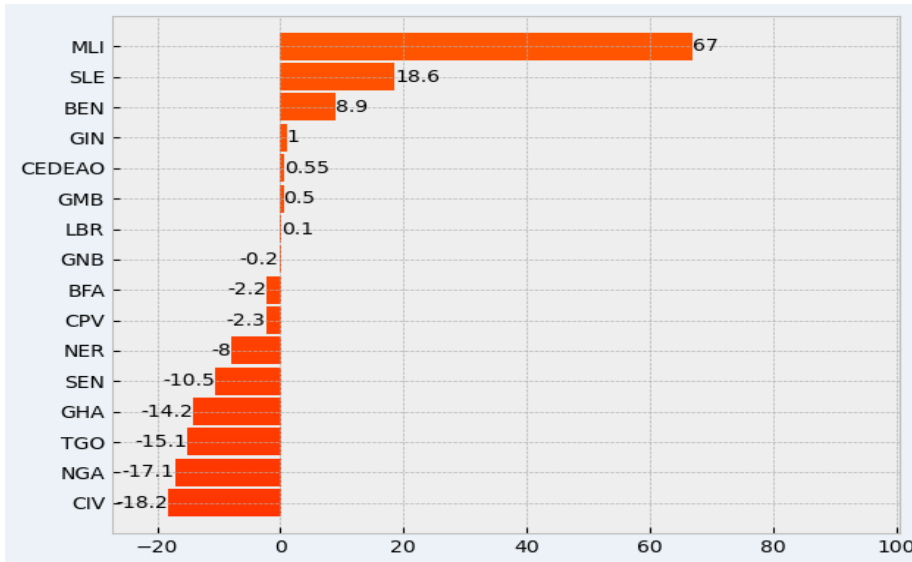
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 5. 27 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi dans le secteur agricole, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

Graphique 5. 28 : Évolution des écarts entre les sexes, emploi dans le secteur de l'industrie, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022



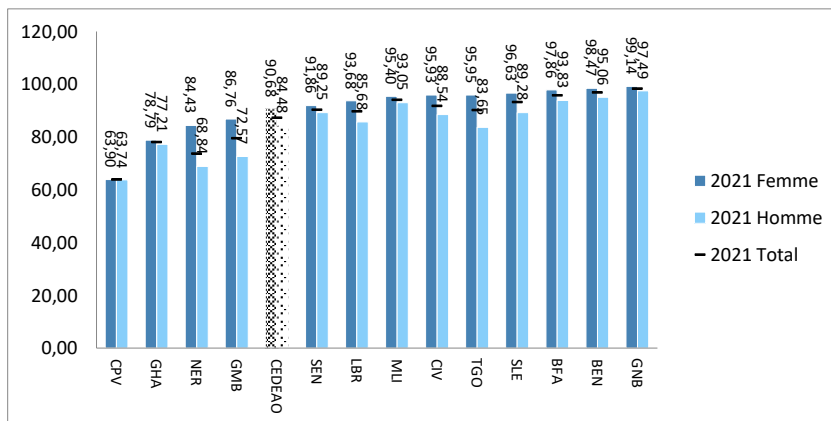
2.5.2.5. Proportion d'emplois informels dans l'emploi total et dans l'emploi non-agricole

Définition de l'indicateur : Ces indicateurs font référence à la part de l'emploi informel dans l'emploi total et dans l'emploi total non-agricole. L'emploi comprend toutes les personnes en âge de travailler qui exerçaient une activité rémunérée ou une activité indépendante au cours d'une brève période donnée. Quant à l'emploi informel non-agricole, il concerne ici, essentiellement tous les emplois dans les entreprises privées non enregistrées et/ou les petites entreprises non constituées en société qui produisent des biens ou des services destinés à la vente ou au troc. Ces emplois incluent également les vendeurs de rue indépendants, les chauffeurs de taxi et les travailleurs à domicile, quelle que soit leur taille, mais excluent par contre les activités agricoles et connexes, les ménages produisant des biens exclusivement pour leur propre usage et les services bénévoles à la communauté.

Source de la définition : ILOSTAT & World Bank Gender Data Portal

Le secteur informel, très développé dans la région, est une source d'emploi plus importante pour les femmes que les hommes. Dans les Etats disposant de données pour 2021, la grande majorité des personnes en âge de travailler qui étaient occupées exerçaient un emploi dans le secteur informel (87,27%), mais dans des proportions plus importantes chez les femmes (90,55%) que chez les hommes (84,09%) de façon générale. Les tendances sont similaires au niveau des Etats avec une part d'emploi féminin dans l'informel plus élevée que celle des hommes dans quasiment tous les Etats. Les proportions variant de 63,90% au Cabo-Verde à 99,14% en Guinée-Bissau (graphique 5.29).

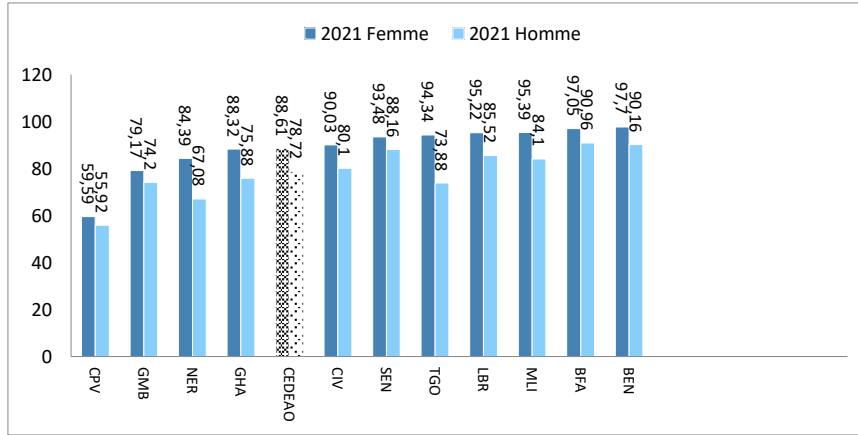
Graphique 5. 29 : Proportion d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022



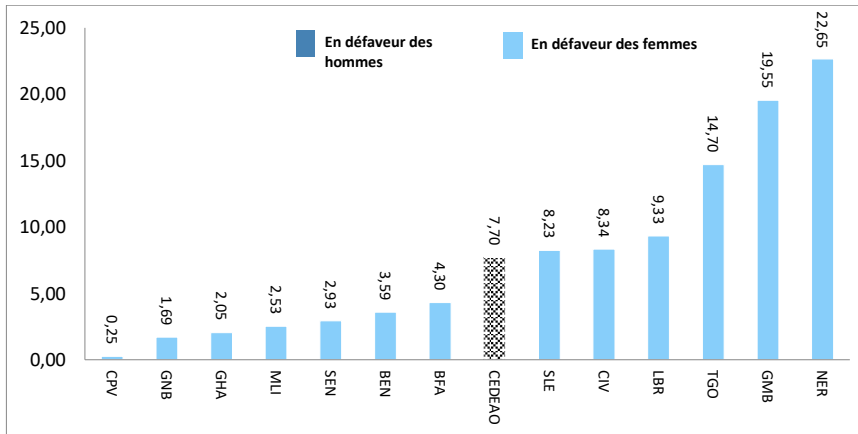
Graphique 5.30 : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total non-agricole, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

Par ailleurs, pour 11 Etats disposant de données, en moyenne 88,32% et 78,72% de l'emploi informel chez les femmes et les hommes respectivement étaient des emplois non-agricoles (graphique 5.30). La proportion de l'emploi informel non-agricole varie entre environ 60% au Cabo-Verde à 98% au Bénin pour les femmes et 56% à 90% pour les hommes (graphique 5.30).

Graphique 5.31 : Ecarts entre les sexes, emploi informel dans l'emploi total, 2021



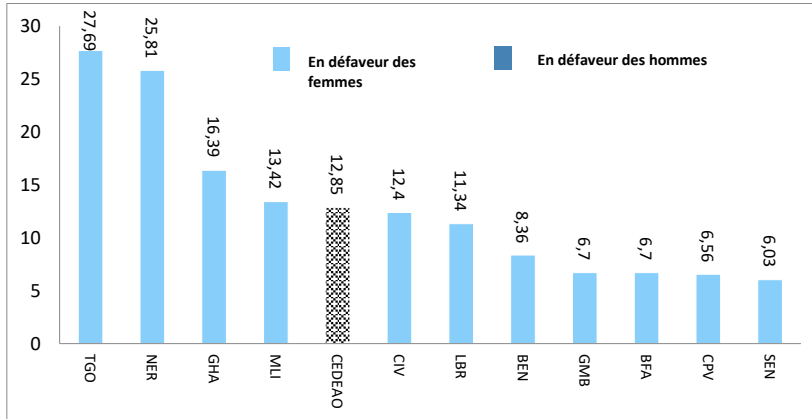
Commenté [NB11]: Inverser la couleur

Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

Graphique 5.32 : Ecarts entre les sexes, emploi informel dans l'emploi non-agricole, 2021

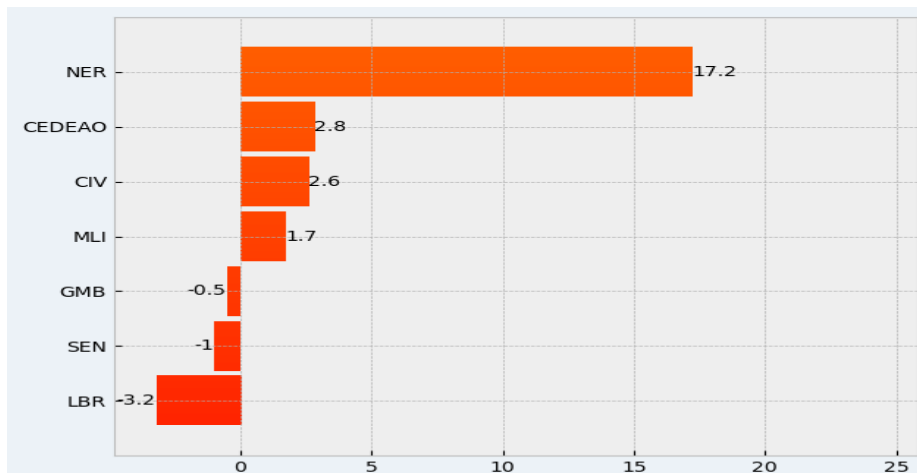


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

Graphique 5.33 : Evolution des écarts entre les sexes, proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

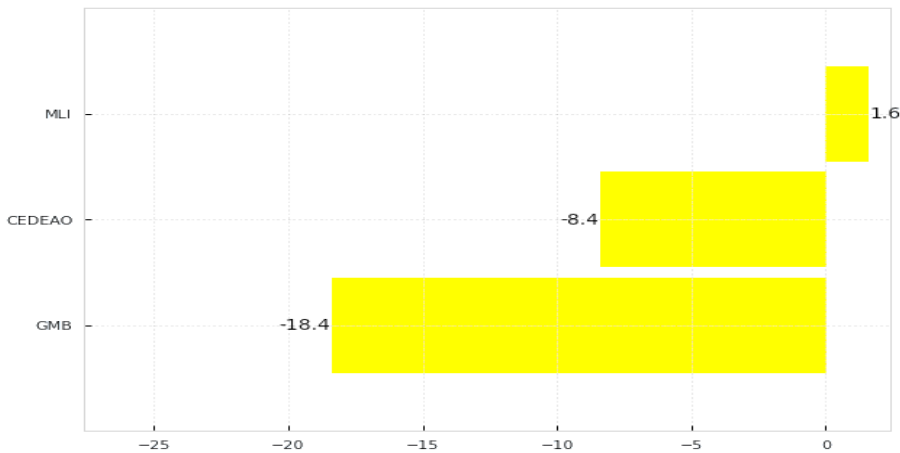
L'écart entre les sexes dans l'emploi informel traduit quelque peu la plus grande vulnérabilité des femmes sur le marché de l'emploi, étant donné que ces emplois sont généralement de faible qualité et ne bénéficient d'aucune protection sociale. Bien que les proportions d'emplois informels soient importantes autant pour les deux sexes, les écarts sont légèrement en faveur des hommes dans tous les Etats. Pour 2021, l'écart était en moyenne de 7,70% pour les Etats membres disposant de données et variait de 0,25% à 22,65% (graphique



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

5.31). Dans l'emploi non-agricole, l'écart dans l'emploi informel est en moyenne de 13%, les écarts les plus élevés étant enregistrés au Togo (27,69%) et au Niger (25,81%) (graphique 5.32).

Graphique 5. 34 : Evolution des écarts entre les sexes, proportion de l'emploi informel dans l'emploi non-agricole, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2022

2.5.2.6. Taux de chômage

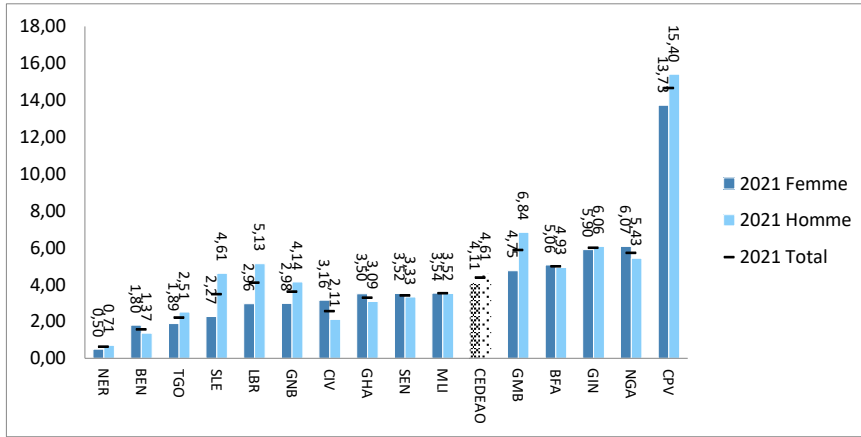
Définition de l'indicateur : le taux de chômage correspond à la part de la population active qui est sans emploi mais qui est disponible et à la recherche d'un emploi.

Source de la définition : World Bank Open Data

Les femmes sont plus susceptibles d'être au chômage dans presque plus d'un tiers des Etats membres. Pour 2021, le taux de chômage dans la région était en moyenne de 4,37%. Il était de 0,5 point de pourcentage inférieur pour les femmes (4,11%) comparativement aux hommes (4,61%). Les taux de chômage les plus élevés de la région étaient enregistrés au Cabo-verde (14,66%), au Nigéria (5,71%), en Guinée (5,99%), en Gambie (5,86%), au Burkina-Faso (4,99%) et au Libéria (4,09%). Bien que le taux de chômage des hommes soit plus élevé que celui des femmes en général, la tendance est cependant inverse dans six Etats dont le Nigéria, le Burkina-Faso, le Sénégal, le Ghana, la Côte-d'Ivoire et le Bénin (graphique 1.35). En outre, il est important de noter les très faibles niveaux de chômage enregistrés au Niger (0,67%) pour l'année 2021. Il faut rappeler que le Niger enregistre la plus forte proportion d'emploi indépendant (94,25%), aussi bien chez les femmes (97,51%) que chez les hommes (91,90%).

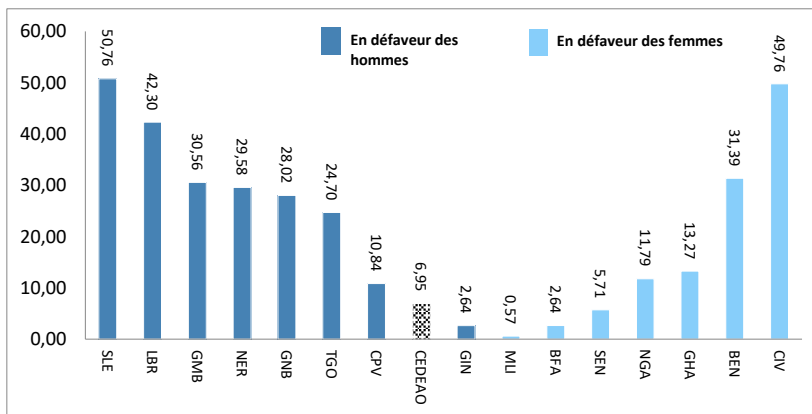


Graphique 5.35 : Taux de chômage selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

Graphique 5.36 : Ecart entre les sexes, taux de chômage, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

L'écart entre les sexes dans les taux de chômage s'est significativement accru dans la majorité des Etats membres. L'écart est resté en défaveur des femmes dans six (06) Etats membres notamment au Burkina-Faso, au Sénégal, au Nigéria, au Ghana, au Bénin et en Côte-d'Ivoire. Au Mali, les taux sont quasiment paritaires tandis qu'ils se sont creusés à l'avantage des femmes dans le reste des Etats (graphique 5.36). Au niveau régional l'écart à la parité s'est creusé (1,4 point de pourcentage) sur la période de 2017 à 2021, mais on note tout de même des progrès dans certains Etats qui ont permis de réduire l'écart entre les sexes de l'ordre de 0,4 point au Burkina-Faso à 24,8 points de pourcentage au Nigéria (graphique 5.37). On constate

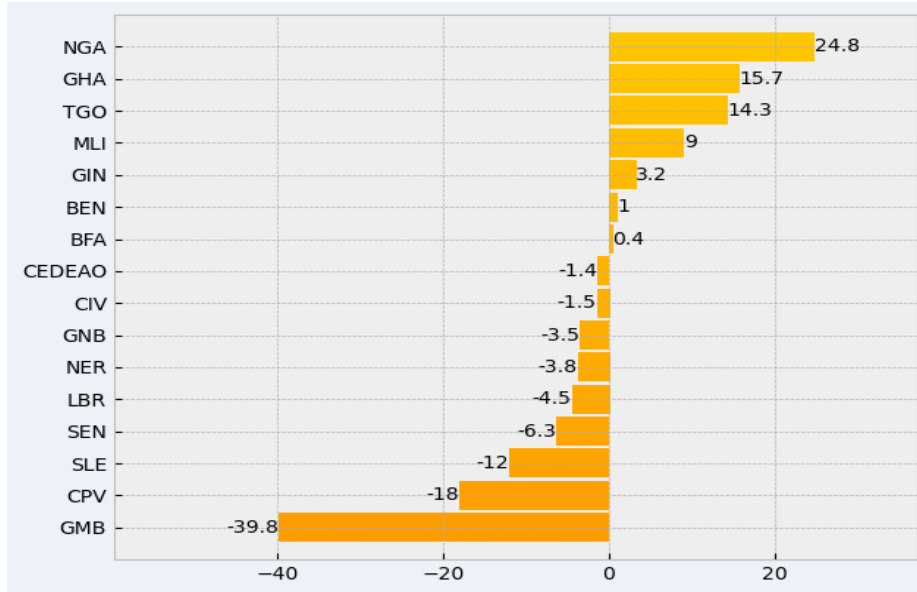
Commenté [NB12]: Inverser les couleurs, désavantage lorsque taux de chômage est élevé
Commenté [KH13R12]: fait



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

par contre une augmentation de l'écart dans d'autres Etats entre 1,5 point de pourcentage en Côte-d'Ivoire à 39,8 points de pourcentage en Gambie (graphique 5.37).

Graphique 5. 37 : Evolution des écarts entre les sexes, taux de chômage, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

2.5.2.7. Emploi des jeunes de 15-29 ans

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre (en milliers) de jeunes âgés de 15 à 29 ans ayant un emploi c'est-à-dire toutes les personnes de cette tranche d'âge qui, au cours d'une brève période spécifiée, avait un emploi rémunéré ou un travail indépendant.

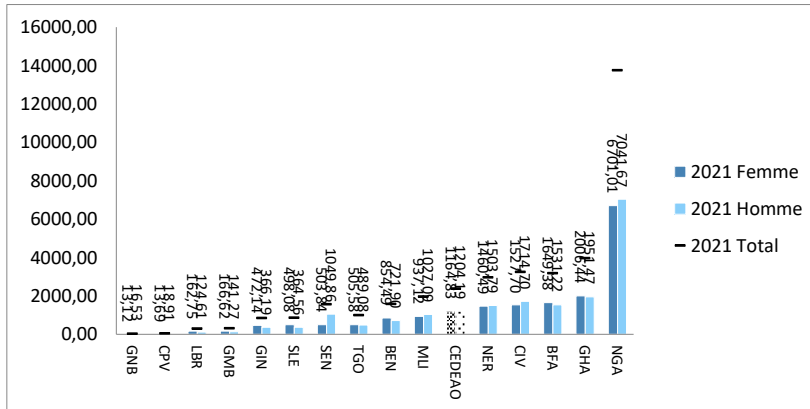
Source de la définition : ILOSTAT

En général, l'accès à un emploi est relativement plus faible chez les jeunes femmes comparativement aux jeunes hommes de la tranche d'âge de 15 à 29 ans. A l'échelle régionale, l'effectif des jeunes femmes disposant d'un emploi (1.164.830) était légèrement inférieur à celui des jeunes hommes (1.204.190) pour le compte de l'année 2021. Mais la tendance est plutôt inverse dans la plupart des Etats. Notamment, les effectifs des jeunes femmes ayant un emploi sont supérieurs à ceux des hommes au Libéria, en Gambie, en Guinée, en Sierra Leone, au Togo, au Bénin, au Burkina-Faso et au Ghana. Ces effectifs sont variables



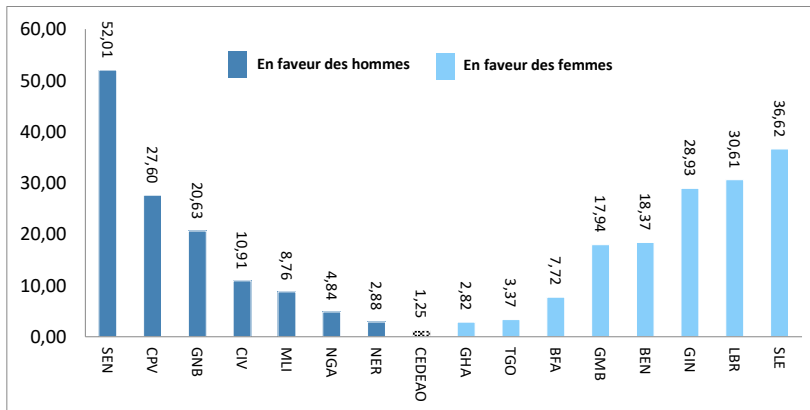
d'un Etat à un autre, variant de 13.120 pour les femmes contre 16.530 pour les hommes en Guinée-Bissau à 6.701.010 contre 7.041.670 au Nigéria (graphique 5.38).

Graphique 5.38 : Emploi des jeunes selon le sexe (milliers), 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

Graphique 5.39 : Ecart entre les sexes, emploi des jeunes, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

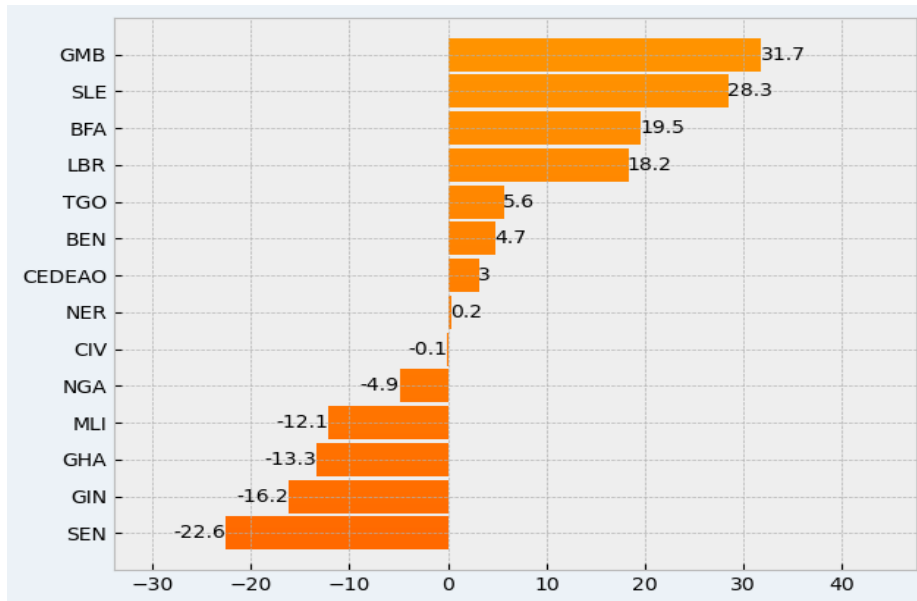
L'écart à la parité est presque entièrement comblé à l'échelle régionale, bien que les niveaux d'écart soient encore importants dans plusieurs des Etats. En 2021, l'écart à la parité au niveau de la région était en moyenne de 1,25%, mais est très variable au niveau des Etats. On observe un écart de moins de 10% au Mali (8,76%), au Nigéria (4,84%), au Niger (2,88%). L'écart s'est creusé à l'avantage des jeunes femmes dans 8 des Etats, allant de 2,82% au Ghana à 36,62% en Sierra Leone (graphique 5.39) tandis qu'il est en défaveur des femmes dans les autres Etats



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

(jusqu'à 52% au Sénégal). Les écarts sont par ailleurs plus élevés en 2021 comparativement à leur niveau en 2017 au Sénégal, en Guinée, au Ghana, au Mali, et au Nigéria contrairement aux autres Etats qui ont connu des améliorations (graphique 5.40).

Graphique 5. 40 : Evolution des écarts entre les sexes, emploi des jeunes, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT, 2023

2.5.3. Qualité des emplois

2.5.3.1. Proportion d'emplois vulnérables

Définition de l'indicateur : la proportion d'emplois vulnérables est la part des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans l'emploi total.

Source de la définition : World Bank Open Data

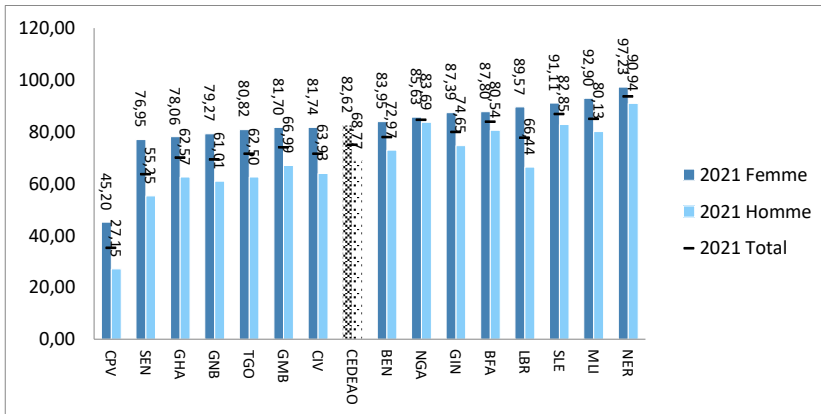
Les femmes sont surreprésentées dans les emplois vulnérables dans l'ensemble des Etats membres. A l'échelle régionale, plus de la moitié de l'emploi (74,96%) total est constituée d'emplois vulnérables. Les femmes sont les plus susceptibles d'occuper ces emplois dans lesquels elles sont en moyenne à 82,62% actives, soit une différence de 13,85 points de pourcentage de plus que les hommes (68,77%). On note une importante variation entre les Etats membres. Le Cabo-Verde enregistre les plus faibles proportions d'emplois vulnérables autant



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

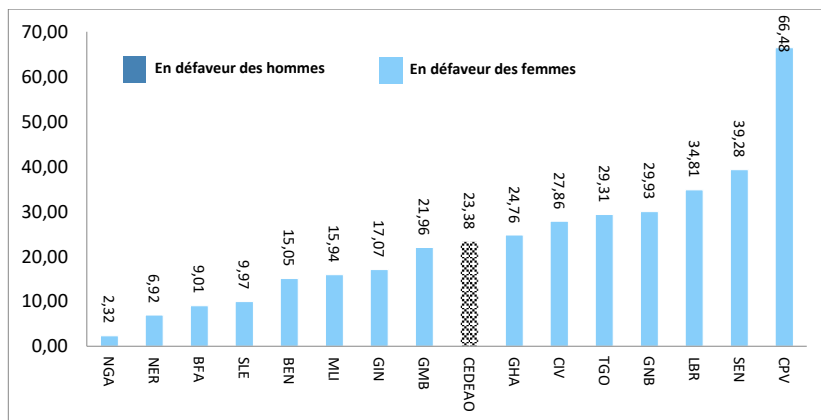
chez les femmes (45,20%) que chez les hommes (27,15%) tandis qu'elles atteignent respectivement 97,23% et 90,94% au Niger (graphique 5.41).

Graphique 5. 41 : Emploi vulnérable selon le sexe, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization, ILOSTAT

Graphique 5. 42 : Ecart entre les sexes, emploi vulnérable, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization, ILOSTAT

L'écart à la parité dans l'occupation d'emplois vulnérables s'est davantage accru dans la majorité des Etats membres. En 2021, l'écart à la parité dans l'occupation d'emplois vulnérables était en moyenne de 23,38% et varie fortement entre les Etats. L'écart entre les femmes et les hommes était presque paritaire au Nigéria (2,32%) tandis qu'il atteint plus de 66% au Cabo-Verde (graphique 5.42). Les écarts se sont creusés en 2021 par rapport à 2017

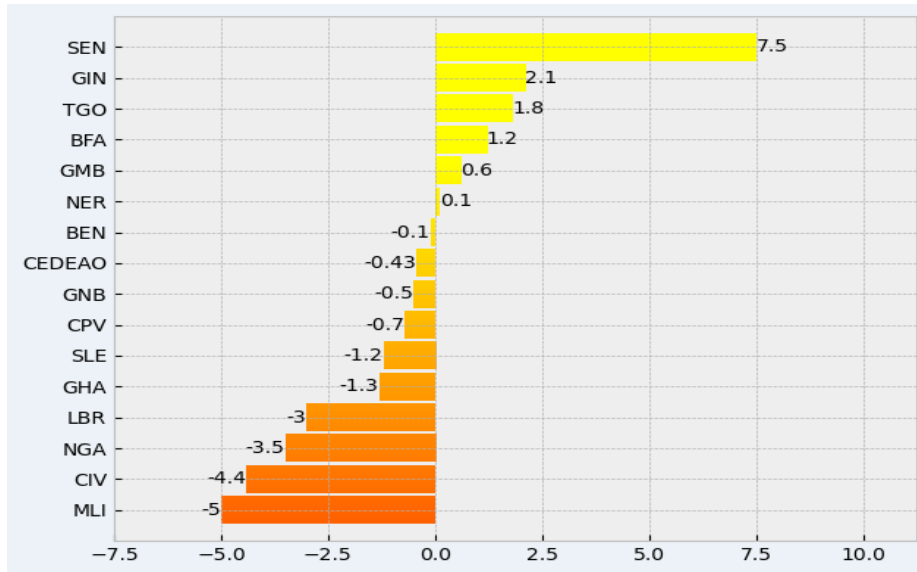
Commenté [NB14]: Inverser les couleurs ou le label



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

dans la majorité des Etats. On note des accroissements allant de 0,5 point de pourcentage en Guinée-Bissau à 5 points de pourcentage au Mali (graphique 5.43).

Graphique 5. 43 : Evolution des écarts entre les sexes, emploi vulnérable, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization, ILOSTAT

2.5.3.2. Proportion de travailleurs indépendants

Définition de l'indicateur : Les travailleurs indépendants sont les travailleurs qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou quelques associés ou dans le cadre d'une coopérative, occupent le type d'emploi défini comme un "emploi indépendant", c'est-à-dire un emploi dont la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et services produits. Il y a quatre (04) sous-catégories de travailleurs indépendants : les employeurs, les travailleurs pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux aidants.

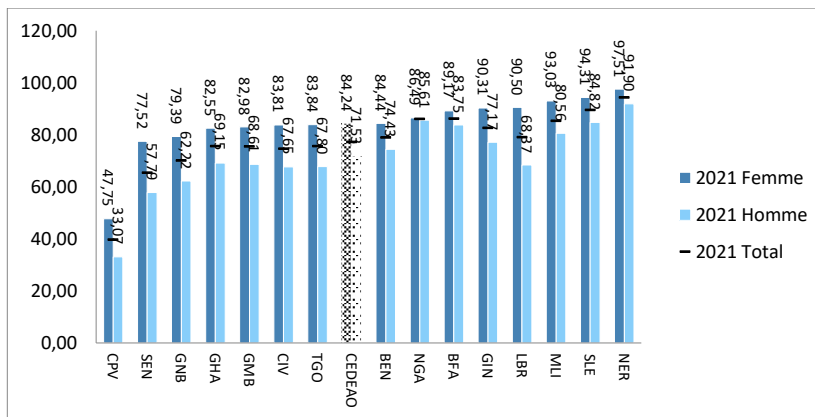
Source de la définition : World Bank Data Bank

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à exercer une activité indépendante. En 2021, 77,20% des personnes actives étaient des travailleurs indépendants. La proportion de travailleurs indépendants parmi les femmes était de 84,24% et était de 12,71 points de pourcentage supérieur à celle des hommes (71,53%). On observe quelques variations dans la proportion d'emploi indépendant entre les Etats membres. Les proportions de travailleurs



indépendants sont plus faibles au Cabo-Verde (39,66%) comparativement aux autres Etats membres. Les plus fortes proportions sont enregistrées au Niger (94,25%), en Sierra Leone (89,44%), au Mali (85,30%), en Guinée (82,60%), au Nigéria et au Burkina-Faso (86%) tandis qu'elles varient entre 65% et 79% dans les autres Etats membres. Aussi, les proportions de travailleurs indépendants parmi les femmes étaient plus élevées que celles des hommes dans la totalité des Etats membres (graphique 5.44).

Graphique 5. 44 : Proportion de travailleurs indépendants selon le sexe, 2021



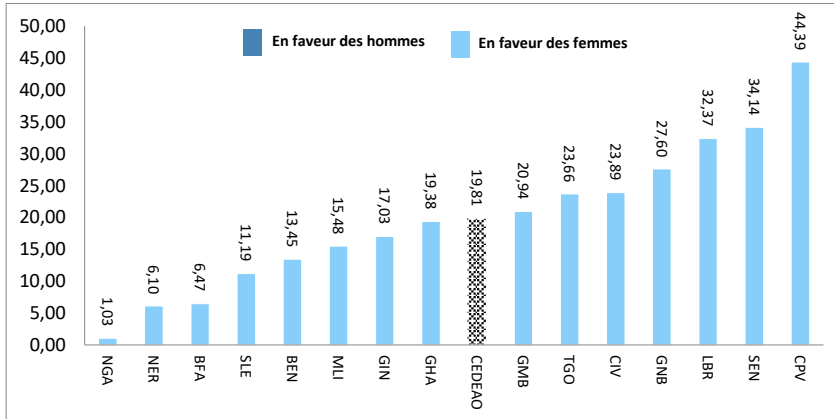
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021.

L'écart à la parité en matière d'emploi indépendant, est demeuré à l'avantage des femmes mais a très peu évolué. Pour 2021, l'écart à la parité était en moyenne de 19,81% au niveau régional, soit une augmentation de seulement 0,91 point de pourcentage par rapport au niveau de 2017. Par ailleurs, l'écart variait considérablement entre les Etats, allant de 1,03% au Nigéria à plus de 44% au Cabo-Verde (graphique 5.45). L'écart s'est par ailleurs accru sur la période de 2017 à 2021 dans plusieurs Etats dont la Côte-d'Ivoire, le Nigéria, le Cabo-Verde, le Mali, le Libéria, le Ghana, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau (graphique 5.46).

Graphique 5. 45 : Écarts entre les sexes, proportion de travailleurs indépendants, 2021

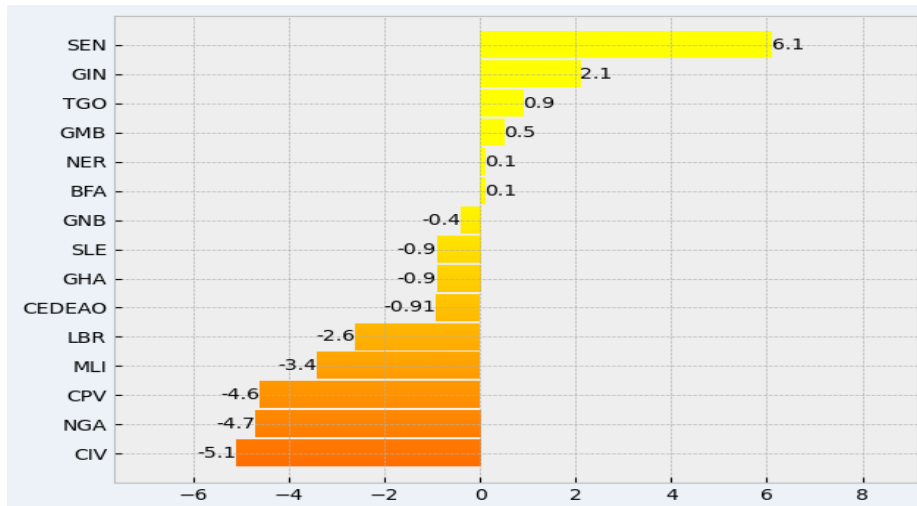


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

Graphique 5. 46 : Evolution des écarts entre les sexes, proportion de travailleurs indépendants, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

Les proportions de travailleurs indépendants sont influencées par un certain nombre de facteurs relatifs à la structure du marché du travail dans la région. En particulier, la prédominance des femmes dans l'emploi indépendant est essentiellement liée à leur dominance dans l'emploi informel. En effet, l'emploi informel représentait 90,6% de l'emploi total chez les femmes contre et 84,4% chez les hommes²⁰.

²⁰ ILOSTAT



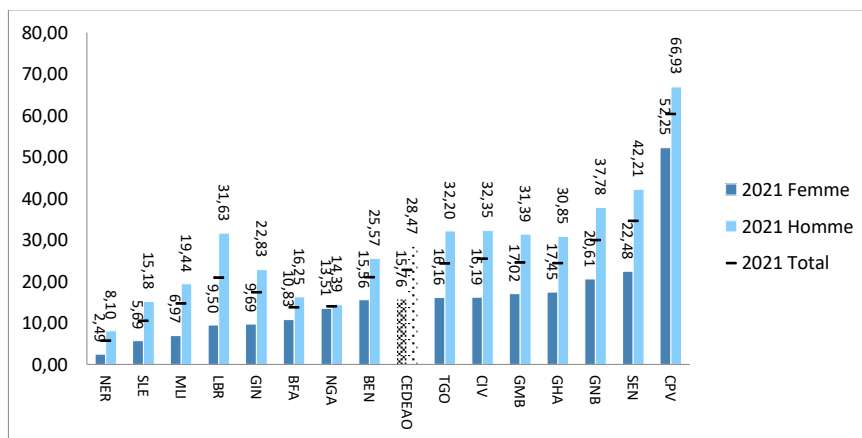
2.5.3.3. Proportion de travailleurs salariés

Définition de l'indicateur : Les travailleurs salariés ou encore les employés sont les travailleurs qui occupent le type d'emplois définis comme "emplois rémunérés", où les titulaires ont des contrats de travail explicites (écrits ou oraux) ou implicites qui leur donnent une rémunération de base ne dépendant pas directement des revenus de l'unité pour laquelle ils travaillent.

Source de la définition : World Bank Open Data

Les femmes sont, dans tous les Etats membres, moins susceptibles que les hommes d'occuper un emploi salarié. La proportion d'emplois salariés était relativement faible dans la région. Pour 2021, en moyenne 22,80% de la population active occupée exerçait un emploi salarié. Cette proportion est largement plus faible chez les femmes (15,76%) que chez les hommes (28,47%), soit une différence de 12,71 points de pourcentage. Les proportions d'emplois les plus élevées de la région sont enregistrées au Cabo-Verde et au Sénégal aussi bien chez les femmes (52,25% et 22,48% respectivement) que chez les hommes (66,93% et 42,21% respectivement).

Graphique 5. 47 : Proportion d'emplois salariés selon le sexe, 2021

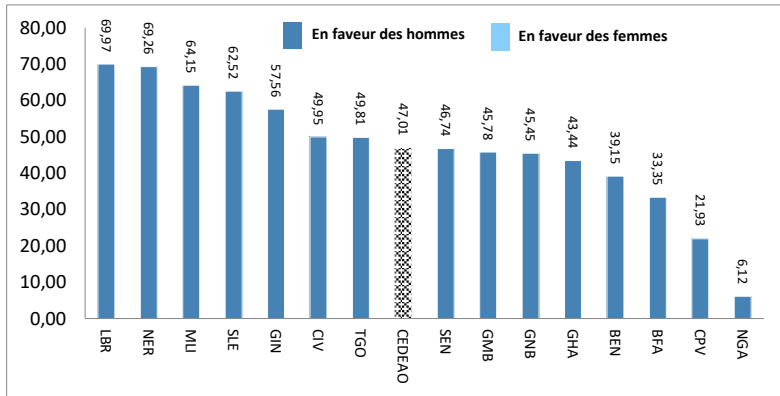


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

L'écart à la parité dans l'occupation d'emploi salarié reste à des niveaux élevés dans tous les Etats membres. Les écarts entre les sexes les plus élevés sont observés au Libéria (69,97%), au Niger (69,26%), au Mali (64,15%), en Sierra Leone (62,52%) et en Guinée (57,56%) (graphique 5.48). Quasiment tous les Etats sauf le Mali on cependant réalisé des progrès en termes de réduction de l'écart dans l'emploi salarié sur la période de 2017 à 2021 (graphique 5.48).

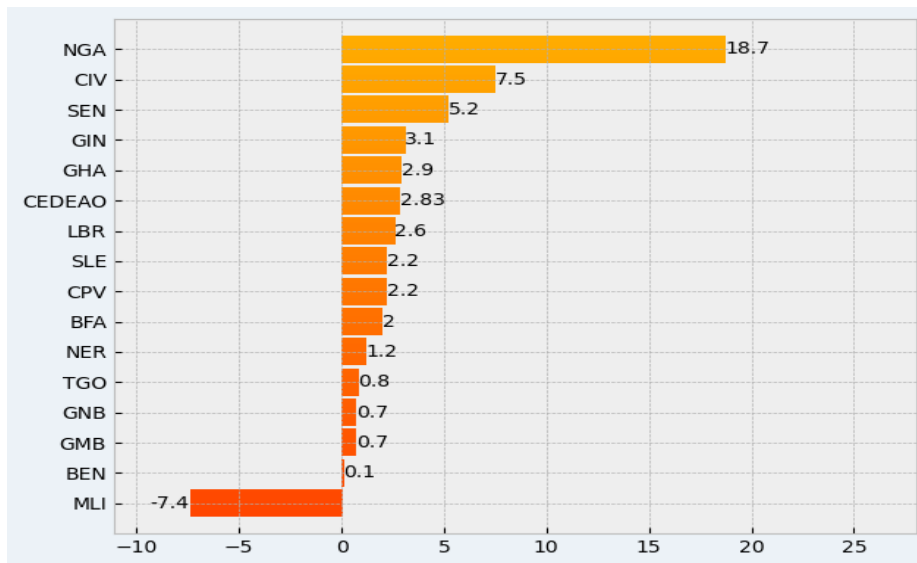


Graphique 5. 48 : Ecart entre les sexes, proportion d'emplois salariés, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

Graphique 5. 49 : Evolution des écarts entre les sexes, emplois salariés, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021

2.5.4. Ségrégation salariale

- Revenu mensuel moyen des salariés

Définition de l'indicateur : les revenus des salariés se rapportent à la rémunération brute en espèces et en nature versée aux salariés, en général à intervalles réguliers, pour le temps travaillé

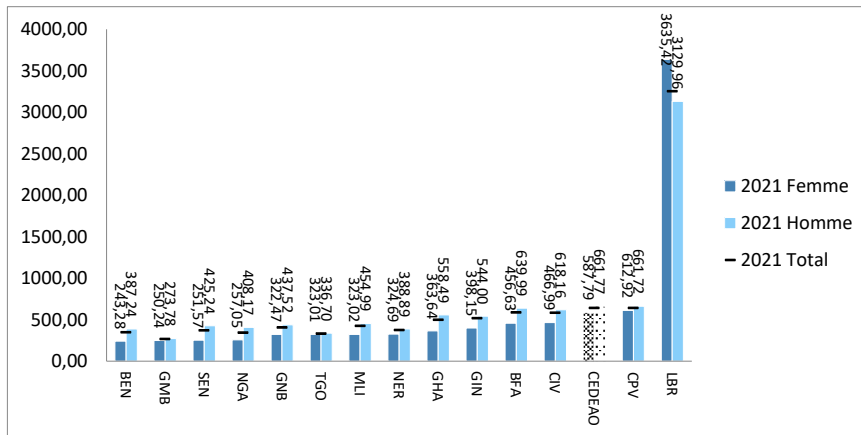


ou le travail effectué, ainsi qu'à la rémunération du temps non travaillé, comme les congés annuels, les autres types de congés payés ou les jours fériés.

Source de la définition : ILOSTAT

Presque partout dans la région, il y a un important écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Pour 2021, le revenu mensuel moyen des travailleurs de la région était estimé à 638,46\$ (PPA)²¹. Il était de 11% inférieur pour les femmes (587,79\$ PPA) comparativement aux hommes (661,77\$ PPA). La même tendance en ce qui concerne les écarts est observée au niveau des Etats membres. Les niveaux de rémunération des femmes étaient inférieurs à ceux des hommes dans tous les Etats excepté au Libéria (graphique 5.50). L'écart s'est considérablement accru pour certains des Etats entre 2017 et 2020 ; notamment au Sénégal, au Bénin, au Nigéria, au Ghana, au Niger et en Côte-d'Ivoire. Par contre, des améliorations en termes de réduction de l'écart sont observées au Togo, en Gambie et au Mali (graphique 5.52). Au Libéria en particulier l'écart s'est creusé de 16,15% en faveur des femmes (graphique 5.51).

Graphique 5. 50 : Revenu mensuel moyen selon le sexe, 2021



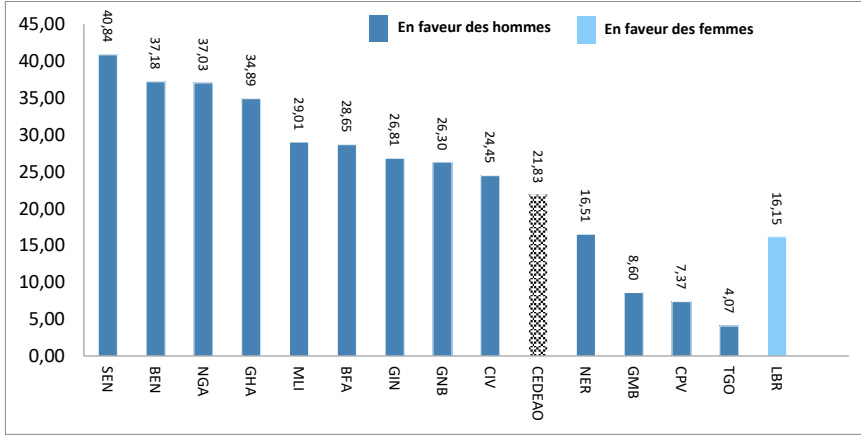
Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed 2023

Graphique 5. 51 : Ecart entre les sexes, Revenu mensuel moyen selon le sexe, 2021

²¹ Parité du pouvoir d'achat

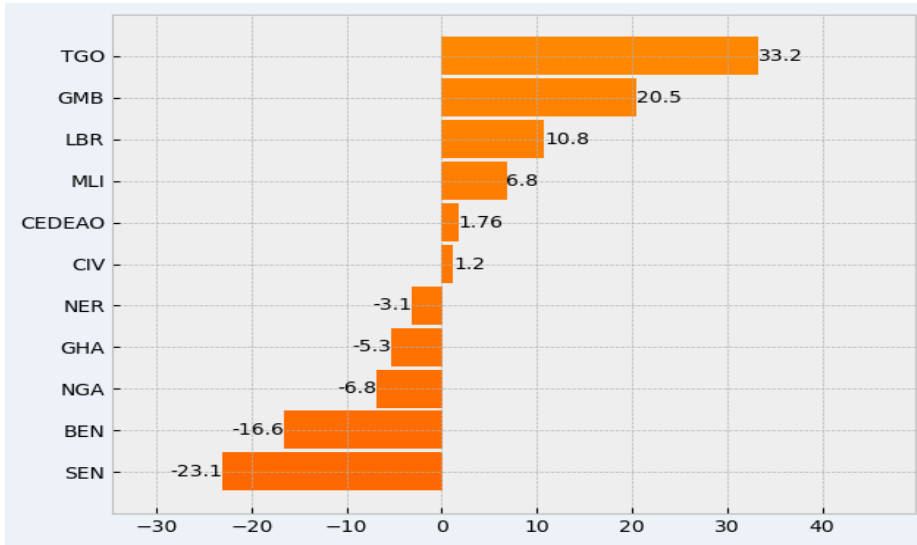


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed 2023

Graphique 5.52 : Evolution des écarts entre les sexes, revenu mensuel moyen, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed 2023



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.6. *Domaine « Accès aux ressources et actifs »*

L'égalité dans l'accès et le contrôle des ressources est un préalable pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Elle constitue l'un des déterminants importants de la participation économique des femmes et de leur autonomisation. Les inégalités entre les sexes en matière d'accès, de contrôle et d'utilisation des ressources constituent une importante problématique de développement. Aujourd'hui encore, les femmes continuent d'être désavantagées dans l'accès aux ressources économiques telles que la terre et la propriété immobilière et aux ressources financières (Gaddis et al., 2018), et ce, malgré les progrès majeurs qui sont intervenus en termes d'augmentation des niveaux d'éducation et de participation au marché du travail. Ces inégalités entravent la capacité des femmes à contribuer et à bénéficier des retombées du développement économique et limitent leur capacité de participer aux processus de prise de décisions à tous les niveaux (Doss & Meinzen-Dick, 2020), perpétuant ainsi les inégalités entre les sexes.

L'égalité entre les sexes dans la distribution des ressources à des retombées positives en termes sur la croissance et le développement économique inclusifs et durables. Plusieurs preuves, de différents contextes, mettent en exergue le lien positif entre, par exemple, le renforcement des droits de propriété des femmes et l'amélioration de leur capacité de négociation et de prise de décision, la réduction de la violence domestique, l'augmentation de la consommation, les investissements en capital humain, la nutrition, le développement et le bien-être des enfants, la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience des ménages, la croissance économique, etc. (Allendorf, 2007; Chhaochharia et al., 2024; Doss et al., 2020; Meinzen-Dick et al., 2019; Peterman et al., 2017; Sariyev et al., 2020; Sheehan & O'Reilly, 2023). Compte tenu de ces implications positives, il est impératif que des mesures et politiques soient adoptées en vue de garantir les droits des femmes en matière d'accès aux ressources. A cet égard, divers instruments internationaux ont intégré la question de l'égalité d'accès, de l'utilisation et du contrôle des ressources économiques et financières en tant qu'une composante essentielle des droits de l'homme.

S'agissant des ressources foncières et non-foncières, la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, établit le principe d'égalité et reconnaît le droit de tous les individus à la propriété et aux ressources naturelles (article 2) et de posséder des biens sans distinction de sexe ou autres (article 17.1). Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1976 exhorte les Etats parties à assurer « le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels » (article 3). La Convention sur



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979 non seulement reconnaît « le droit des femmes à la terre, aux ressources naturelles ainsi qu'à la pêche sont des droits humains fondamentaux », et appelle les Etats à prendre toutes les mesures pour « éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité des hommes et des femmes, leur participation au développement rural et en bénéficier » (article 14), et à garantir « les mêmes droits aux deux époux en ce qui concerne la propriété, l'acquisition, la gestion, l'administration, la jouissance et la disposition des biens » (article 16.1). De même, la déclaration et le programme d'action de Pékin (1995) appellent également à l'égalité d'accès aux ressources et à la formulation de politiques et programmes en la matière, mais aussi à la protection, les groupes de femmes et les ONG, du droit des femmes à un accès plein et égal aux ressources économiques, y compris le droit d'hériter la terre et autres biens (paragraphe 60). S'ajoute le Programme pour l'habitat (1996) qui engage les gouvernements à prendre des mesures législatives et administratives en faveur de l'accès des femmes aux ressources (paragraphe 40).

L'accès des femmes aux services financiers formels est également inscrit dans ces instruments, notamment la convention de la CEDAW invite les Etats à prendre des mesures pour éviter la discrimination et assurer un accès égal (article 13b) et à prendre, en cas de nécessité, des mesures spécifiques pouvant soutenir les groupes défavorisés, dont les femmes, y compris en milieu rural (article 4, recommandation 25). La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing intègrent également des dispositions à cet égard (paragraphe 166). Des engagements en ont été pris par les Etats au sein de la CEDEAO, consignés dans divers documents de stratégies et de politiques régionales, et explicitement énoncés dans l'article 18 de l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Certaines actions ont été également initiées au niveau des Etats à travers par exemple des programmes spécifiquement destinés aux femmes tels que les microcrédits, l'adoption de mesures législatives relatives notamment au droit des femmes de se procurer, de posséder et d'hériter de la terre et autres biens. Ces mesures ont sans doute contribué à des progrès, mais ceux-ci restent insuffisants au regard des réalités dans la région quant à l'accès des femmes aux ressources et la persistante des inégalités entre les femmes et les hommes.

La présente section offre un aperçu de la situation des femmes dans l'espace CEDEAO en matière d'accès et de contrôle des ressources, notamment les ressources productives et les services financiers. Les différents éléments abordés sont présentés dans le cadre d'analyse du domaine « Accès aux ressources et aux actifs » (tableau 6).



Tableau 7 : Cadre d'analyse du domaine "Accès aux ressources et actifs"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Accès à la terre et autres ressources	Possession d'une terre	Proportion de Propriétaires seuls ou conjointement de terre (% 15 à 49 ans)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
	Possession de maison	Propriétaires seuls ou conjointement d'une maison (% 15-49 ans)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
Accès aux services financiers	Possession de compte	Détenteurs de compte dans une institution financière formelle (% 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)
	Accès au crédit	Emprunt auprès d'une institution financière formelle (% femmes, 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Résultats clés

L'accès limité aux ressources productives et financières constitue également l'une des formes de discrimination que subissent les femmes dans la région.

Les inégalités entre les sexes en matière d'accès à la propriété sont très prononcées.

1. Pour les Etats disposant de données, seulement 6,5% de femmes (contre 26,12% d'hommes) âgées de 15 à 49 ans déclarent être propriétaires uniques d'une terre.
2. La possession conjointe favorise le droit de propriété des femmes sur le logement. En moyenne 15,55% de femmes et 11,30% d'hommes déclarent posséder conjointement un logement.

L'accès aux services financiers s'est amélioré, mais l'écart entre les sexes reste important.

3. Pour 2021, la proportion de femmes titulaires d'un compte dans une institution financière était de 18,64% contre 29,26% pour les hommes. Cette proportion est cependant plus importante au Ghana où elle était de 38,36% contre 46,29% d'hommes.
4. La proportion de femmes ayant obtenu un emprunt auprès d'une institution financière a également progressé bien que très faiblement. La proportion était de 7,23% en 2021, soit 2,75 points de pourcentage de plus que 2017.
5. Le Nigéria par contre a connu une baisse de 1,68 points de pourcentage pour 2021 (5,3%) par rapport à 2017.

2.6.1. Accès à la terre et autres ressources productives

La propriété de biens fonciers et autres ressources productives par les femmes, est essentiel à la réalisation de l'égalité entre les sexes, mais joue aussi un rôle central dans leur autonomisation économique au regard du pouvoir de décision qui en découle (OCDE, 2021b). L'accès à la terre est particulièrement important car il sert de base à la production agricole et à la sécurité alimentaire et peut entraîner des avantages économiques directs tels que la génération de revenu à travers par exemple la vente ou la location de terre, en servant de garantie pour le



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

crédit ou comme moyen de constituer une épargne pour l'avenir (Namubiru-Mwaura, 2014 ; OCDE, 2021b).

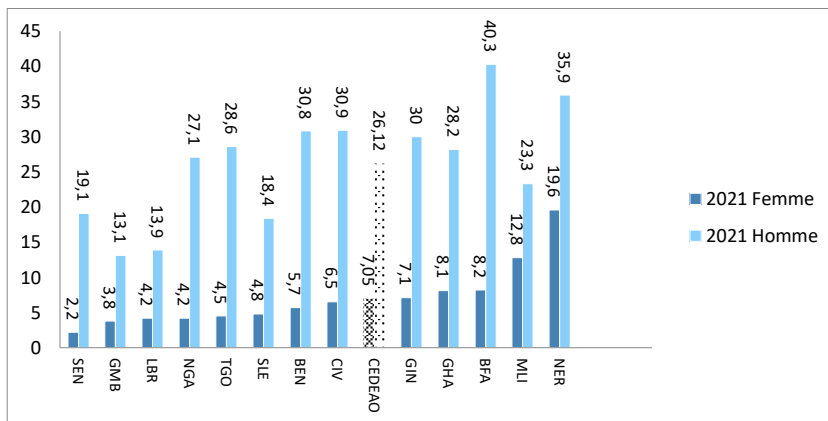
2.6.1.1. Possession de terres

Définition de l'indicateur : cet indicateur mesure le pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans qui ne possèdent qu'une terre qui est légalement enregistrée à leur nom ou qui ne peut être vendue sans leur signature.

Source de la définition : World Bank DataBank

Dans toute la région, l'accès et le contrôle des femmes sur la terre restent limités et les disparités entre les sexes sont encore très importantes. Sur les treize pays disposant de données, seulement 7% des femmes en moyenne ont déclaré être propriétaire unique d'une terre contre 26,12% d'hommes. Moins de 5% d'entre elles possédaient seules une terre au Sénégal, en Gambie, au Libéria, au Nigéria, au Togo et en Sierra-Leone. La proportion de femmes possédant seules une terre varie, entre 5,7% et 8,2% au Bénin, en Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Ghana et au Burkina-Faso et entre 12,8% et 19,6% au Mali et au Niger alors que chez les hommes, la proportion va de 19% au Sénégal à 40% au Burkina-Faso (graphique 6.1).

Graphique 6. 1: Personnes possédant seules d'une terre selon le sexe (% 15 à 49 ans), 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

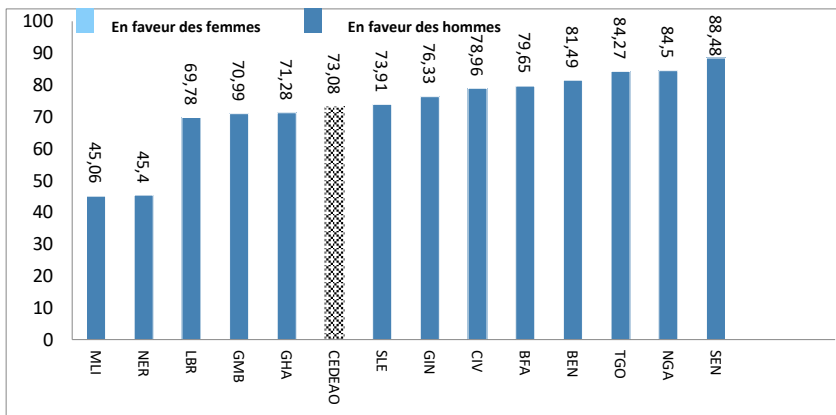
L'objectif de parité en matière d'accès au foncier est loin d'être atteint dans l'ensemble de la région. En moyenne, seulement 27% de l'écart à la parité a pu être comblé en 2021, soit un écart résiduel moyen de 70% (graphique 6.2). Seuls le Mali (45,06%) et le Niger (45,5%) sont parvenus à combler un peu plus de la moitié de l'écart à la parité. Au niveau des autres Etats membres, l'écart à la parité varie entre 70% au Libéria à 88% au Sénégal. On observe tout de



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

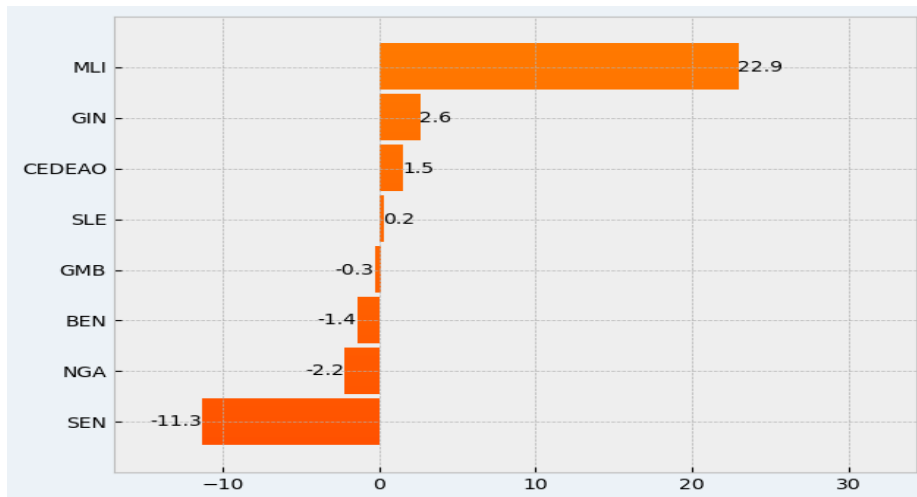
même une certaine progression dans certains Etats membres tel que la Guinée et le Mali, où les inégalités se sont réduites de 2,6 et 23 points de pourcentage respectivement par rapport à 2017. A l’opposé, les inégalités se sont accentuées au Bénin (1,4 points de pourcentage), au Nigéria (2,2 points de pourcentage) et au Sénégal (11,3 points de pourcentage) (graphique 6.3).

Graphique 6. 2 : *Ecart entre les sexes, personnes possédant seules une terre, 2021*



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 6. 3 : *Evolution des écarts entre les sexes, personnes possédant seules une terre, 2021*



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.6.1.2. Possession de logements



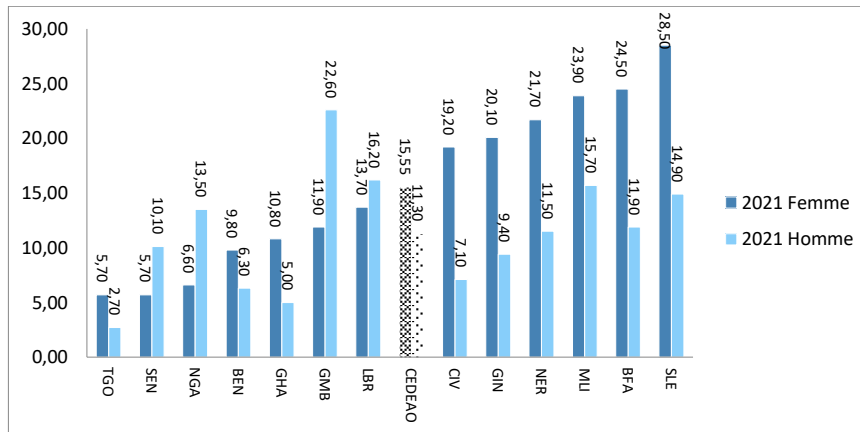
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Définition de l'indicateur : cet indicateur mesure le pourcentage de âgées de 15 à 49 ans qui, conjointement avec quelqu'un d'autre, possèdent une maison qui est légalement enregistrées en leur nom ou qui ne peut être vendue sans leur signature.

Source de la définition : World Bank DataBank

La possession conjointe constitue un moyen d'accès des femmes aux droits de propriété sur le logement. Sur les 13 pays pour lesquels les données sont disponibles pour 2021, en moyenne 15,55% de femmes ont déclaré posséder conjointement une maison ; une proportion plus élevée que celles des hommes (11,30%). Les proportions sont aussi plus élevées pour les femmes dans la majorité des Etats à l'exception du Sénégal, du Nigéria, la Gambie, le Libéria où la possession conjointe d'un logement est plus élevée pour les hommes, avec des différences allant de 3 points de pourcentage au Togo (5,70% contre 2,70) à 13,60 points de pourcentage en Sierra Leone (28,50% contre 14,90%) (graphique 6.4). L'écart à la parité dans la possession conjointe de logement s'est donc significativement creusé en faveur des femmes allant de 52,23% au Mali à plus de 100% en Côte-d'Ivoire (graphique 6.5). On constate par ailleurs pour les Etats disposant de données pour 2017, que ces écarts se sont davantage accentués (graphique 6.6).

Graphique 6. 4 : Personnes possédant conjointement un logement selon le sexe (% 15 à 49 ans), 2021

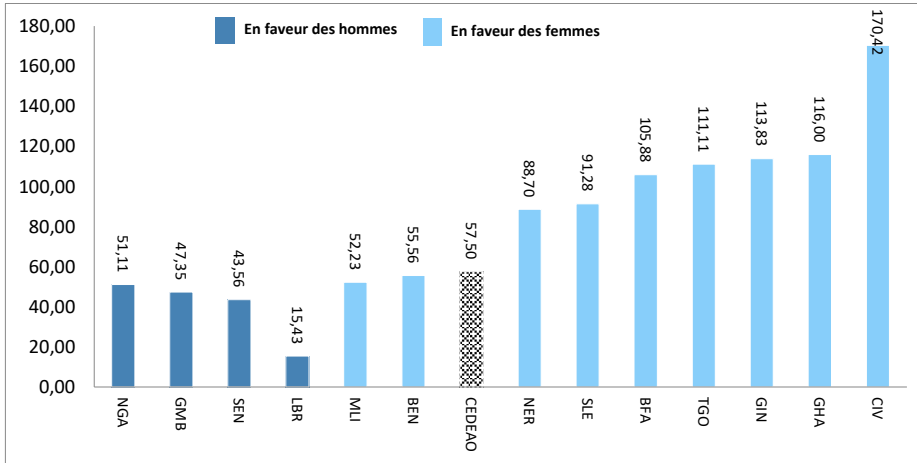


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 6. 5 : Ecart entre les sexes, personnes possédant conjointement un logement, 2021

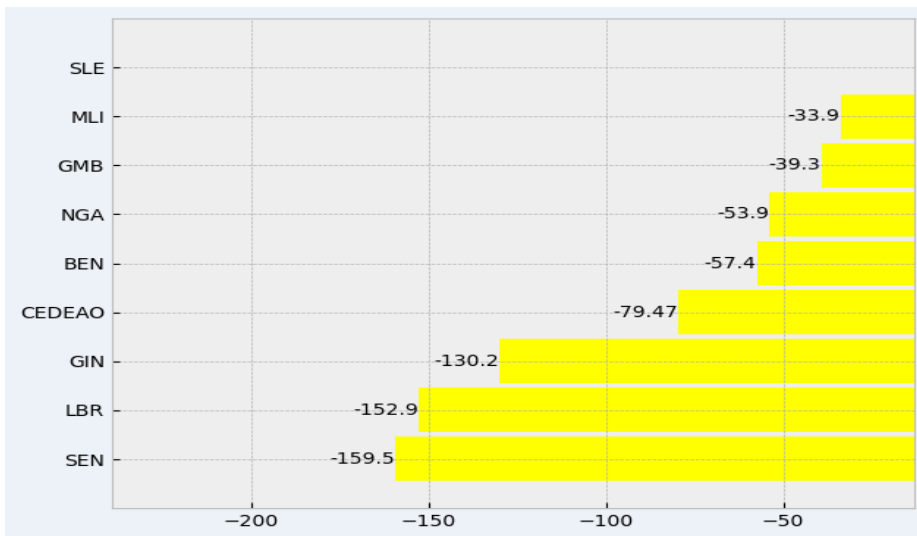


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 6.6 : Evolution des écarts entre les sexes, personnes conjointement un logement, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.6.2. Accès aux services financiers

L'accès à tous les services financiers, y compris l'épargne, l'assurance, les transferts de fonds et le crédit, est essentiel pour permettre aux femmes et aux hommes de profiter pleinement des



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

opportunités économiques (UN,2009). Il favorise une meilleure gestion des risques, améliore la résilience des ménages face aux chocs et permet de financer les dépenses telles que l'éducation et la santé et pour les plus pauvres. Il est indispensable à leur autonomisation économique et contribue à réduire la pauvreté (Hendriks, 2019). Des preuves suggèrent des liens positifs entre l'accès des femmes aux services financiers et l'augmentation de leur capacité de négociation au sein des ménages, un plus grand contrôle sur l'allocation des ressources, le bien-être des enfants et du ménage en général (Dupas & Robinson, 2013; Karlan et al., 2016).

2.6.2.1. Possession d'un compte

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de personnes qui déclarent avoir un compte (seuls ou avec quelqu'un d'autre) auprès d'une banque ou d'un autre type d'institution financière ou qui déclarent avoir utilisé personnellement un service d'argent mobile.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

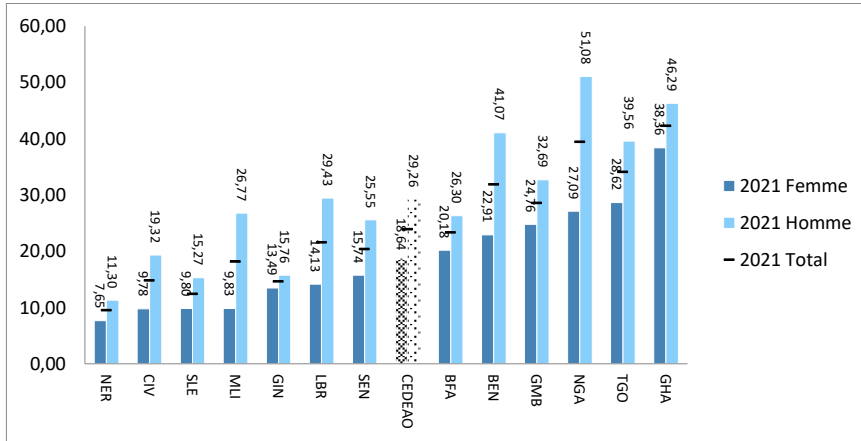
Les femmes sont encore moins susceptibles que les hommes de posséder un compte dans une institution financière. Pour les Etats membres dont les données sont disponibles, en moyenne 23,92% de personnes âgées de 15 ans et plus étaient titulaires d'un compte en 2021. La proportion de personnes détentrices d'un compte était plus élevée chez les hommes (29,26%) que chez les femmes (18,64%). Des différences sont aussi observées au niveau des Etats. La proportion de personnes titulaires d'un compte varie entre 9,52% au Niger à 42,28% au Ghana. Les proportions sont moins élevées pour les femmes comparativement aux hommes dans tous les Etats et varient entre 7,65% au Niger à 38,36% au Ghana (graphique 6.7).

L'écart à la parité dans la détention de compte s'est accru dans plusieurs des Etats membres concernés. Pour 2021, l'écart à la parité était à l'avantage des hommes et allait de 14,40% en Guinée à 63,28% au Mali (graphique 6.8). Sur la période de 2017 à 2021, on observe un accroissement de l'écart dans sept Etats, notamment au Mali, au Libéria, en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Bénin, au Nigéria et au Burkina-Faso variant de 1 point à 28,8 points de pourcentage. On note par contre des réductions en Guinée, au Sénégal, au Niger, au Togo et en Sierra Leone (graphique 6.9).

Graphique 6.7 : Titulaires d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile (%15 ans et plus) selon le sexe, 2021

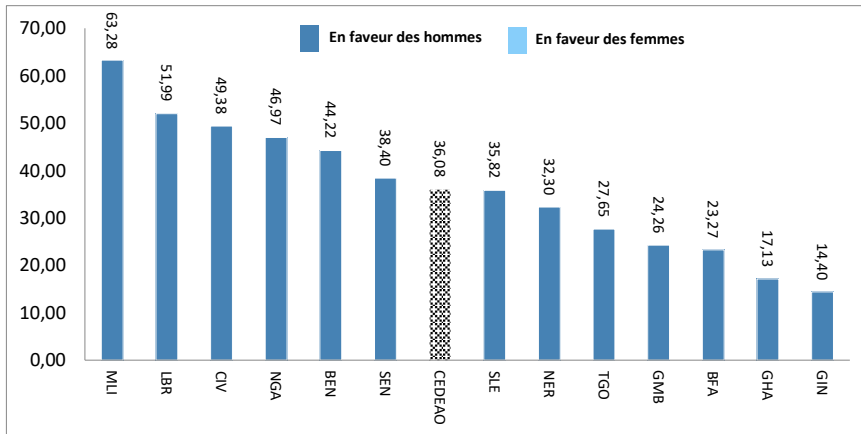


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 6.8 : Ecart entre les sexes, titulaires d'un compte dans une institution financière, 2021

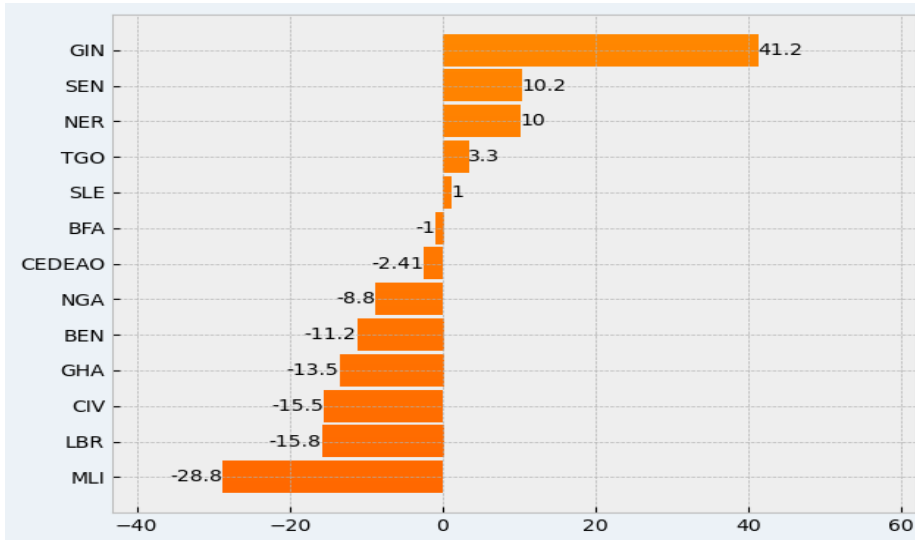


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 6.9 : Evolution des écarts entre les sexes, titulaire d'un compte dans une institution financière, 2017 à 2021



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

2.6.2.2. Emprunt auprès d'une institution financière formelle

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir emprunté de l'argent auprès d'une banque ou d'un autre type d'institution financière ou avoir utilisé une carte de crédit au cours de la dernière année.

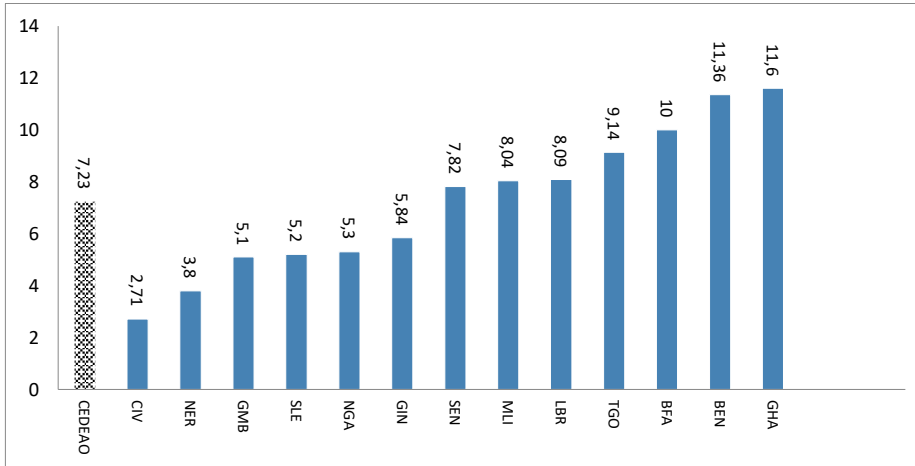
Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

L'accès au crédit formel est très faible chez les femmes. En 2021, seulement 7,23% des femmes ont emprunté auprès d'une source formelle. L'accès des femmes au crédit formel était tout aussi faible dans tous les treize Etats membres disposant de données ; la Côte-d'Ivoire (2,71%) et le Niger (3,8%) enregistrant les plus faibles proportions, et les plus importantes au Bénin (11,36%) et au Ghana (11,6%). Il y a eu tout de même une progression en 2021 comparativement à 2017, bien que faible. En effet la proportion de femmes ayant obtenu un emprunt auprès d'une institution formelle a presque doublé sur la période pour l'ensemble des Etats observés. On note une augmentation moyenne de 2,75 points de pourcentage, allant de 1 point de pourcentage en Sierra Leone à 5,16 points de pourcentage au Togo, à l'exception du Nigéria où la proportion de femmes ayant effectué un emprunt s'est réduite de 1,68 points de pourcentage (graphique 6.10 et 6.11.).

Graphique 6. 10 : Pourcentage de femmes ayant emprunté de l'argent auprès d'une institution financière, 2021

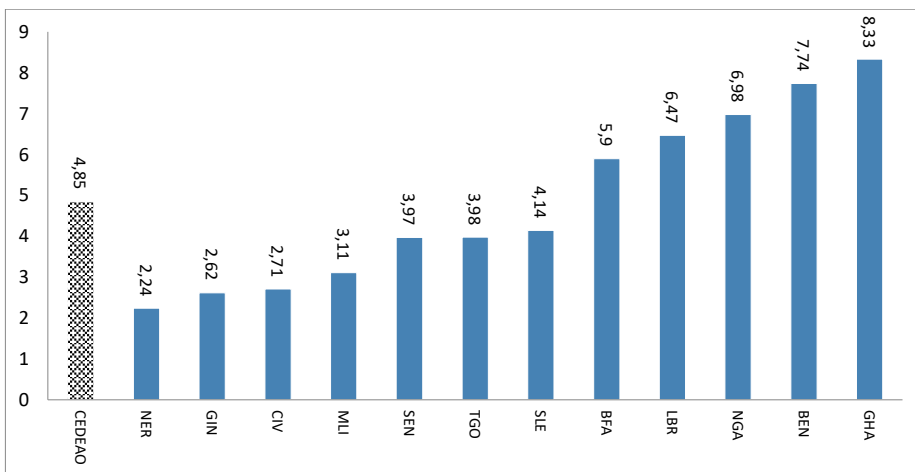


ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Graphique 6. 11 : Pourcentage de femmes ayant emprunté de l'argent auprès d'une institution financière, 2017



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Demographic and Health Surveys (DHS)

Le pluralisme en matière de droit foncier compte parmi les obstacles à la réalisation du droit des femmes à la terre et à la propriété. En effet, les droits fonciers en Afrique de l'Ouest sont à la fois régis par des lois étatiques, dictées par le système juridique formel, et les droits coutumiers ou religieux qui ne sont généralement pas formalisés dans la loi. Ce dualisme juridique constitue aujourd'hui encore une source permanente de conflit qui compromet l'accès des femmes à la terre (Hopp, 2020). En outre, chacun de ces systèmes juridiques contribue en soi à restreindre l'accès des femmes à la terre. Les lois étatiques, bien qu'elles garantissent en



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

général l'égalité entre les sexes dans l'accès à la terre, sont souvent contredites par les lois sur le mariage, le divorce et l'héritage, entraînant ainsi de la discrimination envers les femmes (SIDA, 2012). Quant aux lois coutumières ou religieuses, elles garantissent rarement aux femmes le droit d'accéder à la terre. Les femmes peuvent souvent accéder à la terre à travers des droits d'utilisation qui dans de nombreux contextes, leurs sont accordés dépendamment de leur relation avec un homme (mari, père, frère ou autres membres masculins) (Behr et al., 2023).

Les inégalités en matière d'accès et de contrôle de la propriété créent elles aussi des obstacles à l'accès des femmes au crédit. En effet, la terre constitue souvent la principale forme de garantie pour accéder au crédit formel. Par conséquent, le faible statut des femmes en matière de propriété rend difficile pour elles l'obtention de prêts, en particulier pour les agricultrices ; les rendant ainsi moins susceptibles de réaliser des investissements durables et générer des bénéfices (Hopp, 2020). Et même lorsqu'elles possèdent la terre, les garanties réclamées par les institutions financières formelles peuvent être élevées et les conditions imposées souvent plus strictes. Hormis, ces contraintes liées à l'offre de crédit, d'autres facteurs liés à la demande, tels que la perception qu'ont les femmes elles-mêmes de leur solvabilité ; ce qui entraîne un manque de confiance et une plus grande aversion au risque (Morsy et al., 2019). Ces difficultés dans l'accès au financement représentent à leur tour des barrières pour les femmes à la création, l'exploitation ou le développement d'entreprises.

Outre le crédit, l'accès limité des femmes aux autres produits financiers tels que les comptes bancaires est entre autres lié à leur faible éducation financière, le manque de confiance et la crainte de discrimination, l'inadéquation de l'offre de produits financiers offerts aux besoins des femmes. La non-possession de pièce d'identification telle que la carte d'identité, le passeport ou l'acte de naissance est également une cause d'exclusion des femmes de l'accès aux services financiers. Les lois sur le mariage dans certains pays limitent la mobilité ou la prise de décision des femmes. Par exemple l'obtention de carte d'identité pour les femmes mariées ou la signature d'un contrat peut être sujet à l'autorisation ou sur présentation de la pièce d'identité de leur mari, comme c'est le cas par exemple en Guinée-Bissau et au Niger (Women, Business and the Law, 2018). Le Sénégal a dans ce sens réformé en 2016 sa réglementation en levant certaines exigences à l'élaboration de pièce d'identité pour les femmes et en établissant désormais les mêmes procédures pour les femmes et les hommes (Ibid.)

2.7. *Domaine « Technologie »*



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Le développement de l'économie mondiale ces dernières années a été fortement marqué par une révolution technologique portée par le développement du numérique. Cette transformation numérique a ouvert la voie à de nouvelles opportunités et des perspectives de croissance et d'amélioration du bien-être pour tous (OCDE, 2018). Aujourd'hui, les progrès numériques sont considérés comme un canal vers la réalisation d'un développement durable et inclusif (Mondejar et al., 2021). En plus des innovations qu'elles apportent dans les activités quotidiennes et le fonctionnement de la société, les technologies numériques permettent d'améliorer l'accès aux services à un plus grand nombre de personnes, notamment les groupes mal desservis. Elles participent à la restructuration du marché du travail, influencent les modes de consommation, contribuent à la remise en cause des normes sociales et des stéréotypes de genre, favorisent la participation économique des femmes à travers la génération de revenus ainsi que l'acquisition et le développement des compétences et l'accès à des ressources productives telles que les services financiers (Aranda Jan & Qasim, 2023). Elles constituent ainsi un facteur clé pour la réduction des inégalités, entre les sexes notamment.

Les technologies numériques sont donc associées à d'importants effets positifs pour les économies et les sociétés. Le constat cependant est qu'il existe des déséquilibres dans la manière dont ces avantages bénéficient à différents groupes sociaux et particulièrement aux femmes et aux hommes. Il existe encore un fossé important entre les femmes et les hommes dans l'accès et l'utilisation du numérique. Par exemple, comparativement aux hommes, les femmes sont moins susceptibles de posséder un téléphone mobile, d'utiliser internet et d'accéder aux plateformes numériques. Ces disparités limitent la capacité des femmes à participer à l'économie et à accéder aux opportunités, et exacerbent les inégalités entre les sexes dans plusieurs autres domaines y compris la santé, l'éducation, la finance, le commerce, l'agriculture, l'environnement, l'emploi ou encore les services publics, etc.

Ce constat est particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest, à l'instar des autres régions de l'Afrique où les coûts individuels et sociétaux induits par la fracture numérique entre les sexes sont particulièrement importants. Une étude réalisée par Alliance for Affordable Internet (2021) a par exemple trouvé que l'exclusion numérique entraîne une perte collective de PIB de plus de 18 milliards pour sept pays de la région. La réduction du fossé numérique entre les femmes et les hommes est donc un préalable pour les économies de la région si elles veulent profiter pleinement des opportunités liées à l'inclusion numérique.

Face à cette nécessité, une mobilisation croissante s'est développée à l'échelle internationale en vue de relever le défi de l'inclusion numérique. L'Union Africaine intègre dans ce sens



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

l'inclusion numérique comme l'un des objectifs de sa Stratégie 2020-2030 pour la transformation numérique. Le développement des compétences numériques, d'un cadre d'action favorable, l'identité numérique, ainsi que les applications et les plateformes sont définis comme des piliers de la réalisation de cet objectif (OCDE, 2021a). Au niveau de la CEDEAO, un ensemble d'Actes Additionnels, relatifs au secteur des Télécoms et Technologies de l'Information, ont été adoptés en 2007 et 2010 ; favorisant des améliorations dans la région. Un Acte Additionnel révisé sur l'accès et le service universels a été introduit en 2017 et qui porte sur l'implémentation d'un écosystème numérique efficace au sein des Etats membres. Une Stratégie de Service Universel a été également élaborée avec pour but de définir une vision de l'inclusion numérique dans les Etats membres et qui met l'accent sur la nécessité de garantir l'accès au numérique pour tous, l'accélération de la transition technologique et l'introduction du numérique dans divers domaines d'activité. Aussi, un Fonds d'Accès et de Service Universel destinés à assurer la mobilisation des ressources pour le développement et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans les zones peu desservies et auprès de groupes de population non-connectées. Toutefois, bien que ces outils abordent la question de l'accès universel, ils n'intègrent cependant pas de manière spécifiques les questions relatives au genre et à l'inclusion numérique des femmes.

La présente section relative au domaine « Technologie » offre un aperçu des inégalités entre les sexes en matière d'accès et d'utilisation du numérique. Il aborde spécifiquement l'inclusion dans les services financiers numériques. Selon le McKinsey Global Institute (2016) la finance numérique, a le potentiel d'impacter un grand nombre de personnes et de stimuler une croissance inclusive, avec des retombées économiques énormes pour les pays émergents et les pays en développement. Les services financiers numériques facilitent l'accès des femmes et des hommes à des services financiers formels et adaptés à leurs besoins, contribuent à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts et les risques liés aux transactions et favorisent l'inclusion financière en particulier pour les femmes, de par la réduction par exemple des écarts en matière de possession de compte et d'accès au crédit (Appaya et Abbas, 2024). Ils contribuent également à l'autonomisation des femmes en leur conférant un plus grand contrôle sur les ressources financières et une plus grande capacité de prise de décisions (Mackey & Petrucka, 2021).

Tableau 8 : Cadre d'analyse du domaine "Technologie"



Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Inclusion financière numérique	Envoi ou réception de paiements numériques	Pourcentage de personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique (% 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database
	Mode de paiements numériques	Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour payer ses factures (% 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database
		Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour accéder à un compte (% 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database
		Utilisation d'un téléphone mobile ou d'internet pour accéder à un compte (% 15 ans et plus)	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

Résultats clés

L'élargissement des services financiers numériques a amélioré l'inclusion financière des femmes. Mais la persistance de la fracture numérique entre les sexes limite l'accès et l'utilisation de ces services par les femmes.

1. L'utilisation du paiement numérique a doublé voir plus dans la plupart des Etats membres pour la période de 2017 à 2021 mais reste faible chez les femmes (23,33%) comparativement aux hommes (35,48%).
2. Le Niger a connu une augmentation de plus de 100% passant de 5,91% à 13,03% mais présente le plus faible taux d'utilisation du paiement numérique de la région.
3. Le téléphone mobile et l'internet sont loin d'être le canal le plus utilisé pour accéder aux services financiers numériques.

2.7.1. Pourcentage de personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence au pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré avoir utilisé de l'argent mobile, une carte de débit ou de crédit, ou un téléphone mobile pour effectuer un paiement à partir d'un compte ; ou déclaré avoir utilisé internet pour payer des factures ou acheter quelque chose en ligne ou dans un magasin. Cela comprend les répondants qui déclarent avoir payé des factures, envoyé ou reçu des envois de fonds, reçu des paiements pour des produits agricoles, reçu des transferts gouvernementaux, reçu des salaires ou reçu une pension du secteur public directement d'un compte d'institution financière ou par l'intermédiaire d'un compte d'argent mobile.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

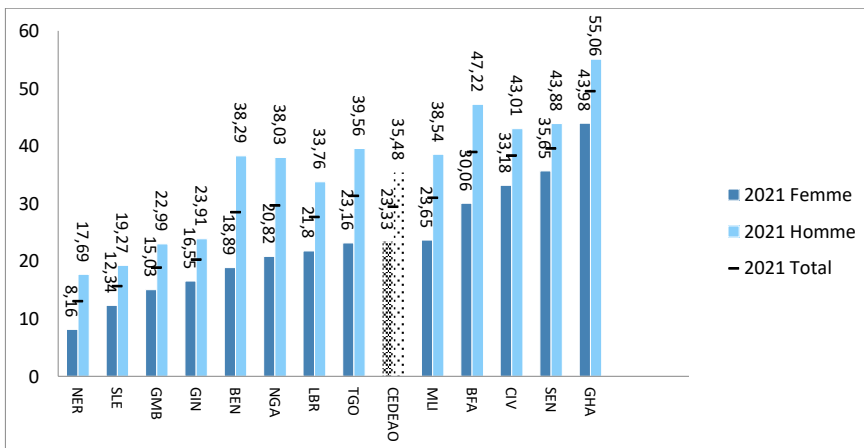
L'utilisation du paiement numérique a presque doublé voir plus dans la majorité des Etats membres, mais est moins courant chez les femmes que chez les hommes. Au niveau de la région, en moyenne 29,39% de personnes âgées de 15 ans et plus ont effectué ou reçu un paiement numérique en 2021. Les femmes (23,33%) étaient moins susceptibles que les hommes



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

(35,48%) d’avoir recours au paiement numérique. De légères variations sont observées entre les Etats membres. La proportion de personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique varie de 13,03% au Niger à 49,47% au Ghana (graphique 7.1). On note en 2021, une hausse de l’utilisation du paiement numérique dans la plupart des autres Etats membres observés, à l’exception de la Gambie et du Libéria pour lesquels les données ne sont pas disponibles pour 2017, et du Nigéria qui a plutôt connu une réduction de 7,36 points de pourcentage. Cette hausse est de plus de 100% au Niger (5,91% à 13,03%), en Guinée (6,02% à 20,25%), au Bénin (8,2% à 28,48%), au Togo (6,99% à 31,33%), au Mali (15,2% à 30,97%), au Burkina-Faso (8,49% à 38,92%) et au Sénégal (11,92% à 39,52%). Par ailleurs, l’écart à la parité est à l’avantage des hommes dans la totalité des Etats membres, et va de 18,76% au Sénégal à 53,87% au Niger. De plus, malgré l’augmentation dans l’utilisation du paiement numérique, l’écart à la parité s’est davantage creusé dans certains des Etats membres, notamment au Burkina-Faso, au Mali, en Côte-d’Ivoire, au Nigéria, au Bénin et au Ghana (graphique 7.2).

Graphique 7. 1 : Pourcentage de personnes (%15 ans et plus) ayant effectué ou reçu un paiement numérique selon le sexe, 2021

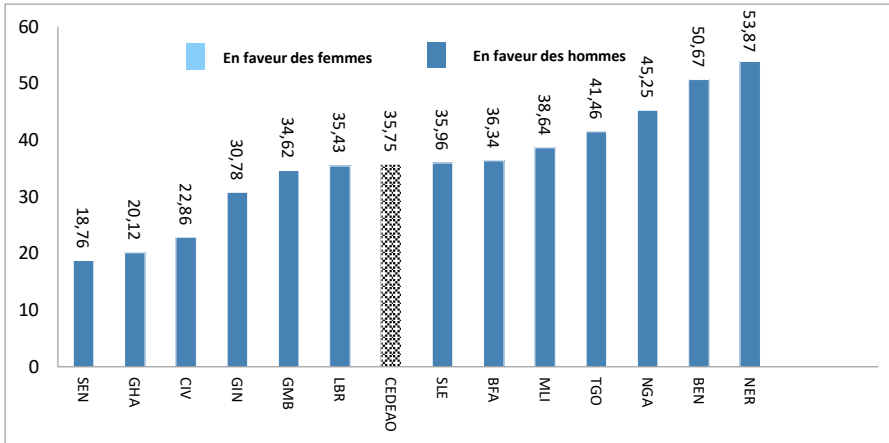


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database



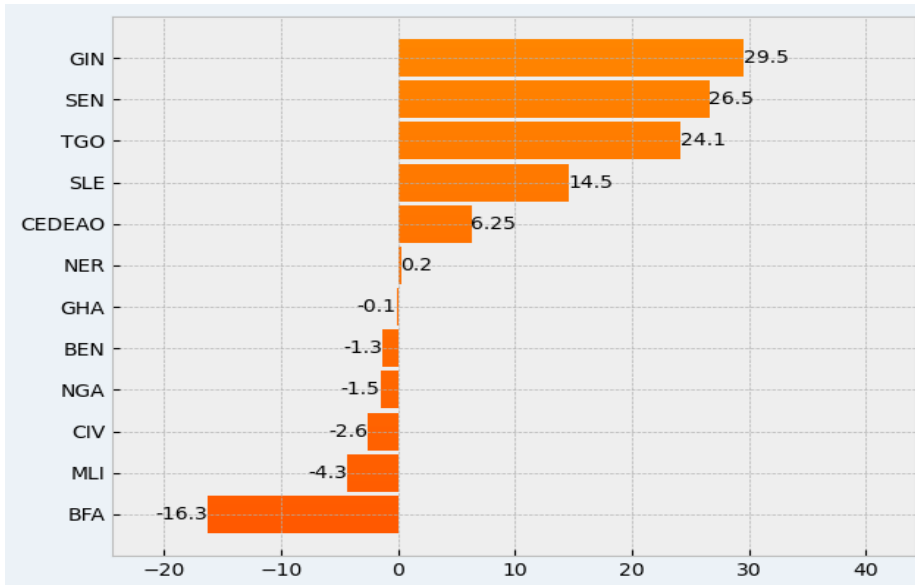
ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 7. 2 : Ecart entre les sexes, personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

Graphique 7. 3 : Evolution des écarts entre les sexes, personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique, 2017 à 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database



2.7.2. Utilisation d'un téléphone mobile ou internet (pour payer des factures, effectuer des achats en ligne, accéder à un compte)

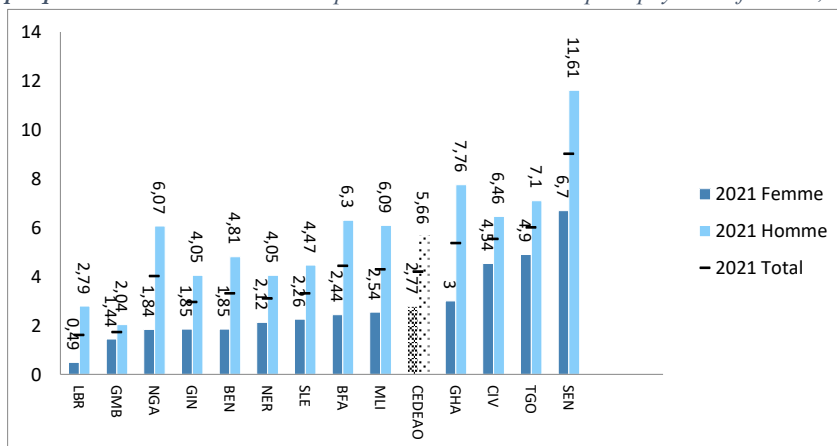
Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré avoir utilisé un téléphone mobile ou internet pour : payer des factures, pour effectuer des achats en ligne et pour accéder à un compte.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

L'utilisation du paiement numérique via un téléphone mobile ou internet est très faible, en particulier chez les femmes. Alors qu'environ un tiers de personnes ont recours aux paiements numériques, les téléphones mobiles et internet sont loin d'être le canal le plus utilisés. Par exemple, seulement 4,2% des individus utilisent un téléphone mobile ou internet pour payer des factures, 2,33% pour effectuer des achats en ligne et 19,26% pour accéder à un compte. Ces proportions sont davantage plus faibles chez les femmes comparativement aux hommes. Seulement 2,77% de femmes contre 5,66% d'hommes utilisent un téléphone mobile ou internet pour payer une facture, 1,56% contre 3,09% pour effectuer des achats en ligne et 15,63% contre 22,88% pour accéder à compte. Les différences entre les pays sont également assez prononcées. Les proportions varient de 1,61% au Libéria à 9,01% au Sénégal pour le paiement de factures ; de 1,55% au Togo à 4,24% au Ghana pour les achats en ligne et de 2,9% en Gambie à 35,5% au Ghana. L'écart à la parité varie aussi entre les Etats et va respectivement, selon les types d'opérations numériques, de 29,41% en Gambie à 82,44% au Libéria, 11% en Gambie à 91% au Togo, 8,74% à 50,26% au Bénin.

- Paiement de factures

Graphique 7. 4 : Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour payer des factures, 2021

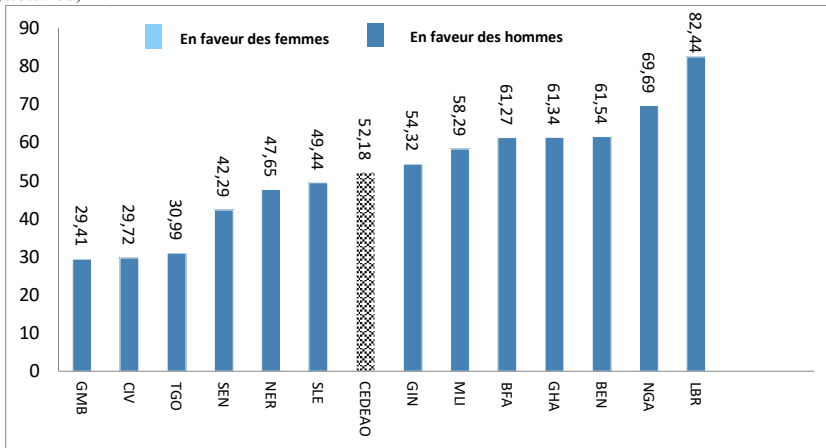




ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

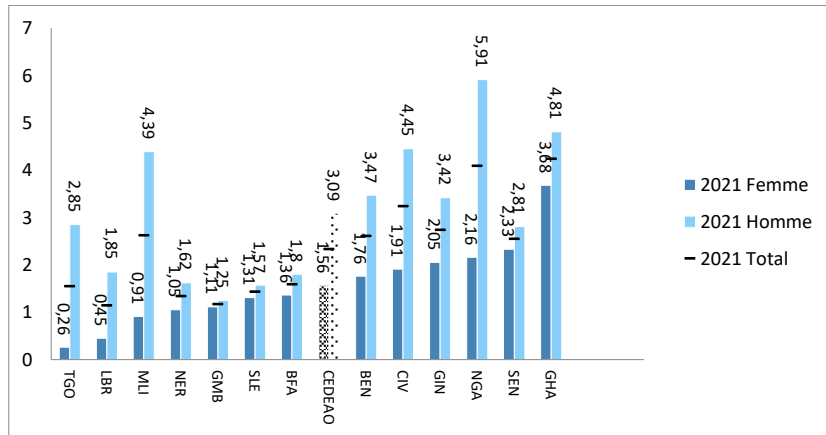
Graphique 7.5 : Ecart entre les sexes, utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour payer des factures, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

- **Effectuer des achats en ligne**

Graphique 7.6 : Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour effectuer des achats en ligne 2021

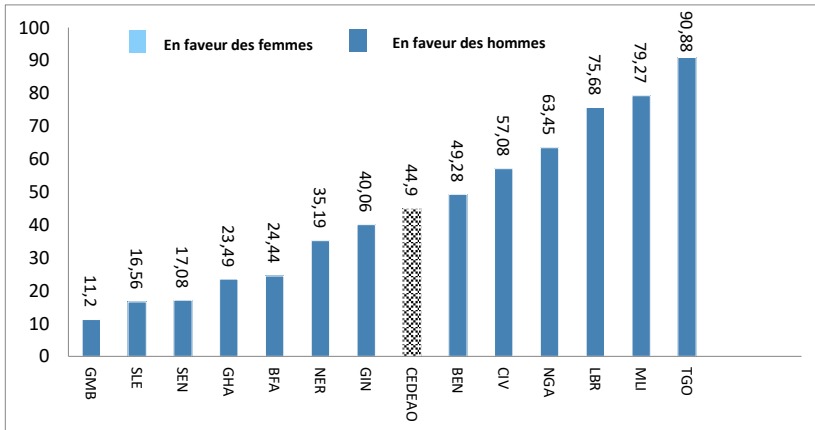


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

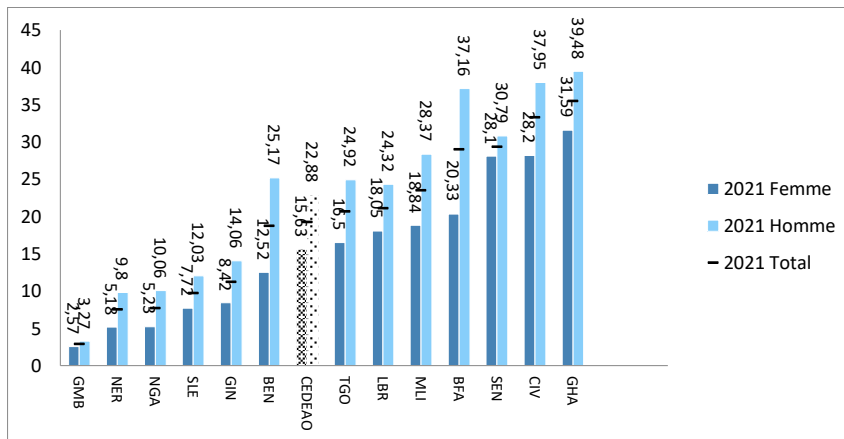
Graphique 7.7 : Ecart entre les sexes, utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour effectuer des achats en ligne, 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

- Accéder à un compte

Graphique 7.8 : Utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour accéder à un compte, 2021

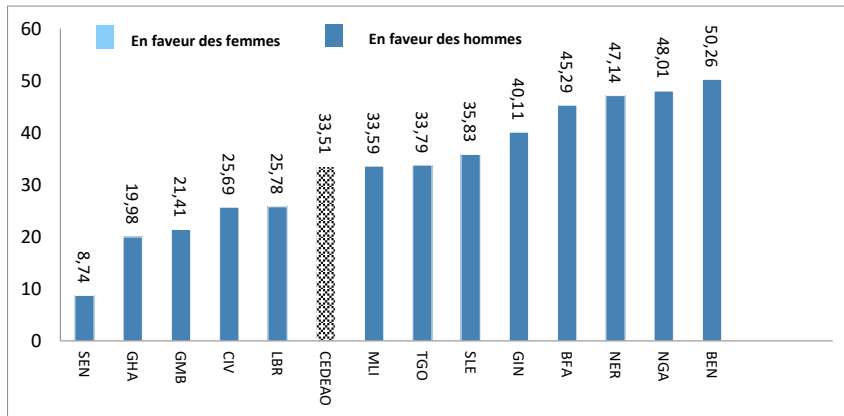


Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 7. 9 : Ecart entre les sexes, utilisation d'un téléphone mobile ou internet pour accéder à un compte, CEDEAO 2021



Source: World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database

Les disparités dans l'accès aux services financiers numériques sont principalement dues à l'existence d'une fracture numérique importante entre les femmes et les hommes. Celle-ci est essentiellement liée à divers obstacles relatifs à l'accès et l'utilisation des technologies numériques. Entre autres, l'accessibilité financière des appareils et outils numériques (téléphone portable par exemple) et de l'internet est l'un des principaux obstacles qui touche beaucoup les femmes en raison de leur faible accès aux opportunités économiques et de leur capacité financière limitée (GSMA, 2020). En outre l'analphabétisme limite davantage les capacités des femmes d'accéder et d'utiliser les technologies et services numériques. Sur l'ensemble de région CEDEAO, seulement 48% de femmes adultes sont alphabétisées contre environ 67% d'hommes. Par exemple, dans une enquête réalisée au Sénégal, 36% des femmes utilisatrices de téléphones mobiles, ayant connaissance de l'internet mobile contre 12% d'hommes ont énuméré les capacités de lecture et d'écriture comme étant les principaux obstacles à l'utilisation de la technologie mobile (GSMA, 2020). Il y a aussi le manque de connaissances et de compétences numériques, y compris la méconnaissance des avantages qu'offrent les technologies numériques notamment l'internet ; ce qui entraîne un manque d'aisance et un manque de confiance dans leur utilisation (Alliance for Affordable Internet, 2021; World Bank Group, 2021). A cela s'ajoutent les stéréotypes et les normes socioculturelles qui entretiennent l'exclusion numérique des femmes, l'absence de pièces d'identité formelle nécessaire pour accéder à certaines plateformes numériques, l'absence d'un environnement politique favorable intégrant des objectifs de genre dans les cadres politiques et réglementaires et les menaces pour la sécurité notamment le harcèlement et les abus à l'égard des femmes sur



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

les plateformes numériques (Alliance for Affordable Internet, 2021; World Bank Group, 2021). Par ailleurs, l'impact et l'ampleur de ses obstacles sur l'inclusion numérique des femmes diffèrent selon divers facteurs socioéconomiques dont le milieu de résidence, le niveau d'éducation, le niveau de revenu, entre autres. Par exemple, selon l'enquête de GSMA (2020), les femmes des zones urbaines au Sénégal sont 11% moins susceptibles que les hommes d'utiliser l'internet mobile contre 32% en zones rurales.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.8. *Domaine « Pauvreté »*

La pauvreté est l'un des problèmes socioéconomiques les plus persistant. Après près d'un quart de siècle de progrès, les niveaux de pauvreté connaissent aujourd'hui une augmentation sans précédent à l'échelle globale (World Bank Group, 2020). Ce revers dans la réduction de la pauvreté est la conséquence d'une multitude de crises (conflits armés, changement climatique, insécurité alimentaire, etc.) dont les impacts ont été exacerbés par les effets de la COVID-19 et la crise économique qu'elle a engendré. Cette situation a entraîné une hausse de la pauvreté et de l'extrême pauvreté qui affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles. Selon le rapport 2023 sur les objectifs de développement durables, plus de 10% de femmes vivent actuellement en situation de pauvreté extrême et les prédictions indiquent que 8% vivront encore en situation d'extrême pauvreté d'ici 2030 si les tendances actuelles se poursuivent (UN WOMEN & UN DESA, 2023).

La pauvreté des femmes est liée à l'inégalité entre les sexes et les discriminations qu'elles subissent en raison de leur sexe. Ces inégalités sont ancrées dans les normes sociales sexospécifiques qui définissent la répartition des rôles, la division des biens et la dynamique du pouvoir entre les femmes et les hommes. Par conséquent, les femmes sont désavantagées dans presque toutes les sphères de la vie, dont l'éducation, l'emploi, le revenu, la santé et autres ressources telles que la terre, le crédit. A cela s'ajoute le fardeau des travaux domestiques et de soins non rémunérés qui leur est relégué, la participation limitée à la prise de décision, le manque d'accès aux services publics, aux infrastructures de base et aux technologies de même que les violences à l'égard des femmes et des filles et autres violations de leurs droits. La pauvreté ainsi que les discriminations impactent négativement la qualité de vie et le bien-être des femmes, limitent leur jouissance des droits fondamentaux et augmentent leur vulnérabilité. Les répercussions ne se limitent pas aux femmes uniquement, mais affectent également leurs familles, leurs communautés mais aussi la productivité et la croissance économique et condamnent les générations futures à la pauvreté.

Assurer l'égalité entre les sexes constitue un impératif pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et réduire la pauvreté. La nécessité de lutter contre la pauvreté et de veiller à l'égalité entre les sexes est reflétée dans un ensemble de normes internationales ; des Principes directeur relatifs à l'extrême pauvreté et aux droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles aux objectifs de développement durable, le Pacte économique relatif aux droits économiques, sociaux et



culturels, aux Objectifs de développement durable. Au niveau continental, la Charte africaine des droits de l'homme et au niveau régional, la vision 2050 de la CEDEAO.

L'Afrique de l'Ouest en particulier compte parmi les régions du monde où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée (World Bank Group, 2020). Dans le même temps, elle est en Afrique, la région où l'engagement politique en faveur de la réduction des inégalités est la plus faible (Martin et al., 2021). Or, il est impossible de prétendre à des progrès en matière de réduction de la pauvreté sans une allocation conséquente de ressources dans des politiques et actions de promotion de l'égalité entre les sexes, au regard du lien étroit entre la pauvreté et les inégalités. Cette section fait état de l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes dans les Etats membres de la CEDEAO. Deux types de pauvreté sont abordées, notamment la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle.

Tableau 9 : Cadre d'analyse du domaine "Pauvreté"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Pauvreté monétaire	Pauvreté monétaire	Taux de pauvreté, à 1,96 dollars par jour (PPA, 2011), % population)	World Bank, Poverty and Inequality Platform. Data are based on primary household survey data obtained from government statistical agencies and World Bank country departments
Pauvreté multidimensionnelle	Pauvreté multidimensionnelle	Incidence de la pauvreté multidimensionnelle (% chefs de ménage)	Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), 2023

Résultats clés

La pauvreté monétaire et multidimensionnelle reste fortement répandue, autant parmi les femmes que les hommes, et nécessite que des efforts considérables soient déployés pour y faire face et améliorer les conditions de subsistances et de bien-être dans la région.

Les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes sont quasiment identiques mais varient considérablement entre les Etats membres.

- 1. En moyenne, 42,27% de femmes et 41,8% d'hommes étaient en situation de pauvreté monétaire en 2021.*
- 2. Les taux de pauvreté monétaire des femmes et des hommes étaient de 3% Cabo-Verde, tandis qu'ils étaient de 77% au Niger.*

L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est plus élevée parmi les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme.

- 3. En moyenne 50,95% de ménages dirigés par une femme contre 58,38% dirigés par un homme étaient en situation de pauvreté multidimensionnelle en 2021.*
- 4. La pauvreté multidimensionnelle est presque universelle au Niger (91,57% de ménages dirigés par une femme et 90,88 de ménages dirigés par un homme.*



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2.8.1. Pauvreté monétaire (incidence de la pauvreté monétaire)

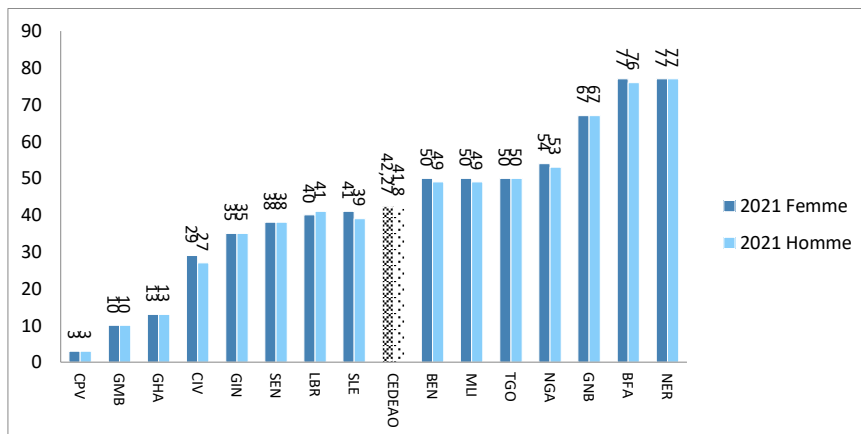
Définition de l'indicateur : L'incidence de la pauvreté monétaire fait référence au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire ; c'est-à-dire le nombre de personnes disposant par jour de moins de 1,90 dollars en parité du pouvoir d'achat pour vivre.

Source de la définition : World Bank DataBank

La pauvreté monétaire est fortement répandue autant chez les femmes que chez les hommes.

Dans l'ensemble de la région, les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes sont quasiment identiques. Selon les statistiques considérées, en moyenne dans la région, 42,27% des ménages dirigés par les femmes et 41,8% de ménages dirigés par les hommes étaient en situation de pauvreté monétaire en 2021. Mais d'importantes variations sont observées entre les Etats membres. Alors que le taux de pauvreté monétaire aussi bien chez les hommes que chez les femmes est estimé à 3% au Cabo-Verde, il va jusqu'à 77% au Niger (graphique 8.1). De légers écarts entre les sexes dans les taux de pauvreté, de 1 à 2 points de pourcentage, sont observés dans certains Etats et sont en défaveur des femmes notamment au Burkina-Faso, au Nigéria, au Mali, au Bénin, en Sierra Leone et en Côte-d'Ivoire et en défaveur des hommes au Libéria (graphiques 8.1 et 8.2).

Graphique 8. 1: Incidence de la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage, seuil international de pauvreté (1,90 \$, en parité du pouvoir d'achat de 2011), 2021

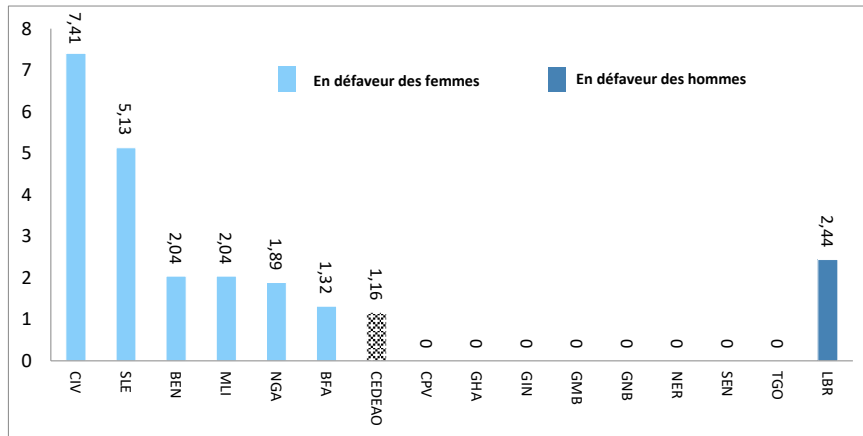


Source: World Bank, Poverty and Inequality Platform. Data are based on primary household survey data obtained from government statistical agencies and World Bank country departments



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Graphique 8.2 : Ecart entre les sexes, Incidence de la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage, 2021



Source: World Bank, Poverty and Inequality Platform. Data are based on primary household survey data obtained from government statistical agencies and World Bank country departments

2.8.2. Pauvreté multidimensionnelle (incidence de la pauvreté multidimensionnelle)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur la proportion de personnes en situation de pauvreté. Suivant la définition du PNUD, la pauvreté multidimensionnelle fait référence aux privations auxquelles sont confrontées les individus dans trois principaux domaines : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Voir (PNUD, 2021) pour plus de détails sur les différents domaines.

Source de la définition : (PNUD, 2021)

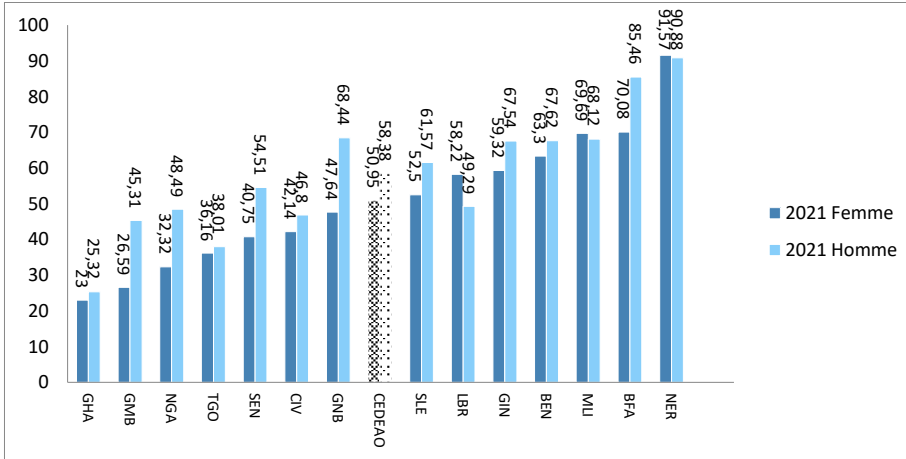
L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est plus élevée parmi les ménages dirigés par les hommes que les ménages dirigés par les femmes. Au niveau régional, 50,95% de ménages dirigés par une femme contre 58,38% de ceux dirigés par un homme étaient en situation de pauvreté multidimensionnelle pour 2021. Quelques variations sont observées au niveau des Etats membres. Au Ghana la pauvreté multidimensionnelle touche en moyenne une femme cheffe de ménage (23%) et un homme chef de ménage sur quatre (25,32%) tandis qu'au Niger elle est presque universelle (9 ménages sur 10) aussi bien pour les ménages dirigés par une femme (91,57%) et les ménages dirigés par un homme (90,88%). Au niveau des autres Etats, la proportion de ménage en situation de pauvreté multidimensionnelle varie entre 26,59% en Gambie à 70,08% au Burkina-Faso parmi ceux dirigés par les femmes tandis pour chez les hommes, elle va de 38,01% au Togo à 85,46% au Burkina-Faso (graphique 8.1). L'écart à la parité est cependant à l'avantage des femmes cheffes de ménage dans quasiment tous les Etats



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

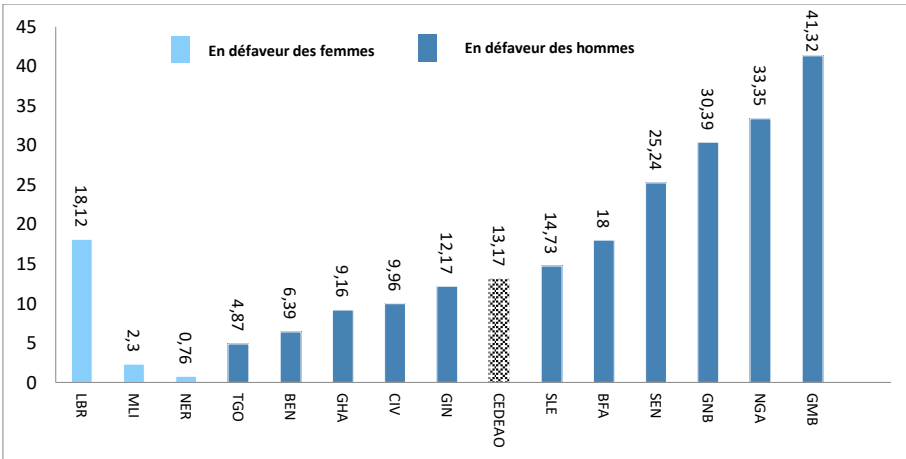
membres à l'exception du Libéria, du Mali et du Niger où les taux d'incidence sont plus élevés parmi les ménages dirigés par les femmes (graphique 8.2).

Graphique 8.3 : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon le sexe, 2021



Source: Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), 2023

Graphique 8.4 : Ecart entre les sexes, Incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon le sexe, 2021



Source: Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), 2023



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Conclusion

Les données présentées dans cette analyse font état de changements positifs dans plusieurs indicateurs de l'égalité de genre. Mais en dépit de ces progrès, les inégalités entre les sexes persistent dans l'ensemble des Etats, à travers tous les domaines de l'égalité entre les sexes explorés. Ceci témoigne de l'insuffisance des avancées réalisées et des actions entreprises par les Etats pour parvenir à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes d'ici 2030.

Dans le domaine de l'éducation, les réformes en faveur de l'objectif d'éducation pour tous ont favorisé l'accès des filles à l'éducation, au niveau de l'enseignement primaire en particulier dans tous les Etats membres. Cependant, des normes et facteurs sociaux, économiques et culturels entravent encore la progression de nombreuses filles vers des niveaux d'éducation plus élevés et influence leur parcours éducatif et le taux d'analphabétisme reste élevé chez les femmes. Les choix des parcours d'éducation sont également influencés par les stéréotypes associés au genre, pour ce qui est particulièrement des filières relatives aux STEM. Cela limite les possibles retombées de l'éducation pour les filles et leurs débouchés sur le marché du travail, perpétuant ainsi les inégalités entre les sexes surtout en termes de revenu. Des lacunes du côté de l'offre éducative contribue de même aux inégalités entre les sexes en matière d'éducation.

Les inégalités sur le marché du travail, s'observent aussi dans les niveaux de participation des femmes qui restent faibles comparés à ceux des hommes, mais aussi dans la qualité des emplois exercés par les femmes qui sont en majorité vulnérables et faiblement rémunérés. Les opportunités des femmes sur le marché du travail sont aussi limitées par leur faible accès à des ressources productives telles que la terre et aux services et produits financiers tels que le crédit et l'épargne pouvant permettre aux femmes de développer des activités génératrices de revenu. La répartition inégale du travail domestique et de soins non rémunérés qui pèse sur les femmes contribue aussi à entretenir les inégalités entre les sexes sur le marché du travail. Les inégalités sur le marché du travail sont aussi alimentées par les stéréotypes quant aux rôles de genre et des politiques organisationnelles discriminatoires limitent les chances de progression de carrière des femmes à des postes de leadership et de management. L'accès des femmes aux opportunités économiques est aussi réduit par leur faible accès aux technologies numériques, particulièrement pour les femmes des milieux ruraux.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Les effets des stéréotypes sexistes sont aussi observés sur le plan politiques où on note une faible participation des femmes. Cette situation est renforcée par la mauvaise application des lois qui promeuvent la participation politique des femmes, ainsi que des barrières structurelles.

L'analyse fait également état d'un léger recul des pratiques néfastes tel que le mariage précoce, les MGF, mais les chiffres restent toutefois alarmants. D'autres formes de VBG telles que les violences conjugales continuent de faire des victimes parmi les femmes à travers toute la région, sans compter les conséquences sur la santé et le bien-être qui en découlent. Cette situation est en partie entretenue par l'absence ou la faiblesse des lois pour dissuader et punir les actes de VBG.

En matière de santé, l'accès aux soins de santé reproductif en particulier reste un défi pour de nombreuses femmes de la région. Des écarts sont aussi observés dans la prévalence du VIH/SIDA, où les femmes sont les touchées en majorité, et dans les connaissances en matière de santé sexuelle, telles que les connaissances sur le VIH/SIDA souvent moins maîtrisées par les femmes. De plus, les politiques en matière de santé négligent bien souvent des besoins cruciaux tels que la prévention des MNT qui affectent beaucoup plus les femmes, aggravant ainsi les disparités entre les sexes.

L'analyse situationnelle indique une persistance des inégalités entre les sexes dans l'espace CEDEAO. Malgré l'évolution des politiques et des législations qui visent à combler les écarts et à garantir aux femmes et aux filles leurs droits, la région est loin d'atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes. Il est estimé par exemple, dans les domaines de l'accès à l'éducation et de la participation au marché du travail, que si les tendances actuelles se poursuivent, la région ne réalisera pas l'égalité entre les sexes avant 2072. A cet égard, et vu les coûts économiques qu'engendrent les inégalités entre les sexes, il est un impératif pour les Etats membres de fournir davantage d'effort pour réduire les écarts entre les sexes dans la région. Pour ce faire, des investissements plus larges, tout au long du cycle de vie des femmes (et des hommes), sont nécessaires pour développer et accroître leur capital humain.

Disponibilité des données. Institutionnalisation, collecte systématique



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Références

- Agbenyega, J. S. (2013). *Early Childhood Education in Sub-Saharan Africa*. 1-19. <https://doi.org/10.1093/OBO/9780199756810-0079>
- Ajefu, J. B. (2019). Does having children affect women's entrepreneurship decision? Evidence from Nigeria. *Review of Economics of the Household*, 17(3), 843-860. <https://doi.org/10.1007/S11150-019-09453-2/TABLES/11>
- Akinbami, C. A. O., & Aransiola, J. O. (2016). Qualitative exploration of cultural practices inhibiting rural women entrepreneurship development in selected communities in Nigeria. *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, 28(2), 151-167. <https://doi.org/10.1080/08276331.2015.1102476>
- Allendorf, K. (2007). Do Women's Land Rights Promote Empowerment and Child Health in Nepal? *World development*, 35(11), 1975-1988. <https://doi.org/10.1016/J.WORLDDEV.2006.12.005>
- Alliance for Affordable Internet. (2021). *The Costs of Exclusion : West Africa Regional Report*. www.a4ai.org
- Aranda Jan, C., & Qasim, Q. (2023). *Increasing Access to Technology for Inclusion* (World Bank Group Gender Thematic Policy Notes Series: Evidence and Practice Note). <https://doi.org/10.1596/39495>
- Asadullah, M. N., & Wahhaj, Z. (2019). Early Marriage, Social Networks and the Transmission of Norms. *Economica*, 86(344), 801-831. <https://doi.org/10.1111/ECCA.12291>
- AWDF. (2020). *Les femmes face aux maladies non transmissibles en Afrique : Cartographie de l'étendue, des parties prenantes et de la portée des activités axées sur les droits pour contrer l'impact des MNT sur les femmes africaines : Résumé analytique*.
- Balachandra, L., Briggs, T., Eddleston, K., & Brush, C. (2017). Don't Pitch Like a Girl!: How Gender Stereotypes Influence Investor Decisions. <https://doi.org/10.1177/1042258717728028>, 43(1), 116-137.
- Ballington, J., Davis, R., Reith, M., Njoki, C., Kozma, A., Powley, E. (2011). *Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques. Guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes*.
- Behr, D. M., Groussard, H., Khaitina, V., & Shen, L. (2023). *Women's Land Rights in Sub-Saharan Africa: Where do we Stand in Practice?* <https://wbl.worldbank.org/en/implementation>
- Bentaouet Kattan, R., Khan, M. M., & Merchant, M. (2023). *Achieving Gender Equality in Education: Examining Progress and Constraints*.
- Bentaouet Kattan, R., & Murad Khan, M. (2023). *Closing the gap: Tackling the remaining disparities in girls' education and women's labor market participation*.
- Bouchama, N., Ferrant, G., Fuiet, L., Meneses, A., & Thim, A. (2018). *Gender Inequality in West African Social Institutions*, *West African Papers* (13).



- Chetty, R., Friedman, J. N., & Rockoff, J. E. (2014). Measuring the Impacts of Teachers II: Teacher Value-Added and Student Outcomes in Adulthood. *American Economic Review*, 104(9), 2633-2679. <https://doi.org/10.1257/AER.104.9.2633>
- Chhaochharia, V., Ghosh, S., & Vishwasrao, S. (2024). Property rights and human capital investment. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 217, 11-31. <https://doi.org/10.1016/J.JEBO.2023.10.034>
- Commission de la CEDEAO. (2019). *Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage des enfants (2019-2030)*.
- Commission de la CEDEAO. (2021a). *La Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles*.
- Commission de la CEDEAO. (2021b). *Politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel dans les lieux de travail et les établissements d'enseignement dans la région*.
- Das, P. (2018). The Economics of Child Marriage. *Berkeley Economic Review*.
- Diamond, G. (2022). *Social norms and girls' education: A study of eight sub-Saharan African countries*. GCI Policy Paper.
- Doss, C., Kieran, C., & Kilic, T. (2020). Measuring Ownership, Control, and Use of Assets. *Feminist Economics*, 26(3), 144-168. <https://doi.org/10.1080/13545701.2019.1681591>
- Doss, C., & Meinzen-Dick, R. (2020). Land tenure security for women: A conceptual framework. *Land Use Policy*, 99, 105080. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.105080>
- Dupas, P., & Robinson, J. (2013). *Savings Constraints and Microenterprise Development: Evidence from a Field Experiment in Kenya*. <https://doi.org/10.3386/W14693>
- ECOWAS. (2022). *Getting to Parity: The ECOWAS Region's Journey Towards Closing the Gender Gap*.
- Encinas-Martín, M., & Cherian, M. (2023). *Gender, Education and Skills*. OECD. <https://doi.org/10.1787/34680dd5-en>
- Ferrant, G. & Hamel, N. (2018). *Gender equality in West Africa? The key role of social norms*. OECD. Accessible à <https://oecd-development-matters.org/2018/03/08/gender-equality-in-west-africa-the-key-role-of-social-norms/#ref1>
- Gaddis, I., Lahoti, R., & Li, W. (2018). *Gender Gaps in Property Ownership in Sub-Saharan Africa* (8573; World Bank Policy Research Working Paper). <http://www.worldbank.org/research>.
- Gallup, & ILO. (2017). *Towards a better future for women and work: Voices of women and men*.
- Ganaba, R., Ilboudo, P. G. C., Cresswell, J. A., Yaogo, M., Diallo, C. O., Richard, F., Cunden, N., Filippi, V., & Witter, S. (2016). The obstetric care subsidy policy in Burkina Faso: what are the effects after five years of implementation? Findings of a complex evaluation. *BMC Pregnancy and Childbirth*, 16(1), 84. <https://doi.org/10.1186/s12884-016-0875-2>



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Gordon, W. (1994). *L'Éducation des filles et des femmes: par-delà l'accès: contribution de l'UNESCO à la cinquième Conférence régionale sur les femmes, Dakar, Sénégal, 16-23 novembre 1994.*

Goudiaby, J. A. (2022). *Chercheurs et politique de recherche au Sénégal. Excellence individuelle, faiblesse collective et gouvernance incertaine.*

GSMA. (2020). *The Mobile Gender Gap Report 2020.*

Gunduz, A. Y., & Yahaya, A. M. (2018). The Importance of Healthy Human Life on Economic Development. *Social Sciences*, 7(2), 63. <https://doi.org/10.11648/j.ss.20180702.12>

Halim, D., Johnson, H., & Perova, E. (2018). Does Access to Preschool Increase Women's Employment? *World Bank Publications - Reports*. <https://ideas.repec.org/p/wbk/wboper/31486.html>

Halim, D., O'Sullivan, M. B., & Sahay, A. (2023). *Increasing Female Labor Force Participation. World Bank Group Gender Thematic Policy Notes Series; Evidence and Practice Note.*

Hammond, A., Rubiano Matulevich, E., Beegle, K., & Kumaraswamy, S. K. (2020). The Equality Equation: Advancing the Participation of Women and Girls in STEM. *The Equality Equation*. <https://doi.org/10.1596/34317>

Hendriks, S. (2019). The role of financial inclusion in driving women's economic empowerment. *Development in Practice*, 29(8), 1029-1038. <https://doi.org/10.1080/09614524.2019.1660308>

Hopp, K. (2020). *Regional Programme Political Dialogue West Africa. Between customs and legislation: land rights in West Africa: Approaches for the implementation of women's land rights in Burkina Faso, Benin and Togo.* <http://www.fao.org/publications/sofa/201011/fr/>

Hospital, X., & Kallon, C. (2016). *Strengthening education in West and Central Africa by improving learners' sexual and reproductive health.*

Hungi, N. (2010). What are the levels and trends in grade repetition. *SACMEQ policy issues series*, 5.

Huyer, S. (2016). *Vers une diminution des disparités hommes-femmes dans la science et l'ingénierie? Rapport de l'UNESCO sur la science: vers 2030.*

IDEA International (2013). *Political Parties in Africa through a Gender. Stockholm.* IDEA International.

ILO. (2022). *L'écart entre les sexes en matière d'emploi : qu'est-ce qui freine les femmes ?*

ILO (2020). *Global employment Trends for Youth 2020: Africa. Country brief.* Accessible à https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/WCMS_737670/lang--en/index.htm.

ILO (2019). *Women in Business and Management. The business case for change.*

ILO. 2018. *Care work and care jobs for the future of decent work.*

ILO. (2017). *World employment and social outlook: Trends 2017.*



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

InterAction GBV Working Group. (2023). *Enhancing Gender-Based Violence programming in the Central Sahel*.

Karlan, D., Kendall, J., Mann, R., Pande, R., Suri, T., & Zinman, J. (2016). *Research and impacts of digital financial services*. National Bureau of Economic Research.

Kennedy, E., Binder, G., Humphries-Waa, K., Tidhar, T., Cini, K., Comrie-Thomson, L., Vaughan, C., Francis, K., Scott, N., Wulan, N., Patton, G., & Azzopardi, P. (2020). Gender inequalities in health and wellbeing across the first two decades of life: an analysis of 40 low-income and middle-income countries in the Asia-Pacific region. *The Lancet Global Health*, 8(12), e1473-e1488. [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(20\)30354-5](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(20)30354-5)

Kugler, M., Violaz, M., Duque, D., Gaddis, I., Newhouse, D., Palacios-Lopez, A., & Weber, M. (2023). How did the COVID-19 crisis affect different types of workers in the developing world? *World Development*, 170. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2023.106331>

Kyereko, D. O., Smith, W. C., Hlovor, I., & Keney, G. (2022). Understanding grade repetition from the perspectives of teachers and principals in basic schools in Ghana. *International Journal of Educational Development*, 93, 102633. <https://doi.org/10.1016/J.IJEDUDEV.2022.102633>

Lewin, K. M. (2015). *Educational access, equity, and development: planning to make rights realities*. UNESCO International Institute for Educational Planning.

Liu, Y., Wei, S., & Xu, J. (2021). COVID-19 and Women-Led Businesses around the World. *Finance Research Letters*, 43. <https://doi.org/10.1016/j.frl.2021.102012>

Mackey, A., & Petrucka, P. (2021). Technology as the key to women's empowerment: a scoping review. *BMC Women's Health*, 21(1), 1-12. <https://doi.org/10.1186/S12905-021-01225-4/FIGURES/1>

Mahdjoub, R., Mingat, A., & Seurat, A. (2022). *Plaidoyer pour le développement du préscolaire dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : document technique (SN/ED/2022/RP/H/3)*.

Martin, M., Walker, J., Obeng, K. W., & Hallum, C. (2021). *The West Africa Inequality Crisis: Fighting austerity and the pandemic*.

Mbengue, A., & Meinertzhagen, L. (2019). L'Université virtuelle du Sénégal, une réponse à la massification et aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 80, 93-102. <https://doi.org/10.4000/ries.8249>

Meinzen-Dick, R., Quisumbing, A., Doss, C., & Theis, S. (2019). Women's land rights as a pathway to poverty reduction: Framework and review of available evidence. *Agricultural Systems*, 172, 72-82. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2017.10.009>

Mondejar, M. E., Avtar, R., Diaz, H. L. B., Dubey, R. K., Esteban, J., Gómez-Morales, A., Hallam, B., Mbungu, N. T., Okolo, C. C., Prasad, K. A., She, Q., & Garcia-Segura, S. (2021). Digitalization to achieve sustainable development goals: Steps towards a Smart Green Planet. *Science of The Total Environment*, 794, 148539. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2021.148539>



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

- Morsy, H., El-Shal, A., & Woldemichael, A. (2019). *Women Self-Selection out of the Credit Market in Africa* (317).
- Namubiru-Mwaura, E. (2014). *Land Tenure and Gender: Approaches and Challenges for Strengthening Rural Women's Land Rights*.
- Ndaruhutse, S., Brannelly, L., Latham, M., & Penson, J. (2008). *Grade repetition in primary schools in Sub-Saharan Africa: an evidence base for change*.
- OCDE. (2021a). *Coopération pour le développement 2020: Apprendre des crises, renforcer la résilience* (Editions OCDE). OECD. <https://doi.org/10.1787/b8d7cf8c-fr>
- OCDE. (2021b). *SIGI 2021 Regional Report for Africa* (Editions OCDE). OECD. <https://doi.org/10.1787/a6d95d90-en>
- OECD, M. (2018). Women's Political Participation in Egypt: Barriers, opportunities and gender sensitivity of select political institutions. *Organ Econ Co-Oper Dev OECD*, 1-73.
- OCDE. (2016). *Domaines d'études et marché du travail : où en sont les hommes et les femmes ?* », *Les indicateurs de l'éducation à la loupe*.
- OECD. (2014). *Are disadvantaged students more likely to repeat grades?*
- OHCHR, & WHO. (2008). *Fact Sheet No. 31: The Right to Health*.
- Ojong, N., Simba, A., & Dana, L. P. (2021). Female entrepreneurship in Africa: A review, trends, and future research directions. *Journal of Business Research*, 132, 233-248. <https://doi.org/10.1016/J.JBUSRES.2021.04.032>
- Oxford Business Group (2022). How is Côte d'Ivoire healthcare system expanding coverage? Accessible à <https://oxfordbusinessgroup.com/reports/cote-divoire/2020-report/economy/expanded-access-universal-coverage-is-rolled-out-alongside-facility-upgrades>.
- Peterman, A., Pereira, A., Bleck, J., Palermo, T. M., & Yount, K. M. (2017). Women's individual asset ownership and experience of intimate partner violence: Evidence from 28 international surveys. *American Journal of Public Health*, 107(5), 747-755. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2017.303694>
- Pettinotti, L., & Raga, S. (2023). *Gender equality in Togo, Contextualising Togo's progress on gender equality*.
- PNUD. (2021). *L'indice global de pauvreté multidimensionnelle 2021 : Lever le voile sur les disparités selon l'appartenance ethnique, la caste et le genre*.
- Ramos, A., Latorre, F., Tomás, I., & Ramos, J. (2022). TOP WOMAN: Identifying barriers to women's access to management. *European Management Journal*, 40(1), 45-55. <https://doi.org/10.1016/J.EMJ.2021.06.005>
- Ruiz, M., & Jose, M. (2016). *La participation des femmes et des filles à la science est cruciale pour le développement de l'Afrique*. Groupe de la Banque Africaine de Développement.
- Sadie, Y. (2021). *African Women in Political Decision-Making "A Voice that Still Remains a Whisper"*.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

- Sariyev, O., Loos, T. K., & Zeller, M. (2020). Women's participation in decision-making and its implications for human capital investment. *European Review of Agricultural Economics*, 47(5), 1803-1825. <https://doi.org/10.1093/ERA/EJBA008>
- Sheehan, K., & O'Reilly, C. (2023). Gender, Property Rights and Economic Growth: Including Women's Rights in Studies of Growth. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/SSRN.4497586>
- SIDA. (2012). *Quick Guide to What and How: increasing women's access to land*.
- Sissoko Touré, M., & Hamidou, B. (2022). *West and Central Africa: The great challenge of access to quality education in the face of demographic growth*. GPE Knowledge and Innovation Exchange.
- Soglo, A. M. (2023). *Pauvreté et scolarisation des enfants au Bénin : une analyse suivant le genre*. 2. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7642944>
- Soule, O., & Sonko, D. (2022). Examining access to sexual and reproductive health services and information for young women with disabilities in Senegal: a qualitative study. *Sexual and Reproductive Health Matters*, 30(1). <https://doi.org/10.1080/26410397.2022.2105965>
- Tabassum, N., & Nayak, B. S. (2021). Gender Stereotypes and Their Impact on Women's Career Progressions from a Managerial Perspective. 10(2), 192-208. <https://doi.org/10.1177/2277975220975513>
- Tengland, P.-A. (2020). Health and capabilities: a conceptual clarification. *Medicine, Health Care and Philosophy*, 23(1), 25-33. <https://doi.org/10.1007/s11019-019-09902-w>
- The Conversation (2021). In Burkina Faso healthcare is free only for some: why this is a problem. Accessible à <https://theconversation.com/in-burkina-faso-healthcare-is-free-only-for-some-why-this-is-a-problem-172098>.
- Ugbe, S. T. (2020). *Women's Political Representation: A Review of Frameworks and Quotas in West Africa*.
- UN WOMEN. (2018). The women's Political Participation and leadership Issue. *Transform Magazine*, 12.
- UN WOMEN, & UN DESA. (2023). *Progress on the Sustainable Development Goals: The gender snapshot 2023*.
- UN WOMEN (2021). *Investir dans l'éducation préscolaire universelle au Sénégal : Effets sur la création d'emploi et les recettes fiscales*. Policy Brief.
- UN Women (2018). The Women's Political Participation and Leadership Issue. *The magazine for Gender-Responsive Evaluation*, issue 12.
- UNECA. (2022). *Fast Facts: Women's leadership and political participation*.
- UNESCO. (2010). Early childhood care and education, regional report: Africa. *World Conference on Early Childhood Care and Education, Moscow 2010*.
- UNESCO. (2019). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 - Rapport sur l'égalité des genres : Bâtir des ponts pour promouvoir l'égalité des genres*.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

UNESCO. (2023). *Les femmes dans l'enseignement : comprendre la dimension de genre*. UNESCO.

UNESCO (2022). *L'importance de l'éducation et de la protection de la petite enfance.*, accessible à <https://www.unesco.org/fr/articles/limportance-de-leducation-et-de-la-protection-de-la-petite-enfance>.

UNICEF (2023). *Pre-primary education*. Accessible à <https://data.unicef.org/topic/education/pre-primary-education/>.

UNICEF. (2021). *Analysis of education spending in the West and Central Africa region*.

Wahhaj, Z. (2022). The Economics of Early Marriage: Causes, Consequences, and Policy Solutions. *Handbook of Labor, Human Resources and Population Economics*, 1-26. https://doi.org/10.1007/978-3-319-57365-6_67-1

WHO. (2016). *Health in the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Sixty-ninth World Health Assembly.

WHO. (2021). *Violence against women*.

Wodon, Q., Bell, S., Huebler, F. (2015). *Out-of-School children: a promise yet to be fulfilled*.

Women Deliver (2018). *Balancing the power equation. Women leadership in politics, business and communities*. Policy Brief. Accessible à <https://womendeliver.org/wp-content/uploads/2018/09/Women-Leadership-Policy-Brief-9.23.18.pdf>.

World Bank. (2022). *Female labor force participation*.

World Bank. (2023a). *For women and girls in Benin, multi-faceted gender reforms offer new opportunities*.

World Bank. (2023b). *Women, Business and the Law 2023*. The World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1944-5>

World Bank Group. (2020). *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune*.

World Bank Group. (2021). *Accelerating gender equality in digital development*.

World Bank (2019). *Eliminating Gender Disparities in Business Performance in Africa: Supporting Women-Owned Firms*. Accessible à <https://www.worldbank.org/en/region/afr/publication/eliminating-gender-disparities-in-business-performance-in-africa-supporting-women-owned-firms>.

World Economic Forum, & McKinsey Health Institute. (2024). *Closing the Women's Health Gap: A \$1 Trillion Opportunity to Improve Lives and Economies*.

Yoosefi Lebni, J., Solhi, M., Ebadi Fard Azar, F., Khalajabadi Farahani, F., & Irandoost, S. F. (2023). Exploring the Consequences of Early Marriage: A Conventional Content Analysis. *Inquiry: A Journal of Medical Care Organization, Provision and Financing*, 60. <https://doi.org/10.1177/00469580231159963>